



Abécédaire de l'AVVEJ

**Réalisation du
CNAHES Ile de France**

Edition 2014

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Abécédaire de l'AVVEJ

ASSOCIATION VERS LA VIE POUR L'EDUCATION DES JEUNES

Ce document, réalisé par la Délégation Régionale Ile de France du CNAHES à l'occasion du cinquantième de l'AVVEJ, a été élaboré par :

- Jacqueline AUTIN POISSONNIER
- Chantal BAUDARD
- Pierrette BELLO
- Monique BLOCQUAUX
- Jacques DAIGNERE
- Jean-Paul DEFRANCE
- Roger HUESO
- Fadel KANJE
- Monique MERCKX

Indication de lecture : Chaque mot en **Gras** renvoie à une fiche classée par ordre alphabétique

Mise à jour de septembre 2014

- Pierrette BELLO
- Roger BELLO
- Josiane DANIEL
- Agnès PRUDHOMME

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

CNAHES
CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARCHIVES ET
DE L'HISTOIRE DE L'EDUCATION SPÉCIALISÉE
ET DE L'ACTION SOCIALE

Délégation régionale Ile de France
63 rue Croulebarbe – 75013 Paris

AVIS AU LECTEUR

Le Conservatoire National des Archives et de l'Histoire de l'Education Spécialisée et de l'Action Sociale a été créé le 28 mai 1994 par de jeunes historiens et des éducateurs ayant débuté leur carrière avant, pendant ou juste après la seconde guerre mondiale. Il regroupe des professionnels de l'éducation spécialisée de différentes générations et des chercheurs dans le but de sauvegarder un patrimoine d'expériences à l'intention des acteurs d'aujourd'hui et de demain, et de toute personne s'intéressant à l'histoire du secteur.

Trois objectifs sont menés de front :

- sauvegarde, collecte et traitement des archives des associations
- recherche en collaboration avec les universités
- formation à la préservation des archives

Une convention a été signée le 24 juillet 2002 avec les ministères de la Culture, de la Justice, des Affaires Sociales : ces ministères soutiennent le CNAHES et les archives à caractère national déposées auprès de l'association sont accueillies depuis 2014 aux Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine. Les inventaires sont consultables sur place et sur internet (www.cnahes.org). Actuellement les archives déposées ou données au CNAHES représentent plus de cinq cents mètres linéaires auxquels viennent s'ajouter les fonds à caractère régional ou départemental déposés aux archives départementales avec l'aide du CNAHES.

Le CNAHES Ile de France a mené plusieurs opérations archives dans la région : IRTS de Paris (Parmentier), IRTS de Montrouge/Neuilly-sur-Marne, EFPP à Paris, AVVEJ, Espoir-CFDJ, Association Henri Rollet, Ecole Normale Sociale à Paris, Œuvre de Secours aux Enfants (OSE), ANEJI, Association Internationale des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille....

Du côté de l'AVVEJ, c'est en 2001 que le projet d'abécédaire prend forme : le repérage des archives par un groupe de bénévoles commence à la Direction Générale puis au Logis de Saint Lambert des Bois où se trouvent les archives de « **Vers la Vie** » et de l'**AEJM**. C'est la fusion de ces deux associations qui donnera lieu à la naissance de l'AVVEJ en 1977.

En octobre 2001, pour participer à la célébration du cinquantième anniversaire de l'AVVEJ, le CNAHES décide de réaliser **l'abécédaire de l'AVVEJ**, occasion de faire le lien entre les archives, l'histoire et les acteurs d'aujourd'hui.

Cet abécédaire est remis à jour en 2014, toujours par des bénévoles du CNAHES, à l'occasion du soixantième anniversaire de l'AVVEJ célébré en 2012 au Sénat.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Ce recueil est un mémento qui présente des dates, des faits, des noms de personnes et de lieux afin de permettre à quiconque, stagiaire, professionnel, salarié, bénévole, ancien de l'AVVEJ, chercheur ou simple curieux, de se repérer dans l'histoire de l'association. Cet ouvrage est constitué d'un fichier précédé d'un index. Tous les mots retenus ont été choisis pour leur qualité à dire l'AVVEJ dans toutes ses spécificités. Dans l'index, seuls **les mots en gras renvoient à une fiche**. La réalisation des fiches s'appuie essentiellement sur les comptes-rendus des Conseils d'administration, rapports d'activité annuels, publications diverses, circulaires internes et témoignages. Si vous constatez des erreurs ou des oublis n'hésitez pas à nous contacter pour que les rectifications soient effectuées.

Le projet du CNAHES Ile de France n'était pas de faire un livre d'histoire mais de mettre à la disposition du lecteur un outil pratique à consulter. C'est pourquoi nous avons choisi la forme « fichier ». Sous cette forme l'abécédaire a l'avantage d'attirer l'attention sur les différentes composantes de l'association. Il a peut-être l'inconvénient d'introduire un découpage qui pourrait aller à l'encontre de la cohérence associative.

L'association est en effet une seule et même personne morale née de la volonté manifestée par des citoyens de répondre, sans aucun but lucratif, à des besoins que l'Etat ne pouvait ou ne voulait pas prendre en charge. Pendant et après la seconde guerre mondiale les valeurs de la résistance et l'élan de la libération ont permis l'émergence de ces pionniers qui vont se mettre au service d'une enfance démunie et souvent en grande difficulté.

Ainsi naissent dans la précarité l'association « **Vers la Vie** » et l'**AEJM** (Association pour l'Education des Jeunes Mères). S'inspirant des méthodes du scoutisme, de l'éducation populaire et de l'éducation nouvelle, mais aussi des courants psychologiques et psychanalytiques, les équipes de départ vont développer progressivement un dispositif d'accueil et de suite pour ces jeunes désorientés et pour les personnes en difficulté (jeunes mères et leurs bébés, jeunes adultes, familles).

Au départ (1951-1973), les agréments de la Sécurité Sociale seront privilégiés par « **Vers la Vie** » alors que l'**AEJM** s'appuiera sur les Directions des Affaires Sanitaires et Sociales (DASS) et sur l'Education Surveillée devenue ensuite Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Ces modalités de prise en charge se rejoindront (1973-1984) avec le rapprochement puis la fusion des deux associations qui donnera naissance à l'AVVEJ, et avec le développement qui a suivi. A partir de 1984 la décentralisation fera naître une collaboration avec les Conseils Généraux ainsi que des interventions plus territorialisées, chaque département voulant compléter ses équipements dans le cadre des nouvelles compétences. Enfin, chômage et grande pauvreté, en liant les compétences de l'Etat et des Conseils Généraux, conduiront l'association à s'impliquer dans l'accueil des adultes en difficulté ou en recherche d'emploi.

Tout au long de ces soixante dernières années le développement de l'association est donc à lire comme la recherche d'une réponse adaptée et toujours en évolution aux problèmes rencontrés par les jeunes, les adultes et les familles en difficulté. Cette recherche, souvent suscitée ou approuvée par les pouvoirs publics est malheureusement soumise à l'inconstance de ces derniers. Les politiques publiques engagent les associations sur des pistes nouvelles où elles sont conduites à expérimenter, à la grande satisfaction des administrations qui, néanmoins, n'hésiteront pas à restreindre leur soutien en fonction des orientations politiques et de leurs choix budgétaires.

Ainsi les années 2000, 2004 et 2012 ont apporté la démonstration de l'inconstance des pouvoirs publics en contraignant l'association à fermer trois réalisations reconnues comme exemplaires,

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

uniquement pour des raisons financières (CMH à Thiais, CFA Bel Air à Fontenay-les-Briis, Service d'investigation à Paris). La systématisation récente des appels à projet va malheureusement tout à fait dans ce sens en restreignant l'initiative associative et en privilégiant l'approche économique de chaque projet. Cependant ce contexte difficile n'a pas empêché l'association d'adapter son dispositif en ouvrant Rencontre 93 à Saint Denis, le foyer Kairos à Paris, et en reconstruisant le foyer Clairefontaine à Fontenay-aux-Roses dans le cadre d'un nouveau projet pour les jeunes parents.

Heureusement cette fragilité associative, liée pour l'essentiel à l'absence de fonds propres qui entraîne une certaine dépendance à l'égard des administrations, est compensée par le dynamisme et la compétence des bénévoles et des salariés : ce sont ces forces qui permettent de poursuivre cette action sociale, éducative et thérapeutique en faveur de celles et ceux qui en ont besoin.

Le 5 novembre 2014
L'équipe de bénévoles du CNAHES

Sommaire

❖ INDEX.....	9
❖ AEJM (ASSOCIATION POUR L'EDUCATION DES JEUNES MERES)	17
❖ AEMO de Sceaux. (ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT).....	20
❖ ANREL (ASSOCIATION NATIONALE DE RECHERCHE, ENSEIGNEMENT ET LOISIRS)	32
❖ ASSOCIATION DES ANCIENS ET AMIS DE L'AVVEJ (3A)	34
❖ AVVEJ FORMATION	36
❖ AVVEJ INTERNATIONALE	44
❖ AVVEJ RESSOURCE	46
❖ AVVEJ (ASSOCIATION VERS LA VIE POUR L'EDUCATION DES JEUNES)	49
❖ BATEAUX	61
❖ BEAULIEU INSTITUT DE REEDUCATION	62
❖ BEL AIR INSTITUT DE DEVELOPPEMENT RURAL "Charles FERDINAND DREYFUS"	75
❖ BIEF(LE) FOYER MATERNEL	79
❖ CADUCEE (ASSOCIATION LE CADUCEE).....	95
❖ CHATEAU (LE)	96
❖ CIRCULAIRES ADMINISTRATIVES.....	98
❖ CLAIREFONTAINE (FOYER MATERNEL).....	100
❖ CME (CENTRE MERE ENFANT).....	115
❖ CMH (CENTRE MATERNEL ET D'HEBERGEMENT).....	119
❖ COMMISSION TECHNIQUE	126
❖ DIRECTEURS GENERAUX.....	127
❖ DIRECTION GENERALE.....	128
❖ ESPACE ADOS 91 (SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE).....	131
❖ FERRAND Jean-Claude.....	137
❖ FONDATION CHARLES FERDINAND-DREYFUS	146
❖ GROUPEMENT VERS LA VIE.....	148
❖ IRIS (Les)	149
❖ KAIROS (MAISON D'ENFANTS A CARACTÈRE SOCIAL).....	154
❖ LE LOGIS INSTITUT DE REEDUCATION	155
❖ LOISIRS THERAPEUTIQUES	169

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

❖ LONGUES HAIES (LES).....	171
❖ MAITRESSE DE MAISON	172
❖ OPTIONS FONDAMENTALES.....	173
❖ OUSTAL (L').....	179
❖ LA PASSERELLE (FOYER EDUCATIF)	210
❖ PERRIN Marie-Thérèse	217
❖ PRESIDENTS.....	222
❖ PROMO 84 (ASSOCIATION)	223
❖ RENCONTRE 93 (MAISON D'ENFANTS MULTI-ACCUEIL).....	225
❖ SAU 78 SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE DES YVELINES.....	228
❖ SAU 92 (SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE DES HAUTS DE SEINE).....	236
❖ SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE (Concept)	244
❖ SEMINAIRES.....	245
❖ SESSAD (SERVICE D'EDUCATION SPECIALISEE ET DE SOINS A DOMICILE)	249
❖ SIEGE SOCIAL.....	260
❖ S.I.O.A.E. 75 (SERVICE D'INVESTIGATION, D'ORIENTATION ET D'ACTION EDUCATIVE)	261
❖ S.I.O.A.E 93 (SERVICE D'INVESTIGATION, D'ORIENTATION ET D'ACTION EDUCATIVE)	269
❖ STUART MILL SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE	275
❖ VERS LA VIE (ASSOCIATION)	293
❖ VIEUX LOGIS (LE) INSTITUT DE REEDUCATION.....	296

INDEX



ACCUEIL D'URGENCE → **ESPACE ADO 91, SAU 78, SAU 92, STUART MILL**

AEJM, ASSOCIATION POUR L'EDUCATION DES JEUNES MERES

AMELIE LES BAINS Communes des Pyrénées Orientales → voir **PROMO 84**

ANNECY-LE-VIEUX Commune de Haute Savoie → **BEAULIEU**

ANTONY Commune des Hauts de Seine → **BIEF**

AEMO Sceaux → **AEJM**

AEMO ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT → **CLAIREFONTAINE, SIOAE 75, SIOAE 93**

ANREL, ASSOCIATION NATIONALE DE RECHERCHE, ENSEIGNEMENT ET LOISIRS

ANRELE → **BATEAUX**

ASSISTANTES MATERNELLES → **AEMO Sceaux, BIEF, CLAIREFONTAINE**

ASSOCIATION DES ANCIENS ET AMIS DE L'AVVEJ (3A)

ASSOCIATION LE CADUCEE → **CADUCEE**

ASSOCIATION Loi 1901

AVEGE → **BATEAUX**

AVVEJ ASSOCIATION VERS LA VIE POUR L'EDUCATION DES JEUNES

AVVEJ FORMATION → **AVVEJ FORMATION 78, AVVEJ FORMATION 93, AVVEJ FORMATION 94**

AVVEJ INTERNATIONALE

AVVEJ RESSOURCE



BATEAUX → **ANREL**

BEAULIEU

BEGUE Jean → **AEJM**

BEL AIR, INSTITUT DE DEVELOPPEMENT RURAL "Charles FERDINAND-DREYFU" → **FONDATION**

BIEF (Le)

BOAT PEOPLE → **PASSERELLE**

BOBIGNY Commune de la Seine Saint Denis → voir **SIOAE 93, CME**

BOULEVARD DE STRASBOURG PARIS 10° Arr. → **SIOAE 75**

BOUTIQUE → **STUART MILL**

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*



CADUCEE (Le)

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE (CAP) → **BEL AIR, LOGIS, OUSTAL**

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE (CAPA) → **BEL AIR, LOGIS**

CASTRO Antonio) → **CHATEAU, LOGIS, VIEUX LOGIS**

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS (CFA) → **BEL AIR**

CENTRE D'OBSERVATION → **SAO PASSERELLE (La)**

COMITE DEPARTEMENTAL POUR LE LOGEMENT → **STUART MILL**

CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE READAPTATION SOCIALE (CHRS) → **CENTRE MATERNEL ET D'HEBERGEMENT (CMH) et STUART MIL**

CHAMARANDE Commune de l'Essonne et Château → **ANREL**

CHAMPIGNONS → **PROMO 84**

CHANTIER ECOLE → **BEL AIR**

CHATEAU → AVVEJ, LOGIS, VERS LA VIE

CHAZAL Jean → **Marie Thérèse PERRIN**

CIRCULAIRES ADMINISTRATIVES code de procédure applicable dans l'ensemble du Groupement Vers la Vie

CLAIREFONTAINE → AEJM, AVVEJ

CME CENTRE MERES ENFANTS

CMH CENTRE MATERNEL ET D'HEBERGEMENT → AVVEJ FORMATION, AVVEJ

COMMISSION LOCALE D'INSERTION → **STUART MILL**

COMMISSION TECHNIQUE dispositif statutaire auprès du Conseil d'administration voir les Statuts et le Règlement Général de l'**AVVEJ**

COAE → **SIOAE 75 ou 93**

COLLOQUES → **JOURNEES D'ETUDES, DIRECTION GENERALE, SEMINAIRES,**

COLOMBES Commune des Hauts de Seine → **SAU 92, AEMO SCEAUX**

COMITE SCIENTIFIQUE → **AVVEJ, LOGIS**

COMITE DIRECTEUR → Terminologie utilisée pour désigner le Conseil d'administration de **VERS LA VIE**

CONGREGATION NOTRE DAME DE CHARITE → **OUSTAL,**

CONVENTION COLLECTIVE

L'Ensemble des personnels salariés du Groupement Vers la Vie relève de la Convention Collective Nationale des Etablissements et services pour personnes handicapées et inadaptées du 15 Mars 1966, à l'exception des personnels d'AVVEJ RESSOURCE qui relèvent de la Convention Nationale des Organismes de Formation du 10 Juin 1988.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

COURVILLE SUR EURE Commune de l'Eure et Loir → **ANREL**

CRECHES → **CLAIREFONTAINE**



DAVID Myriam → **BIEF**

DELEGATION DE POUVOIR → les Statuts et le règlement général de l'**AVVEJ**

DIRECTEURS GENERAUX

DIRECTION GENERALE → **AEJM, AVVEJ, VERS LA VIE**

DIRECTRICES, DIRECTEURS → dans les fiches des établissements et services de l'**AVVEJ**

DISPOSITIF D'INSERTION → **BEL AIR, CMH, LOGIS, PROMO 84, STUART MILL,**

DUFOURD Bernadette → **ANREL**



ECOLE → **BEAULIEU, LOGIS, OUSTAL**

ENSEIGNEMENT AGRICOLE → **BEL AIR, LOGIS**

ENTREPRISES D'INSERTION → **PROMO 84**

ESPACE ADO 91 → **SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE**

EVRY Commune de l'Essonne → **ESPACE ADO 91**



FAMILLES HEBERGEES (en internat ou appartements) → **CMH, STUART MILL**

FAMILLES ACCUEILLIES (Services ouverts) → **AEMO Sceaux, SIOAE 75, SIOAE 93, SESSAD, STUART MILL**

FAMILLES D'ACCUEIL → **BIEF, CLAIREFONTAINE, SAU 78, SAU 92, VIEUX LOGIS, ESPACE ADO 91**

FAMILLES RELAIS → **ESPACE ADO 91, SAU 92**

FERDINAND-DREYFUS Charles → **FONDATION** du même nom

FERME ECOLE → **LOGIS**

FERRAND Jean-Claude

FLASH → **DIRECTION GENERALE**

FONDATION CHARLES FERDINAND DREYFUS

FONTENAY AUX ROSES Commune des Hauts de Seine → **CLAIREFONTAINE**

FONTENAY LE FLEURY Commune des Yvelines → **SAU 78**

FONTENAY LES BRIIS Commune de l'Essonne → **BEL AIR, FONDATION CHARLES FERDINAND DREYFUS**

FORMATION PROFESSIONNELLE → **ANREL, AVVEJ FORMATION, AVVEJ RESSOURCE, BEL AIR, LOGIS, OUSTAL,**

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

FOYER SEMI-LIBERTE → **BIEF, CLAIREFONTAINE, QUATRE VENTS, VIEUX LOGIS**

FOYER EDUCATIF → **OUSTAL, PASSERELLE, VIEUX LOGIS, BEL AIR**

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT → **BIEF, STUART MILL**

G

GROUPEMENT VERS LA VIE

H

HEBERGEMENT POUR ADULTE → **STUART MILL, CMH, CME**

I

IGNY Commune de l'Essonne → **BEL AIR** (Contrat avec Communes)

IMPRIMERIE → **AVVEJ IMPRIMERIE, PROMO 84**

INSERTION → **BEL AIR, CMH, PROMO 84, STUART MILL**

INSTITUT DE DEVELOPPEMENT RURAL (IDR) → **BEL AIR**

INTER 12 → **SESSAD**

INSTITUT DE REEDUCATION (I.R.) → **LOGIS, BEAULIEU**

INSTITUT DE REEDUCATION MEDICO PSYCHOLOGIQUE (IRMP) → **LOGIS, BEAULIEU, OUSTAL, VIEUX LOGIS**

INSTITUT MEDICO PEDAGOGIQUE (IMP) → **LOGIS**

IRIS (Les) → **AEJM**

J

JARDINS D'ENFANTS → **BIEF, CLAIREFONTAINE, IRIS, LONGUES HAIES**

JEUNES MAJEURS → **Tous les établissements et services**

JOURNEES DE FORMATION → **ANREL, VIEUX LOGIS**

JOURNEES D'ETUDES → **SEMINAIRES, VIEUX LOGIS**

K

KAIROS

KANGOURROUTE → **BIEF**

KERGLINTIN Lieu-dit de CROZON, Commune du Finistère → **ANREL**

L

LA QUEUE LES YVELINES Commune des Yvelines → **AEJM, BIEF, LONGUES HAIES, PETITE BOULAIE**

LAMBEAUX Serge → **LOGIS, VIEUX LOGIS, OUSTAL**

LOGIS (Le)

LOISIRS THERAPEUTIQUES → ANREL, LOGIS, FERRAND

LONGUES HAIES (LES) → voir AEJM



MAITRESSES DE MAISON → BEAULIEU, LOGIS, OUSTAL, PASSERELLE, VIEUX LOGIS

MANUTENTION → OUSTAL « Manut »

MAROLLES EN HUREPOIX Commune de l'Essonne → **PASSERELLE**

MAUROUX-FONLUPT Marie → **Marie-Thérèse PERRIN**

MEMOIRE Carmen → **LOGIS, MAITRESSES DE MAISON**

MERES CELIBATAIRES → **AEJM, AEMO, BIEF, CLAIREFONTAINE, IRIS, LONGUES HAIES, QUATRE VENTS**

MESNIL SAINT DENIS Commune des Yvelines → **LOGIS, PROMO 84**

MICHEL-BECHET Jean → **ANREL, BEAULIEU, LOGIS**

MONTGERON Commune de l'Essonne → **VIEUX LOGIS**

MONTIGNY LE BRETONNEUX Commune des Yvelines → **AVVEJ-FORMATION**

MONTREUIL Commune de la Seine Saint Denis → **AEJM, QUATRE VENTS**

MONTRouGE Commune des Hauts de Seine → **AEJM, AEMO**

MOUXY Commune de Savoie → **ANREL, CADUCEE**



NOA-NOA I → **BATEAUX**

NOA-NOA II → **BATEAUX**

NOA-NOA III → **BATEAUX**

NONANCOURT Commune de l'Eure → **AEJM, IRIS**

NOTRE DAME DE CHARITE → **OUSTAL**



OPERATION ETE CHAUD → **DIRECTION GENERALE**

OPTIONS FONDAMENTALES

ORGANISMES auxquels l'AVVEJ est adhérente

AFSEA, ANEJI, CREAL, GAY, GNDA, URIOPSS IDF, UNREP, UNIOPSS, SOP, SYNEAS

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

OUSTAL

I – CONGREGATION NOTRE DAME DE CHARITE

II – LE REFUGE

III – I.R. L'OUSTAL



PARCS ET JARDINS DES ROCHES → **PROMO 84**

PASSERELLE

PASSY lieu-dit Commune LE FAYET Haute Savoie → **ANREL**

PERRIN Marie Thérèse

PETITE BOULAIE → **BIEF AEJM**

PLACEMENTS NOURRICIERS → ASSISTANTES MATERNELLES → **BIEF, CLAIREFONTAINE**

PLESSIS ROBINSON Commune des Hauts de Seine → **CLAIREFONTAINE**

PRESIDENTS

PROMO 84

PUISEUX EN BRAY Commune de l'Oise → **AEJM, IRIS**



QUATRE VENTS → **AEJM**



RAIZEUX Commune des Yvelines → **LOGIS**

RECHERCHES → **DIRECTION GENERALE**

REFUGE (LE) → **NOTRE DAME DE CHARITE, OUSTAL**

REINSERTION → **CMH, PROMO 84, STUART MILL**

RESSOURCE → **ANREL RESSOURCE, AVVEJ RESSOURCE**

RESTAURANT « L'ATELIER » → **PROMO 84**

RMI → **CMH, STUART MILL**

RUE CESAR FRANCK → **AEJM**

RUE D'ALSACE → **SIOAE 75**



SABLIERE (Rue de la) Commune de Paris (14) → **SESSAD**

SAINT LAMBERT DES BOIS Commune des Yvelines → **AVVEJ, LOGIS, 3A, PROMO 84**

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

SAU78→SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE

SAU 92→SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE

SAU STUART MILL → STUART MILL

SCEAUX Commune des Hauts de Seine → AEMO Sceaux

SEMINAIRES

SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE (Concept)

SERVICE MACHINES ET JARDINS (SMJ) PROMO 84

SESSAD

SIEGE SOCIAL

SIOAE 75

SIOAE 93

STRASBOURG (Boulevard) Commune de Paris (10)→SIOAE 75

STUART MILL :

I – ACCUEIL EN APPARTEMENTS

II - BOUTIQUE



TAM-TAM → DIRECTION GENERALE

THERAPIE FAMILIALE →SESSAD

THIAIS Commune du Val de Marne → CMH

TRAVAUX MANUELS → LOGIS



URGENCE → ESPACE ADO 91, SAU 78, SAU 92, SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE, STUART MILL



VALLESPER Commune des Pyrénées Orientales → LOGIS

VERS LA VIE (ASSOCIATION)

VERSAILLES Commune des Yvelines → OUSTAL, STUART MILL

VIEUX LOGIS (LE)

VESINET (LE) Commune des Yvelines → LOGIS

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*



WALBERT Marc → **LOGIS, SESSAD**

WALLON Henri → **LOGIS**



YERRES Commune de l'Essonne → **AVVEJ, VERS LA VIE, VIEUX LOGIS**



AEJM (ASSOCIATION POUR L'EDUCATION DES JEUNES MERES)

Cette association, créée par Marie-Thérèse PERRIN aidée par Monsieur CHAZAL, juge des enfants à PARIS, et Madame MAUROUX-FONLUPT, inspectrice de l'Education Surveillée, a été déclarée le 11/10/1950 à la Préfecture de l'Oise (JO du 29/10/1950) sous la raison sociale ASSOCIATION pour la REEDUCATION des MINEURES FILLES-MERES. Elle se proposait d'accueillir des jeunes femmes mineures (de moins de 21 ans) accompagnées de leur enfant, ce qui était tout à fait novateur à cette époque. Il n'y avait pas de sectorisation et les jeunes femmes venaient de toute la France ce qui rendait le suivi des familles pratiquement impossible.

Marie-Thérèse PERRIN est nommée Directrice et Déléguée générale au cours de l'Assemblée générale constitutive du 03/11/1950 et du Conseil d'Administration du 06/12/1950.

Monsieur CHARPENTIER, président du Conseil supérieur de la Magistrature en devient le premier Président.

Acquisition d'une maison bourgeoise, située à PUISEUX-en-BRAY dans l'Oise qui devient le Siège social de l'Association. Le 01/02/1951, ouverture du Foyer maternel « LES IRIS » dans cette maison avec une habilitation pour accueillir 12 mères célibataires, mineures en danger moral ou délinquantes, avec leurs bébés.

Le 01/05/1951, création d'un deuxième foyer maternel à la QUEUE LES YVELINES (Yvelines) qui est nommé « LA PETITE BOULAIE ». La première directrice en est Denise BOGHEN, jeune assistante sociale diplômée en 1949, après avoir fait ses études à l'Ecole du Boulevard Brune à PARIS.

La gestion de l'Association est assurée bénévolement par un administrateur, Monsieur PANCHOUT. Il aide les directrices dans leur apprentissage de la gestion de base d'un établissement.

Le 25/02/1952, changement de raison sociale, l'Association pour la rééducation des mineures filles-mères devient l'ASSOCIATION pour l'EDUCATION des JEUNES MERES (**AEJM**).

Le 03/03/1952, transfert du Siège social au 7, rue César Franck 75015 PARIS, dans l'appartement de Marie Thérèse PERRIN.

En décembre 1952, changement de Président, Monsieur PARSY remplace Monsieur CHARPENTIER.

Le 01/01/1954, le foyer maternel « LES IRIS » est transféré à NONANCOURT (Eure) car la maison de PUISEUX-EN-BRAY présentait trop d'inconvénients. Très rapidement, la directrice est Brigitte ACCOLAS qui a fait sa formation à l'EFPP (Ecole de Formation Psychopédagogique) 22, rue Cassette à PARIS.

Le 01/01/1955, création du premier foyer de semi-liberté à MONTREUIL-SOUS-BOIS (Seine et Oise devenue par la suite Seine Saint-Denis). Nommé « LES QUATRE-VENTS » ce Foyer est installé dans 2 appartements situés dans un HLM et accueille 6 jeunes mères et leur enfant. Il assure le suivi des jeunes femmes après leur passage aux Foyers « LES IRIS » et « LA

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

PETITE BOULAIE » qui étaient des internats. Les jeunes peuvent poursuivre des études ou se mettre à travailler. A l'ouverture la direction est confiée à Denise BOGHEN, mais un an plus tard, cette dernière rejoint l'OSE (Œuvre de Secours aux Enfants). Josie BRUNO devient la nouvelle directrice.

Le 21/02/1956, Monsieur FEFER, magistrat, devient Président de l'Association en remplacement de Monsieur PARSY.

Le 15/06/1958, ouverture d'un deuxième foyer de semi-liberté à FONTENAY aux ROSES, (Hauts de Seine) nommé **CLAIREFONTAINE**. Le plus souvent, les jeunes mères admises dans cet établissement travaillaient mais certaines pouvaient suivre des études.

Le Siège bénéficie, pour la première fois d'un mi-temps de secrétariat.

En 1960, l'**AEJM**, en tant qu'employeur, cotise à la caisse de retraite des salariés, la CPM.

Introduction de l'approche psychanalytique dans tous les foyers : Père BEINAERT, puis Docteur DUMEZIL et Myriam DAVID.

Le 31/12/1961, fermeture définitive du foyer LES QUATRE VENTS de MONTREUIL car il était trop petit et l'environnement défavorable.

Le 01/01/1962, création du **Service d'ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT** à MONTRouGE (Hauts de Seine). Le Service démarre avec deux personnes à mi-temps (Madeleine NIARFEIX et Monique MERCKX). En 1964, Jeanine BRUNIE en prend la direction.

Le 15/12/1963, le Docteur ROMAIN devient Président de l'Association après le départ de Monsieur FEFER.

Le 01/01/1964, création d'un Foyer maternel à la QUEUE-LES-YVELINES, « **les LONGUES HAIES** » réservé à des filles plus jeunes aux moyens intellectuels un peu déficients. Nicole GUICHARD en devient la première directrice.

Le 22/01/1965, reconnaissance d'utilité publique par décret (JO du 23/01/1965).

1967, création d'un Comité technique. C'était une réunion de travail qui réunissait Mademoiselle **PERRIN**, les Directrices des Etablissements et Services et tous les « Psys » de l'Association.

Jacqueline AUTIN succède à Thérèse PERLICIUS, en Février 1967, comme directrice à « LA PETITE BOULAIE ».

Le 17/09/1969, le Conseil d'Administration évoque, pour la première fois, un transfert possible du Foyer « LA PETITE BOULAIE » de la QUEUE-LES-YVELINES à ANTONY (Hauts de Seine).

Le 19/11/1969, le Conseil d'Administration désigne Monsieur Jean BEGUE, comme Président jusqu'à la prochaine Assemblée générale, compte-tenu de l'état de santé du Docteur ROMAIN.

Au cours de l'années 1970, « LA PETITE BOULAIE » quitte progressivement la QUEUE-LES-YVELINES pour aller s'installer à ANTONY.

Dans la suite des mouvements de mai 1968, l'**AEJM** traverse une période difficile. Il y avait des difficultés financières très importantes. Le personnel était payé régulièrement (Convention Collective) mais pour les dépenses de la vie quotidienne, les Directeurs recevaient une enveloppe tous les 15 jours et il leur fallait se débrouiller avec. Les directions de 3 établissements (LES IRIS, la PETITE BOULAIE et les LONGUES HAIES) ne se sentaient pas soutenues par l'association. Une grève de facturation des prix de journée est commencée pour soutenir Monsieur LIGER, directeur des **LONGUES HAIES**, qui demandait une augmentation des prix de journée et la reconnaissance du prix de journée pour l'enfant. Monsieur BEGUE, Président, a beaucoup aidé Mademoiselle PERRIN dans cette période particulièrement difficile pour elle.

Le 01/01/1972, le foyer LA PETITE BOULAIE est transféré officiellement à ANTONY (Hauts de Seine), et devient le Foyer **LE BIEF**.

Le 01/01/1973, Marie-Thérèse PERRIN, fondatrice, directrice générale et déléguée générale, fait valoir ses droits à la retraite et quitte l'association.

En 1973, l'établissement « **les LONGUES HAIES** » dont le directeur, Monsieur LIGER, a démissionné en décembre 1972, est fermé. Les locaux seront vendus en 1975.

Le 29/05/1973, Jean BEGUE, Président, et le Conseil d'Administration de l'**AEJM** demandent à Monsieur **Jean-Claude FERRAND**, directeur général de l'Association **VERS LA VIE**, d'assurer la direction générale de l'**AEJM**. Le Conseil d'Administration de **VERS LA VIE** donne son accord et désigne **Jean-Claude FERRAND**, directeur général à mi-temps pour chacune des 2 associations. Pour préparer la fusion des deux associations, les services administratifs de l'**AEJM** sont transférés à Saint-Lambert des Bois, siège de **VERS la VIE**. Cette démarche vers une fusion est mal vécue par bien des salariés de l'**AEJM**, même si la plupart finiront par reconnaître que c'était inévitable.

Le 23/10/1975, transfert du Siège social de l'**AEJM** au 11, rue de la Sablière 75014 PARIS.

Le 28/04/1976, le Conseil d'Administration élit Monsieur Charles GATINEL, déjà président de l'association **VERS LA VIE**, président de l'**AEJM**.

Le 23/05/1977, suite à l'approbation du Conseil d'Etat, le Premier ministre autorise, par arrêté, la modification des statuts et de la raison sociale de l'**AEJM**, association reconnue d'utilité publique, qui devient l'**ASSOCIATION VERS LA VIE POUR L'EDUCATION DES JEUNES (AVVEJ)** et transfère son siège social à SAINT LAMBERT DES BOIS (Yvelines), officialisant ainsi la fusion de l'**AEJM** et de **Vers la Vie**.

Voir suite à AVVEJ.

AEMO de Sceaux. (ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT)

Ce Service a été créé dans le cadre de l'**AEJM**, Association pour l'Education des Jeunes Mères, qui s'adresse à des mineures enceintes ou mères célibataires et à leurs enfants ayant besoin d'une aide spécialisée.

Dès que les internats (foyers maternels **LES IRIS** à NONANCOURT dans l'Eure et LA PETITE BOULAIE (futur **BIEF**) à la QUEUE-LES-YVELINES dans les Yvelines) commencent à fonctionner en 1951, des problèmes de réinsertion nécessitent un " travail de suite ". Chaque Foyer essaie de répondre avec les " moyens du bord ".

L'expérience nous a appris qu'il était souhaitable, pour les jeunes mères, de réduire au minimum leur séjour en internat et de les suivre de très près dans la vie normale à leur sortie du Foyer, tant sur le plan personnel et professionnel, que dans leur relation à leur enfant. Aussi, dès 1955 une éducatrice à temps partiel, puis en 1958 à mi-temps, assure le " Service de suite " des différents établissements.

Ce n'est qu'en janvier 1962 qu'une demande d'habilitation pour un véritable service d'**AEMO** peut être faite. L'ouverture officielle a lieu cette même année. Le Service est créé dans un petit pavillon, situé 44, rue Carvès à MONTROUGE, dans la banlieue sud de PARIS, mis à disposition par Marie-Thérèse PERRIN, directrice de l'association.

Le service démarre avec deux personnes à mi-temps : M. NIARFEIX (qui travaille également au Siège de l'Association) suit les jeunes sorties de NONANCOURT et de la QUEUE-LES-YVELINES et Monique MERCKX (éducatrice à mi-temps à **CLAIREFONTAINE**) qui suit les jeunes sorties de cet établissement.

1964 – Un poste d'éducatrice à temps plein est créé. Il est occupé par Jeannine BRUNIE qui prend la responsabilité de ce nouveau Service. Outre leur formation de base et leur expérience (10 ans, 8 ans et 5 ans) les éducatrices reçoivent une formation aux techniques de groupe et à l'aide psychosociale individualisée avec supervision des entretiens.

Au cours de cette année 1964, 47 jeunes mères et leurs enfants ont été suivis et 17 d'entre elles ont été hébergées à MONTROUGE d'une nuit à 8 jours.

1965 – L'équipe éducative comprend maintenant 2 postes 1/2.
Cette année, 62 jeunes mères et leurs enfants ont été suivis et 17 d'entre-elles ont été hébergées à MONTROUGE d'une nuit à 8 jours.

1966 – Maintenant, le Service accueille des jeunes mères et des enfants envoyés directement par les Juges des Enfants ou les Services de Prévention et d'Aide Sociale à l'Enfance, sans qu'ils aient séjournés dans l'un ou l'autre établissement de l'Association.

1967 - De nouveaux postes (à temps très partiel) sont créés :

- 1 journée de secrétariat par quinzaine
- 4 heures hebdomadaires de femme de ménage
- 12 vacations de 3 heures par an pour la psychologue
- 8 vacations de 3 heures par an pour le psychiatre.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Ceci est nettement insuffisant compte tenu des besoins des enfants, des jeunes mères et des éducatrices.

Le rapport technique de l'**AEJM** présente la synthèse des 5 réunions qui ont eu lieu avec des représentants de chaque service et les docteurs Claude DUMEZIL et Victor GIRARD (Thèmes traités : contraception, sexualité, placements nourriciers, rôle des spécialistes....).

1968 – Le rapport moral de cette année souligne l'importance du travail réalisé avec les spécialistes (psychologues et psychanalystes) et aussi des réflexions suscitées par la présence de stagiaires d'Ecoles d'Educateurs dans le Service. Départ du Docteur DUMEZIL de l'**AEJM** et arrivée au Service d'**AEMO** du Docteur DUROU. Intensification du travail avec Madame LEGER, psychologue pour enfants, qui fait partie de l'Equipe du docteur Myriam DAVID.

1970 – La diminution de l'effectif, déjà repérée en 1969, se confirme. A cela, plusieurs facteurs

- De nombreux services extérieurs à l'**AEJM** qui suivaient les jeunes mères, avant leur séjour dans les Foyers, les reprennent en **AEMO**, à leur sortie.
- Le Foyer CLAIREFONTAINE n'adresse pratiquement plus de jeunes.

Une réflexion sur “ les structures de continuité éducative ” à l'intérieur de l'**AEJM** se met en place. Elle est ouverte aux équipes de travail des Foyers.

Une nouvelle éducatrice arrive. Elle vient occuper le poste resté vacant depuis plus de 7 mois. Maintenant le temps de secrétariat représente 1/3 temps ce qui améliore considérablement les conditions de travail dans le secteur administratif.

1971 – Jeanine BRUNIE, directrice de l'**AEMO** depuis 7 ans, est décédée. Elle est remplacée par Josie BRUNO. Décès également de Denise BELLEGY, psychologue dans l'Association depuis 18 ans.

L'aide offerte aux jeunes mères se situe à plusieurs niveaux : aide concrète pour l'aménagement de leur cadre de vie et celui de leur enfant, recherche d'un emploi, d'un logement, d'un placement nourricier, et aide psychologique en offrant une relation visant à leur permettre une réalisation d'elles-mêmes. Ce travail relationnel individualisé exige une formation continue.

1972 – Deux établissements des Hauts-de-Seine souhaitent une collaboration avec notre Service pour assurer le travail de suite auprès de leurs jeunes : le Foyer maternel du PLESSIS-ROBINSON ouvert en mai et la Maison Maternelle départementale de CHÂTILLON sous BAGNEUX.

1973 – A la suite du départ à la retraite de Marie-Thérèse PERRIN, Directrice de l'**AEJM**, le Conseil d'administration de cette Association présidé par Jean BEGUE, demande à **Jean-Claude FERRAND**, directeur de l'Association **VERS LA VIE** d'assumer la Direction générale de l'**AEJM**, dans une perspective de fusion ultérieure des deux Associations.

Une extension de l'habilitation donne la possibilité de poursuivre une action éducative auprès des enfants des jeunes mères majeures, mariées ou émancipées, et qui ont encore besoin d'aide.

1974 - La complexité des problèmes des jeunes mères, la réalité du travail exigeant la double prise en charge de la mère et de l'enfant, la non sectorisation due à notre spécificité et la nécessité de répondre à des demandes d'anciennes amènent l'équipe à demander la diminution du nombre de prises en charge par éducatrice, et donc la création d'un poste supplémentaire.

A la demande du Service de prévention de la DASS des Hauts-de-Seine, une antenne est en cours d'implantation à COLOMBES. Il est envisagé également l'agrandissement des locaux et une extension de l'habilitation pour pouvoir prendre en charge des jeunes femmes ayant abandonné leur enfant

1976 – Une antenne a été ouverte à COLOMBES, dans un grand pavillon avec un jardin situé 45, rue Labouret. Elle est installée dans les locaux loués à la conférence Saint Vincent de Paul et pourra recevoir 45 mères et leurs enfants. Ce service a pu démarrer en avril, avec une éducatrice-chef, une éducatrice, une secrétaire et une femme de ménage. Dès septembre une éducatrice détachée de MONTRouGE rejoint la nouvelle équipe, bientôt suivie d'une quatrième éducatrice

Les deux services de MONTRouGE et de COLOMBES sont sous la responsabilité d'une seule directrice, Josie BRUNO et ont une gestion unique.

En septembre, l'agrandissement des locaux de MONTRouGE est enfin réalisé : construction sur l'emplacement de l'ancien garage d'une pièce de jeux et de repos pour les enfants et de deux bureaux. Ces travaux ont été entrepris courant 1975.

1977 - La loi du 17/05/1977 relative au statut des assistantes maternelles a des répercussions sur l'organisation des placements nourriciers et leur financement : qui est l'employeur ? Réticences des familles d'accueil à accepter ce nouveau statut, rivalité mère- nourrice accentuée. Une solution à cet état de fait pourrait être l'augmentation du nombre de places en crèches à domicile de jour et de nuit.

Les Associations **AEJM** et **VERS LA VIE** ont fusionné sous une nouvelle raison sociale : l'**AVVEJ** (ASSOCIATION VERS LA VIE POUR L'EDUCATION DES JEUNES).

Cette année 112 mères et 154 enfants ont fait l'objet d'une aide éducative.

1978 - nouvelle extension de l'habilitation aux mineures et jeunes majeures ayant abandonné leur enfant.

1979 - Au fil des années, des évolutions apparaissent :

- Evolution des jeunes mères pour lesquelles il serait souhaitable d'intensifier les moyens d'aide
- Evolution de la demande des Services extérieurs par rapport aux admissions qui nécessitent un investissement très important sur le plan matériel, financier et psychologique.
- La non-sectorisation et les problèmes techniques et administratifs qui en découlent

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

- Les diverses demandes d'anciennes.
- L'évolution de la législation sociale.
- Le surcroît des tâches administratives qui incombent au Service.

Tous ces facteurs devraient entraîner des modifications pour mieux répondre aux objectifs de travail, en particulier :

- une diminution du nombre de prises en charge globales par éducatrice (10 au lieu de 11) car une prise en charge globale mère-enfant concerne un minimum de 2 personnes (mère et enfant) et souvent plus. Par exemple, au 31/12/78, 85 prises en charges globales équivalaient à 208 personnes (85 mères + 123 enfants).
- une augmentation des vacations des psychiatres et psychanalystes en vue d'un soutien plus important
- une augmentation du temps de secrétariat pour la secrétaire de direction qui a la responsabilité de la comptabilité pour les deux services.

Est-ce compatible avec les instructions de la circulaire du 15 septembre 1979, relative aux prix de journée applicable pour 1980 ?

1980 - Dans le rapport d'activité 1980, il y a un document particulièrement intéressant sur le PROJET EDUCATIF-THERAPEUTIQUE du Service d'**AEMO**. Il "interroge" les particularités de ce travail qui est de prendre en compte à tout moment et la mère et l'enfant et la relation de la mère et de l'enfant, et ce, quelle que soit la "solution" retenue : vie commune avec la mère, abandon-adoption ou placement.

1981 – Bien que la capacité du Service soit de 90 prises en charge globales mère-enfant, le chiffre de 87 a été retenu dès l'exercice 1978. Le temps passé aux demandes d'admission a été pris en compte dans le calcul du prix de journée. Il a été évalué à trois prises en charges globales (cf. rapport d'activité 1977).

1982 – Le service d'**AEMO** s'adresse actuellement à :

- Des mineures ou des jeunes majeures de 18 à 21 ans, enceintes ou mères célibataires et à leurs enfants.
- Des mineures et des jeunes majeures de 18 à 21 ans, ayant abandonné leur enfant.
- Des enfants de mères célibataires devenues majeures ou émancipées.

Les jeunes mères et leurs enfants sont confiés au Service d'**AEMO** par les Tribunaux pour Enfants et les Directions d'Action Sanitaire et Sociale, à la demande :

- Des divers foyers, maisons, hôtels et centres maternels.
- Des services sociaux de secteurs ou spécialisés.
- Des jeunes mères elles-mêmes

L'application stricte de la déconcentration, dans le département, demanderait un personnel supplémentaire pour faire face aux relations exigées avec 33 circonscriptions ! Il y a une souplesse à retrouver dans le fonctionnement, en liaison avec un référent unique et une

réponse à trouver dans le cadre d'une réflexion régionale. En effet, la population de ce service est caractérisée par une extrême instabilité des lieux d'habitation.

1983 - Josie BRUNO a quitté le service et a été remplacée en mars par Liliane WAGNER qui était assistante sociale à la COAE 75 (devenue **SIOAE 75**).

1984 – La loi de décentralisation donne de nouveaux pouvoirs aux départements et aux collectivités locales. L'Action sociale dans son ensemble subit de profonds changements. Maintenant, c'est le Conseil général qui détermine la politique sociale qu'il souhaite mettre en œuvre dans son département. Pour ce qui concerne les Hauts de Seine, une autre modification administrative et technique importante vient d'être mise en place au 1^{er} janvier : la déconcentration de l'Aide sociale à l'Enfance. Elle est l'aboutissement d'une étude menée par la Mission-France ; le principe directeur de la répartition des tâches est le suivant : les décisions individuelles doivent être prises à l'échelon déconcentré.

Les deux équipes (de 6 éducateurs dans chaque lieu) aidées d'un « éclairage » de type psychanalytique (grâce à 2 psychologues-analystes à COLOMBES comme à MONTROUGE et à un psychiatre-analyste commun) ont comme objectif de privilégier la relation éducative pour permettre, le mieux possible, la réinsertion sociale et professionnelle de ces jeunes mères, la recherche de la meilleure solution de prise en charge pour chaque enfant, et enfin de travailler avec les jeunes mères (et leurs enfants) leurs difficultés à devenir autonomes, ceci étant la conséquence de problèmes affectifs souvent très profonds.

1985 – Le service d'**AEMO**, implanté auparavant à MONTROUGE et à COLOMBES, s'est installé 11 rue Michel Charaire à SCEAUX, en juillet 1985. Les locaux se composent d'une grande maison de 350m2 environ, d'un jardinet de 250 m2, d'un garage, situés au cœur de la ville et à proximité du RER. Le Service fait partie de « l'îlot Charaire » et s'insère dans l'équipement médico-social et culturel existant : Centre de PMI, halte-garderie, centre de Planning familial, bibliothèque sans oublier la proximité d'un cinéma et du Parc de Sceaux.

Cette nouvelle implantation donne une meilleure cohérence au Service, en affirmant sa vocation régionale, avec une priorité aux ressortissants du département. Cette réunification n'a en rien modifié le projet pédagogique. Le choix a été de maintenir deux équipes éducatives qui ont gardé leur autonomie de fonctionnement technique et qui peuvent s'enrichir mutuellement : échanges informels et réunions communes à thèmes.

Quelque chose d'une unité est peut-être née sans bouleverser le projet initial. La réalité offre une autre image, elle éclaire en tout cas de façon particulière ce projet en l'affinant.

1986 – Créé il y a 25 ans pour aider de très jeunes mères célibataires à la sortie des maisons maternelles, ce service a traversé les années en s'adaptant aux besoins de la population accueillie.

Et, toujours, il faut s'interroger : où se situe-t-il, aujourd'hui, dans les réponses à donner aux jeunes mères. Cette réflexion a conduit l'équipe à repenser certains termes de l'habilitation pour qu'elle soit le reflet plus juste de la configuration des familles qui sont reçues.

Les termes de l'habilitation pourraient être ainsi formulés :

Le service d'**AEMO** n'est pas sectorisé, et nous y tenons, car cette non-sectorisation donne la possibilité d'engager et de maintenir une relation éducative sur plusieurs années, quel que soit le département et c'est un atout apprécié par les Services sociaux demandeurs.

Il s'adresse aux familles monoparentales mineures ou majeures : jeunes mères célibataires, ou divorcées ou veuves, ou isolées enceintes ou ayant un ou des enfants, pères assumant seul la charge de son (ou ses) enfants, familles monoparentales mineures ou jeunes majeurs ayant abandonné leur enfant en vue d'adoption. Il s'adresse également aux couples mineurs ou jeunes majeurs ou majeurs : couples en formation, ou en concubinage, mariés, en instance de divorce ou de séparation attendant un enfant ou ayant un ou des enfants.

La prise en charge, mandat d'**AEMO** administrative ou Ordonnance d'EMO du Juge des Enfants est rédigée au nom du ou des parents mineurs ou jeunes majeurs, éventuellement au nom du ou des enfants si les parents sont majeurs. Un ou plusieurs noms peuvent y figurer sans que cela signifie une, deux ou trois prises en charge et donc autant de prix de journée à recevoir, car ce qui a été choisi c'est la prise en charge globale. Cette appellation souligne la volonté de privilégier une action auprès d'une *constellation* composée de parents jeunes et de leurs enfants de moins de 6 ans.

1987 – Dans le cadre des activités « d'accompagnement », l'une des éducatrices du Service a travaillé à l'élaboration d'un autre support relationnel, celui du maquillage dont l'objectif est double :

- La création artistique par la mise en place d'une activité théâtre inter-services AVVEJ.
- Une activité esthétique de mise en valeur de soi dans une relation individuelle avec les jeunes femmes.

A travers ces deux approches, le cheminement de la relation éducative par le maquillage et l'esthétique a amené à proposer à l'équipe d'**AEMO** d'intégrer, d'une part, des jeunes femmes au projet théâtral du Foyer **LE BIEF** et, d'autre part, de réfléchir à la possibilité de mettre en place une activité au sein du Service, ayant pour but d'apprendre à se maquiller, et à prendre plaisir à s'occuper de soi.

1990 – Le projet éducatif-thérapeutique, est de prendre en compte à tout moment, et le parent, et l'enfant, dans une prise en charge globale de la famille. Quand les familles s'adressent au Service, c'est à un certain moment de leur histoire personnelle et aussi à un certain moment de leur histoire relationnelle avec leur(s) enfant(s).

Dès le début de la prise en charge et tout au long de la mesure, il est nécessaire de garder toujours présent en soi ce double questionnement :

- Quels vont pouvoir être l'évolution et le devenir de cette relation parent-enfant, de la relation de ce parent-là avec ce ou ces enfant(s)-là,
- Comment répondre, en Milieu ouvert et dans le cadre du Service, aux besoins essentiels de ce ou ces enfants-là, comment leur permettre de se structurer dans des conditions relativement

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

satisfaisantes, tout en aidant son ou leur parent(s) à poursuivre son évolution personnelle et à se réaliser lui-même.

« Cet enfant-là » et « ce parent-là, » cela veut dire que les trois réalités suivantes sont prises en compte :

- La fonction maternelle n'est pas quelque chose d'inné et de naturel, mais le résultat d'un long processus de maturation personnelle.
- Le mouvement intérieur maternel d'une même mère varie d'un enfant à un autre : selon ce que représente cet enfant-là pour la mère et selon ce qu'elle vit à ce moment précis de son histoire personnelle
- La fonction paternelle est l'élément fondamental de la structuration de l'enfant.

1993 - A partir de questions du type : les familles rencontrées aujourd'hui sont-elles très différentes de celles rencontrées il y a dix ans ? Sont-elles plus malades, plus démunies, plus désorganisées ? Et les travailleurs sociaux, sont-ils très différents de ceux d'il y a 10 ans ? Sont-ils plus exigeants, plus isolés, plus pessimistes ou sont-ils simplement les mêmes évoluant comme les familles dans un contexte social qui rend la tâche plus difficile : entre décentralisation, sectorisation et restriction, entre FSL (Fonds solidarité logement) et APL (Allocation personnalisée au logement), RMI (Revenu minimum d'insertion) et API (Allocation de Parent isolé), RAS (Réseau d'aide scolaire) et CES (Contrat emploi Solidarité)...

Pour mener à bien cette réflexion, il a été choisi, à l'aide de paramètres définis en équipe, de faire une comparaison entre quinze familles admises au service d'**AEMO** en 1981-1982 et quinze familles admises en 1991-1992.

Il est souhaité, à partir de données objectives, d'aboutir à une réflexion ouverte sous forme d'interrogation, car, quoi qu'il en soit, une seule chose apparaît, dans ce travail... c'est qu'il n'existe pas de certitude. Ce travail est loin d'être une étude scientifique et n'en a pas la prétention, ce n'est qu'une image du service à deux moments donnés de son histoire et dans une équipe.

1994 – A partir de 113 prises en charge globales, 201 enfants et 112 mères, ce sont 313 personnes qui ont fait l'objet d'une aide éducative, au cours de cette année.

1997 – A l'occasion de la rédaction du Rapport d'activité de cette année, l'équipe du Service d'**AEMO** de SCEAUX présente un remarquable essai intitulé « Rencontre avec les catastrophes de l'histoire » où l'on voit comment certains événements ont pu « exploser » et ont bouleversé la vie des personnes qui lui sont confiées. A travers le travail d'accompagnement de François, de Violette, de Fatima ou d'Ahmed, ce sont la Grande Guerre, la Deuxième Guerre Mondiale, la Guerre d'Indochine et les « événements d'Algérie » qui remontaient à la surface.

1999 – L'équipe a choisi de donner la parole aux familles. A l'origine, il y a une petite phrase d'un jeune papa. Une petite phrase qui a fait son chemin, qui a ressurgi dans une réunion d'équipe et qui a été reprise dans une instance rassemblant l'ensemble du personnel du Service. Comment recueillir ces paroles ? Un questionnaire a été élaboré, sur la base d'un échantillonnage (nombre de familles choisies, type de mesures ...) et a pris corps afin de

devenir « une lecture OUVRETE d'une action en milieu OUVRETE par des questions OUVRETES. »

Sont apparues trois questions essentielles :

- Comment et par qui la mesure d'AEMO vous a-t-elle été présentée ?
- Quels souvenirs gardez-vous de l'admission et comment l'avez-vous vécue ?
- A quoi sert (ou pour les anciennes « a servi ») (la) une mesure d'AEMO pour vous pour vos enfants ?

Les familles ont accepté, pour la plupart, de répondre aux trois questions. Il semble que ce sont les familles encore suivies, sollicitées par lettre, qui ont le moins répondu ou pas du tout.

Cette passation, « ce passage » des familles par les trois questions posées, n'étaient pas du passé mais bien du vif de leur « passé » et d'un présent prégnant et douloureux mais tourné vers l'espoir, et c'est ce temps de passation qui a permis aux éducateurs d'entrer dans l'enceinte de leurs paroles et de leur vie.

Pourquoi avoir voulu entreprendre ce voyage ? Il a été, pour les familles, l'occasion d'une ré appropriation de ce temps éducatif et relationnel. Pour les membres de l'équipe ? Sans doute le désir de regarder leur propre image d'éducateur dans leurs paroles ? Mais que les familles aient pu, ainsi, révéler leur accès à la Parole, voilà le merveilleux de ce voyage.

2002 – 122 prises en charge représentent 492 personnes suivies, qui se répartissent ainsi : 214 enfants, 54 couples, 68 parents isolés, 156 « familles élargies »

Par familles élargies on entend : des membres de la famille (grands-parents, oncle sœur, etc....) des amis proches, des familles d'accueil ou de parrainage, des membres des familles recomposée, avec lesquels un travail suivi et régulier a été mis en place.

2003 - En octobre 2003 Madame Liliane Wagner, directrice du service, exerce ses fonctions à mi-temps dans le cadre d'une retraite progressive. Madame Caudron est déchargée d'une partie de ses fonctions habituelles pour assumer des tâches administratives inhérentes au poste de direction.

Le rapport d'activité rend compte du partenariat privilégié initié en 1990 avec l'école de la Neuville, internat scolaire de semaine et groupe de recherche pédagogique (école longuement pensée, élaborée, organisée avec Fernand Oury et Françoise Dolto).

2004 - La loi du 2 janvier 2002 définit la place de l'usager, le mettant au centre du dispositif. Cette logique impose la formalisation de l'aide apportée par le biais de documents généraux et spécifiques : projet éducatif, règlement intérieur, livret d'accueil, charte des droits de la personne accueillie et, pour les services d'action éducative en milieu ouvert, le DIPC (document individuel de prise en charge)

La loi fait également obligation de mettre en place une évaluation du fonctionnement général de la structure.

Ce travail s'est donc poursuivi pendant plusieurs mois dans le service.

Le service **AEMO** de Sceaux s'est inscrit dans le cadre d'une mission de service public de façon satisfaisante. Créé d'abord pour les « jeunes mères célibataires » il a évolué au fil des années du fait de la loi sur l'autorité parentale conjointe. La spécificité du service recouvre maintenant l'aide éducative aux très jeunes enfants et aux deux parents, avec un souci de travail autour du trans-générationnel pour comprendre et tenter de dénouer les répétitions à l'œuvre.

Le personnel éducatif et psychologique a bien intégré sa mission : pertinence et justesse des interventions sont régulièrement ré-interrogées pour être en conformité avec le projet éducatif.

2005 - Le projet de service a été réactualisé et finalisé dans le cadre de journées d'études du service et soumis pour validation au conseil d'administration de l'AVVEJ.

Ce projet de service doit nécessairement :

- S'adapter au profil des familles reçues
- Etre en cohérence avec les besoins et les demandes exprimés par les Tribunaux pour Enfants et le service de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- Etre en adéquation avec les schémas départementaux

2006 - Le 18 janvier 2006 Monsieur Richard Heyberger est nommé directeur du service **AEMO** de Sceaux en remplacement de Mme Wagner qui a fait valoir ses droits à la retraite après avoir dirigé le service durant 23 ans.

Le projet de l'établissement, remis en 2005, jugé conforme aux valeurs et options fondamentales de l'AVVEJ, a été conventionné et habilité par les instances du département des Hauts-de-Seine, pour l'Aide sociale à l'Enfance le 29 juin et pour la Protection Judiciaire de la Jeunesse le 10 juillet 2006 avec l'obligation de donner priorité aux dossiers émanant de la juridiction et des Services de l'ASE des Hauts- de- Seine.

Trois aspects du projet de Service ont plus particulièrement retenu l'attention :

- La non sectorisation
- La spécificité petite enfance 0 à 6 ans à l'admission
- Une mesure dite familiale (un seul prix de journée quel que soit le nombre d'enfants).

2007 - L'année 2007 aura été une année de transition avec le départ en retraite du directeur, M. Richard Heyberger, et l'arrivée d'une nouvelle directrice Madame Marie-Catherine Renévoit dans un contexte de mouvance législative avec la réforme de la Protection de l'Enfance et celle de la Prévention de la délinquance (lois du 5 mars 2007).

Dans cette perspective des séances de travail ont eu lieu toute l'année 2007 avec le soutien technique d'un chargé de mission : Monsieur Exertier.

L'objet de ce travail étant la clarification de l'identité du service à partir de ses missions et de ses spécificités, il est demandé aux autorités de contrôle : une augmentation de nos capacités de prise en charge, une extension des locaux par la location de bureaux complémentaires à proximité du service et une création de postes supplémentaires.

2008 - La loi de la protection de l'Enfance du 5 mars 2007 préconise de veiller à la cohérence des actions et de garantir la stabilité pour l'enfant. Paradoxalement le service **AEMO** est régulièrement questionné sur la longueur de certains accompagnements éducatifs.

L'illustration de la pertinence de ces durées figure à travers des vignettes cliniques dans le rapport d'activité 2008.

Pour la première fois dans l'histoire du service, une psychologue de formation faisant fonction d'éducatrice spécialisée, obtient sa validation des acquis par l'expérience. (VAE)

Les anciens du service, soit six familles, se sont retrouvés autour de la traditionnelle galette des rois.

Une activité peinture comme support à la relation éducative est mise en place avec un petit groupe d'enfants à raison d'une fois toutes les six semaines.

L'AVVEJ mène une réflexion de re-structuration de l'offre AEMO/AEAD (Action Educative en Milieu Ouvert / Aide Educative à Domicile) sur le département des Hauts de Seine avec le projet de créer un pôle commun avec le service d'**AEMO** de Clairefontaine.

2009 - Pôle **AEMO-AEAD** Rueil – Désarrimage de ce pôle **AEMO** du foyer maternel Clairefontaine, situé à Rueil-Malmaison, pour faire institution commune avec l'autre service d'AEMO/AEAD de l'AVVEJ, celui de Sceaux.

Madame Marie-Catherine Renévoit, déjà directrice du service de Sceaux, prend la responsabilité de ce service. Madame Christine Genest est recrutée le 07/09/2009 en qualité de directrice adjointe avec une forte délégation sur le pôle de Rueil -Malmaison. La comptabilité est centralisée à Sceaux avec l'embauche d'une nouvelle comptable.

Ce qui ne change pas dans cette nouvelle configuration : un projet et des modalités d'intervention différenciés entre les deux pôles (celui de Sceaux et celui de Rueil), une dynamique de travail investie et une équipe éducative et médico-psychologique relativement stable. Ce changement, fruit d'une volonté associative de potentialiser les ressources, s'est déroulé dans un climat serein.

Compte tenu de la sous-activité du service de Rueil, l'AVVEJ a proposé au Conseil Général une redistribution de 20 mesures d'AEMO en AEAD à titre expérimental.

Le document finalisant l'évaluation interne a été remis courant 2009.

Rappelons que le service d'AEMO/ AEAD de Sceaux a construit des modalités d'intervention répondant à la complexité des situations familiales souvent dégradées à l'entrée dans la mesure. La notion de continuité éducative, avec des partenariats forts (dans l'esprit de la loi concernant la Protection de l'Enfance de mars 2007) a été particulièrement développée.

Le document de l'évaluation interne a été remis au conseil d'administration de l'AVVEJ Concernant le droit des usagers, la consultation annuelle des familles par questionnaire a été mise en place.

Au séminaire de l'AVVEJ sur le thème « L'Individuel, le Collectif, comment faire société ? » deux ateliers ont été animés : l'un sur l'Ecole de la Neuville, partenaire privilégié du service, l'autre sur l'Atelier Peinture proposé aux enfants du service de l'AEMO/AEAD.

2010 – Cette année, le service AEMO/AEAD initie des rencontres de travail avec les partenaires institutionnels de longue date : le service a accueilli l'équipe éducative du gîte d'enfants La Rotourelle. Depuis de nombreuses années, des enfants y sont accueillis pour des séjours séquentiels. Ce dispositif permet de travailler les enjeux des premières séparations enfants /parents.

Deux rencontres de travail ont également eu lieu avec les services des TISF (Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale) : l'Aide aux Mères, Familles et Cité. Ce partenariat précieux est indispensable dans certaines situations familiales. Ces professionnelles assurent par leur présence quotidienne une mission de prévention et de protection notamment dans le cadre de la petite enfance. Ce partenariat ainsi que ceux menés habituellement avec les services de l'ASE, de la PMI, les équipes des services territoriaux, les crèches et les écoles nous permettent de construire «le filet de sécurité autour des jeunes enfants dans leurs familles».

Le service est confronté à une montée des procédures judiciaires (présence d'avocats de plus en plus fréquente aux audiences, plainte nominale contre un professionnel, menaces contre des salariés du service, assignation à témoigner dans un procès d'assises pour infanticides). Ces questions ont impulsé une journée de travail sur le thème: Responsabilité personnelle, professionnelle et collective.

Le service reste mobilisé par le souci de la transmission, de la formation de nos métiers et pratiques. Cela se traduit par l'accueil de trois stagiaires.

Sur le pôle AEMO AEAD Rueil, en juin 2010 un avis favorable du CROSMS (Comité Régional de l'Organisation Sanitaire et Médico-sociale) valide «l'autorisation de fonctionnement du service pour un suivi de 150 mesures administratives et judiciaires concernant des mineurs et adolescents principalement du département des Hauts-de-Seine ». Sur le plan de l'activité l'équilibre est rétabli en 2010.

Ce pôle reste ouvert aux évolutions des dispositifs sociaux et médico-sociaux sur le département : dispositif de la Maison des Adolescents des Hauts-de-Seine ; mise en place du dispositif de recueil et de traitement des informations préoccupantes sur le territoire départemental.

Le service poursuit sa responsabilité de participer à la formation de futurs professionnels. Ainsi en 2010, le service a accueilli deux étudiants en formation d'éducateur spécialisé, une étudiante en Master de psychologie.

2011 - A Sceaux, on note les départs des deux chefs de service qui ont fait valoir leurs droits à la retraite après 33 ans d'exercice dans la structure pour Agnès Prud'homme et 21 ans pour Josiane Daniel. Un pot a été organisé en leur honneur le 24 mars 2012.

La perte d'un poste de chef de service modifie le dispositif jusqu'alors adapté à la spécificité de ce service Petite Enfance et Action Educative Familiale à moyens renforcés. Dans la réorganisation, le Conseil Général accorde un poste éducatif en compensation et augmente l'activité du service de 92 à 94 familles.

Madame Martine Petitpain est recrutée sur le poste unique de chef de service. (Auparavant, Madame Petitpain avait effectué son stage de formation Caferuis dans le service).

Lors du 21ème séminaire de l'AVVEJ «Responsabilité dans l'Education – Education à la Responsabilité» le service a présenté une intervention : « Lorsque l'Assistance Educative rencontre la dimension pénale (familles déchirées par des événements dramatiques, crimes) ».

Lors du 40ème anniversaire de l'Association les 3A (Amis et Anciens de l'AVVEJ) des familles autrefois suivies par notre service se sont retrouvées avec des professionnels actuels ou anciens, au cours d'une journée festive. Cette manifestation a permis à ces adultes devenus parents eux-mêmes de retrouver trace de leur enfance auprès de témoins de leur histoire, en présence de leurs propres enfants. Le service de Sceaux a une tradition de mémoire notamment avec l'appui d'albums photos qui se constituent générations après générations. Ce fut l'occasion pour certains de se voir remettre les seules photos accessibles de leur enfance.

Du côté de l'AEMO-AEAD Rueil, concrétisation du projet d'exercer des mesures d'AEAD sur deux territoires de l'ASE 92 (STASE 3 et 4) soit 24% sur les 150 mesures éducatives. Le service observe que les motifs de l'intervention en AEAD sont similaires à ceux de l'AEMO : situations conflictuelles entre parents, entre parents et adolescents, parents désarmés dans la prise en charge de leurs enfants. Pour les plus jeunes enfants, le service a fait l'expérience de l'utilisation d'accueils/séquentiels, d'internats scolaires, de consultations en CMP, d'interventions de TISF.

2012 - L'activité a été tenue à 100,71‰, soit 122 prises en charges familiales ce qui représente 275 personnes. L'année a épuisé plus d'un professionnel du service pour maintenir une qualité de travail à laquelle il est profondément attaché. L'augmentation de mesures courtes, aboutissant à des placements rapides (qui a doublé en 3 ans) au vu des situations de danger pour les enfants, mobilise beaucoup d'énergie. Cela questionne l'évaluation et l'indication d'une mesure AEMO/AEAD par les services intervenants en amont. La vocation du service n'est pas de placer mais au contraire de soutenir les ressources familiales et parentales pour permettre à l'enfant de grandir dans des conditions suffisamment favorables pour lui.

Lorsqu'un placement de l'enfant va s'avérer nécessaire, la relation nouée avec la famille permet qu'une séparation puisse advenir dans des conditions supportables pour tous.

Des activités collectives se poursuivent au service : expériences partagées, enfants / parents, moyens de fabriquer des souvenirs d'enfance heureux et d'apaiser des représentations catastrophiques d'un parent sur lui-même et sur son enfant. Cette année trois activités ont été proposées dont : sortie dans une ferme pédagogique, intervention d'une comédienne spécialiste de voix pour les dessins animés, atelier de décoration de Noël.

Malgré l'investissement qu'impliquent ces activités collectives pour les éducateurs, ce support perdure au fil des années.

En lien avec les problématiques conflictuelles au sein des couples et des familles, deux journées de formation ont eu lieu : rôle de l'administrateur ad-hoc et de l'avocat d'enfant, notion de conflit et son impact sur les pratiques, projet personnalisé individuel. Cette formation a regroupé l'ensemble des équipes de Rueil et de Sceaux.

ANREL (ASSOCIATION NATIONALE DE RECHERCHE, ENSEIGNEMENT ET LOISIRS)

Association créée par **Jean-Claude FERRAND**, le 11/02/1969 (JO du 20/02/1969) et déclarée à la Préfecture de police de PARIS. Siège social 103, Faubourg St Honoré 75008 PARIS
Sous le nom d'ASSOCIATION NATIONALE REEDUCATION ET LOISIRS (**ANREL**)

Grâce à cette association, il s'agissait de répondre administrativement et techniquement aux besoins nécessaires à la mise en œuvre d'un des éléments importants du PROJET PEDAGOGIQUE de l'Association **VERS LA VIE**, devenue AVVEJ : Les LOISIRS THERAPEUTIQUES

Le 14/12/1970 L'Association est agréée comme, Association Nationale de Jeunesse et d'Education Populaire, par Arrêté du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Le 14/02/1980 changement de statuts et de raison sociale, elle devient l'ASSOCIATION NATIONALE DE REEDUCATION, ENSEIGNEMENTS ET LOISIRS (**ANREL**) JO du 28/02/80.

En effet, grâce à un nouvel agrément de la Direction du Travail et de l'Emploi, l'association acquiert le label de Centre de formation professionnelle continue

Le 06/02/1981 le siège social est transféré au 11, Rue de la Sablière 75014 PARIS

Le 14/12/1984 Projet de création d'une base de loisirs à COURVILLE SUR EURE (Eure et Loire) Ce projet est définitivement abandonné par manque de financement le 01/04/1985.

Le 09/08/1989 changement de statuts et de raison sociale : ASSOCIATION NATIONALE DE RECHERCHE, ENSEIGNEMENT ET LOISIRS (**ANREL**) JO du 06/09/1989.

Le 23 Mars 1990 l'Association rejoint le Groupement Vers la Vie, créé le 09 Mars de la même année.

Un nouvel agrément, du Ministère de la Jeunesse et des Sports lui confère le label d'Etablissement d'Animation Sportive

Ces trois agréments ont permis et permettent encore à l'association de proposer un éventail d'activités de formation, d'aide aux projets, animation, et recherche, non seulement pour les besoins du GROUPEMENT VERS LA VIE, mais aussi pour un public institutionnel, public, privé ou associatif, extrêmement large.

L'histoire des activités menées par l'association, se partage en QUATRE époques :

- La première, autour des activités de loisirs thérapeutiques menées par l'Association VERS LA VIE puis AVVEJ, principalement de l'I.R. le LOGIS, auxquelles viennent s'ajouter la gestion de classes transplantées ou de Bases de loisirs, fermées à ce jour (Le Chalet "Sous le SAIX" puis "Les Regards" 74 - PASSY – "Le Chenoz" 73 - MOUXY – "Kerglentin" 23 - CROZON – les bateaux NOA-NOA I et II)

- La seconde, qui se mêle à la première avec l'ouverture, de ces activités et de ces bases, à un public extérieur aux activités de VLV et de l'AVVEJ.
- Une troisième ou l'association, grâce à son agrément du Ministère du Travail et de l'Emploi, ouvre ses activités à la formation professionnelle continue, essentiellement orientée vers la pédagogie du temps libre (LOISIRS THERAPEUTIQUES) et les nouvelles technologies, tout en poursuivant ses deux premières activités.
- La quatrième, enfin, qui voit l'association fermer ses bases de loisirs, en 1990, pour ne plus se consacrer qu'à la Formation, l'Aide à la réalisation de projets et à la recherche.

Aujourd'hui, lors de la rédaction de cette fiche, l'association ne mène plus que des activités de formation ou de loisirs "Clés en mains"

L'Association a été présidée, jusqu'à ce jour, par :

- DUFOURD Bernadette du 10.02.69 au 14.06.84 DCD
- FERRAND Jean-Claude du 15.06.84 au 17.06.87 DCD
- FOURNIER Georges du 18.06.87 au 16.05.89 DCD
- LIARDEAUX Jean du 17.05.89

ASSOCIATION DES ANCIENS ET AMIS DE L'AVVEJ (3A)

Créée par **Jean-Claude FERRAND** sous la raison sociale de ASSOCIATION DES ANCIENS DE L'ASSOCIATION VERS LA VIE et déclarée à la Sous-préfecture de RAMBOUILLET (Yvelines) le 17/12/70 (JO du 19/01/71)

Son Siège social est fixé au 5, Rue de Port Royal 78470 SAINT-LAMBERT DES BOIS

L'Association change de raison sociale le 11/02/94 et devient l'ASSOCIATION DES AMIS DE L'AVVEJ (3A) (JO du 30/03/94).

C'est en 2004 que le mot « anciens » sera réintroduit pour donner l'appellation : Association des anciens et amis de l'AVVEJ.

Le 29 Mars 1990 l'Association rejoint le **Groupement Vers la Vie**, créé le 09 Mars de cette même année.

Dès ses origines **les 3A** œuvrent en direction des anciennes et anciens quittant les établissements et services de **VERS LA VIE** puis de **l'AVVEJ**. Il s'agit de les aider moralement et matériellement, alors que la prise en charge financière a pris fin.

- Aide financière : dons et/ou prêts
- Aide au logement : recherches, caution, proposition de contrat avec les propriétaires
- Aide aux projets : personnels, professionnels....
- Conseils juridiques : avocats, huissiers....

Le fait que ses Membres et Administrateurs soient, majoritairement, des Anciens, renforce la particularité de l'association.

L'association a réalisé une plaquette qui est remise aux jeunes quittant leur service ou leur établissement.

Elle dispose d'un site Internet : www.les3a.info.

Chaque demande de soutien, tant sur le plan moral que financier, est parrainée par un membre de l'association. Les demandes d'aide financière peuvent donner lieu à un prêt.

L'association encourage et aide à la mise en place de stages dans les entreprises créées par les anciens ou qui font partie de leur réseau.

A l'occasion de son quarantième anniversaire célébré le 21/05/2011 l'association a publié un ouvrage : « 40 ans de vie associative des anciens et des amis de l'AVVEJ ». Un livre de témoignages des anciens est en projet.

L'association a été présidée, jusqu'à ce jour, par :

- | | |
|------------------------|-------------------------|
| • TERRADE Pierre | du 10.12.70 au 15.02.84 |
| • MALECOT Gérard | du 16.02.84 au 28.03.90 |
| • DELEPINE Jean-Claude | du 29.03.90 au 14.11.93 |
| • AUTIN Jacqueline | du 15.11.93 au 04.02.99 |
| • CASTRO Antonio | du 05.02.99 au 03.02.00 |
| • DOMANGE Claude | du 04.02.00 |

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

ASSOCIATION LOI 1901

Loi du 1^{er} Juillet 1901 relative au contrat d'association (JO du 02/07/1901)

Article 1 : L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices

Article 2 : Les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable, mais elles ne jouiront de la capacité juridique que si elles se sont conformées aux dispositions de l'article 5.

Article 5 : Toute association qui voudra obtenir la capacité juridique prévue par l'article 6 devra être rendue publique par les soins de ses fondateurs

Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un *REGISTRE SPECIAL* qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

Article 6 : Toute association régulièrement déclarée peut, sans aucune autorisation spéciale, ester en justice recevoir des dons manuels ainsi que des dons des établissements d'utilité publique, acquérir à titre onéreux, posséder et administrer, en dehors des subventions de l'Etat, des régions, des départements et des communes et de leurs établissements publics :

- 1) Les cotisations de ses membres ou les sommes au moyen desquelles ces cotisations ont été rédimées, ces sommes ne pouvant être supérieures à 100 F,
- 2) Le local destiné à l'administration de l'association et à la réunion de ses membres,
- 3) Les immeubles strictement nécessaires à l'accomplissement du but qu'elle se propose.

Les dispositions de cette loi sont exécutoires conformément au Décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la Loi du 1^{er} Juillet 1901 relative au contrat d'association (JO du 17/ 08/1901)

*_*_*_*_*

Ainsi les citoyens qui le souhaitent, peuvent se réunir en toute légalité, pour défendre un point de vue ou promouvoir des actions qui leur semblent nécessaires.

Ce cadre a été choisi naturellement par les promoteurs qui, constatant les carences des autorités publiques, se sont mobilisés en faveur des personnes handicapées ou en difficultés d'intégration sociale.

C'est ainsi qu'est né le vaste champ de l'action éducative et médico-sociale, reconnu par l'Etat compte tenu de son action d'intérêt général.

AVVEJ FORMATION

En liaison avec le syndicat de la profession, en **OCTOBRE 1983**, nous créons de toutes pièces la formation de technicien de l'entretien canin. C'est Michel JOLLI qui s'attelle à cette tâche qu'il développera d'une manière efficace. Cette activité, compte tenu de ses modes de financement particuliers est à l'origine de la création de l'entité **AVVEJ FORMATION** devenue « 78 » pour ses activités dans les Yvelines et « 94 » pour ses activités dans le Val de Marne.

1984 :

Débuts timides mais prometteurs de la formation de toilettage dans les anciennes douches du **REFUGE**.

1985 :

3. STAGE DE TECHNICIEN DE L'ENTRETIEN CANIN - CAMPAGNE 1984 - 1985 (Stage qualifiant 16/18 ans complétant les structures de l'I.R.M.P. l'**POUSTAL**)

3.1. Les jeunes

- 80 demandes pour ce stage,
- 15-jeunes prévus (13 filles, 2 garçons) : ce nombre a été choisi en fonction des débouchés dans la profession, et des possibilités d'agrément.

Origine géographique des jeunes :

- 10 des YVELINES
- 2 des HAUTS DE SEINE
- 1 de l'ESSONNE
- 1 du VAL D'OISE
- 1 du VAL DE MARNE

Tous ces jeunes ont une forte motivation, cette sélection s'est faite à la suite de tests d'enseignement général et d'un entretien.

3.2. Déroulement du stage

- Principe de base : alternance stage/employeur sur la semaine

2 jours ½ sur le lieu de stage (rue du Refuge), 2 jours ½ chez l'employeur.

Cette forme d'alternance a été choisie pour :

- créer un rythme de travail évitant la monotonie et rompre le schéma d'une scolarité classique,
- permettre de reprendre les situations difficiles rapidement, aussi bien sur le lieu de stage que chez l'employeur, grâce au suivi constant des stagiaires par l'animatrice du stage.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

➤ Le groupe

15 jeunes très motivés par le toilettage, ce qui permet l'acceptation sans problème de l'enseignement général.

Ces jeunes ont constitué un groupe très dynamique et enthousiaste, manifestant une forte demande de travail scolaire et professionnel, ainsi que d'activités annexes.

Ce fonctionnement stimulant et chaleureux a permis aux jeunes de s'exprimer; faisant apparaître dans le discours et le comportement de certains, de grosses difficultés personnelles. Nous nous sommes retrouvés confrontés à des problèmes psychologiques difficiles à résoudre, car dépassant notre formation. Nous pensons que l'intervention d'un psychologue serait la bienvenue, afin d'offrir à ces jeunes un mieux être nécessaire à une bonne insertion professionnelle et à un bon départ dans leur vie d'adulte.

➤ les intervenants

- Une personne de référence assure l'enseignement général.
- Une personne effectue le suivi du stage, permettant ainsi de faire le lien entre les deux composantes de la formation.

Des professeurs techniques, ayant une expérience professionnelle en salon de toilettage et également en exposition canine internationale, offrent aux stagiaires une ouverture supplémentaire enrichissante sur la profession.

Un vétérinaire apporte un complément technique indispensable à la formation.

Une personne spécialisée en gestion, donne les notions de base nécessaires à un travail dans la vente favorisant pour certains, dans quelques années, l'ouverture de leur propre salon de toilettage.

3.3. Buts et moyens du stage

3.3.1. Acquisition d'un bon niveau scolaire par une remise à niveau individuelle et collective, ainsi qu'une préparation à la vie pratique (respect des horaires, démarches administratives...),

3.3.2 Les connaissances sont vérifiées par un contrôle continu et par un examen final sanctionné par un jury de professionnels.

Il comprend :

- des épreuves d'enseignement général concernant le programme de l'année,
- une épreuve technique : chaque stagiaire doit toiletter deux chiens des races les plus courantes en toilettage.

3.3.3. Ouverture des jeunes sur le monde extérieur grâce à des sorties cinémas, musées, expositions, concertées et discutées, à des activités sportives (stage, piscine, forêt...),

3.3.4. Implication et responsabilisation des jeunes dans leur travail :

L'enseignement technique fonctionne sur la formule "salon de toilettage-école" : nous recevons des chiens de la clientèle du quartier. Donc les jeunes se retrouvent les lundis et mardis après-midi dans une situation de réalité professionnelle : accueil, travail fait et jugé, critiques et compliments adressés directement par la clientèle.

3.3.5. Résultats :

- 13 jeunes ont présenté l'examen de fin de stage
- 13 ont obtenu la pratique
- 12 ont obtenu la théorie

1987 :

Recherche de solutions pour transférer les activités d'AVVEJ formation, les locaux de la rue du Refuge devant être libérés.

1988 :

La formation de technicien de l'entretien canin ou "à l'école de l'entreprise" :

Depuis octobre 1983, nous avons mis en place une formation de Technicien de l'Entretien Canin, en accord avec le syndicat professionnel, dans le but d'offrir une formation ayant un rapport avec les animaux et débouchant sur un emploi pour les jeunes dont nous avons la charge.

A la demande de la profession, nous avons donc mis en place une formation préparant à cette spécialité. Pour ce faire, nous avons utilisé les mesures prises dans le cadre des formations en alternance pour les jeunes de 16 à 18 ans et avons choisi la formule des stages pré-qualifiants.

Nous avons dénombré environ 150 demandes par an et pu recevoir, pendant ces six années, 15 jeunes par an en stage ou module pré-qualifiant soit 90 jeunes

Depuis 1986, 15 jeunes ont terminés un contrat de qualification et 45 sont actuellement en contrat qualifiant.

Niveau scolaire :

- 30 % 6ème
- 10 % 3ème CPPN (Classe Pré-Professionnelle de Niveau)
- 40 % SES (Section d'Education Spécialisée)
- 5 % CPA (Classe Préparatoire d'Apprentissage)
- 15 % Formations diverses

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Relation entre le stage et la profession :

- visites organisées au salon de l'Agriculture et exposition canine internationale
- journée de démonstration organisée par le syndicat de la profession,
- organisation de Journées de démonstration pour les membres du syndicat sur le lieu de stage,
- stand à Rueil-Malmaison
- réunions régulières avec les maîtres de stage,
- groupe d'appui.

Depuis novembre 1986 : Mise en place de modules professionnels.

Mise en place de modules professionnels de 550 heures dans le cadre des plans Jeunes, sous la coordination du GRETA 3 de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Les dossiers des jeunes sont enregistrés par les PAIO (Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation) et un bilan d'orientation et de positionnement (BOP) est mis en place dans 5 villes de la zone. L'OUSTAL a reçu 120 jeunes pour ce travail pendant deux ans, à raison de 35 heures par jeune.

Depuis 1986 nous avons pris en charge :

- 3 modules de 15 jeunes pendant 550 heures. Financement : toutes ces actions sont financées par le ministère de la Formation Professionnelle.

- Les contrats de qualification

Un groupe de jeunes est en contrat de qualification depuis le mois de novembre 1986, pour une durée de deux ans.

- Il s'agit d'un contrat de travail de type particulier, signé entre un employeur et un jeune.
- Il comporte une formation en alternance : une formation théorique et une formation dans le poste de travail.
- Il conduit à l'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue. Il s'adresse à des Jeunes de 16 à 26 ans.
- Le contrat est écrit et a une durée déterminée de 6 à 24 mois.
- Il prévoit 25 % au moins du temps passé en formation générale, professionnelle ou technologique, dispensée par un organisme de formation, soit pour nous, 10 heures par semaine.
- Il précise la rémunération du jeune par l'entreprise selon le barème forfaitaire.

En 1987, un deuxième groupe de 15 jeunes est créé. En 1988, mise en place de deux groupes de 15 jeunes chacun, soit au début janvier 1989, 45 jeunes en contrat de qualification et 15 en module.

Autres types de demandes de formation :

- 1 SRA (Stage de Réinsertion en Alternance)
- 1 CLD (Chômeur Longue Durée)
- 1 formation continue

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Les résultats :

- 90 ont présenté l'examen de fin de stage
- 89 ont obtenu la pratique
- 80 ont obtenu la théorie

Sur ces 90 jeunes :

- 73 ont un emploi,
- 3 ont repris une autre scolarité,
- 4 ont repris une autre formation ou ont changé d'orientation (dressage, élevage, gardiennage, vente),
- 3 se sont installés à leur compte,
- 7 n'ont pas donné de leurs nouvelles.

1989 :

LE CREDIT FORMATION

La deuxième chance des Naufragés de l'Ecole.

Le crédit formation repose sur une organisation qui n'est plus fondée principalement sur le stage. Il peut offrir une combinaison de modules complémentaires permettant des possibilités de choix suffisantes pour construire un itinéraire personnalisé, orienté vers une qualification sanctionnée par un CAP ou un BEP.

Le crédit formation s'appuie sur les mesures existantes de formations alternées 16-25 ans.

Toutes ces formations doivent être accompagnées d'une procédure de validation des acquis.

L'organisme de formation est conventionné par le Préfet de la Région au vu d'un dossier préalablement établi.

L'AVVEJ FORMATION est conventionnée pour 3 ans et nous assurons les formations suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|-------------------------------|
| • Dactylo en pré-qualification | 15 jeunes à 300 heures chacun |
| • Vente en qualification | 22 jeunes à 800 heures" |
| • Cuisine " | 10 jeunes à 800 heures" |
| • Service de salle " | 10 jeunes à 800 heures" |
| • Technique de Recherche d'emploi | 45 jeunes à 30 heures" |

1990 : C'est ainsi qu'est née l'appellation "AVVEJ Formation" qui permet une indépendance administrative, tout en préservant le parallèle et la complémentarité avec les structures techniques de l'Association en général et de l'**OUSTAL** en particulier

La mise en place par **AVVEJ FORMATION** (située maintenant à MONTIGNY LE BRETONNEUX) de formations en alternance qui ont changées d'appellations au fur et à

mesure des années pour s'appeler maintenant Formation pour les 16 à 25 ans soit sous forme de Crédits Formation Individualisés (CFI) ou autres Contrats de Qualification (CQ) a, d'abord, accompagné les besoins des Jeunes de l'**OUSTAL**, puis, celles-ci ont été ouvertes naturellement à d'autres jeunes garçons et filles du département.

Paradoxalement, ce qui est d'évidence une ouverture sur l'extérieur et une avance pédagogique, pose un problème sur le plan financier : les formations 16/25 ans organisées pour les jeunes des Yvelines, financées par l'Etat, bénéficient de l'utilisation partielle d'équipements financés par le Conseil Général, tout en continuant à servir à 100% aux jeunes filles confiées à l'établissement.

1991 :

Nous avons décidé de fermer le restaurant d'application "L'ATELIER" au Chesnay, ceci faute de solutions fiables et d'engagements réels de la part des pouvoirs publics.

Nous avons fermé cette structure par lassitude, épuisés par les recherches de solutions administratives. "L'ATELIER" fonctionnait bien, nous permettait notamment d'offrir à 6 jeunes en grandes difficultés une expérience concrète dans un lieu, malgré tout protégé. Mais "L'ATELIER" a été considéré par les pouvoirs publics comme une entreprise d'insertion et non comme un restaurant d'application. L'équilibre financier devenait alors impossible.

L'équipe a, pour la première fois depuis sa mise en place, subi quelques mouvements.

Nous souhaitons la bienvenue à Joachim MUNOZ qui remplace Henri BREIDCHET premier retraité de l'équipe, et à Christophe CHIJOU qui remplace Pierre BOETCH, décédé en fin d'année : salut Pierre et merci pour ton savoir-faire et ton savoir-être.

En ce qui concerne les résultats aux examens professionnels, il faut préciser que nous ne visons pas essentiellement aux résultats, mais poussons démesurément les jeunes à en obtenir. Nous pourrions assurer des résultats en fin de formation à condition de faire entrer ce paramètre dans le choix des jeunes que nous prenons à l'entrée. Sélectionnons au départ, nous aurons des diplômés à l'arrivée : mais remplirions-nous encore notre mission ? Cependant, il nous faut mettre des mesures comparatives et appréciatives des performances à l'emploi, des capacités à l'autonomie des jeunes à leur arrivée et à leur sortie.

1993 :

Si la mixité scolaire existe bel et bien. Elle se fait dans le cadre **d'AVVEJ FORMATION** que l'on a bien du mal à isoler de l'IRMP tant elle a enrichi ce dernier. Il faut insister sur l'immense intérêt de la formation professionnelle en alternance.

Le Centre de Formation de l' **OUSTAL / AVVEJ FORMATION** est une réussite pour la formation professionnelle des jeunes en difficulté : il reste maintenant à lui donner l'assise nécessaire pour que, d'une part nous ne soyons pas dépassés par ce que nous mettons en place et d'autre part pour accompagner les évolutions

L'agrément de l'école technique comme annexe du Centre de Formation d'Apprentis de **BEL AIR** va d'ailleurs dans ce sens. Dans le cadre d'AVVEJ Formation 78, nous accueillons depuis

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

longtemps des personnes "extérieures" dont beaucoup ont croisé les chemins des services sociaux, des jeunes du département suivis en Milieu Ouvert ou pensionnaires d'un autre internat spécialisé que l'**OUSTAL**.

Nous accueillons aussi, des jeunes en difficultés qui sont dans leur famille, qui ont vécu leur scolarité comme un échec et qui se relancent grâce à la formation en alternance.

1995 :

Les activités de l'annexe du CFA se développent considérablement. **AVVEJ FORMATION** gère de moins en moins de dossiers.

1996 :

Une réflexion s'engage pour renforcer l'activité du CFA annexe et transférer des activités jusque-là assurées par **AVVEJ FORMATION**, notamment les contrats de qualifications et les crédits de formation individualisés (CFI).

1997 :

Les jeunes accueillis à **AVVEJ FORMATION** et à l'Annexe du CFA **BEL AIR** sont admis selon une procédure "ordinaire". Ils ne font l'objet d'aucune sélection particulière. Se présenter, remplir son dossier et avoir un terrain d'expérience professionnelle (stage ou apprentissage suivant les cas) suffit pour être admissible. L'admission effective se fait en fonction des places disponibles. Ils viennent d'horizons très différents: de leur famille, d'une famille d'accueil, de foyers éducatifs... Certains bénéficient d'une prise en charge éducative de l'ASE ou d'un magistrat de la jeunesse, d'autres ne sont pas répertoriés comme "jeunes en difficultés".

Nous en avons admis qui étaient en liberté conditionnelle. Beaucoup ont des grosses difficultés scolaires qui engendrent un manque de confiance déroutant. Une bonne partie donne l'impression d'arriver dans une voie de garage, d'être là parce qu'on leur a répété à longueur de scolarité qu'ils ne sont pas capables, qu'ils ont de trop grandes lacunes, que c'est leur dernière chance... Ils sont épaulés par leur famille ou pas, encouragés ou non, suivis ou livrés à eux-mêmes. Bref, en difficultés ou pas ces jeunes viennent dans nos structures de formation sans être précédés par une prise en charge ou une Ordonnance de placement provisoire, et nos moyens sont ceux d'un centre de formation classique.

Souvent, nous regrettons de manquer de moyens pour pouvoir prolonger un accompagnement éducatif nécessaire au-delà des temps scolaires. Dans cette idée, les projets d'évolution de l'**OUSTAL** exposés par ailleurs seront totalement intégrés dans l'évolution d'**AVVEJ FORMATION** et de l'Annexe CFA **BEL AIR**.

1998 :

AVVEJ FORMATION / CFA **BEL AIR** s'est installé dans la zone d'activités de TRAPPES / ELANCOURT. Enfin de la place et des conditions correctes pour pouvoir élaborer des projets nouveaux.

1999 :

A partir de cette date, le rattachement de l'ancienne **AVVEJ FORMATION** est totalement effectué auprès du CFA **BEL AIR**. L'indépendance par rapport à l'**OUSTAL** est totale pour l'annexe de TRAPPES.

AVVEJ INTERNATIONALE

L'Association **VERS LA VIE**, puis, après la fusion avec l'**AEJM**, l'**AVVEJ**, donne aux voyages, échanges et rencontres avec l'étranger, une grande importance dans son projet pédagogique

C'est ainsi que l'**AVVEJ** s'est impliquée dans le domaine d'une meilleure connaissance des évolutions du travail social à l'étranger ainsi que dans le domaine des projets pédagogiques en soutenant et en facilitant différentes actions :

- Pour les jeunes : des voyages, échanges, rencontres à dominante humanitaire, culturelle ou sportive.
- Pour les personnels : des voyages d'étude ou des participations à des actions de formations.

Il est important de se reporter aux comptes rendus des voyages, aux photos et aux films réalisés.

A titre d'exemples, voici quelques réalisations parmi beaucoup d'autres :

- 1979 - Voyage d'étude du **SIOAE 75** en ALGERIE : échanges avec le centre de formation d'éducateurs, visite d'établissements, visite d'une ferme autogérée.
- 1985 - Le groupe « escalade » du LOGIS se rend en KABYLIE et effectue plusieurs courses en montagne avec les jeunes Algériens.
- 1986 - Un groupe du LOGIS fait un séjour au QUEBEC avec hébergement chez l'habitant. Cette même année le groupe « spéléologie » réalise une aventure en NORVEGE.
- 1987 - Six jeunes mères du BIEF préparent et réalisent un voyage à VENISE à l'occasion du Carnaval.
- 1988 - Participation des jeunes de BEAULIEU à un chantier au MALI. Cette opération donne lieu à de nombreux échanges et à la création d'une association : « Mali 88 ».
- 1995 - Des jeunes du **SESSAD** se rendent en URUGUAY en collaboration avec l'Association Education Amérique Latine.
- 1996 - Des jeunes du LOGIS et de BEL AIR participent à un chantier de construction de maisons en INDE avec l'appui de l'UNESCO et de l'association Wardha.
- 1997-2003 - Plusieurs salariés, un membre et un administrateur de l'AVVEJ s'impliquent à titre bénévole dans la formation d'intervenants sociaux au VIETNAM avec l'appui de la fondation Air France et de l'association Enfance Etat de Lieux.
- 2000 - Le groupe de Raizeux (Le Logis) organise un voyage humanitaire en Roumanie.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Pour les jeunes, des contacts et des échanges ont également eu lieu avec les pays suivants : Israël, Maroc, Norvège, Pays-Bas, Russie, Suisse, Ukraine, Yougoslavie.

Tous ces voyages sont fondés sur l'échange, le « vivre avec » et ont donné lieu le plus souvent à un accueil en France des jeunes du pays visité lorsque cela était possible.

A partir des années 2000, l'activité d'AVVEJ internationale est assurée par les établissements et services concernés.

AVVEJ RESSOURCE

En 1991, le Conseil régional propose au **CMH** (Centre Maternel et d'Hébergement) de prendre en charge un stage de re-dynamisation en SIFE (Stage d'Insertion et de Formation à l'Emploi). En plus de ce stage, Chantal ROUSSEAU (directrice du **CMH**) met en route un stage pré qualifiant pour les bénéficiaires du RMI avec trois pôles : la cuisine, le travail auprès d'enfants et l'imprimerie. A cela s'ajoute un conventionnement dans le cadre de l'ASI (Appui Social Individualisé), action financée par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité dont l'objectif est de contribuer à ce que les personnes puissent utiliser, au mieux, le dispositif sanitaire et socioprofessionnel global.

Ces trois actions (SIFE, stage pré qualifiant RMI et ASI) sont regroupées dans une structure intitulée **AVVEJ – FORMATION 94**, créée en annexe du **CMH** pour permettre la mise en œuvre d'actions d'insertion afin de faciliter l'accès à l'emploi des personnes accueillies dans l'établissement. Ces actions bénéficient de financements différents de ceux du **CMH**.

Après avoir été éducateur au C M H et au Service social de l'Enfance de CRETEIL pour travailler auprès d'adolescents rejetés de toutes les Institutions, André CHARBONNIER est nommé chef de service éducatif d'**AVVEJ – FORMATION 94**. Il doit faire démarrer le stage RMI le 01/01/1993.

Très vite, ce service s'installe 10 ter, avenue Gambetta 94600 CHOISY-LE-ROI, ainsi, il reste proche du **CMH**

1993 – Le Conseil régional finance un nouveau stage de re dynamisation (SIFE collectif).

Parallèlement, une réflexion est menée par la Direction générale pour la création d'un centre de bilans de compétences au CFA de Bel AIR. Un des formateurs d'**AVVEJ – FORMATION 94**, Olivier L'HOSTIS a les compétences pour faire ce type de bilans.

Fin 1994, André CHARBONNIER propose la création d'un centre de formation autonome sous le nom de RESSOURCE (une ressource est un terme d'aviation : quand un avion, après avoir fait un piqué, remonte en chandelle, cela s'appelle une ressource). Accompagner les gens à réaliser cette ressource de façon singulière est donc la vocation de cette structure.

Finalement, RESSOURCE va rejoindre l'**ANREL** (Association nationale de Recherche, d'Enseignement et de Loisirs) une des trois associations qui constituent le **Groupeement Vers la Vie** et devient **ANREL RESSOURCE**.

1995 – **ANREL RESSOURCE** reste étroitement liée au **CMH** et André CHARBONNIER en assure la responsabilité technique. Maurice DUVAL est engagé pour prendre la responsabilité d'un projet FSE (Fonds social européen), projet d'expérimentation de formation interactive à distance qui n'aboutira pas.

1996 – Année difficile sur le plan financier. Le Service répond à toute une série d'appels d'offre : 80 bilans jeunes, première APE (Action préparatoire à l'emploi) pour les travailleurs handicapés, stage qualifiant de fleuriste financé par le Conseil Régional et mis en place

d'octobre 1996 à mars 1996 et une nouvelle action : UTR (Unité de Technique de Recherche d'emploi) financée par l'ANPE.

Mais, il n'y a toujours pas de formalisation du projet de RESSOURCE, car si l'objectif est nommé, la méthode pour l'atteindre n'est pas explicitée, le risque étant que sans directives claires, chacun travaille comme il veut.

Madame ROUSSEAU quitte le CMH le 30/06/1996 et elle est remplacée par Monsieur Roger LE GUILLOU.

1997 – Les projets mis en place par **ANREL-RESSOURCE** vont tous en direction des demandeurs d'emploi. Une corrélation existe entre « être au chômage » et « aller mal ». Aider un public qui va mal.

Le 01/01/1998, **ANREL-RESSOURCE** devient **AVVEJ-RESSOURCE** et André CHARBONNIER est nommé directeur, le Service devenant autonome. Il participe, désormais, comme tous les autres directeurs de l'**AVVEJ** aux différentes instances de l'association.

1999 – **AVVEJ RESSOURCE** est agréé par les organismes suivants : Fongécif (Fonds de Gestion Congé Individuel de Formation), Uniformation, Promofaf, Afdas (3 Fonds d'assurances formation) Conseil général du Val de Marne, DDTEFP (Direction Départementale du Travail et de l'Emploi pour la Formation Professionnelle) et AGEFIPH (Association nationale de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés).

L'équipe est constituée d'un directeur, de psychologues du travail, psychologues cliniciens, conseillers en insertion, conseillers bilan, formateurs et consultants. Dans son souci d'accompagner toute personne qui se pose la question de son devenir professionnel, **AVVEJ RESSOURCE** intervient dans trois dimensions : le bilan de compétences, la formation, l'accompagnement individuel et le conseil.

Les services aux demandeurs d'emploi représentent les 75 % de l'activité du Service : Trois propositions :

- stage RMI pour lequel il n'y a pas de sélection. Chaque personne entre dans le stage avec un objectif qui lui est personnel et évolue en fonction de ses capacités. 80 % des 69 personnes accueillies en 1999 ont franchi l'étape « construction du choix professionnel », 62 % ont accédé à un emploi ou une formation.
- stage pour les travailleurs handicapés. RESSOURCE a été choisie pour expérimenter une nouvelle prestation : l'Accompagnement Pour l'Insertion (API). La mission est de lever les obstacles qui gênent les personnes dans leur réinsertion professionnelle.
- l'Appui social individualisé (ASI) : d'une durée de six mois, la mesure se déroule sous la forme d'entretiens individuels conduits par des psychologues cliniciens. En fin de mesure, les personnes s'orientent vers une thérapie, des soins ou sont de nouveau disponibles pour utiliser les institutions. 75 personnes ont été accompagnées en 1999

Les services aux salariés Les personnes qui font appel à RESSOURCE sollicitent un Congé Individuel de formation (CIF) pour réaliser un bilan de compétence.

Les Services aux employeurs : Ce sont des bilans de compétence réalisés pour des salariés à la demande de l'employeur, financés dans le cadre du plan de formation, ou des interventions dans des entreprises pour résoudre des conflits, ou travailler à l'embauche de personnes handicapées ou encore réaliser des recrutements traditionnels pour des entreprises

2000 – Nouveau projet : l'Evaluation du Handicap Psychologique (EHP). RESSOURCE a été choisie pour mener une expérimentation auprès d'un public présentant une pathologie mentale et sollicitant les dispositifs spécialisés « travailleurs handicapés » mis en place sur l'ensemble de la région Ile de France.

A partir d'avril 2001, les salaires des psychologues et des chefs de service référencés à la Convention collective 66 sont augmentés de manière importante et le budget d'**AVVEJ-RESSOURCE** ne peut pas absorber ce surcroît de masse salariale. Il faut choisir entre fermer la structure ou adopter la convention collective des organismes de formation, moins avantageuse.

AVVEJ-RESSOURCE choisit la deuxième solution et après d'âpres discussions, un accord d'entreprise voit le jour avec deux changements importants : les salariés travaillent désormais 36 heures par semaine et obtiennent 17,5 jours de congés mobiles (remplaçant les congés trimestriels) en supplément des 25 jours légaux.

2002 – Une démarche qualité a été entreprise avec l'aide d'un consultant extérieur. Cela a permis d'améliorer les procédures administratives, mais surtout de réfléchir sur la communication interne et externe.

En ce qui concerne l'Evaluation du Handicap Psychologique (EHP), 2002 est la dernière des 3 années d'expérimentation et RESSOURCE doit trouver un cofinancier qui viendra abonder le financement de l'AGEFIPH. Dans un premier temps, il est fait appel au Fonds Social Européen (FSE) puis le travail avec les ministères, interrompu par le changement de gouvernement sera repris.

André CHARBONNIER quitte la direction d'**AVVEJ RESSOURCE** le 31 décembre

2003 – Michel PRUNIERES assure l'intérim du 01/01 au 28/02/2003. Puis Hubert SERFATY prend la direction à partir du 3 mars. Finalement, Françoise PIEBAC le remplace à partir du 3 juin 2003

L'action d'Evaluation du Handicap Psychologique (EHP) a été pérennisée grâce au concours du Fonds Social Européen.

2005 – Le service ferme en juillet. Ce service qui devait renégocier chaque année ses contrats et financements connaissait une baisse d'activité. Les perspectives étaient trop sombres pour poursuivre, le risque financier n'étant plus supportable pour l'Association.

AVVEJ (ASSOCIATION VERS LA VIE POUR L'EDUCATION DES JEUNES)

Voir les fiches **AEJM** et VERS LA VIE

Rappelons, en effet, que l'AVVEJ est le résultat du rapprochement puis de la fusion de ces deux associations, le 17/11/1977 : à l'instigation de **Jean-Claude FERRAND**, et avec l'accord des Conseils d'administration, la fusion de l'**AEJM** et de VERS LA VIE s'est, de fait, réalisée en intégrant l'ensemble VERS LA VIE dans le dispositif AEJM afin de préserver la reconnaissance d'utilité publique. Ainsi est née l'AVVEJ, reconnue d'utilité publique, qui poursuit l'action de l'**AEJM** et de VERS LA VIE.

Monsieur André WELLERS est élu président de l'association le 02/06/1978.

Le 01/12/1978, création du SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE « SAU 92 » au 15, Rue Saint-Hilaire à COLOMBES (Hauts de Seine) qui sera transféré au 45, Rue Labouret de la même commune, dans les locaux laissés disponibles par le départ de l'antenne de l'**AEMO** à SCEAUX (Hauts de Seine). L'expertise de l'association concernant l'accueil d'urgence conduit les autorités de contrôle à la solliciter pour de tels services.

Le 01/01/1979, création d'un SERVICE DE SOINS A DOMICILE « INTER 12 » Rue Villot 75012 PARIS (voir **SESSAD**). Devant les difficultés rencontrées pour passer convention avec la DDASS de Paris, l'association demande à la DDASS des Yvelines, d'étendre à Inter 12 sa convention concernant la Sablière. Après l'acceptation de la DDASS des Yvelines, les deux lieux deviennent un seul et même service à deux adresses différentes avec, comme domicile officiel d'implantation, le 1, Boulevard Diderot 75012 Paris. En 1993, avec les nouvelles annexes 24, ce service trouvera son autonomie et sera contrôlé par la DDASS de Paris.

En 1982, l'association fête son 30^{ème} anniversaire par une manifestation qui se déroule à Paris.

Le 15/09/1982, création d'un CENTRE MATERNEL ET D'HEBERGEMENT « CMH » à THAIS (Val de Marne), dans les locaux d'un centre maternel, préexistant, géré jusqu'à cette date par l'Œuvre Sainte Madeleine. Il s'agit d'accueillir des familles en difficulté dans leur intégralité afin d'éviter les dissociations familiales. Cette réalisation considérée comme particulièrement innovante sera visitée par Monsieur **FABIUS**, Premier Ministre, en décembre 1984. Le CMH a fermé définitivement le 01/01/2000, suite à un conflit entre les deux autorités de contrôle (Etat et Conseil Général) concernant le financement.

Le 19/04/1983 le SAU 78 de BOIS D'ARCY est habilité pour recevoir des mères majeures accompagnées de leurs enfants. L'hébergement se fera en appartements à VERSAILLES.

Le 05/06/1984, création à titre expérimental d'une boutique sociale dénommée **STUART MILL** implantée à VERSAILLES. Ces deux structures permettent de concrétiser le projet de Monique BLOQUAUX en étendant l'activité de l'association aux adultes en difficulté.

Le 21/08/1984 l'association promeut la création d'une nouvelle association dénommée ASSOCIATION PROMO 84 pour gérer des entreprises intermédiaires nécessaires à une insertion sociale et professionnelle (JO du 13/09/1984).

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Le 01/09/1984, Roger BELLO est nommé Directeur Général de l'association. Il succède à **Jean-Claude FERRAND** qui a pris sa retraite le 30/06/1983. Roger HUESO, Secrétaire Général a assuré l'intérim en lien étroit avec **Jean-Claude FERRAND** nommé administrateur délégué.

Le 01/10/1984, création d'une AVVEJ IMPRIMERIE à CHEVILLY LARUE (Val de Marne). Il s'agit d'une entreprise intermédiaire, bénéficiant d'une aide de l'Etat, gérée par l'association PROMO 84 sous la dénomination d'IMPRIMERIE « LES SORBIERS ». Cette entreprise fonctionne en lien étroit avec le CMH puisqu'elle permet l'insertion professionnelle d'une partie des résidents de cet établissement.

Le 14/07/1985, **Jean-Claude FERRAND** est promu Chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur. Cette distinction lui sera remise par Madame Georgina DUFOIX, Ministre des Affaires Sociales.

Le 14/12/1985 Le Conseil d'Administration décide l'achat de la Propriété du **LOGIS**

Le 13/12/1985, scission du **SAU 78** en deux services autonomes, compte tenu des termes de la nouvelle loi de décentralisation. Le **SAU 78** conserve la charge des adolescents et adolescentes mineurs qui relèvent de la compétence départementale, le SAU **STUART MILL** devient autonome et responsable des mères majeures avec enfants qui relèvent de la compétence Etat.

Le nouveau service et la Boutique sociale qui en dépend seront domiciliés au 31 rue de l'Orangerie à VERSAILLES (Yvelines).

Le 13/12/1985 l'Antenne de la COAE 75 implantée au 21, Avenue Karl Marx 93000 **BOBIGNY** devient autonome sous la dénomination de COAE 93 (voir **SIOAE 93**). Il s'agit là de la conséquence logique des lois de décentralisation et d'une reconnaissance du travail effectué depuis plusieurs années dans ce département de Seine-Saint-Denis.

Le 22/06/1986, **Jean-Claude FERRAND** est élu à la présidence de l'association. Il succède à André WELLERS qui assurait cette présidence depuis 1978.

En septembre 1986 l'association organise un colloque intitulé « Le social et les médias ». Cette même année, Roger BELLO, Directeur Général est promu Chevalier dans l'ordre National du Mérite.

Le 12/12/1986 le Conseil d'Administration décide la désignation d'un Commissaire aux comptes pour la certification des comptes à partir de l'exercice 1986, ceci en application de la loi du 1^{er} Mars 1984, texte concernant les associations.

Le 21/12/1988, Monsieur Claude EVIN, Ministre des Affaires Sociales, et Madame Hélène DORLHAC, Secrétaire d'Etat à la Famille, rendent visite au **SAU STUAT MILL**.

Le 27/04/1989, mise en place d'un Comité scientifique chargé d'assurer une couverture technique aux projets concernant les associations du groupement : **ANREL, AVVEJ, 3A, PROMO 84**.

Cette même année, Roger HUESO, Secrétaire général est promu Chevalier dans l'Ordre National du Mérite.

Le 15/12/1989 création du SERVICE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION LA **PASSERELLE** implanté à MAROLLES EN HUREPOIX (Essonne) pour accueillir des mineurs réfugiés du sud-est asiatique et qui a ouvert ses portes le 15/02/1990.

Ce projet de l'association se situe à l'époque des « boat people ». Il aboutit grâce à une étroite collaboration entre le Ministère des Affaires Sociales, le Conseil Général de l'Essonne et l'association.

Le 22/06/1990 Le Conseil d'Administration décide de regrouper les activités de formation des Yvelines dans un Service dénommé **AVVEJ-FORMATION 78**, implanté à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (Yvelines)

Il en décide de même pour les activités de formation du Val de Marne, dans un Service dénommé AVVEJ-FORMATION 94, implanté à THIAIS (Val de Marne) dans les locaux du **CMH**.

Ces deux regroupements permettent de mieux identifier les activités de formation et leur financement.

Le 01/09/1990 reprise des activités de formation agricole, gérées par la Chambre Interdépartementale d'Agriculture de l'Ile de France (CIAIF) sur le Domaine de BEL AIR à FONTENAY-LES-BRIS (Essonne) appartenant à la **FONDATION CHARLES FERDINAND-DREYFUS**. Création d'un Centre de Formation d'Apprentis (CFA), l'association confirmant ainsi son intérêt pour la formation professionnelle des jeunes exclus de l'école.

Cette expérience pédagogique particulièrement positive pour les apprentis devra malheureusement être arrêtée en 2004 faute d'un reversement suffisant de la taxe d'apprentissage dont la collecte pénalise le secteur associatif.

Le 13/12/1991 création d'un foyer d'adolescents au sein de l'IDR de **BEL AIR** avec un agrément de l'Aide Sociale à l'Enfance de l'Essonne. Ce foyer sera redéployé en 2004 sur les autres établissements de l'**AVVEJ** dans l'Essonne, compte tenu de la fermeture du site de **BEL AIR**.

Le 01/01/1992, le SAO LA **PASSERELLE**, ne recevant plus de mineurs réfugiés de sud-est asiatique, change d'habilitation pour recevoir, désormais, des jeunes relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre d'un accueil-orientation.

En effet, le gouvernement a décidé d'arrêter l'accueil des jeunes étrangers en France. En 1998 cet établissement abandonnera la notion d'accueil orientation pour devenir Foyer éducatif (C.A. du 16/10/1998).

Le 20/03/1992, abandon du projet de reprise du foyer du PLESSIS-TREVICE après une évaluation réalisée à la demande du Conseil Général du Val de Marne.

En octobre 1992, à l'occasion de son 40^{ème} anniversaire, l'association organise un colloque sur le thème « Société et perspectives éducatives à l'orée du 3^{ème} millénaire ».

Cette même année, Madame Martine AUBRY, Ministre du Travail, visite le chantier-école d'Igny organisé par l'Institut de Développement Rural de **BEL AIR**. Ce chantier permet de faire accéder à un emploi des chômeurs de longue durée.

Le 10/12/1993, création d'un Service dénommé AVVEJ BEL AIR INSERTION dans le cadre de l'IDR CHARLES FERDINAND DREYFUS (**BEL AIR**).

01/07/1994 reprise par le Foyer Maternel de **CLAIREFONTAINE**, des activités en faveur des mères célibataires de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine au PLESSIS-ROBINSON.

Cette opération se réalise en concertation avec la Direction de la Vie Sociale (Conseil Général 92) et la Caisse d'Allocations Familiales, compte tenu de l'expérience de l'association dans ce domaine.

Le 15/12/1995 le Conseil d'Administration accepte la demande du Conseil Général de l'Essonne de créer, dans ce département, un Service d'Accueil d'Urgence. Il s'agit de fait d'une action menée par les directeurs d'établissements de l'Essonne pour faire valoir leur point de vue sur l'accueil d'urgence auprès du Conseil Général. Le SAU **ESPACE ADO 91** ouvrira à Evry le 01/12/1996.

Le 21/06/1996 le Conseil d'Administration, sur proposition du Conseil général de la Seine-Saint-Denis et suite aux difficultés rencontrées par l'association responsable de ce centre, accepte de reprendre l'activité d'un Centre Maternel Eclaté (**CME**) 4, Rue de Rome 93000 BOBIGNY.

Il s'agit d'une petite structure dont la direction sera assurée par la directrice du **SIOAE 93**, avec l'appui d'une directrice-adjointe présente au **CME**. L'appellation « Centre Maternel Eclaté » sera remplacée par l'appellation « Centre Mère Enfants » le 21/03/1997.

Jean AFCHAIN est nommé Directeur Général le 01/08/1996 en prévision du départ à la retraite de Roger BELLO le 01/10/1996.

Cette même année une aventure originale se déroule sous la responsabilité de Jean-Paul DEFRANCE, conseiller technique à la Direction Générale : la réalisation d'un chantier de construction de maisons en Inde avec des jeunes de l'association en liaison avec une association non gouvernementale, WARDHA Développement et les soutiens de l'UNESCO, du Ministère de la Jeunesse et des Sports, du Conseil Régional d'Ile de France et du Conseil Général de l'Essonne.

Le 01/03/1997, départ à la retraite de Roger HUESO, secrétaire général, et nomination de Claudine PERRIN à ce poste.

Le décès de **Jean-Claude FERRAND** survient le 22/11/1997, peu après le séminaire de cette même année.

Monsieur Henri THERY est élu président de l'association le 12/12/1997.

Au Conseil d'Administration du 12/12/1997 il est décidé qu'**ANREL RESSOURCE**, situé au 10 ter, avenue Gambetta 94600 Choisy-Le-Roi devienne AVVEJ RESSOURCE.

Des commissions de travail sont mises en place. Elles impliquent des administrateurs et des directeurs.

C'est le 31/12/1999 que le **CMH** cesse son activité : une réalisation considérée pendant plus de dix ans comme exemplaire par les pouvoirs publics a fait progressivement l'objet d'abattements budgétaires massifs, mettant ainsi l'association en grande difficulté.

L'agrément de l'accord sur l'application des 35 heures est accordé en décembre 1999 par la Commission Nationale d'Agrément. Les 35 heures deviendront applicables le 01/02/2000 et les nouveaux recrutements s'effectueront à partir du 1^{er} mars 2000.

Le projet « Rencontre 93 » piloté par Madame Charbonnier, Directrice du **SIOAE 93** est soutenu par le Conseil Général de ce département.

Une réunion avec les financeurs est organisée à l'URIOPSS le 29/06/2001 afin de les sensibiliser aux problèmes de trésorerie et de fonds propres d'une association.

Un poste de Directeur administratif et financier est créé à la Direction Générale.

Le 12/10/2001, ouverture de l'**AEMO** de **CLAIREFONTAINE** à Rueil-Malmaison

En 2002 célébration à la Ferme du Manet (Montigny-le-Bretonneux) du 50^{ème} anniversaire de l'association en présence de Monsieur Borotra, président du Conseil Général des Yvelines.

Signature d'un contrat de partenariat avec le Conseil Général des Yvelines.

En 2003, un travail d'évaluation débute dans plusieurs établissements de l'association.

Par ailleurs, l'évolution négative de la collecte de la taxe d'apprentissage amène l'association à s'interroger sur le devenir du CFA de **BEL AIR**.

Monsieur Pierre - Etienne **HOLLIER-LAROUSSE** est élu président de l'association le 20/06/2003.

Monsieur Henri **THERY** est élu président d'honneur.

Le 15/10/2003 une commission est constituée afin de revoir les options fondamentales de l'association en les intégrant dans le projet associatif.

En décembre 2003 le Conseil d'administration donne mandat à la direction générale pour étudier la fermeture du Centre de formation d'apprentis (CFA) de Bel Air compte tenu des difficultés financières.

Le 10/02/2004 le Conseil d'administration confirme l'arrêt de l'activité du CFA de Bel Air au 15/07/2004. Le foyer qui fonctionne sur le site et qui est agréé par le Conseil Général verra son activité répartie entre le Vieux Logis, La Passerelle et le SAU 91 en attente d'un accord avec l'autorité de contrôle.

Le 26/03/2004 un plan de sauvegarde de l'emploi est mis en place pour le CFA de Bel Air.

L'association participe au Comité d'éthique pour la protection de l'enfance mis en place par le Conseil Général des Yvelines en collaboration avec les principales associations.

Le 25/06/2004 est exposé le projet de déménagement de la Direction Générale qui quitterait Saint Lambert des Bois pour aller s'installer à Saint Quentin en Yvelines. Ce projet est motivé par le coût de la remise en état du bâtiment dénommé « Le Château » et par la nécessité d'une plus grande accessibilité par les transports en commun.

Le Conseil d'administration du 15/10/2004 donne son accord sur la nouvelle version des options fondamentales. Une ligne budgétaire destinée à participer au financement de l'association est créée dans le budget soumis aux autorités de contrôle.

Un bail est à l'étude pour le déménagement de la Direction Générale, les locaux devant se situer dans l'immeuble Central Gare, 1 Place Charles de Gaulle à Saint Quentin en Yvelines, juste au-dessus de la gare.

L'accord concernant l'emploi des personnes handicapées est suivi par la direction générale.

Le 10/12/2004 le Conseil d'administration reçoit la notification par le Conseil Général de l'Essonne de la fermeture du Foyer de Bel Air, ainsi que l'accord officiel pour la répartition des places de ce foyer sur les trois structures de l'AVVEJ en Essonne.

A la demande de l'association une réunion avec les financeurs est prévue le 11/01/2005 afin de les tenir au courant des évolutions.

Le 18/03/2005 le Conseil d'administration décide la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire pour modifier les statuts suite au déménagement du Siège et de la Direction Générale de l'association.

Le Conseil constate le déficit de l'exploitation agricole du site de Bel Air qui incombe à la Fondation Charles Ferdinand-Dreyfus (Ferme d'Apprentissage Agricole de Bel Air).

L'Abécédaire de l'association réalisé par des bénévoles du Conservatoire National des Archives et de l'Histoire de l'Education Spécialisé (CNAHES) sera remis officiellement lors de la prochaine Assemblée générale de l'association (1952-2002).

Le 24/06/2005 la fermeture du service « Ressource » est actée par le Conseil d'administration et par l'Assemblée générale. Ce service assurait des bilans de compétence pour des personnes en grande difficulté. Son financement était devenu très précaire.

Le 14/10/2005, Claudine Perrin, Secrétaire Générale de l'Association, informe le Conseil de son départ à la retraite le 31 décembre 2005.

Au Conseil d'administration du 16/12/2005 l'ouverture du **SESSAD** du Logis est officialisée.

Le 08/01/2006 le Conseil se réunit en présence de Maître Delais, notaire de l'association, qui vient recueillir l'accord des administrateurs pour la signature du bail emphytéotique proposé par le Conseil Général de Seine Saint Denis pour les locaux de « Rencontre 93 » situés au 49 Boulevard Marcel Sembat à Saint Denis.

Le 24/03/2006 le Conseil est informé du décès de Lucile FERRAND, épouse de **Jean-Claude FERRAND**.

Bernard Lemaignan, Directeur Général Adjoint, quittera l'association le 31 août 2006 pour prendre la direction de l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence d'Eure et Loir.

Du côté du CFA de Bel Air le bail rural avec la Fondation Charles Ferdinand-Dreyfus a pris fin le 01/12/2005 et le cheptel a été confié à un agriculteur le 01/01/2006. Un protocole d'accord concernant la fin d'activité et la répartition des charges a été signé le 30/12/2005.

Le Conseil Régional d'Ile de France accorde à l'association pour la fermeture du CFA une subvention d'équilibre de deux millions d'euros.

Du côté du Foyer pour jeunes mères célibataires de Clairefontaine, la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts de Seine confirme son soutien au projet de réimplantation du foyer sur le site du Plessis-Robinson.

Le Conseil d'administration du 02/06/2006 est informé que Serge Raguideau occupera le poste de Directeur Général Adjoint à compter du 01/09/2006.

Le Conseil d'administration du 13/10/2006 donne son accord pour ne plus financer la part employeur de la complémentaire santé pour les salariés compte tenu du refus des autorités de contrôle d'accepter cette charge dans les budgets.

Le 21/12/2006 a lieu à Saint Denis la pose de la première pierre du futur établissement « Rencontre 93 ».

Le 23/03/2007 le Conseil d'administration vote la dénonciation au 01/01/2008 du contrat de complémentaire santé en faveur des salariés souscrit auprès de la société Générali.

Les administrateurs sont invités au vingtième anniversaire du **SIOAE 93** le 29/03/2007.

Le 07/06/2007 le Conseil donne son accord pour l'extension du **SIOAE 93** à Aulnay-sous-Bois.

Les administrateurs sont invités à la conférence de Marcel Gauchet sur la transmission le 13/06/2007 au Foyer Clairefontaine.

Le 29/06/2007 le Conseil fixe au 16/11/2007 la date d'une Assemblée générale extraordinaire destinée à débattre du projet associatif.

Sur proposition du Directeur Général le Conseil décide de dénoncer deux accords d'entreprise compte tenu de l'évolution de la réglementation : l'un relatif à l'organisation du Comité d'entreprise qui date du 25/11/1977, l'autre relatif à la réduction du temps de travail qui date du 24/06/1999.

Le 17/09/2007 le nouvel établissement « Rencontre 93 » ouvre ses portes et accueille ses premiers jeunes.

Le 28/03/2008 le Conseil donne son accord pour que le **SIOAE 93** puisse prendre en charge des AED (Aide Educative à Domicile). Il s'agit d'une mesure éducative prise sur décision du Conseil Général avec l'accord de la famille.

Les administrateurs sont tenus au courant des difficultés de l'ITEP Beaulieu à Annecy-le-Vieux.

Le 07/04/2008 le préfet de Haute Savoie désigne un administrateur provisoire pour l'ITEP Beaulieu suite à des conflits internes et à des plaintes des familles.

Le 29/05/2008 le Conseil donne son accord pour la vente du bâtiment de Saint Lambert des Bois appelé « Le Château » à une SCI qui souhaite transformer cette construction en hôtel. L'ITEP Le Logis n'ayant plus d'accès sur la route départementale, sa nouvelle adresse sera la suivante : 7 rue du Moulin – 78470 Saint Lambert des Bois.

L'Assemblée Générale extraordinaire du 20/06/2008 entérine le projet associatif qui lui est présenté.

Le Conseil du 17/10/2008 est informé que Pierre CADOUX, Directeur Général, fera valoir ses droits à la retraite à compter du 01/12/2008. Une rencontre conviviale est prévue en son honneur le 18/11/2008.

Le 12/12/2008, sur proposition du Président, le Conseil d'administration approuve la nomination du nouveau Directeur Général : Serge Raguideau.

Concernant l'ITEP Beaulieu à Annecy-le-Vieux, un arrêté préfectoral du 29/10/2008 transfère les habilitations de cet établissement à l'OVE (Œuvre des Villages d'Enfants) à compter du 01/01/2009. Le passage officiel de témoin se fera le 18/12/2008 en présence du personnel, des enfants et des représentants des deux associations concernées. Le Conseil autorise la fermeture puis le transfert de cet établissement qui était la seule institution de l'AVVEJ située en dehors de l'Ile de France.

Au sujet du foyer de Clairefontaine une convention est signée entre la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts de Seine, la Mairie du Plessis-Robinson et l'AVVEJ afin de permettre la reconstruction du foyer : la mairie du Plessis-Robinson met à disposition de l'association un local de 175 mètre carrés, l'activité du foyer est suspendue pour une durée de 18 à 24 mois, un P.S.E. (plan de sauvegarde de l'emploi) pour le reclassement de 20 salariés est établi.

Au conseil d'administration du 27/03/2009 il est acté que les travaux de démolition du foyer Clairefontaine (Fontenay-aux-Roses) débuteront au mois de juillet prochain. Le départ des locaux du Plessis-Robinson est fixé au 02/04/2009. Un emprunt est autorisé pour la reconstruction du foyer Clairefontaine sur le site de Fontenay-aux-Roses, la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts de Seine maintenant son aide à cette opération.

Le **CME 93** (Centre Mères-Enfants) poursuit son travail sur le projet d'accueil de jour et l'Oustal son projet sur l'implantation d'un pavillon rue de Pont Colbert à Versailles dont le plan de financement sera approuvé par le conseil d'administration du 19/06/2009.

Au Conseil d'administration du 23/10/2009 le Directeur Général informe le Conseil qu'il a demandé à Pierre Baldini d'occuper le poste de Directeur Général Adjoint.

Le Conseil est informé qu'Henri Théry est décédé le 03/08/2009: ancien Directeur Général de l'UNIOPSS (1976-1983) il a présidé l'AVVEJ de 1997 à 2003.

A Clairefontaine les travaux de reconstruction débuteront en décembre 2009 le permis de construire ayant été accordé.

Au Conseil du 04/12/2009 est présenté l'ouvrage « Y a-t-il un directeur dans l'institution ? ». Ce livre, écrit par les directeurs de l'AVVEJ sous la direction de Jean-Pierre Lebrun et avec une postface de Dany-Robert Dufour, relate la place à tenir par le directeur, place d'autorité, dite d'exception, centrée sur la rencontre, l'éducation et le sujet.

Notre syndicat d'employeurs, le SOP, fusionnera avec le SNASEA au 01/01/2010 pour donner naissance au Syneas : Syndicat des employeurs associatifs de l'action sociale et médico-sociale.

Le Conseil constate que la Fondation Charles Ferdinand-Dreyfus ne respecte pas le protocole d'accord du 30/12/2005 qui prévoit un remboursement échelonné jusqu'en 2017 des frais engagés par l'AVVEJ pour le fonctionnement de l'exploitation agricole de Fontenay-les-Briis.

Le Conseil d'administration du 26/03/2010 officialise le dépôt du dossier CROSMS (Comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale) concernant la création de prises en charge AED (Aide Educative à Domicile) par le service **AEMO** (Action Educative en Milieu Ouvert) de Rueil-Malmaison.

Le 14/06/2010, en présence des autorités concernées, est posée la première pierre du Foyer Clairefontaine reconstruit sur le site de Fontenay-aux-Roses.

Le 14 /09/2010 le Conseil d'administration approuve la convention signée avec le Conseil Général de Seine-Saint-Denis concernant l'investissement et le fonctionnement du multi-accueil collectif à Rencontre 93.

Le Conseil approuve également l'acte de cautionnement hypothécaire au profit du Crédit Coopératif proposé par Maître Delais, notaire de l'association, concernant le Foyer Clairefontaine.

A l'occasion de son trentième anniversaire la Boutique **STUART MILL** organise une journée « porte ouverte » le 25/11/2010.

Le Conseil d'administration du 10/12/2010 note avec satisfaction le succès de l'opération « porte ouverte » de **STUART MILL** et la présence de Monsieur Etienne Pinte, député des Yvelines et auteur d'un rapport sur la condition des personnes en situation d'exclusion. Les locaux administratifs de ce service seront installés rue des Chantiers à Versailles en janvier 2011 ce qui permettra de disposer de plus d'espace pour l'accueil à la Boutique.

Maître Delais, notaire de l'association, demande l'accord du Conseil pour la signature d'un acte authentique, concernant l'hypothèque de l'immeuble du 7 rue Pont Colbert à Versailles (groupe de l'Oustal) au bénéfice du Crédit Coopératif qui garantit le prêt auprès de la Caisse

des Dépôts et Consignations. L'acquisition de cet immeuble sera effective le 02/02/2011 avec une ouverture aux jeunes filles prévue en décembre 2011 après travaux.

Le STIF (Syndicat des transports d'Ile de France) a décidé d'abroger au 01/04/2011 l'exonération de la taxe transport dont bénéficient les associations. Cette décision a un impact financier important pour l'association qui décide d'introduire un recours en contentieux.

Un fonds de dotation est créé entre les trois associations du groupement Vers la Vie. Les enfants de Jean-Claude et Lucile FERRAND donnent leur accord pour que ce fonds de dotation envisagé par l'association, conformément à la loi du 04/08/2008 et au décret du 11/02/2009, porte le nom de leur père.

Les administrateurs sont invités à la présentation de l'ouvrage « Y a-t-il un directeur dans l'institution ? » par Jean-Pierre Lebrun le 08/04/2011, ainsi qu'à la conférence de Marcel Gauchet organisée par l'AVVEJ le 05/05/2011 et au quarantième anniversaire des 3 A (Association des anciens et amis de l'AVVEJ) qui se fêtera le 21/05/2011 à la Base de Loisirs de Saint Quentin en Yvelines.

Au Conseil d'administration du 31/05/2011 est abordé le problème posé par la diminution d'activité d'investigation judiciaire des deux services SIOAE à Paris et à Bobigny, diminution imposée par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) dans le cadre de la mise en place de la nouvelle mesure d'investigation : Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE).

Les personnes qui étaient présentes au quarantième anniversaire des 3 A témoignent du succès de cette manifestation pleine de convivialité et de retrouvailles.

Le 14/10/2011 le Règlement Intérieur Unique est approuvé par le Conseil qui décide également d'ester en justice contre l'OVE concernant des actifs non amortis des biens immobiliers de Beaulieu laissés à disposition de l'OVE par l'AVVEJ.

Au Conseil d'administration du 09/12/2011 la décision de la PJJ de fermer la partie investigation du service **SIOAE 75** est annoncée avec mise en œuvre au 01/01/2012. Il s'agit d'une décision unilatérale liée à la réorganisation par la PJJ du dispositif d'investigation judiciaire en Ile de France. L'emploi de 13 personnes est concerné par cet arrêt d'activité et une équipe compétente et appréciée par les magistrats disparaît. Des négociations sont en cours afin de fixer les conditions financières de cet arrêt d'activité.

L'actualisation des circulaires 1, 2 et 6 qui concernent l'organisation de la direction de l'association et des établissements ainsi que les investissements est adoptée par le Conseil.

Serge Raguideau, Directeur Général de l'association, a été nommé Délégué Régional Ile de France pour le Syneas.

Le vingtième anniversaire de La Passerelle sera fêté le 02/06/2012.

Au Conseil d'administration du 30/03/2012 est enregistré le renouvellement d'habilitation du Foyer Clairefontaine pour une durée de 15 ans. Le foyer et la crèche ont ouvert officiellement le 26/12/2011. L'inauguration aura lieu le 06/04/2012 à 11 h. en présence des autorités des collectivités territoriales.

Le Conseil décide la suppression du Règlement Général qui n'a plus lieu d'être dans la réglementation actuelle.

Il donne son accord pour renouvellement de la candidature d'un administrateur de l'AVVEJ à un poste d'administrateur à l'URIOPSS Ile de France.

Le soixantième anniversaire de l'association se déroulera au Sénat le 21/09/2012 (13 h. 30 à 18 h.30).

Le 26/06/2012 le Conseil d'administration donne son accord pour que l'association assure un intérim de la direction de la Fondation Méquignon à Elancourt en accord avec cette fondation et avec le Conseil Général des Yvelines.

Le soixantième anniversaire de l'association s'est déroulé au Sénat le 21/09/2012. Il a permis de réunir avec les autorités administratives de nombreux amis de l'association.

Le 19/10/2012 le Conseil d'administration décide de renoncer au projet de création d'un lieu d'accueil pour les enfants et les mères suivies par le **CME** compte tenu des difficultés de financement d'une telle structure qui aurait permis de ne pas laisser vivre toute la journée dans une chambre d'hôtel des tout-petits.

Le Règlement Intérieur Unique a été adopté par l'Assemblée générale le 29/06/2012 et entrera en vigueur le 01/11/2012. L'Assemblée a été tenue au courant du projet de regroupement des services parisiens (**SIOAE 75**, **SESSAD**, Kairos) rue Eugène Varlin dans le dixième arrondissement.

Le Conseil d'administration du 14/12/2012 donne son accord pour le projet humanitaire de La Passerelle au Sénégal.

Sur demande de la Fondation Charles Ferdinand-Dreyfus le Conseil accepte de faire partie du collège des partenaires au Conseil d'administration de la Fondation et nomme Roger Bello pour le représenter.

Les établissements et services de l'AVVEJ ont pratiquement terminé leur évaluation interne et s'engagent progressivement dans l'évaluation externe.

Suite à un appel à projet, l'association est autorisée à ouvrir un internat de 32 places à Paris par arrêté du 26/02/2013. C'est Marie-Catherine Renevot, directrice de l'**AEMO** de Sceaux, qui en prendra la direction le 17/04/2013. Cet établissement s'appellera KAIROS : dans la mythologie, le Kairos est le temps de l'occasion opportune, à la différence de Chronos qui personnifie le temps et la destinée et de Aiôn qui définit le temps circulaire, le temps des saisons, des cycles de la vie et de la mort, du jour et de la nuit.

Une nouvelle fiche d'établissement est donc ouverte pour Kairos.

Signalons aussi en ce début d'année 2013 le départ pour une retraite bien méritée de Marie-Noëlle Defrance, secrétaire à la Direction Générale depuis sa création en 1972.

N.B. – Les séminaires, qui se déroulent tous les deux ans et qui constituent un moment important de la vie associative, ne figurent pas sur cette fiche. En effet, il existe une fiche **SEMINAIRES** et vous trouverez dans la bibliothèque de votre établissement ou de votre service le compte rendu détaillé de chacun deux.

BATEAUX

Activité de loisir pratiquée depuis 1963 par l'IR le **LOGIS**.

Pratique du dériveur et du canoë-kayak, dont les premiers bateaux furent construits par les élèves dans le cadre des travaux manuels

Pour la pratique de la navigation hauturière l'association dispose, pour les pensionnaires du **LOGIS**, du NOA-NOA I, propriété de **Jean-Claude FERRAND**.

L'ensemble des pratiques et sports de la mer donne lieu, au **LOGIS**, à une préparation tout au long de l'année: des cours théoriques de navigation sont dispensés chaque semaine en hiver, puis au printemps des stages pratiques sont donnés sur une base nautique voisine; certains peuvent y obtenir le brevet de "chef de quart", c'est à dire de barreur. A Pâques et en été des croisières ont lieu en Méditerranée: la côte française bien sûr, mais aussi Corse, Italie, Sardaigne, Espagne, Baléares.

Ces cours et ces croisières sont menés pendant plusieurs années par **Jean-Claude FERRAND**. Il se fait épauler par des navigateurs chevronnés:

D'abord, par Pierre Marie BOURDEAU, spécialiste du convoyage des voiliers, auteur de nombreux ouvrages et guides consacrés à la mer. Puis, Pierre Louis BLONDEL, ancien élève de l'Ecole Nationale d'Hydrographie, membre de l'Institut français de navigation, spécialisé dans la pédagogie appliquée aux sciences nautiques.

Pour que l'Association **VERS LA VIE** puisse acquérir un voilier plus important **Jean-Claude FERRAND** vend le NOA-NOA I et avec le produit de la vente et en association avec Paul GERMAIN, Maire de ST-LAMBERT DES BOIS et Serge LAMBEAUX Educateur Chef du **LOGIS**, se rend acquéreur d'un voilier de 18 mètres.

C'est le NOA-NOA II, dont le port d'attache sera successivement BEAULIEU SUR MER, TOULON et enfin Le SEYNE SUR MER. Il sera confié à Raymond TARDIEU, qui en sera le patron jusqu'à sa vente.

Dès sa création l'**ANREL**, association du **GROUPEMENT VERS LA VIE**, regroupe toutes les actions de loisirs et devient propriétaire des bateaux.

Les dériveurs sont regroupés sur la base de KERGLINTIN, dirigée par Antonio CASTRO.

Après de nombreuses années, l'entretien du NOA-NOA II, devenant de plus en plus important et onéreux, l'**ANREL** se résout à le vendre et à acquérir en remplacement TROIS petits voiliers de 6 à 9 mètres, qui seront dénommés le NOA-NOA III, l'ANRELE, et l'AVEGE.

Ces derniers bateaux seront à leur tour vendus lors du départ en retraite de Raymond TARDIEU.

Ainsi finissent les aventures maritimes de l'**ANREL** et du **GROUPEMENT VERS LA VIE**.

BEAULIEU INSTITUT DE REEDUCATION

Cet établissement a été créé dans le cadre de l'Association **VERS LA VIE** par Jean MICHEL-BECHET, ancien responsable pédagogique du **LOGIS** et ami de **Jean-Claude FERRAND**.

Lors des recherches d'un local, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de Haute Savoie, dirigée à l'époque par Monsieur PETTERSMITH, proposa à l'Association un bâtiment situé sur la commune d'ANNECY-LE-VIEUX et dénommé « **BEAULIEU** » qui avait abrité successivement un hôtel puis une maternité. (C'est un immeuble de trois étages situé sur un terrain d'un hectare). Ce nom fut conservé.

C'est dans ce bâtiment que fut installé l'Institut de rééducation médico-psychologique (IRMP devenu par la suite IR) souhaité par Jean MICHEL-BECHET et qui s'inscrivait dans le projet d'UPAES (Unité Polyvalente d'Action Educative Spécialisée) en gestation dans l'association **VERS LA VIE**.

L'établissement est prévu pour des enfants de 8 à 14 ans, tranche d'âge plus jeune que celle des adolescents accueillis au **LOGIS**.

Dès la création, le 1^{er} octobre 1971, deux unités de vie furent installées aux 1^{er} et 2^{ème} étages du bâtiment, tandis que le rez-de-chaussée était réservé aux services communs et administratifs et le 3^{ème} étage mansardé à deux appartements de fonction.

Dès 1972, un ancien hôtel « MAVERIA », très proche de BEAULIEU, est loué avec un bail de 20 ans et accueille un groupe de 12 enfants. Ce bâtiment permet d'installer, également, 2 salles de classe et un local pour les éducateurs.

Les enfants reçus à BEAULIEU viennent de la région parisienne (Yvelines, Essonne, Val de Marne) de la Côte d'Or, de l'Isère et du Puy de Dôme. La Savoie, plutôt hostile à la formule Internat, commence à s'y intéresser.

Au Comité directeur du 19/10/1973, Jean MICHEL-BECHET souligne le besoin, pour la rentrée prochaine, d'appartements thérapeutiques pour les enfants les plus âgés. Il pose également la question de l'agrément de l'Association par le Ministère de la Justice, car le juge des Enfants d'ANNECY aimerait pouvoir y adresser des enfants.

1974 – L'IRMP a atteint son rythme de croisière : il offre aux jeunes pris en charge :

- un rattrapage individuel préparant à l'entrée en 6ème, dans un CES ou un CET.
- une éducation spécialisée comprenant la vie en internat dans laquelle s'inscrivent des activités manuelles, des clubs et des loisirs thérapeutiques.
- un traitement psychiatrique, des rééducations spécialisées (dyslexie, dysorthographe, psychothérapie individuelle).
- un service de suite assuré, après 15 ans, dans d'autres établissements de l'Association et dans des établissements qui travaillent avec le Centre.

Depuis la mise en place de la sectorisation, le recrutement a évolué. Alors que depuis l'ouverture de l'établissement en 1971, les enfants venaient essentiellement de la région parisienne, on note que depuis septembre 1974, une évolution très nette se fait jour et ce, d'autant plus, qu'il y a une demande importante des services d'hygiène mentale de la Haute-Savoie.

Compte-tenu de cette évolution, si plus aucun enfant ne vient de la région parisienne, qu'en est-il de la notion d'UPAES ?

1975 - Un effort important a été entrepris pour améliorer les relations avec les familles. Les éducateurs ont rencontré les familles des garçons de leur groupe et pour certains ils ont eu des relations suivies.

Les conditions de travail et les moyens matériels obtenus les années précédentes ont permis d'être plus efficaces. Dorénavant, un travail d'approfondissement et de recherche doit être accompli.

Ce travail s'est poursuivi et maintenant, une technique d'approche des familles doit être élaborée. L'équipe développe des liens étroits avec les services départementaux. Cette attitude de collaboration s'est concrétisée lors de la mise en place des CDES (Commission Départementale de l'Education Spéciale) par la désignation de trois professionnels de BEAULIEU pour y participer.

On note une aggravation importante des troubles des garçons qui arrivent dans l'établissement et si un approfondissement du travail thérapeutique est entrepris, impliquant des exigences de formation et donc du temps, toute l'équipe de travail pense qu'il est indispensable, au préalable, de réduire dans chacun des groupes le nombre trop important des garçons. Actuellement, il y a deux groupes de 14 et un groupe de 12. Un rapport est adressé à la DASS de Haute -Savoie pour expliquer la situation.

Après accord de la DASS, des modifications importantes interviennent : le quatrième groupe est créé. Il est réservé aux plus grands de 16 à 18 ans et installé dans une grande villa fonctionnelle, dénommée « LA PALOMA » et située à 500 mètres de BEAULIEU. Deux nouveaux éducateurs ont la charge de ce groupe.

Ainsi l'effectif de l'établissement est limité à 40 garçons répartis dans 4 unités de vie. Trois groupes sont « verticaux » et le 4^{ème} est destiné aux plus âgés.

A noter également un nouveau statut scolaire suite à l'application de la loi d'Orientation. Auparavant, les éducateurs- enseignants étaient membres du personnel à part entière et le Ministère de l'Education Nationale n'exerçait aucune tutelle. Maintenant, les enseignants bénéficient du statut afférent à la catégorie définie officiellement en fonction de leur diplôme. Ce nouveau statut soulève de nombreux problèmes.

L'établissement est défini « Institut de Rééducation » en référence aux articles 1 et 2 du titre I de l'annexe XXIV du Code de la Santé.

Au bout de 10 ans de fonctionnement et contrairement à ce qui était prévu au démarrage (travail dans un esprit d'U P A E S avec le **LOGIS** à Saint-Lambert et le **VIEUX LOGIS** à

Yerres) et qui a relativement bien fonctionné les 5 premières années, force est de constater que l'effectif de 1980 souligne l'aboutissement de l'évolution : sur 42 garçons, 3 seulement sont issus de la Région Parisienne. C'est une conséquence de la départementalisation, mais aussi **BEAULIEU** est de plus en plus connu par tous les services sociaux du département parce qu'il répond aux besoins accrus de ceux-ci.

Par ailleurs il est constaté, depuis deux ans, qu'à l'admission, les jeunes sont plus âgés et qu'ils présentent des retards scolaires plus importants alors que le niveau moyen du QI est en hausse. Il a donc fallu orienter la classe CPPN vers une initiation au pré-apprentissage beaucoup plus poussée et élaborée (4 ateliers de mécanique, menuiserie, cuisine et peinture donnent satisfaction).

Création d'une nouvelle antenne. A la demande des Services de Contrôle, l'effectif est passé de 40 à 50 garçons, jeunes adolescents et adolescentes. Le but de ce nouveau groupe serait d'assumer, à titre expérimental, les garçons les plus perturbés. Ce groupe est installé dans une villa neuve, située presque à côté du lac d'ANNECY à 600 mètres de **BEAULIEU** qui sera appelée « LE PETIT PORT ». Compte-tenu des difficultés prévisibles, le service de contrôle accorde 4 postes d'éducateurs.

Départ en retraite de Jean MICHEL-BECHET et de son épouse Micheline qui occupait les fonctions de maîtresse de maison.

C'est Jean-Michel AUBER (un de ceux qui ont participé à la création de la structure et qui occupait le poste d'éducateur chef depuis le début) qui devient directeur.

Début d'un travail d'écriture : les questions posées, les réponses données à partir du projet éducatif de chaque groupe ont été des éléments positifs. Il est cependant nécessaire de continuer ce travail et c'est une des principales tâches que s'est assignée la nouvelle équipe de direction.

1983 – Moment de transition de l'institution : passage de la tradition orale à l'écrit. Cette année a vu la mise en route d'une évaluation du travail institutionnel de ces dernières années : définition du travail, des fonctions de chacun et production d'un travail écrit et à partir de ces écrits, réflexion au niveau de l'équipe pluridisciplinaire. Ré élaboration de tous ces écrits au cours de 4 journées d'étude les 4, 5, 6 et 7 septembre. Les thèmes suivants ont été discutés :

- projet global de l'institution,
- projets éducatifs de chaque unité de vie,
- projet pédagogique de chaque classe,
- projet en direction des scolaires externes,
- rôle et fonction des « psys », des ré éducateurs et de l'éducateur chef
- les camps, la prise en charge des vacances scolaires,
- la journée institutionnelle du mercredi, les activités éducatives hors unité de vie

Il s'agit ensuite de transcrire dans un document ce qui peut réunir l'équipe « transdisciplinaire » autour d'une logique éducative, d'une conception globale de l'action à mener (pour éviter le développement d'une logique corporatiste « séquantant » le jeune).

1984 - Le mode de fonctionnement des I R a été défini voici presque 30 ans par des textes réglementaires dont les principaux sont : le décret du 9 mars 1956 (sécurité sociale) l'arrêté du 7 juillet 1957 modifié par l'arrêté du 7 mai 1958 (aide sociale). Or la loi sur la décentralisation va apporter quelques modifications à ces textes, au moins en ce qui concerne le financement des prix de journée ou bientôt du budget global

1986 - Réflexion amorcée sur l'internat : l'établissement se trouve devant une double exigence. D'une part, nécessité de maintenir une structure d'internat ouverte toute l'année, 24 heures/24 et d'autre part prendre en compte le désir d'un certain nombre de familles de recevoir leur garçon à la fin de chaque semaine. Un travail de réflexion a eu lieu à partir d'un texte présenté par la direction de l'IRMP. Cela débouche sur un projet de restructuration de BEAULIEU. A partir de septembre, la sortie en famille sera organisée pour les jeunes pour lesquels cela est possible. Cette mesure sera expérimentée pendant une année.

Cette expérience permet de pointer la nécessité de travailler différemment avec les familles. La prise en charge des week-ends fait appel à un plus grand dynamisme avec la nécessité d'un programme négocié avec les jeunes qui restent, les activités à option permettant un choix et une plus grande adhésion au projet. Ce nouveau rythme de travail pourra être un des éléments de l'évaluation en 1987.

Création du conseil technique hebdomadaire, dit CTH, lié à la restructuration. Une réunion a lieu chaque début de semaine réunissant : un éducateur de chaque unité de vie, les instituteurs, le responsable pédagogique, le médecin, la psychologue, l'infirmière, l'éducateur chef, le travailleur social auprès des familles et, de façon ponctuelle, toute personne concernée dont la présence est jugée nécessaire (rééducateur, moniteur sportif, moniteur technique...). Après quelques mois de fonctionnement, il s'avère que le CTH est un très bon outil pour l'information institutionnelle, prise de responsabilité et suivi de chaque situation.

1987 –BEAULIEU prépare activement une expédition au MALI : mobilisation extraordinaire des jeunes qui, avec leurs éducateurs, font preuve d'imagination pour trouver les fonds nécessaires à ces aventures et qui découvrent la valeur de l'échange avec ceux qui sont encore plus démunis qu'eux.

Mise en route de la restructuration de BEAULIEU. Cette année a vu le renforcement des axes de travail élaborés les années précédentes : l'évaluation annuelle a permis de clarifier, ordonner, modifier et accorder des priorités en regard des projets et des programmes d'action. Ceci avec un souci de collégialité : Interdisciplinarité signifiant la reconnaissance du travail de chacun par tous pour dégager un pouvoir d'action. L'essentiel est d'être capable d'évaluer le travail institutionnel qui est la somme des pratiques individuelles, d'équipe et de services.

1988 – La grande réalisation de cette année est constituée par l'expédition au MALI. Une telle aventure représente un levier éducatif puissant compte-tenu des prises de conscience provoquées chez les jeunes et de la grande implication des encadrants. Le contact avec les Maliens devrait se poursuivre sous la forme d'accueil de stagiaires en formation. Un journal de bord a été édité ainsi qu'un montage de diapos et un film vidéo de 60 minutes.

La mise en place de ce projet « MALI 88 » a permis de faire connaître l'établissement dans la région d'ANNECY : populations et municipalités, ainsi que la communauté africaine de la

Haute-Savoie, rencontres avec d'autres associations tiers-mondistes. Création de « l'association MALI 88 ».

Sur un autre plan, mobilisation au niveau administratif, pour la mise en place de la gestion informatique de la comptabilité, et la création d'un fichier « usagers » (renseignements administratifs, circulaires, mailing) pour soulager le secrétariat.

1989 – Le rapport d'activité confirme les orientations et les prestations offertes à plus de 95% de jeunes issus du département de la Haute Savoie. Des admissions « dites d'urgence » se font en cours d'année et l'institution s'est toujours fait un devoir d'y répondre dans la mesure du possible. Préfiguration à notre avis d'une redéfinition de nos agréments et des cas à recevoir (orientation plus médicale).

En juillet, nous avons déposé un dossier à l'appréciation de la DDASS pour une augmentation légère de notre effectif (+ 5 lits) ceci pour tenir compte des taux d'occupation des trois dernières années.

A la suite d'une campagne d'admission en juillet et septembre, différente des autres années, il a été proposé à **BEAULIEU**, des enfants plus jeunes (10 – 11 ans) ce qui nécessite une redistribution des unités de vie :

- dans le bâtiment Beaulieu : une unité de 9 – 11 ans et une autre de 12 – 13 ans
- au Petit-Port et à la Mavéria : de 14 à 16 ans

A la rentrée scolaire, il a été tenu compte, dans les classes, de l'abaissement de l'âge et des niveaux scolaires :

- une classe primaire du CP au CE2 avec priorité de l'apprentissage de la lecture (9-12 ans)
- une classe transitoire CE2 – CM2 (12-13 ans)
- une classe préparatoire à la 4ème technologique des lycées d'enseignement professionnel (14 – 16 ans).

A noter l'initiation à la langue anglaise et le renforcement du parc informatique (micro et logiciels).

1990 - Le projet pédagogique éducatif et thérapeutique prévu par les nouvelles annexes XXIV (PPET) guide la démarche de l'établissement qui devra présenter son dossier de renouvellement d'agrément Sécurité sociale en 1992. Il serait dommage, à ce moment de l'histoire de **BEAULIEU**, de vouloir résumer le rapport d'activité particulièrement intéressant, très détaillé qui donne une bonne vue d'ensemble du fonctionnement de cette institution. Le lecteur intéressé pourra se reporter très utilement au rapport d'activité 1990 conservé sur place.

1991 – Cette année a vu le renouvellement des baux des quatre structures d'hébergement jusqu'en l'an 2000. Les loyers ont été réévalués à la hausse entraînant une augmentation non négligeable du budget location. Année de préparation pour la mise en conformité au regard des textes nouveaux (annexe 24), le budget 1993 sera lié aux nouveaux agréments de **BEAULIEU** car malgré la demande de l'établissement la montée en charge des frais supplémentaires n'a pu se faire, ni pour le budget 1991, ni pour celui de 1992.

En octobre, Jean COULET, économiste à **BEAULIEU** depuis l'ouverture, part en retraite.

1992 – Projet personnel, projet institutionnel, projet pédagogique, éducatif et thérapeutique : les nouvelles annexes 24 ont remis le projet au goût du jour (cf. 1990). Comme l'exprime très justement l'équipe de **BEAULIEU**, le « projet » existe dans l'établissement depuis sa création en 1971 : projet fondateur, reformulé en 1978 à la demande de l'Inspection académique de Haute-Savoie. L'ancêtre se résumait à 2 pages dactylographiées.

En 1982, un travail collectif est effectué pour recenser les pratiques professionnelles, éducatives et thérapeutiques. Au niveau scolaire, les références sont celles des programmes officiels (CE1 à CM2) et la pratique de méthodes actives (Freinet – Conseil de Classe...). 1983 verra le premier projet écrit global intitulé : Le projet institutionnel global, passage de la tradition orale à la tradition écrite. L'autre date importante sera 1986 : « L'an 1 de la restructuration ».

La préparation du document suscitera des turbulences institutionnelles et un débat important avec le personnel. Et maintenant, le **PPET** (projet pédagogique, éducatif et thérapeutique), soumis chaque année à l'ensemble du personnel, ne comporte que la réalité d'une charte de travail : ce qui se fait et non pas ce qu'on imagine qu'il se fait.

Mettre cette notion en forme et l'écrire relèvent sûrement d'une bonne pédagogie. Surtout si cette écriture permet de passer à la phase suivante du projet qui est constituée par l'évaluation. Cette évaluation se pratique à **BEAULIEU** grâce aux journées annuelles de préparation et aux journées d'évaluation du travail institutionnel.

C'est cette réflexion qui conduit à défendre la notion de vacances thérapeutiques encadrées par l'établissement ou en séjours individualisés quand le jeune est saturé par la vie dans l'institution et ne peut être reçu dans sa famille.

1993 – L'établissement qui relève des nouvelles annexes 24 a vu son agrément renouvelé par le Comité Régional de l'Organisation Sanitaire et Médico-sociale de la région Rhône-Alpes. L'inscription de **BEAULIEU** dans l'équipement régional et surtout haut-savoyard est ainsi confirmé.

La mise en conformité nécessitera la création d'un service de suite (les jeunes doivent être suivis 3 ans après leur sortie) et la création de postes (assistante sociale, secrétaire, éducateurs spécialisés) pour compléter le plateau technique de l'IRMP.

Fin juillet, Pierre THELEME qui occupait les fonctions de chef de service nous quitte pour un autre emploi dans le centre de la France. Il est remplacé début septembre par Jean-Yves SONTONNAX.

1994 – Cette année a été un peu difficile pour **BEAULIEU** compte-tenu des difficultés rencontrées par le groupe de la Mavéria. Ces difficultés posent le problème des équilibres à préserver dans la constitution des groupes de vie. Jusqu'à présent l'institution a essayé de répondre aux besoins départementaux sans s'enfermer dans une trop grande rigidité en ce qui concerne les critères de comportements inadaptés. Mais cette souplesse devient impossible à

maintenir compte tenu de l'organisation sociale de l'IRMP qui implique des unités de vie de 10 à 12 jeunes et des classes de 10 à 14 élèves.

Le respect de l'individualité de chaque enfant vis-à-vis de lui-même, de sa famille (c'est un des sens du projet personnalisé) implique une sécurité de son être. Les jeunes présentant des perturbations graves, psychopathie grave, dangerosité... ne peuvent être admis qu'en fonction des moyens dont l'établissement dispose.

L'IRMP **BEAULIEU** souffre d'être le seul équipement disponible pour cette catégorie de jeunes sur le département et encore de façon partielle puisque la vocation de l'institution est limitée aux apprentissages scolaires. Il est nécessaire de redéfinir auprès des services sociaux du département les critères et les limites pour les futures admissions.

Il est bon de rappeler que malgré tous ces aléas, l'IRMP a connu aussi une réussite dans ses stages scolaires de fin de trimestre (il s'agit d'une innovation qui permet à chaque jeune de travailler sur un thème choisi par lui afin d'obtenir un brevet de compétence). Réussite dans les transferts de l'été, et en particulier en Haute Montagne avec comme aboutissement l'ascension du Mont-Blanc. Réussites moins visibles certes, mais plus essentielles dans l'amélioration de la santé psychique du plus grand nombre des jeunes dans leurs thérapies, dans leur groupe de vie.

1995 - Un travail de redéfinition des critères d'admission s'est effectué au cours de cette année, auprès de la Commission départementale de l'éducation spéciale (CDES), de la Commission de circonscription préélémentaire et Élémentaire (CCPE) et de la Commission de Circonscription de l'enseignement du second degré (CCSD). Des contacts personnalisés avec les travailleurs sociaux ont permis une meilleure compréhension du Projet institutionnel. Une plaquette de présentation de l'IRMP a été éditée et diffusée.

L'IRMP s'est trouvé en difficulté en amont et en aval de sa prise en charge. En amont, on constate que faute d'équipements adaptés la CDES est contrainte de faire certaines orientations dont on peut penser qu'autrement elles pourraient relever de la psychiatrie infanto-juvénile ou de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Par ailleurs certaines orientations concernent des adolescents qui arrivent à un âge post scolaire. La prise en charge est tardive, compte tenu du fait que **BEAULIEU** ne dispose pas d'une structure de formation intra-muros. En aval, certains jeunes qui arrivent en fin de prise en charge ont encore besoin d'un soutien. Ces jeunes trouvent difficilement des possibilités de formation professionnelle adaptée.

L'équipe de **BEAULIEU** et l'**AVVEJ** ne souhaitent pas s'installer dans la plainte, la critique ou l'autocritique systématique, mais bien s'inscrire de façon constructive dans la recherche de solutions face aux difficultés rencontrées et tenir compte des arbitrages que la DDASS sera amenée à prendre.

Les propositions s'articulent autour de trois points :

- un effort de lisibilité du projet de l'IRMP
- une participation aux solutions que les autorités départementales pourraient envisager
- la proposition d'un équipement complémentaire : un **SESSAD** qui pourrait, certainement, répondre à un certain nombre de problèmes évoqués ci-dessus.

1996 – Les premières réactions à ces propositions sont plutôt mitigées de la part des équipes psychiatriques du département qui craignent un double emploi avec leur propre projet de création, et parce que ce type de création n'entre pas dans les priorités du département (axées sur les populations autistes et polyhandicapées). Ce projet a le mérite d'exister et il convient de le mettre en réserve pour l'instant.

Suite au départ de Madame Blandine BLANDIN, comptable à mi-temps arrivée en 1972, et de Monsieur Jean-Pierre DIJOUR, Econome, restructuration du service économique et administratif. Le nouveau service se compose de Monsieur SCOTTO, économe et Madame Nadine BERTHOD qui continue ses fonctions. Nous avons accueilli pour la première fois en 24 ans d'existence, une secrétaire à mi-temps, en la personne de Madame Naïma BALVAY.

A partir d'une réflexion sur « LE QUOTIDIEN À BEAULIEU » les éducateurs, qui travaillent en équipe, avec le même groupe d'enfants ou adolescents, ont choisi de communiquer quotidiennement par l'intermédiaire d'un cahier de liaison. Toutes les informations indispensables au bon déroulement de la vie quotidienne y sont consignées.

Cet outil met en place le cadre d'un débat permanent entre les éducateurs sur l'interprétation des événements auxquels ils doivent réagir quotidiennement ainsi que sur la justesse de leur action, conformément à un projet éducatif commun. Justesse de l'action individuelle ?...Pas toujours !

1997 - *La célébration du 25^{ème} anniversaire de BEAULIEU* : préparée de longue date par un comité des fêtes rassemblant l'ensemble du personnel, cette fête a été axée sur les anciens de BEAULIEU, jeunes et adultes ainsi que toutes les personnes amies de l'IRMP. Elle a permis de se retrouver avec 25 à 30 anciens de BEAULIEU, parfois accompagnés de leurs épouses.

1998 – Cette année, un travail de réflexion s'est organisé autour de la notion des rythmes scolaires à un double point de vue : rythme de la journée et rythme de la semaine. La décision de passer à l'expérimentation d'un nouveau rythme scolaire, respectant plus les rythmes biologiques de l'enfant, s'est faite à partir de septembre 1998 et pour l'année scolaire 1998-1999. Après 4 mois, les avis sont partagés, les tenants d'une poursuite de l'expérimentation étant plus nombreux car du temps est dégagé pour les activités éducatives (arrêt des classes à 16h00). Ceux qui émettent une réserve ont en charge une population plus jeune pour qui le démarrage à 8 heures du matin est éprouvant. De plus, il a été nécessaire de redéfinir les horaires éducatifs compte-tenu de la réduction demandée par la DDASS des week-ends et des petites vacances.

Face à la montée d'une population difficile à prendre en charge, du fait d'une trop grande hétérogénéité des troubles qui se manifestent au milieu d'une population relevant des services de psychiatrie infanto-juvénile et d'une population relevant de la protection judiciaire, il devient impossible de gérer ces 3 types de comportement dans un même lieu.

L'IRMP propose, à nouveau, la création d'un **SESSAD** et d'un Semi-internat dans les années à venir. Ces deux types de structures sont encouragés par le Ministère des Affaires Sociales.

1999 – Départ en retraite de Jean-Michel AUBER, l'un des cofondateurs de l'établissement dont il a assuré la direction pendant 17 années. Il a quitté BEAULIEU le 31/12/1999, mais Serge RAGUIDEAU, son successeur, est arrivé dès le 01/09/1999.

L'établissement est face à un tournant à négocier, virage accentué par 3 éléments contextuels :

- la nouvelle annexe 24, certes déjà un peu passée mais dont la mise en application reste à faire
- les 35 heures, facteur de bouleversement en matière d'organisation du travail
- l'élaboration du schéma départemental de Haute-Savoie, dans lequel s'inscrivent les projets nouveaux de l'établissement : le **SESSAD**, l'**EXTERNAT**. A ceux-ci, pourrait s'ajouter la mixité.

2000 – Il importe de redéfinir le cadre d'intervention, ses limites, ses modalités et s'y tenir : l'éducation spécialisée relève des annexes XXIV et s'inscrit dans le champ du handicap et de l'intégration scolaire. Elle doit s'articuler avec le cadre de la protection de l'enfance, le cadre de la Santé mentale et celui de l'Education nationale. Répondre à l'appellation d'IR c'est intervenir dans les champs du soin, du scolaire et de l'éducatif. Il faut résister au « tout intérieur » et travailler aux articulations avec les lieux de la vie ordinaire.

Les projets de **SESSAD** et d'Externat ont déjà été travaillés avant d'être mis en attente des préconisations d'un schéma départemental dont on attend toujours les conclusions. Une rencontre avec la Directrice de la DDASS de Haute Savoie et ses proches collaborateurs en présence de notre Direction générale a eu lieu en juin de cette année. Elle a permis de vérifier que les attentes de notre autorité de contrôle à ce sujet restaient entières.

Durant cette année, **BEAULIEU** s'est attaché à redéfinir le cadre interne de sa prise en charge : l'admission, le projet personnalisé, le travail en trio (composé du référent éducatif, du correspondant médical et de l'enseignant) les rythmes proposés aux jeunes, le travail avec les parents, le canevas des réunions institutionnelles, le règlement intérieur ont été autant de points de réflexion et d'ajustement. Travail toujours à reprendre.

Il faut signaler l'arrivée d'une assistante sociale à mi-temps. Depuis 13 ans, une éducatrice, détachée des groupes de vie, était « chargée des relations avec les familles ».

Un Service éducatif auprès de l'école a été créé afin d'accueillir sur le temps scolaire des jeunes en grande difficulté, soit du fait de leur comportement, de leur inappétence ou encore de leur fatigabilité. Ce service composé de 2 éducatrices à temps partiel a une vocation éducative.

Des recherches de conventionnements avec des services de soin extérieurs sont en cours (clinique de pédopsychiatrie, pôle psychologique pour adolescents du service pédiatrie hospitalier).

La mise en place des 35 heures dès février, n'a pas été (et n'est toujours pas) une tâche facile, tellement les informations floues et contradictoires venaient contrecarrer tout travail fourni pour appliquer cette loi. Pour notre institut de rééducation, dès septembre 2000, cela a été le recours à l'internat de semaine réduite à 5 ou 6 jours, une prise en charge plus découpée, des pertes de moyens (notamment pour le service technique), mais aussi un nombre de jours moins important.

2001 – Mise en place d'un Conseil d'Etablissement, composé de représentants de parents de jeunes et de salariés. La première réunion a eu lieu le 30 janvier 2001.

Les conclusions du schéma départemental n'ont toujours pas été rendues. Situation de blocage qui ne facilite pas les prises de décision, dont le choix des orientations. **BEAULIEU** a cependant engagé le chantier de la restructuration de l'établissement, dont les grandes lignes sont :

- le redéploiement de places d'internat pour créer un externat
- l'étude sur les bâtis
- l'introduction de la mixité
- la création d'un **SESSAD**

Quatre groupes de travail ont été constitués (prise en charge avec hébergement, prise en charge sans hébergement, école interne, équipe de soins), des questions générales leur ont été soumises (quelles sont les questions que pose la mixité ? quels sont les éléments à prendre en compte pour la conception des bâtis ? Quelle conception et quelles organisations retenir pour chacune des approches ?, ainsi que d'autres plus ciblées (quels sont les critères à retenir pour l'admission d'un jeune dans l'une ou l'autre des structures ? Quelles incidences l'augmentation de l'effectif pourrait avoir ?).

Ce travail d'investigation a donné lieu à un document de synthèse en juin 2001, qui a mis à jour un certain nombre d'insuffisances dont l'établissement s'accommodait jusqu'à présent, mais qui ne nous permettaient pas d'envisager une augmentation de notre effectif de 50 garçons sans pénaliser la qualité de notre prise en charge. Constatant que l'établissement ne pouvait respecter l'engagement de travail pris avec la DDASS de Haute-Savoie, à savoir accueillir davantage de jeunes avec les mêmes moyens, **BEAULIEU** se devait de l'en avertir et de chercher d'autres hypothèses. Ce fut l'objet d'une deuxième rencontre entre la DDASS et l'**AVVEJ** qui s'est déroulée le 23 novembre.

2002 - Cette année a été marquée par des avancées incontestables qui devraient nous rendre optimistes pour l'avenir : création d'un **SESSAD**. Le CROSMS a donné un avis favorable à notre demande de création. La DDASS de Haute-Savoie a incité officiellement notre établissement à effectuer les démarches auprès du CROSMS en vue de recevoir l'habilitation suivante :

- Un internat de 36 lits
- Un semi – internat de 14 places
- L'ouverture de l'établissement à la mixité
- 40 lits et places pour enfants et adolescents âgés de 10 à 20 ans
- 10 lits et places pour enfants âgés de 8 à 10 ans

La restructuration des locaux, avec deux études en voie d'achèvement, sera présentée dans le courant du 2^{ème} trimestre 2003.

Les difficultés ressenties par tous se déclinent ainsi :

- Travail supplémentaire depuis 3 ans pour mettre en œuvre notre mutation interne qui ne se traduit pour l'instant par aucun résultat visible et a même engendré ici ou là des effets démobilisateurs.
- Certaines situations fortement dégradées auxquelles l'établissement ne peut faire face tout seul et qui nous obligent à reculer sans cesse les limites de nos capacités. Certaines souffrances de jeunes qui se traduisent par des passages à l'acte violents ne peuvent plus être contenues en interne.
- La nécessité de développer le travail avec de nombreux partenaires et avec les familles, de coordonner les interventions des professionnels en interne comme en externe, modifie et augmente les temps de travail des salariés de l'établissement.
- Enfin la législation du travail en constante évolution rend l'organisation difficile et renforce le paradoxe suivant : nous cherchons à introduire de la souplesse dans nos modes de prise en charge à l'intérieur d'un cadre législatif qui combat la flexibilité et prive l'employeur d'un minimum de marge de manœuvre.

2003 - Cette année restera celle du changement des habilitations de l'établissement. Elles sont intervenues officiellement suite à l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2003 et marquent la concrétisation d'une démarche engagée depuis 4 ans. Le redéploiement a fait l'objet d'un dépôt de dossier devant le CROSMS selon le schéma suivant :

- un internat éducatif de 27 places
- un semi- internat de 14 places
- un **SESSAD** de 9 places
- l'ouverture à la mixité
- 10 places ou lits réservés à des enfants de 8 à 10 ans

Ce redéploiement s'envisage à moyens constants sans augmentation de l'effectif, ouvre des perspectives nouvelles qui vont dans le sens d'une amélioration de la prise en charge des jeunes et des conditions de travail des salariés.

Par ailleurs, la réécriture du projet d'établissement engagée en janvier 2003 sous le conseil méthodologique et technique du CREA Rhône-Alpes arrive à sa phase ultime.

Un comité de pilotage de 11 personnes représentatives de l'ensemble des salariés a établi un état des lieux et un diagnostic qui ont dégagé les points suivants comme étant à travailler :

- associer les parents
- associer les jeunes
- le projet individualisé
- les conflits, oppositions et médiations
- les écrits
- la pluridisciplinarité
- le partenariat
- le traitement et la circulation de l'information

2004 - L'intervention du CREA a pris fin en juin 2004 à l'occasion de la présentation à l'ensemble du personnel du projet sous sa forme définitive.

Cinq commissions ont déjà entamé leurs réflexions autour des thèmes suivants :

- Favoriser la participation des parents
- Permettre la participation des jeunes à la vie de l'établissement.
- Partenariat et réseaux
- Introduire la mixité
- Mettre en place le Conseil de la Vie sociale.

2005 - Dans le cadre des annexes XXIV du décret n°2005-11 du 6 janvier 2005, l'Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique propose une prise en charge diversifiée et pluridisciplinaire, par la triple approche du soin, de l'éducatif et de la scolarité. Les professionnels ont pour mission de créer des conditions favorisant l'intégration ou le maintien des jeunes dans leur milieu ordinaire.

Deux dates sont à retenir :

- le 14 janvier 2005 : le projet d'établissement de l'Institut de Rééducation Beaulieu est validé par le Conseil d'administration de l'AVVEJ.
- le 16 janvier 2005 : le décret n° 2005-1 fixant le fonctionnement des I.T.E P paraît. Ainsi, à peine validé, le projet de l'I.R Beaulieu doit être rebaptisé en ITEP (Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique).

2006 - Le 7 février est déposé auprès de la DDASS de Haute-Savoie un projet éligible dans le cadre du « *plan d'aide à l'investissement destiné à moderniser le secteur médico-social* ».

Il faut savoir qu'un ITEP, par la triple mission qui lui revient, est particulièrement soumis à des injonctions paradoxales. Tout concourt dans et hors de l'institution à pousser plus loin la prise en charge, à reculer les limites, malgré les actes qui peuvent être commis.

L'entreprise de rénovation des bâtis, engagée depuis deux ans, s'est poursuivie. La villa la Paloma a notamment été embellie et réaménagée, pour en faire un lieu de vie agréable que jeunes comme adultes ont réinvesti. Par ailleurs la création dans la cour de l'école La Mavéria d'un espace *agora* a montré, s'il en était besoin, que des aménagements architecturaux bien conçus influent grandement sur les comportements. Les jeunes se sont saisis de cet espace pour en faire un lieu de jeux socialisés et socialisant.

Cette année a été marquée par le départ du Directeur, Monsieur Serge RAGUIDEAU qui est devenu Directeur général Adjoint de l'AVVEJ. Il est remplacé par Antoine BABINET.

Le 24 octobre 2006, le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de Haute-Savoie a confirmé que l'ITEP de Beaulieu avait la possibilité de remettre un dossier d'extension du **SESSAD** de 9 à 19 places conformément au PRIAC (Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie) ceci avant le 31 décembre 2006. L'équipe du **SESSAD** et la direction de l'ITEP de Beaulieu se sont mobilisées pour réaliser le montage de ce projet d'extension qui a été présenté au Conseil d'Administration de l'AVVEJ le 15 décembre et voté à l'unanimité le 23 décembre 2006.

Par ailleurs, suite aux travaux préparatoires de la Commission « Introduire la mixité à Beaulieu » l'ITEP a accueilli 7 filles en internat en août 2006. Petite révolution !

2007 - En mai 2007, le **SESSAD** Beaulieu a reçu l'agrément pour accueillir un effectif de 14 jeunes dès le mois de septembre 2007 et 19 au mois de janvier 2008. Un nouveau local indépendant de l'ITEP a été choisi et inauguré en septembre 2007.

2008 – Des conflits internes ayant notamment pour origine la réorganisation de l'école interne créent des distensions importantes entre les différents professionnels de l'établissement. Ces conflits malgré la mise en place de réunions de concertation, s'enlisent et provoquent une longue grève.

Un conflit concernant une prise en charge et l'action de quelques parents enveniment un peu plus la situation. Cette situation de blocage amène le Préfet de Haute-Savoie à prononcer la fermeture provisoire de l'établissement, puis, après concertation avec l'AVVEJ, son administration temporaire avant d'aboutir à un appel à candidature pour la reprise des habilitations de l'établissement. Le 30 octobre 2008, le transfert des habilitations est réalisé en faveur de l'Œuvre des Villages d'Enfants (OVE), importante association de la région Rhône-Alpes, avec l'accord de l'AVVEJ qui, dans le cadre de la régionalisation, estimait logique le rattachement de cet établissement à une association de la région Rhône-Alpes. Cette transmission se réalise le 18/12/2008 en présence de l'OVE, de l'AVVEJ, des équipes concernées et des jeunes de l'établissement.

2009 - Depuis le 1^{er} janvier 2009, l'ITEP Beaulieu ne fait donc plus partie de l'AVVEJ. On peut penser que dans cette situation nouvelle « **BEAULIEU** » pourra trouver une proximité associative plus grande et une reconnaissance sur le département plus assise. N'oublions pas que la très grande majorité des jeunes accueillis sont de Rhône –Alpes.

BEL AIR INSTITUT DE DEVELOPPEMENT RURAL "Charles FERDINAND DREYFUS"

Le 05/02/1990 par la signature d'une convention de cession la Chambre Interdépartementale d'Agriculture de l'Ile de France (CIAIF) cède à l'**AVVEJ** la gestion du CFPPA de **BEL AIR**.

Le 01/09/1990 l'association ouvre officiellement sur le site de **BEL AIR**, Commune de Fontenay les Briis, mis à sa disposition par la **FONDATION Charles FERDINAND-DREYFUS**, qui en est propriétaire, son Institut de Développement Rural (IDR), ce site retrouve, ainsi, sa vocation d'origine (formation de jeunes en difficultés). Il est important de citer le soutien de la Municipalité de FONTENAY LES BRIIS en la personne de son Maire, Monsieur Georges DORTAY et de la Région Ile de France pour son financement

Depuis la création de l'Association **VERS LA VIE**, et plus particulièrement dans ses établissements du **LOGIS**, de l'**OUSTAL** et de **BEAULIEU**, l'association a toujours conforté son action éducative et thérapeutique par une formation scolaire et professionnelle jugée indispensable à la réinsertion des jeunes qui lui sont confiés.

Jean-Claude FERRAND le souligne dans son ouvrage « De l'utopie à l'imagination créatrice » (1991) : *Chaque fois que faire se peut, l'Association propose une formation professionnelle et un rattrapage scolaire. Nous considérons toute formation professionnelle comme une ergothérapie, un moyen de revaloriser le jeune en le faisant sortir d'une situation d'échec dans laquelle il est plongé depuis de nombreuses années, bien plus encore que comme un moyen de lui permettre de gagner sa vie.*

Le Président nomme Alain GAVELLE, ancien Responsable Pédagogique du Collège d'Enseignement Agricole du **LOGIS**, Directeur de l'IDR.

L'IDR dit de BEL AIR qui deviendra le 31/03/1997, l'IDR " Charles FERDINAND DREYFUS" développe les activités suivantes:

- Un centre de formation pour apprentis (CFA) avec, en préformation, une classe d'initiation pré professionnelle en alternance (CLIPA) et une classe préparatoire à l'apprentissage (CPA) par convention avec la Région Ile de France (financement Région IDF et Taxe d'apprentissage). Les métiers suivants y sont préparés pour le niveau V (CAP et BEP) :
 - Cuisine (restauration et collectivité)
 - Restaurant – Service de salle
 - Pâtisserie (ouvert en 2000)
 - Vente (habillement)
 - Jardins espaces verts
 - Mécanicien en matériels de parcs et jardins
 - Conducteur de machines d'exploitation agricole

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Le niveau IV (Bac pro) est en préparation :

- Un département « Insertion » est créé à la suite d'une étude de faisabilité réalisée par Monsieur Antoine BRICOT, Conseiller technique de l'AVVEJ, et de la mise en place des financements « AUBRY » pour l'insertion.
- Le premier contrat d'insertion fut signé à la Mairie d'IGNY, partenaire du projet, entre Madame Martine AUBRY, Ministre du Travail et le Maire d'IGNY, la DDTE, et l'AVVEJ, représentée par son Président, Monsieur **Jean-Claude FERRAND**

Se succéderont en faveur des RMIstes :

- Les Actions d'Insertion Formation (AIF)
- Les Stages d'Insertion Formation à l'Emploi (SIFE)
- Le Programme PAQUE
- Le Chantier Ecole (18/25 ans)

et enfin avec **PROMO 84**, entreprise d'insertion, « FONTENAY PAYSAGE »

Plusieurs expériences pédagogiques voient le jour dans ce cadre :

- PASO opération Plein Air Sport Orientation en collaboration avec l'ANREL, la Faculté d'ORSAY STAPS, et le Ministère de la Jeunesse et des Sports

Ces différentes actions en direction des publics en difficultés s'éteindront avec la disparition progressive des financements

- Le Département Formation pré qualifiante et qualifiante (Contrats de qualification avec conventions départementales et régionales)
- La Ferme Ecole: En effet l'AVVEJ, en reprenant en 1990 les activités de BEL AIR, héritait d'un troupeau de vaches laitières, d'une laiterie et de terres en cultures ou pâturage. Très rapidement cet « héritage » fut confié à un métayer.

A ces activités scolaires et de formation professionnelle en externat, viendront s'ajouter en internat sous contrôle et avec agrément de l'Aide Sociale à l'Enfance(ASE) du Conseil général de l'Essonne :

- Le 01/01/1994 Un foyer d'Action Educative de 15 lits
- Le 01/09/1997 Des appartements en ville

Cet internat est placé sous la responsabilité de Michel CLERC, chef de Service Educatif

Le projet éducatif du Foyer intègre la formation professionnelle de ses pensionnaires. La proximité du CFA en facilitant la réalisation

En 1995 Le Collège d'Enseignement Agricole (CEA) du **LOGIS** ouvre une section d'apprentissage, sous couvert de l'IDR de **BEL AIR**

A la même date, l'IDR reprend les activités du Centre de Formation de TRAPPES dépendant de l'**AVVEJ FORMATION** animée par l'**OUSTAL**, sections Cuisine et Vente. Ce qui porte à 400 élèves les effectifs de l'IDR.

Ces regroupements permettent de constituer un pôle de formation soutenu par la Région Ile de France.

Cette même année, l'IDR s'inscrit dans une démarche de qualité. La troisième phase de cette opération, menée avec la Région IDF est en cours.

Pour la réalisation de ces formations et la modernisation des locaux, un vaste programme de travaux est mis en place à l'aide de subventions de la Région Ile de France et d'emprunts bancaires sollicités par l'**AVVEJ**. Le projet est d'ouvrir ces formations aux élèves de l'**IR le LOGIS** mais également à un public de jeunes venant de l'extérieur et non pris en charge par l'Action Sociale. Cette section fonctionnera jusqu'à la rentrée scolaire 2003-2004.

Cependant, à partir de 2000, la collecte de la Taxe d'apprentissage, qui doit assurer la moitié du budget de la structure, devient insuffisante et se trouve largement monopolisée par les Chambres de Commerce et d'Industrie, peu favorables au secteur associatif.

Malgré deux audits qui font ressortir la bonne gestion et la grande qualité de la pédagogie mise en œuvre en direction des publics difficiles, l'établissement doit fermer en 2004.

2002 - L'année aura été une période singulière. L'annonce de la fermeture de cet établissement conduit l'**AVVEJ** à rechercher un organisme pour prendre le relais du Centre de Formation d'Apprentis de Bel-Air devant l'impossibilité de boucler un budget en équilibre dans le cadre des financements accordés. Le conseil d'administration décide de conserver le foyer existant à Bel-Air pour en faire un service autonome dès janvier 2003.

Compte tenu de cette séparation des activités le foyer Educatif doit trouver d'autres locaux, le site appartenant à la Fondation Charles Ferdinand-Dreyfus.

Alain Gavelle, qui a dirigé cet ensemble depuis le début, le quitte le 31/12/2002 en faisant valoir ses droits à la retraite.

2003 - L'élaboration d'un nouveau projet pour le foyer n'aboutit pas, le Conseil Général préférant une autre solution.

Force est de constater que durant les années 2002 et 2003 beaucoup de temps a été consacré en vain à la recherche des financements manquants pour le Centre d'apprentissage auprès du Conseil Régional d'Ile de France. L'autre solution qui était de trouver un repreneur n'a pas abouti.

Un plan de sauvegarde de l'emploi est mis en place pour les personnels. Les jeunes en formation sont réorientés vers d'autres structures.

Sylvie Rolland puis Jacques Daignière assurent la direction du foyer fonctionnant sur le site. Les places de ce foyer ainsi que les personnels seront finalement répartis sur les trois autres établissements de l'**AVVEJ** situés en Essonne (Vieux Logis, Passerelle, Espace Ados 91) conformément au souhait du Conseil Général de l'Essonne.

2004 - En février 2004 le Conseil d'Administration prend la décision d'engager les procédures conduisant à la fermeture de l'établissement. Ceci se traduit par une dotation de fermeture accordée par le Conseil Régional et la signature d'un protocole avec la Fondation Charles Ferdinand Dreyfus, propriétaire des lieux et redevable de certaines sommes à l'AVVEJ.

Cette fermeture est effective au 1^{er} janvier 2004 pour des raisons purement financières.

Ainsi se termine au grand regret de tous les acteurs une belle aventure qui a permis à plusieurs centaines de jeunes en échec scolaire d'accéder à un métier.

BIEF(LE) FOYER MATERNEL

Dès le 06/12/1950, l'AEJM envisage une location pour l'ouverture de son deuxième établissement lui permettant d'accueillir des mères mineures avec leur enfant, en petit effectif, dans des conditions au plus près d'une vie de type familial. A cette époque, ces jeunes femmes étaient généralement placées dans des Bons Pasteurs ou des institutions de l'Education Surveillée (internat de 80 à 120 pensionnaires et même plus) et leur enfant était pris en charge par l'Assistance Publique (A.P) en attente de la sortie de leur mère : ils étaient alors âgés de 2 à 5 ans et ne la connaissaient pratiquement pas.

A la même époque « à l'ouverture de PUISEUX, Monsieur CHAZAL et Monique BEAUTENERY me signalent qu'une ancienne école libre pouvait être louée à LA QUEUE LES YVELINES (78). Elle fermerait courant avril et pourrait accueillir une quinzaine de jeunes mères et leurs enfants. Un ménage d'ouvriers, connu par Monsieur CHAZAL, serait susceptible d'assurer la direction. Démarches à VERSAILLES auprès de la Direction de la Santé et Direction de la Population. Grande compréhension de l'Inspecteur de la Population, mais celui de la Santé est très réticent : des filles comme cela ? Mères ? A cet âge ? Impossible. Si vous avez un accident dans l'année, la fermeture sera la seule solution valable ».

Après des travaux rapides dans le bâtiment retenu, l'ouverture officielle du foyer maternel a lieu le 01/05/1951 et quelques jours, plus tard, il est nommé « LA PETITE BOULAIE » ; il doit son nom au groupe de petits bouleaux plantés, sur la pelouse, derrière la maison.

L'intérêt de la QUEUE-LES-YVELINES réside dans le fait que cette commune se situe sur la Nationale PARIS-DREUX. Cette commune a un statut de « ville ouverte » : résidence autorisée pour des personnes interdites de séjour en région parisienne.

La capacité d'accueil est limitée à 16 mères mineures (la majorité était fixée, alors, à 21 ans) et leur enfant, originaires de toute la France mais plus particulièrement de Normandie, de Bretagne et de la Région parisienne. Les demandes d'admission sont nombreuses.

Les jeunes femmes sont confiées par la Direction départementale de la Population et plus généralement par le Tribunal pour enfants :

- au titre de la protection (fugue, déchéance paternelle, vagabondage...)
- au titre de la correction paternelle
- au titre de la délinquance (vols, coups et blessures ...)

Dans certains cas, on peut arriver à la situation paradoxale où l'équipe suit une jeune et son enfant, sur ordonnance de Juge à la demande du père (au titre de la correction paternelle) alors qu'il est lui-même le géniteur de l'enfant !

La direction est confiée au couple indiqué par Monsieur CHAZAL et une éducatrice vient l'aider à accueillir les jeunes mères.

Très vite il y a des difficultés avec le couple-directeur qui refuse de collaborer avec le Conseil d'Administration et l'éducatrice. Il voudrait travailler tout seul. Il faut donc s'en séparer. « Par l'intermédiaire de Madame MAUROUX-FONLUPT, une jeune assistante sociale, Déléguée à la

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Liberté Surveillée de PERIGUEUX, Denise BOGHEN, accepte de devenir « temporairement » directrice de LA PETITE BOULAIE. » (1)

On note de grosses difficultés de fonctionnement liées à l'insuffisance des travaux et la Direction de la santé exige que les travaux soient faits. Le transfert des bébés à l'Assistance publique de VERSAILLES est décidé mais les jeunes mères peuvent rester dans le Foyer. Après des travaux de peinture, le retour des enfants au foyer maternel est organisé

Il y avait aussi des difficultés financières importantes (subventions minimales des pouvoirs publics et travaux entrepris). *« J'avais vidé les caisses de ma famille et de mes amis pour pouvoir fonctionner... Mais comment rembourser ? Un prêt bancaire ne fut possible que bien des années après les débuts¹ ».*

Denise BOGHEN raconte : *« à l'été 1951, Madame MAUROUX-FONLUPT m'a fait rencontrer Marie-Thérèse PERRIN. Celle-ci m'a raconté tous ses projets (AEJM en gestation) et m'a fait des propositions honnêtes : « Pour le foyer de la QUEUE LES YVELINES, une assistante sociale ça serait formidable pour débrouiller tous les problèmes de ces filles sans papier, sans famille et sans secours ». J'ai dit oui et j'ai démarré en septembre 1951, après avoir abandonné le tribunal de PERIGUEUX.*

J'habitais dans un réduit. J'ai fait connaissance avec les filles. « Perrine » (nom donné à Mademoiselle PERRIN) venait tous les jours. Elle dirigeait de façon poétique. J'étais fascinée... Pendant 3 mois, j'ai essayé de comprendre et de démêler leurs difficultés personnelles... Ça accrochait bien avec moi. Au bout de ces trois mois, Perrine m'a dit : « Vous prenez la direction du Foyer ou je ferme ». J'ai répondu : j'ai 24 ans, comment voulez-vous que je dirige cet établissement ? Beaucoup de pression. Je me suis engagée. Elle était la tête et moi les jambes... Elle m'a appris à écouter

En décembre 1954, Denise BOGHEN quitte LA PETITE BOULAIE pour aller ouvrir le foyer de semi-liberté « LES QUATRE VENTS » à MONTREUIL-sous-BOIS. Elle est remplacée par Marie-Thérèse PERRIN puis par Nicole GUICHARD qui assurera la direction de l'établissement jusqu'en 1964

Assez rapidement, l'équipe éducative de la PETITE BOULAIE (au même titre que celles des autres établissements de l'AEJM) a pu bénéficier de rencontres régulières avec des personnalités reconnues comme Myriam DAVID et Madame LEGER. Cette dynamique et cette écoute ont permis :

- d'introduire une « parole de l'enfant » dans la relation avec sa mère, quand le père est le plus souvent absent
- de négocier plus de moyens au niveau du personnel : un poste d'éducatrice de jeunes enfants, un poste de « biberonnière » (auxiliaire de puériculture), un médecin pédiatre à la vacation en liaison avec la PMI locale

¹Extraits d'un texte rédigé par Marie-Thérèse PERRIN, à la demande de M.J BRUNO, fin 1979 Début 1980.

- de faire apparaître, pour certains cas, d'autres solutions possibles (assistantes maternelles « nourrices ») pour aider à la prise en charge des enfants des jeunes mères mineures dont les capacités et le comportement présentent certains risques que l'équipe éducative ne peut assumer en collectivité.
- Les assistantes maternelles (personnes agréées de la Protection Maternelle et Infantile ayant pour profession de garder, nourrir, d'éduquer chez elle l'enfant qui lui est confié) apportent avec leur famille un complément à l'évolution de la relation mère-enfant en liaison avec l'équipe éducative. Ce lien peut se prolonger sous d'autres formes en fonction de la situation de la mère à la sortie du Foyer.

De 1964 à 1967, LA PETITE BOULAIE est successivement dirigée par Jeanine BRUNIE, Marie-Claire GAILLED RAT-OSSAKOVITCH et Thérèse PERLICIUS. En février 1967, Jacqueline AUTIN devient directrice. C'est la première fois qu'une femme mariée avec enfants occupe un poste dans un établissement de l'AEJM. Quand elle arrive, le Foyer s'est déjà structuré et son organisation permet aux jeunes mères :

- de garder l'enfant auprès d'elles avec une aide dans l'apprentissage des soins et de l'éducation à lui apporter,
- de recevoir une formation telle que couture, cuisine, enseignement général, sténo-dactylo, comptabilité
- de se préparer aux concours d'entrée des écoles d'auxiliaires de puériculture, d'infirmières et d'accès à des postes de la fonction publique, selon leur niveau et leur choix.

L'équipe éducative se compose des personnes suivantes :

- une responsable (la notion de directrice verra le jour lors de l'application de la Convention collective nationale de l'Enfance Inadaptée du 15 mars 1966.
- une maîtresse de maison
- une infirmière,
- deux auxiliaires de puériculture,
- une éducatrice technique

Ces personnes résident sur place et partagent un horaire continu.

A cette équipe, s'ajoutent, logées à l'extérieur :

- Une cuisinière,
- Une blanchisseuse,
- A temps partiel : Un médecin généraliste, deux psychologues-analystes (Madame MORISI et Madame LEGER, collaboratrice de Myriam DAVID, spécialisée pour les jeunes enfants.

L'action éducative et pédagogique se développe dans :

- l'accompagnement quotidien de la vie d'internat, le partage des tâches ménagères et des soins aux enfants. La journée s'organise, dès le lever, autour des repas, la conduite des bébés au jardin d'enfants, la présence aux différents cours ou à l'étude, l'animation des soirées, la surveillance du coucher et de la nuit. Pendant la sieste des bébés, laissés à la

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

garde de deux jeunes mères, « l'heure du café » favorise les échanges et les mises au point concernant le fonctionnement du Foyer.

- Une réunion hebdomadaire, avec Madame MORISI, permet le questionnement des pratiques éducatives.
- « Le temps du café », avec Madame LEGER, partagé au cours de la demi-journée hebdomadaire qu'elle passe au jardin d'enfants, guide l'équipe dans les attitudes à adopter face à la relation mère-enfant.
- Une commission technique, au niveau associatif, qui réunit périodiquement à MONTROUGE, la Directrice générale, les Directrices des foyers et du Service d'AEMO, autour de Monsieur Claude DUMEZIL, neuropsychiatre analyste, Madame LEGER et quelques personnalités invitées ponctuellement. Ces réunions permettent une réflexion sur l'écoute, l'analyse de la réalité, comment être, savoir être dans l'accompagnement des jeunes mères.

Les relations avec l'extérieur se concrétisent sous différentes formes :

- Visites des familles, les dimanches et jours de fête
- Sorties en famille, en accord avec les consignes du Juge des enfants.
- Sorties organisées par le Foyer, avec ou sans les enfants,
- Transfert de vacances, dans un établissement en location ou en familles d'accueil agréées ou quelquefois dans leur famille.

Il faut ajouter à ces contacts extérieurs, l'accueil de stagiaires envoyées par des écoles d'Educateurs (principalement l'EFPP de PARIS et l'école de VERSAILLES puis de BUC). Cette expérience s'est avérée très enrichissante. Grâce au soutien de Maurice CAPUL, Gaston COEUGNART et Guy DREANO (directeurs successifs de l'Ecole de BUC) l'accueil de stagiaires hommes dans ce milieu très féminin devient possible et formateur.

Ensuite, des groupes de discussion avec des jeunes travailleurs accueillis dans d'autres foyers peuvent être organisés comme, par exemple avec **le SAU 78**.

En 1968, un véhicule monospace est acheté d'occasion à une troupe scout. Il sera nommé KANGOURROUTE par les jeunes. Sa carrosserie d'un bleu vif, couvert en gros caractères bariolés des noms de villes traversées en Italie, en Grèce, en Yougoslavie, au Maroc, en Espagne et en France... de quoi rêver, partir vers d'autres horizons et découvertes. Cette voiture facilite toutes les activités des jeunes, mais après avoir bien servi, elle rend l'âme au centre de la France où elle est abandonnée avec les cérémonies d'usage ! Elle n'a pas pu être remplacée rapidement.

De toute façon, un lieu plus urbanisé avec transports en commun est recherché pour implanter le Foyer parce que les femmes accueillies étaient mal supportées dans cette petite ville et que les jeunes femmes et l'équipe éducative souhaitent d'autres moyens de formations scolaires et professionnelles, et des possibilités de consultations médicales, de sorties, de loisirs, de moyens culturels, etc.... Une implantation plus urbaine, rendrait moins visible la spécificité du Foyer et faciliterait la vie de toutes.

Une anecdote : il n'était pas facile pour la directrice de passer devant le boulanger ou le boucher quand la note du Foyer n'était pas réglée. En plus, des groupes de jeunes gens venus d'ailleurs, ayant repéré l'établissement venaient perturber son fonctionnement et la tranquillité de cette

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

petite ville. En fait, la commune de la QUEUE LES YVELINES n'a jamais accepté les jeunes femmes ; une demande avait même été faite pour que le personnel mette un badge pour les différencier des « pensionnaires »!

En 1969, le projet de transfert de « LA PETITE BOULAIE » suit son cours. **Marie-Thérèse PERRIN** soutient cette démarche. Les investigations continuent. Au Conseil d'Administration de septembre 1969, une proposition se précise à ANTONY, ville des Hauts de Seine, desservie (RER B). En effet, Brigitte ACCOLAS, directrice de NONANCOURT, a appris que les Pères dominicains de Paris mettent en vente leur annexe d'ANTONY et souhaitent donner la préférence à une œuvre sociale. Deux établissements d'aide aux enfants de mères et futures mères s'y trouvent : la pouponnière de l'Assistance Publique de PARIS et la maison maternelle Saint Raphaël, œuvre religieuse. Ainsi, notre structure pour mères adolescentes pourrait être un relais dans certaines prises en charge.

Les jeunes femmes sont parties intégrantes du projet et très actives dans les démarches : recherche d'écoles, de formations et de stages. Il faut aussi qu'elles choisissent le nom de la nouvelle maison en partant de l'idée que ce nom doit traduire l'idée d'un lieu d'attente avant la préparation d'une orientation nouvelle. Après bien des discussions, l'établissement sera baptisé **LE BIEF** (d'après le Larousse : canal de dérivation qui conduit les eaux au moulin ou espace qui sépare deux écluses d'un canal).

Finalement, l'**AEJM** décidera d'installer les jeunes et le personnel de LA PETITE BOULAIE dans la maison des Pères dominicains qui se situe 4, rue du Moulin à ANTONY (Hauts de Seine) : s'appeler **LE BIEF** ne pouvait pas mieux tomber !

LA PETITE BOULAIE se prépare au déménagement et **LE BIEF** prend ses marques. Pour la rentrée scolaire de septembre 1970, les travaux sont toujours en cours. Mais déjà, un groupe de mères y campe la semaine, dans des conditions sommaires et rejoint LA QUEUE LES YVELINES pour le week-end et les vacances.

En janvier 1971, le déménagement de l'établissement est réalisé. L'installation reste précaire. Les travaux continuent, peu à peu, à la mesure des moyens financiers. En fait, le grand projet accepté et soutenu par les instances départementales ne trouvera son premier terme qu'en 1984.

En ce qui concerne les jeunes mères, l'accueil matériel au Foyer d'ANTONY n'apporte guère d'améliorations : chambres à plusieurs mères et plusieurs enfants, salle de séjour servant à la fois de salle à manger et de salle d'activités. Il y a aussi quelques pièces de service, une infirmerie, chambre d'accueil et bureaux administratifs et d'éducateurs.

Mais une priorité s'impose : l'accueil des enfants dans la journée dans le but de permettre aux mères de construire leur projet et de donner à l'enfant un espace personnel.

Le 31/12/1972, **Marie-Thérèse PERRIN** fait valoir ses droits à la retraite. Monsieur BEGUE, Président, et le Conseil d'Administration s'orientent vers une fusion avec l'Association **VERS LA VIE**.

L'année 73/74 constitue une étape importante dans l'évolution des méthodes de travail de l'équipe éducative. Déjà amorcée l'année précédente, celle-ci s'est précisée dans le sens d'une organisation plus grande de la vie collective par la création de nouvelles structures de dialogue permettant de répondre aux besoins de la jeune et de son enfant.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Notons, en particulier, la mise en place, à la demande des jeunes, d'assemblées générales regroupant obligatoirement tous les éducateurs, les jardinières et les jeunes présentes dans la maison. Pratiqué sous cette forme depuis mars 1973 à un rythme mensuel, l'assemblée générale devient une véritable instance de décision où sont traités les règles et les problèmes de la vie collective.

Autre initiative intéressante, l'introduction d'éducateurs dans l'équipe permet de mieux cerner le mode de « relation à l'homme » établi par les jeunes femmes et permet de mettre à jour la perception différente que peut avoir l'éducateur ou l'éducatrice de sa « relation » à la jeune. Finalement, le travail « par couple » a débuté en septembre 1974. Cet aménagement étant apparu comme positif, il a été systématisé. Le roulement horaire a donc été établi de manière à ce qu'il y ait toujours un homme et une femme sur le groupe.

Le statut du Foyer évolue. D'internat, il se transforme peu à peu en Foyer de semi-liberté, d'autant plus que dès le 15 juillet 1974, la majorité civile est à 18 ans.

1975 - Les éclaireurs de France, organisant un camp dans le Vercors en juillet, les jeunes mères ont pu y être intégrées, et il a paru souhaitable de faire un placement familial des enfants à proximité de cette base. Cette solution avait le bénéfice de procurer aux jeunes des vacances répondant aux besoins de leur âge et de permettre aux enfants l'assurance d'une prise en charge stable sans les couper totalement de la relation maternelle. Cette expérience est apparue comme positive et elle est à retenir, éventuellement, pour l'avenir.

1976 – Le problème le plus important, rencontré par le Foyer, dans l'immédiat, c'est l'attente des travaux indispensables pour l'équilibre de la vie des jeunes et la visée éducative les concernant.

En effet, 26 m² 50, sans tenir compte de la place déjà occupée par le mobilier, donnent moins d'1 m² 30 par personne (16 enfants + 3 à 4 adultes) pour l'activité permanente et moins d'1 m² pour les repas auxquels participent les mères. Cette situation crée de mauvaises conditions pour la bonne ambiance du repas qui est un des moments privilégiés de la relation mère-enfant. A quand les chambres individuelles ?

1977 – Année de la fusion de l'Association « **VERS LA VIE** » et de l'Association pour l'EDUCATION des JEUNES MERES ». Le 1^{er} juin 1977, l'**AEJM** prend le nom d'ASSOCIATION VERS LA VIE POUR L'EDUCATION LES JEUNES (**AVVEJ**) et le 31/12/1977, **VERS LA VIE** est dissoute et ses établissements et services sont repris par l'**AVVEJ**. Ainsi, la fusion souhaitée est entièrement réalisée

L'équipe souligne la gravité des situations qui sont confiées à l'établissement et se sent interpellée à deux niveaux de la prise en charge : l'accompagnement de la vie quotidienne et les nécessités individuelles. Pour répondre à ces objectifs multiples, deux personnes seulement travaillent auprès du groupe d'enfants (12 à 16 enfants d'âge très varié de 3 mois à 3 ans) et la moindre difficulté (maladies des enfants, absence du personnel, mères en difficulté) met en cause le fragile équilibre. Un troisième poste apparaît nécessaire pour faire un travail efficace.

1979 - En juin, la Commission Régionale des Institutions sanitaires et médico-sociales, la CRISMS a émis un avis favorable à notre projet d'appartements en ville. Ainsi 6 jeunes femmes

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

et leur enfant ont pu bénéficier d'un logement extérieur, et l'équipe de travail d'origine a fait face à ce travail supplémentaire en attendant la mise en place de la première phase du projet « d'institution éclatée » et la création des postes prévus pour 1980.

1980 : L'achat du **BIEF** est enfin réalisé mais les travaux indispensables à sa survie ne sont pas encore entrepris, du fait d'un imbroglio administratif. Deux autorités sont obligatoirement sollicitées pour le financement des travaux et l'achat de la propriété : le Ministère des Affaires sociales et la Caisse d'allocations familiales, mais elles n'arrivent pas à se synchroniser. Nous espérons pouvoir dépasser cette difficulté, l'an prochain, grâce au soutien efficace des pouvoirs publics et à la patience dont fait preuve l'équipe de cet établissement.

La mise en place de la première phase du projet d'éclatement est effectuée. De 32 prises en charge, nous passons à 36 (18 mères et 18 enfants). 7 jeunes mères et leurs enfants résident dans les 7 appartements, et les 11 autres habitent dans le foyer proprement dit. Ceci permet, pour ces dernières et leurs enfants d'organiser un cadre de vie un peu amélioré.

Création de « LA CLEF 92 » association qui aide les femmes seules avec enfants à trouver des logements indépendants. C'est aussi l'époque où est instaurée, par la Caisse d'Allocations familiales, une allocation intitulée « Allocation de Parent Isolé » (API). Les jeunes peuvent bénéficier de cette allocation jusqu'aux trois ans de l'enfant, et dans certaines conditions, percevoir une allocation Logement.

1981 : Etape importante dans l'évolution du Foyer depuis son implantation à ANTONY. Devant les difficultés rencontrées dans la prise en charge du groupe de jeunes mères, des modifications ont été apportées :

- dans l'internat, transformation des chambres en mini-studios équipés pour une plus grande autonomie, et l'agrandissement de l'espace du jardin d'enfants (vie collective et chambre de repos)
- à l'extérieur, des studios en location, dépendant du Foyer

Dès septembre, 4 jeunes s'installent dans les « nouveaux locaux » et onze en ville, le jardin d'enfant assurant toujours l'accueil des enfants, quelle que soit la solution d'hébergement des mères. En effet, une priorité s'impose : l'accueil de l'enfant dans la journée dans le but de permettre à la mère de construire son projet et donner à l'enfant un espace personnel.

La formule d'**institution éclatée** modifie l'image traditionnelle du foyer encore apparenté à celle d'hôtel maternel et conduit à proposer une redéfinition tant des services proposés aux jeunes que des modalités de la prise en charge éducative auprès de la mère et de l'enfant.

1983 – L'Etablissement, rénové et agrandi, est **enfin inauguré**.

Maintenant LE **BIEF** reçoit 20 jeunes mères et 20 enfants. Le personnel est composé d'une directrice, de 8 éducateurs spécialisés, 4 éducatrices de jeunes enfants, 1 infirmière, 1 secrétaire-économe, 1 psychologue à mi-temps, 1 psychiatre analyste vacataire et un pédiatre vacataire.

Actuellement 12 mères avec leurs enfants sont à l'extérieur et 8 à l'intérieur. Cette année, le soutien éducatif s'est individualisé de plus en plus. Nous veillons à ce que chaque jeune se mobilise pour trouver des moyens de réponse à ses besoins, à partir des différentes structures existant dans leur environnement : centre de formation, lieu d'apprentissage, soins, club sportif

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

ou de loisirs. L'option pédagogique fondamentale du **BIEF** consiste à offrir progressivement aux jeunes femmes un cadre de vie aussi proche que possible de celui qu'elles trouveront à la sortie.

1984 – Actuellement les jeunes mères et leurs enfants sont hébergés dans 9 mini-studios au 4, rue du Moulin et 12 studios-appartements en location permanente, dans l'environnement proche du Foyer qui en assure tous les frais (loyer, charges, EDF, assurances ...)

L'Institution exerce un contrôle sur les prestations sociales. L'éducateur établit, avec la jeune dont il a la charge, le budget dont elle dispose et en contrôle la gestion. Les mères versent, en atténuation du prix de journée, une participation. Ceci nous amène à demander aux Administrations un complément au prix de journée pour celles qui ne perçoivent aucun revenu (ex : enfant de plus de 3 ans, titre de séjour en cours de validation).

1985 – Cette année marque le début de notre expérience de travail sous le contrôle du Conseil Général et dans les nouveaux cadres de la décentralisation-déconcentration. Sans négliger l'aspect positif de ces modifications, en particulier à long terme, il est nécessaire de prendre en compte la disponibilité que cela représente pour les équipes de travail, tant du secteur d'origine que du **BIEF** : réunions extérieures, échanges téléphoniques, rapports écrits fréquents, etc. Coordination d'autant plus difficile que les politiques et les structures des départements peuvent diverger.

En effet, les jeunes reçues viennent de tous les départements et tout particulièrement de la banlieue parisienne. Le comportement de ces jeunes est le plus souvent à « haut risque », tant pour elles-mêmes que pour l'enfant dont elles ont la charge et le séjour au Foyer leur offre le bénéfice d'une distanciation d'avec leur contexte d'origine.

1986 – Dans l'ensemble, les jeunes qui ont été accueillies, au **BIEF**, cette année ont rencontré des difficultés plus grandes à se situer socialement.

Elles arrivent après un échec complet de leur formation de base. Du fait de cette scolarité non suivie, leur faible niveau ne leur donne plus accès aux stages (insertion, qualification) qui leur étaient offerts auparavant. Les critères exigés pour l'obtention d'un TUC (Travail d'Utilité Collective) sont de plus en plus restrictifs.

Dans le contexte social actuel, la mère célibataire se trouve confrontée à une situation quasiment impossible à résoudre et pourtant, le couperet de la limite (fin de la prise en charge) vient trancher dans le vif pour chacune...

La conséquence la plus fréquente est l'impossibilité pour ces jeunes mères de se loger – l'hébergement reste pourtant bien un droit pour la personne humaine ?

Malgré tout, le 11 juin, le **BIEF** est à l'honneur car Jacqueline AUTIN reçoit la médaille de l'Education Surveillée – bien des personnalités se sont déplacées malgré la pluie et la grève des transports...

1987 – Une éducatrice du **BIEF**, Marie-Christine AZAR devient chef de Service. Elle renforce l'équipe et assure une présence régulière durant la semaine ce qui favorise le suivi de l'action éducative auprès des jeunes et permet une plus grande cohésion au niveau de l'équipe ainsi qu'un lien entre le groupe des éducateurs spécialisés et celui des éducatrices de jeunes enfants.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Création progressive d'activités de loisirs favorisant l'expression personnelle, la créativité, la découverte : voyages, théâtre, organisation de séjour hors institution. Par exemple, mobilisation de 6 jeunes femmes pour auto-financer un voyage à Venise pendant le Carnaval ou préparation d'un spectacle « L'enfant de sable » de Tahar Ben Jelloun qui sera présenté, pendant une semaine en journée et en soirée à ANTONY....Pour l'ensemble des jeunes femmes concernées, ces activités ont favorisé leur épanouissement personnel, les amenant à une plus grande confiance en elles-mêmes et en leurs capacités. C'est un préalable à l'insertion sociale. Cet objectif du mieux-être personnel semble favoriser la dynamique scolarité, formation, emploi.

1988 – Mise en place progressive d'un système d'**appartements passerelle** : à partir du moment où une jeune peut subvenir à ses besoins et qu'elle parvient à un certain équilibre, il est apparu important, dans certaines situations, de ne pas l'obliger à quitter l'appartement qu'elle occupe même si sa prise en charge est terminée. Dans ces cas-là, elle quitte LE BIEF, mais une demande est faite à un service social extérieur (type **AEMO**) qui assurera un suivi.

Cette année, il a été possible de proposer cette solution à 4 jeunes leur permettant, ainsi, en conservant leur lieu d'habitation au moment de leur sortie, de préserver l'équilibre précaire acquis pour elles-mêmes et leur enfant. Malheureusement, cette réponse au problème crucial de la sortie n'a pas pu être proposée à quatre autres qui se sont retrouvées, alors, confrontées aux mêmes conditions de précarité qu'à leur admission.

1989 – Une fête est organisée, à l'occasion de la nomination de Madame AUTIN au grade de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, réception à la fois simple et grandiose et, comme il se doit, la pluie était au rendez-vous.

Autre festivité lors de son départ en retraite. Anciens salariés et anciennes résidentes venues avec leurs grands enfants, ont été conviés pour partager ce moment d'émotion.

Marie-Christine AZAR qui était chef de Service au **BIEF** depuis 1987, est nommée Directrice par le Président de l'Association.

1990 – Actuellement, les possibilités de prise en charge du **BIEF** sont les suivantes :

- En hébergement : jeunes mères mineures ou jeunes majeures (20 ans maximum) et leurs enfants (à partir de trois mois) 20 mères et 20 enfants
- En service de suite : Familles en attente d'un relogement, après un séjour dans la structure : 15 familles
- En appartements-passerelle (liés à un suivi **AEMO** et maintien dans le lieu) : 5 familles.

Personnel : 1 directrice, 1 chef de service éducatif, 6 éducateurs (trices) spécialisés, 4 éducateurs(trices) de jeunes enfants, 1 conseillère en économie sociale et familiale, 1 infirmière, 3 assistantes maternelles, 1 secrétaire à mi-temps, 1 comptable-économiste, 1 psychologue à mi-temps, 1 psychiatre-analyste vacataire, 1 pédiatre à temps partiel, 1 enseignante à temps partiel, 5 agents techniques : cuisine, lingerie, biberonnerie, ménage, entretien.

Le rapport d'activités 1990 expose le Projet d'Action déposé pour la renégociation de l'habilitation Justice et donne en détail tous les moyens mis en œuvre pour répondre aux besoins des jeunes mères.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

1991 - Un **service de suite** a été officiellement ouvert le 1^{er} janvier 1991. La mise en place de ce projet, sans personnel, a nécessité beaucoup de démarches pour tenter d'intéresser quelques bailleurs à la location de logements. Cette recherche de logements (ceux-ci permettant à l'activité d'exister) a été longue et fastidieuse. Elle a occupé l'essentiel du temps de travail de la Conseillère en Economie sociale et Familiale dès son embauche ;

Au 31 décembre 1991, 8 appartements étaient trouvés et occupés par les jeunes femmes et enfants venant du **BIEF** pour 5 d'entre elles, et de **CLAIREFONTAINE** pour deux autres. La 8^{ème} jeune femme (venant de CLAIREFONTAINE) est suivie dans un logement qu'elle a trouvé par elle-même.

Une part importante de travail de la Conseillère est consacrée à l'aide dans l'organisation budgétaire, d'autant plus que les faibles ressources des familles accueillies et les lourdes charges qui leur incombent, rendent les choses difficiles.

Ce service a mis longtemps à se mettre en route, il y a beaucoup de résistance. Bien que l'institution présente une garantie, quant au paiement régulier des loyers, le fait d'évoquer un hébergement de populations immigrées et une rotation des occupants, ont été un frein important dans la mise en place de ce Service.

1992 – Cette année a été marquée par l'inertie envahissante d'un groupe important de jeunes mères accueillies tant au Foyer qu'en appartement. L'inactivité, le manque de projets, de perspectives d'avenir alliés au temporaire et illusoire « bien-être » de la « prise en charge » en établissement ont entraîné les plus fragiles dans un processus d'opposition passive, mettant en échec toute tentative d'aide, de dialogue, de communication venant des éducateurs – là, où, à certaines périodes antérieures la violence était reine, s'est installée une passivité non moins violente.

Mise en place d'ateliers « accueil mère-enfants » : L'équipe d'éducateurs du jardin d'enfants souhaitait depuis plus d'un an modifier l'accueil des enfants dans le jardin d'enfants. Face au constat que bien souvent les jeunes mères les plus en difficultés donnaient le sentiment de se « débarrasser » de leurs enfants, les éducateurs se trouvaient en difficulté pour reprendre avec les jeunes femmes le sens de leurs actes.

Dorénavant, les enfants des mères sans activité sont accueillis deux jours et demi par semaine, en deux groupes. En complément, pour eux, ont été mis en place des temps d'accueil mère-enfants pour améliorer le travail concernant la relation entre une mère et son enfant, 4 ateliers donnant, à partir de situations très différentes, l'occasion de renouer ou de développer le lien mère-enfant.

1994 – Première année de fonctionnement du Service de Suite sur la base des 15 logements prévus au projet.

1995 – Il est constaté la disparition (parmi les jeunes mères admises dans l'année) des maternités d'adolescentes de moins de 16 ans ainsi qu'une augmentation des maternités au-delà de 18 ans (60% en 1995 pour 47% en 1994). Toutes les jeunes mères admises ont plus de 17 ans en 1995 alors qu'en 1994, 18% d'entre elles avaient entre 16 et 17 ans à l'admission. 80% d'entre elles ont plus de 18 ans à l'admission, pour 55% en 1994.

En ce qui concerne les sorties en 1995, 44% sont relogées en HLM et sur les communes environnantes. A la date de sortie, 11% restent en attente d'un logement.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Dans le cadre d'un nouveau projet, nos interrogations sont les suivantes :

- Critères et demandes d'admission
- Critères de limite d'âge (pourquoi interdire l'accueil d'une jeune majeure de 21 ans)
- Orientation des admissions : Foyer ? Service Appartements ?

1996 -Une réflexion s'est engagée sur l'accueil de jeunes mères séparées de leur enfant avant l'admission. Il conviendrait d'élaborer un mode d'accueil où la mère et l'enfant seraient accueillis mais dans des lieux différents, proches, de façon à travailler d'abord cette question de « reprendre mon enfant », « vivre avec ». Le lien étant souvent peu construit, il est constaté qu'il ne peut pas s'élaborer dans une vie ensemble à tout prix.

Ainsi, la mise en place d'un réseau d'assistantes maternelles constitué en placement familial aurait comme objectif, tout en maintenant l'enfant dans un lieu sécurisant, qu'un travail d'élaboration de la relation s'instaure avec la mère et, qu'en même temps, puisse se poser la question d'un véritable choix : Vivre ou non avec l'enfant.

1998 - Cette année a été pour les mères et les enfants hébergés ainsi que pour le personnel une année très difficile. Comportements violents, ruptures de séjour, arrêt temporaire de l'hébergement « rue du Moulin », ont amené à structurer différemment l'accueil des mères mineures et majeures ainsi que la mise en place d'équipes distinctes travaillant auprès de ces jeunes mères en difficulté et de leurs enfants.

Cette année perturbée a eu pour conséquence un déficit de journées ce qui a produit un déficit budgétaire important.

Malgré ces difficultés, l'équipe de professionnels a travaillé à une refonte du projet et à une réflexion sur ses missions.

1999 – Marie-Christine AZAR quitte la direction du **BIEF** le 30/11/1999. Le Président nomme Directrice, Laurence ROUBINET le 01/07/1999

Pour la nouvelle Directrice, il s'agit d'inscrire le **BIEF** dans les principes de base énoncés précédemment dans le nouveau projet. Il convient de préciser à nouveau, sur le plan de l'accueil, qui sont ces jeunes mères mineures et majeures qui viennent au Centre maternel, pour les recevoir en établissant des objectifs, des échéances négociées. Il convient également d'accompagner l'évolution de la pédagogie à mettre en place avec les différents acteurs en resituant clairement le registre d'intervention qui est d'ordre éducatif.

Un changement des formules d'accueil s'opère

- l'internat est réservé aux jeunes mères mineures et leurs enfants de moins de trois ans, avec un effectif de 8 mères et 8 enfants.
- Service extérieur : accueil de 15 jeunes mères majeures et 15 enfants.

En ce qui concerne le déficit qui mettait en péril l'existence même du Foyer, il convenait donc de revoir les bases du budget prévisionnel et du nécessaire équilibre entre recettes et dépenses incompressibles.

2000 – L'activité essentielle de l'an 2000 est de poursuivre et de consolider la restructuration entamée en juillet 1999. Comment relancer l'activité du **BIEF**, si ce n'est, paradoxalement, en « bloquant l'activité » tout au long de l'année dans ce qui est du registre du « réalisable. Quand l'énergie d'une institution est aspirée par une spirale descendante, il est nécessaire de tout mettre en œuvre pour stopper ce mouvement, créer et maintenir un nouvel équilibre, même si cela implique de restreindre l'activité qui nous est demandée.

Un projet collectif d'accueil a été redéfini, au regard de la réalité des ressources humaines et matérielles et de la réalité des jeunes mères accueillies.

2001 – Le rééquilibrage financier de l'institution a été atteint au terme de deux ans et demi d'une restructuration qui a porté ses fruits. Les axes pédagogiques alors adoptés ont été validés par l'expérience grâce à l'appropriation du projet par toutes les équipes du **BIEF**.

2002 - Le foyer **LE BIEF** continue depuis 1999 de se relever d'une crise qui l'a conduit à une rénovation et un remaniement de la structure.

D'importants travaux d'entretien et de mise en conformité et de sécurité sont entrepris sur le pavillon d'accueil, 4 rue du Moulin à Antony.

2003 - L'ampleur du chantier a fait émerger une implication réelle des jeunes. Certaines de leurs suggestions concrètes dans ce nouvel aménagement de leur cadre de vie ont été retenues.

LE BIEF a réussi en quatre ans à assainir sa trésorerie en maintenant une activité à 99,05% du taux d'occupation théorique.

L'institution a retrouvé sa dynamique pour assurer ses différentes missions :

- Permettre à un enfant reçu avec sa jeune mère de ne pas souffrir précocement de carence et de rupture préjudiciables à son développement psycho-affectif.
- Permettre le développement d'une relation sans violence entre une adolescente devenue mère et son tout petit enfant en introduisant le langage et en permettant à cet enfant d'intégrer son tissu générationnel.
- Gérer le paradoxe de la maternité adolescente.
- Permettre à une adolescente malade de son enfance, de grandir, d'appréhender sa fonction parentale, en tentant de se sortir de la répétition inlassable d'une histoire familiale.
- Permettre au père d'un enfant accueilli au Bief de s'approprier sa fonction parentale et ses responsabilités.

2004 - Un événement d'ordre sociétal d'une grande violence a eu lieu au foyer. La situation à risque, déjà évoquée dans le rapport d'activité en 2003, créée par l'accueil massif de mineures étrangères sans papier et isolées sur le territoire avec des équipes éducatives non préparées à ce groupe singulier, n'a pu être maintenu. Elle pose la question de la constitution et de l'équilibre d'un groupe qui aura à partager la vie quotidienne sur une durée déterminée. De plus la gestion d'un groupe d'adolescentes qui cumulent des problèmes humains (situation de détresse), des problèmes légaux (clandestinité) nous confronte à une quadrature du cercle : comment concilier adolescence, règles de vie, et clandestinité dans l'éducation.

2005 - La dernière tranche de travaux s'achève et de fait **LE BIEF** retrouve son fonctionnement normal.

Héritière et dépositaire d'une tradition et d'une histoire depuis 1983, Madame Julien, unique économe et comptable, part en retraite progressive et forme sa remplaçante. Ce départ a permis de questionner à nouveau les places, les fonctions, les relations et communications au sein de la structure.

Pour la première fois l'institution a accueilli plusieurs jeunes femmes enceintes dans son service d'appartements. Cette innovation répond aux importantes demandes d'admission de jeunes femmes enceintes, en situation de grande précarité. Ce fût l'occasion de mettre en place un partenariat avec la PM. (sages- femmes) et l'association de techniciennes de l'intervention sociale et familiale (TISF) «Aide aux Mères ».

Les aléas des admissions nous ont interrogés sur les écarts entre la demande des jeunes femmes (hébergement+ crèche pour leur enfant), la commande sociale et le projet pédagogique de l'établissement.

2006 - *«De 60 ans de cuisine familiale aux repas plateaux livrés par un C.A.T... »* : L'obligation de répondre à des normes strictes d'hygiène entraîne la fermeture de la cuisine à la demande des services vétérinaires. Cela va permettre à l'institution de réfléchir à « l'art de s'alimenter » et repenser le dispositif de restauration au foyer pendant le temps de la mise en conformité de la cuisine.

D'importants mouvements de personnel ont eu lieu pendant l'année pour des motifs de maladie, démissions pour réalisation d'autres projets, succession de chefs de service, perturbant le fonctionnement de l'établissement.

Le lieu d'accueil des enfants à la journée a été renommé le Petit Moulin. Pour la première fois, une petite fille polyhandicapée y a été accueillie en journée, celle-ci résidant en appartement avec sa jeune mère le soir.

Par ailleurs une question reste toujours fondamentale : en 2006, sur 40 enfants reçus, seuls 18 ont été reconnus par leur père. Comment responsabiliser ces pères, mis d'office hors-jeu par les jeunes mères ? Comment sensibiliser ces dernières à l'importance de la place du père dans l'éducation de leur enfant ?

2007 - Cette année a été marquée par le désengagement de la P.J.J. qui a retiré son habilitation en juin 2007 estimant qu'elle n'avait pas à financer la prise en charge de jeunes mères. Il est difficile de mesurer l'impact de l'abandon du soutien de cette fonction symbolique qui était à l'origine du projet de création de l'établissement (cf. création de l'**AEJM** en 1950 par Marie-Thérèse Perrin et le juge des Enfants du tribunal de la Seine, Monsieur Chazal).

Une activité déficitaire importante caractérise aussi cette année sans provoquer pour autant un déficit financier.

Le foyer **LE BIEF** a la charge de frais médicaux importants du fait d'une population adolescente et des nourrissons. Il est difficile de mettre en place rapidement l'ouverture des droits à la sécurité sociale et à la CMU dont cette population devrait bénéficier.

Le chantier de la mise en place des outils et procédures exigées par la loi 2002-2 s'ouvre : contrat de séjour, document individuel de prise en charge (DIPC), règlement de fonctionnement, livret d'accueil et conseil de la vie sociale.

L'écriture du projet d'établissement est financée par le Conseil Général des Hauts-de-Seine et accompagnée par un cabinet conseil.

Cette année, l'établissement a opéré «sa révolution informatique».

2008 - Le fait le plus marquant pour cette institution fut le départ en fin d'année de Madame Laurence Roubinet qui dirigeait **LE BIEF** depuis 1999. Elle a été nommée, toujours dans le cadre de l'A.V.V.E.J, à la direction du S.A.U. 92 (service d'accueil d'urgence) de Colombes. Pendant cette décennie, elle a participé à la restructuration du Bief et de ses différents services que sont l'internat (jeunes mères mineures), le service appartements (jeunes mères majeures) et le service petite enfance.

Dix années pour construire la spécificité de l'accueil dans ce lieu éducatif qui doit concilier des besoins paradoxaux : ceux du bébé qui demande attention, tranquillité, altruisme et rythme casanier ; ceux de sa très jeune mère qui a besoin de sortir, d'apprendre, d'expérimenter. (cf. références à un écrit du Dr Perrot-Gallien, pédo-psychiatre au Bief).

2009 - Année de transition où la direction est assurée pendant un an par Monsieur Pierre Baldini avant sa nomination comme Directeur Général Adjoint de l'association. En effet, sous l'impulsion de l'AVVEJ, l'établissement Le Bief et le Foyer Maternel Clairefontaine sont réunis sous une même direction. Un poste de directeur-adjoint a été créé et assuré par Monsieur Roset qui fait valoir ses droits à la retraite en décembre 2009.

2010 – L'arrivée d'un nouveau directeur en janvier 2010, Thierry Simon, et d'une directrice-adjointe en mai de la même année, Hamida Benkhefallah.

La dynamique de rapprochement des deux foyers maternels, Le Bief et Clairefontaine, initiée en 2009 avec la nomination d'un directeur unique s'est concrétisée en 2010 par des travaux et réflexions partagés.

- L'éducation à la santé en foyer maternel.
- Sans papier, mère et mineure en foyer maternel
- Foyers maternels et placements : « Quand la séparation vient préserver la relation d'une mère et de son enfant ».
- Le foyer maternel à l'épreuve de l'insertion sociale et professionnelle.

Gestion centralisée des demandes d'admission pour les deux établissements : foyer **LE BIEF**, foyer Clairefontaine.

Le Conseil de la Vie Sociale, pensé comme un outil d'éducation à la citoyenneté, s'élabore. Il sera constitué par des représentants des usagers (mères mineures et majeures, pères d'enfants accueillis, parents de mères mineures) et des représentants institutionnels (salariés, représentants du conseil d'administration de l'AVVEJ et de celui des 3 A, ainsi qu'un représentant de l'Aide Sociale à l'Enfance des Hauts-de-Seine).

A propos du service éducatif des mères majeures, si leur autonomie avec leurs enfants dans des appartements leur procure l'indépendance qu'elles souhaitent, elle peut aussi être facteur

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

d'isolement, de repli sur soi et favoriser la mise à distance de l'équipe éducative. Pour atténuer ces effets, ont été proposées et organisées des activités (pâtisserie, peinture, sculpture, séjours de vacances, sorties culturelles, réunions de parole ou à thème).

Un projet spécifique pour l'Espace Petite Enfance a été finalisé :

L'enfant dans son individualité

Le groupe d'enfants

La cohésion de l'équipe

La transversalité avec les autres services de l'établissement

2011 – Le constat de rapprochement initié fin 2009 se concrétise pour les foyers le Bief et Clairefontaine sous la forme d'une mutualisation des moyens :

- La tenue mensuelle de réunion des cadres
- La gestion centralisée des demandes d'admission avec mise en place d'une commission commune d'étude des dossiers d'admission
- Mise en place d'un intranet permettant l'accès aux ressources institutionnelles ou documentaires.
- Traitement centralisé des dossiers de stagiaires et des organismes de formation
- Constitution d'un pôle médical avec un seul pédiatre pour les deux établissements
- Possibilité de postuler à un poste vacant dans l'autre établissement

Le constat de la durée moyenne de présence des familles dans l'établissement est de 13,65 mois.

La Réunion Transversale Educative (RTE) instance institutionnelle de réflexion, de proposition, d'action contribue à la cohérence de l'établissement en permettant la circulation de la parole.

La RTE est chargée du suivi du Conseil de la Vie Sociale qui fonctionne pour la première année.

La participation au 21ème séminaire de l'AVVEJ a donné lieu à une mobilisation de professionnels de divers métiers sur le thème : « Maman à 16 ans, et moi je suis là : être mère responsable lorsqu'on est ado irresponsable ». Cette intervention fera date comme moment révélateur de la capacité d'un établissement à produire une réflexion collective et à la transmettre de manière originale.

La dimension associative prend tout son sens à travers une première journée d'étude réunissant les établissements de l'AVVEJ qui ont en commun de travailler dans le champ de la petite enfance : Rencontres 93 (Saint Denis), le service d'AEMO/AEAD (Rueil et Sceaux), le Centre Mère-Enfant (Bobigny) et les foyers maternels le Bief et Clairefontaine.

2012 – Première année de fonctionnement commun des deux établissements depuis la reconstruction du Foyer Maternel Educatif et de l'Espace Multi-Accueil de Clairefontaine (ouverture le 19 janvier 2012 et inauguration le 6 Avril 2012). Cet ensemble est désormais composé de quatre services éducatifs d'accueil Mère / Enfant, deux en collectifs, deux en hébergement individuel (service d'accompagnement individualisé SAI) deux crèches collectives et trois pôles d'accueil d'enfants par des assistantes maternelles.

Cet ensemble situé dans les Hauts-de-Seine, se répartit ainsi : Antony (42 % de la capacité d'accueil), Fontenay-aux-Roses (36 %), Colombes (22%).

Il accueille 55 familles monoparentales, femmes avec un ou deux enfants et femmes enceintes mineures ou majeures.

La gestion des admissions est désormais commune pour l'ensemble des structures. En revanche, à l'occasion du renouvellement de l'habilitation du foyer le Bief, une demande unique pour les deux établissements est prévue en 2014. Le même budget prévisionnel sera préparé pour 2015.

Pour potentialiser les moyens, une organisation transversale aux différentes structures est mise en place (par exemple groupe de travail sur la place des pères, la politique d'accueil des stagiaires, formation conjointe des personnels, réunions de cadres et des services administratifs).

Dans le rapport d'activité des vignettes cliniques témoignent d'un réel travail d'élaboration sur la place du père (réel ou symbolique) dans un service d'accompagnement individualisé pour femmes isolées avec enfants.

Une appellation commune est à l'étude pour cet ensemble.

CADUCEE (ASSOCIATION LE CADUCEE)

Cette association créée par Madame le Docteur Marthe CHATILLON gère un établissement, dont elle est propriétaire, dénommé « Le Chenoz » et situé à MOUXY-AIX LES BAINS(Savoie).

Cette propriété de 9000 m2 comporte 2 maisons bourgeoises aménagées en unités de vie entièrement équipées sur le plan mobilier.

Au début de l'année 1973, l'association **LE CADUCEE** entame des négociations avec l'association **VERS LA VIE** en vue de lui céder ce bien sous réserve d'y faire fonctionner un service de cette dernière association. A défaut de pouvoir réaliser ce projet dans un délai de deux ans, **VERS LA VIE** aura la possibilité de vendre le bien et d'en utiliser le produit pour tout autre établissement, existant ou à créer, de cette association.

Le 03/06/1977 l'association **VERS LA VIE** accepte la proposition, sous réserve de l'autorisation administrative indispensable du fait que cette association est reconnue d'utilité publique.

Du fait de l'impossibilité, pour l'association **VERS LA VIE**, d'obtenir un agrément de la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de Savoie pour faire fonctionner un établissement dans la propriété, ce site fonctionne pendant quelques années en tant que base **ANREL**.

Finalement, l'association **LE CADUCEE** décide de procéder à sa dissolution le 31/12/1987 et procède elle-même à la vente de ses biens.

Le 04/02/1988 les liquidateurs mandatés signent un protocole d'accord par lequel ils font don des avoirs bancaires, de l'association dissoute, à l'**AVVEJ**.

CHATEAU (LE)

Quand il est question de la Propriété du **LOGIS**, à Saint-Lambert, on évoque, cite ou parle du Château.

En effet, dès l'entrée de la propriété, se dresse, à environ 80 mètres, une bâtisse en débris de pierres meulières dénommée pompeusement le "Château". Cette appellation date de sa construction quelques années après la guerre de 1870.

Le Baron Edmond PHILIPON acquiert la propriété à cette époque et y fit construire un pavillon de chasse (la partie centrale du bâtiment actuel).

Au début du XX^e siècle, il fit ajouter deux ailes au bâtiment initial. Lors du mariage de son fils René avec Pauline de LAPEROUSE, fille du célèbre navigateur, il leur acheta, sur la commune voisine de MILON LA CHAPELLE le lieu-dit "Le Bois des vignes" et y fit construire le Château de Vert Cœur s'inspirant du Château de BRETEUIL. C'est ce Château qui fut acheté par le Général de GAULLE pour y fonder une institution pour enfants mongoliens. Cette institution est devenue "La Fondation Anne de GAULLE"

En 1917, la Famille DANON (Banquiers) achète la propriété du **LOGIS**, et y réside avec ses trois filles. Aux environs des années 1920, la Famille fit aménager le troisième étage mansardé.

En 1944, la plus jeune des filles fut déportée à AUSCHWITZ.

Le Château fut d'ailleurs occupé par les autorités allemandes qui en firent la Kommandantur.

A la fin de la seconde guerre mondiale, le Château fut acheté par le Scoutisme français, dans le but de créer une association accueillant des enfants de déportés.

En 1951 **Jean-Claude FERRAND**, crée l'Association Vers la Vie et, recherchant une propriété, envisage de se porter acquéreur d'une propriété dénommée "LE LOGIS" implantée à SAINT LAMBERT DES BOIS (Seine et Oise, à l'époque, et devenue les Yvelines). L'Association Inter fédérale du Scoutisme français, propriétaire, avait espéré y recevoir des jeunes dont les parents, issus du Scoutisme, avaient été victimes de la guerre, mais ce projet n'ayant pas abouti, cette association souhaite vendre la propriété.

En 1952, c'est chose faite et l'Institut de Rééducation du **LOGIS** est officiellement créé.

La première personne de l'association qui ait visité la propriété fut Antonio CASTRO et ce qu'il découvrit lui fit mesurer le travail à accomplir. Le terrain et les bois sont en friche, la ferme à l'abandon et la roue du moulin à eau effondrée. Quant au Château, les portes et portes fenêtres, sont enfoncées ou n'ont plus de vitres, des poules y circulent librement.

Alors commence la galère que connaissent toutes les associations ne disposant pas de fonds propres.

C'est la chasse aux subventions qui commence.....et se poursuit !

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Une demande de subvention, pour un projet global de création de pavillons dans le parc, est déposée.

Parallèlement la vie s'est organisée dans le Château et la partie du moulin et de la ferme remise en état, avec les moyens du bord.

Dans le château se concentre l'essentiel de la vie de l'établissement, les dortoirs, réfectoires, salle de classe, logements d'une partie du personnel....

Il faut attendre les années 1965, pour que les financements parviennent et que les premiers travaux commencent dans le cadre des grands plans d'équipement.

- 1966, construction du pavillon "Le Chalet" et de l'atelier mécanique
- 1967, construction du pavillon "Le Ranch"
- 1972, construction du Pavillon "L'Hacienda"
- 1974, construction du pavillon administratif mitoyen et en angle droit du "Chalet"
- 1974, construction de 800 M2 de serres dans le cadre du Collège d'enseignement agricole, au-delà de la rivière du RHODON

Au fur et à mesure de ces réalisations, le Château se vide de ses occupants d'origine et lors de la création de la Direction générale de **VERS LA VIE** le 01/01/1972, les services administratifs occupent le rez-de-chaussée, exception faite de la partie centrale où se trouve la salle à manger du personnel.

C'est le 15/05/1978 que commence le chantier de construction d'une nouvelle salle à manger, en lieu et place du perron coté Parc et qui nécessitera une reprise en sous-œuvre de 80 centimètres (Permis de construire du 18/02/1978) Les travaux seront terminés le 20/04/1979.

Les locaux évacués sont immédiatement occupés par la Direction générale de l'**AVVEJ**. En effet, la fusion **VERS LA VIE/AEJM** est effective depuis le 01/01/1978 et l'**AVVEJ** gère, dès lors, **10** établissements et Services ainsi que près de **500** salariés.

Dans les années qui suivent, les deux avancées de la façade sur parc seront réunies par un bureau sur la terrasse de la nouvelle salle à manger et le 1^{er} étage sera occupé par la Direction générale.

En 1995, suite à la construction du pavillon "Le Manoir", la dernière unité de vie quittera le Château et le 2^{ème} et 3^{ème} étage seront attribués à la Direction générale mais ne seront pas occupés faute de crédits pour réaliser les travaux indispensables.

Le sous-sol, côté façade, qui correspond au rez-de-chaussée, coté Parc, abrite toujours les cuisines du **LOGIS**, qui communiquent avec la salle à manger du personnel du **LOGIS**.

Malgré de nombreuses recherches l'association ne parviendra pas à trouver les crédits nécessaires à la remise en état de l'intégralité du bâtiment. C'est donc le 29/05/2008 que le Conseil d'administration donne son accord pour la vente du bâtiment de Saint Lambert des Bois appelé « Le Château » à une SCI qui souhaite transformer cette construction en hôtel.

La Direction générale s'installe alors à Saint Quentin en Yvelines dans un bâtiment juste au-dessus de la gare.

L'entrée de l'ITEP Le Logis se fera désormais par le 7 rue du Moulin à Saint Lambert des Bois.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

CIRCULAIRES ADMINISTRATIVES

Les premières circulaires sont créées par le Secrétaire général Roger HUESO à partir de 1972, elles ne concernent que le fonctionnement administratif et ne constituent en aucun cas un document définitif. Elles doivent évoluer selon les circonstances et les besoins.

En 1978, après la fusion de l'**AEJM** et de **VERS LA VIE**, la rédaction de la circulaire définissant l'organisation de la Direction générale est publiée.

En 1985, Roger BELLO, Directeur général, s'appuyant sur le nouveau règlement général approuvé par le Conseil d'Administration le 16/09/1983, demande au Secrétaire général de rédiger un projet de circulaires sur les délégations de pouvoir des Directeurs d'Etablissements et Services. Sur sa proposition, le Conseil d'Administration décide que les modifications des circulaires sur l'Organisation de la Direction générale et sur les délégations de pouvoirs des Directeurs d'Etablissements et Services seront, désormais soumises à l'approbation du Conseil avant application.

Les Circulaires administratives sont le rappel de l'ensemble des règles régissant les relations de la Direction générale et des Etablissements et Services ainsi qu'un mémento succinct des obligations légales ou réglementaires auxquelles sont soumises les Associations. Elles sont élaborées par la Direction générale. Le Secrétaire général en assure la rédaction et la diffusion après consultation de la Commission technique, accord du Directeur général et éventuellement l'approbation du Conseil d'Administration (voir ci-dessus).

Cet ensemble de circulaires (à ce jour au nombre de 23) représente un "code de procédure" et un vade-mecum utile pour rappeler les règles indispensables à un bon fonctionnement de l'Association. Ces documents n'excluent pas l'obligation de consulter les textes légaux ou réglementaires en vigueur. L'évolution de la législation ou de la réglementation, ainsi que de l'importance de l'Association nécessitent la mise à jour régulière des circulaires.

REPERTOIRE ACTUELLEMENT EN VIGUEUR

N° circulaire	DESIGNATION	Validée par la Direction Générale
Circulaire No 1	ORGANISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	Validée par le CA du 09-12-11
Circulaire No 2	DÉLÉGATION DES DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS ET SERVICES	Validée par le CA du 09-12-11
Circulaire No 3	ORGANISATION INFORMATIQUE	Edition 2003
Circulaire No 4	SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	Edition 1996
Circulaire No 5	FONCTIONS DE L'ECONOME DANS LES ETABLISSEMENTS OU SERVICES	Edition 1993
Circulaire No 6	INVESTISSEMENTS	Validée par le CA du 09-12-11
Circulaire No 7	MUTUELLE	ANNULE
Circulaire No 8	ORGANISATION DU SECRÉTARIAT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	Edition 10 septembre 2010
Circulaire No 9	AVANTAGES EN NATURE ET A TITRE ONÉREUX	Edition 1993
Circulaire No 10	ASSURANCES	Edition 2009
Circulaire No 11	FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	Edition 1993
Circulaire No 12	EFFORT A LA CONSTRUCTION	Edition 1993
Circulaire No 13	VERSEMENTS OBLIGATOIRES DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES A LA DIRECTION GÉNÉRALE	Edition 1993
Circulaire No 14	AVANCES EN RÉGIE ET ACOMPTES SUR SALAIRES	Edition 1993
Circulaire No 15	COMITÉ D'ENTREPRISE	Edition 1993
Circulaire No 16	LES CONGÉS	Edition 1996
Circulaire No 17	GESTION DU PARC AUTOMOBILE	Edition 1996
Circulaire No 18	LE GROUPEMENT "VERS LA VIE"	Edition 10 septembre 2010
Circulaire No 19	RELATIONS AVEC L'ASSOCIATION DES AMIS de L'ASSOCIATION AVERS LA VIE POUR L'EDUCATION DES JEUNES®	Edition 2009
Circulaire No 20	CUMULS D'EMPLOIS	Edition 1993
Circulaire No 21	GESTION DES PERSONNELS	Edition 1993
Circulaire No 22	RELATIONS AVEC L'ASSOCIATION NATIONALE DE RECHERCHE, ENSEIGNEMENT ET LOISIRS	Edition 6 avril 2010
Circulaire No 23	LES HONORAIRES	Edition 1996
Circulaire N° 24	NOTE DE FRAIS	Edition 10 septembre 2010
Circulaire N° 25	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - DG	Edition 2003

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

CLAIREFONTAINE (FOYER MATERNEL)

En 1956, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) demande à l'**AEJM** (Association pour l'Education des Jeunes Mères) de proposer un projet pour la création d'un Foyer maternel ou un Foyer de semi-liberté pour mineures.

En septembre 1956, après accord de la CAF, le Conseil d'Administration puis l'Assemblée générale de l'**AEJM** décident d'acquérir une propriété au 23, rue Boris Vildé à FONTENAY-AUX-ROSES. C'est **CLAIREFONTAINE**.

Les travaux d'aménagement du rez-de-chaussée sont terminés en avril 1957, il est donc possible d'accueillir quelques jeunes. En juin 1957, 6 mères mineures et 6 enfants arrivent dans l'établissement.

En mai 1958, l'habilitation Justice et DASS du foyer de semi-liberté est acquise et Josie Bruno est nommée directrice. Douze jeunes mères et leurs enfants venant de NONANCOURT et LA QUEUE LES YVELINES sont accueillies.

1959 - Assez rapidement, il est envisagé de construire un autre pavillon.

Nous avons très peu de renseignements pour la période de 1959 à 1967, si ce n'est que deux directrices se sont succédées après le départ, en 1962, de Josie BRUNO au Service d'**AEMO** de MONTROUGE : Mesdames Suzel MORELLE et Mireille MARFAING.

1967 – L'ensemble du personnel est parti et Marie-Thérèse PERRIN prend la direction du Foyer.

Beaucoup de problèmes se posent : logements du personnel, exigüité des locaux pour les jeunes et les projets de construction qui n'aboutissent pas.

En décembre, est organisée une Journée d'Etudes : “ Manière dont les garçons des Centres de Rééducation voient nos jeunes mères ”.

1968 - En juin Monsieur NAÏT ALI est nommé directeur.

1969 – Construction d'un pavillon pour le logement du Directeur et sa famille.

1971 – Décès de D. BELLEGY, psychologue dans l'**AEJM** depuis 18 ans.

1974 – L'établissement accueille 17 mères et 18 enfants.

Les candidatures de jeunes mères avec des enfants de moins d'un an (pour lesquels le Foyer n'a pas d'habilitation) augmentent. Un projet de crèche est soumis à la DASS.

Monsieur NAÏT ALI quitte la direction de **CLAIREFONTAINE**. Il est remplacé par Madame NAÏT ALI.

1975 - La loi portant la majorité à 18 ans a des conséquences sur la nature de l'effectif et sur l'organisation de la vie interne.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

En effet, désormais, une mère peut quitter l'établissement, du jour au lendemain sans que soit nécessaire une ordonnance de main levée de placement ou l'accord de la DASS. De leur côté, les autorités (Juges et DASS) semblent préférer les mesures d'**AEMO** qui sont moins onéreuses

Par ailleurs, les jeunes mères se sentent plus libres de choisir leurs fréquentations et elles ont plus facilement accès à l'alcool et à la drogue. Il est d'autant plus difficile à l'éducateur (ou éducatrice) d'établir une relation éducative suffisamment souple et solide pour amener les jeunes à une prise de conscience et affronter les bandes de "copains" que les jeunes rencontrent.

Prévu pour un effectif de 18 mères et 18 enfants, le Foyer CLAIREFONTAINE a reçu 17 mères au 1^{er} janvier et il y a 14 mères et 15 enfants au 31 décembre. C'est une chute de 15% qui risque de s'accroître et qui ne manquerait pas de poser de graves difficultés financières. Pourtant, une forte demande existe puisque le nombre de candidatures a été plus important qu'au cours des années précédentes. Une explication peut être donnée : l'équipement technique du Foyer ne permet pas l'accueil des nourrissons.

Or, la loi, portant la majorité à 18 ans, a écarté un certain nombre de candidatures qui remplissent, par ailleurs, les conditions. La construction d'une crèche, permettant l'accueil des nourrissons et plus généralement, de tous les enfants, est nécessaire pour répondre efficacement à la demande.

Consciente des difficultés, la D.A.S.S. accorde un taux de remplissage de 17 mères et 17 enfants alors que le taux initialement prévu était de 18 mères et 18 enfants. Simultanément, une démarche a été entreprise par le Directeur général et la Direction de l'Etablissement, avec l'accord de l'Equipe du Foyer, pour ouvrir **CLAIREFONTAINE** à des jeunes filles sans enfant. Favorablement accueilli par la D.A.S.S., ce projet pose le problème de l'extension, peut-être même de la révision de l'agrément de l'Etablissement.

Par ailleurs les locaux sont insuffisants. La seule salle de réunion existante est dans un logement de fonction. L'infirmerie est installée dans une pièce qui devrait être réservée aux jeunes mères. Il faudrait un bureau supplémentaire, une salle de consultation pour le personnel médico-psychologique. Ce personnel assure les entretiens ou les séances de relaxation dans la chambre de la jeune mère. Cela pose des difficultés importantes, par exemple la jeune mère s'exprime difficilement de peur que les autres entendent ; difficulté de préserver le secret professionnel.

Au cours de l'année, les plans de la future crèche ont pu être élaborés par l'équipe éducative à la suite d'un temps de réflexion sur les enfants du Foyer. L'équipe des jardinières est déjà organisée, de sorte qu'un groupe d'enfants soit en relation avec le moins possible d'adultes (2 + une 3^e en cas de remplacement) afin que le roulement du personnel soit réduit au maximum. La construction est prévue pour 3 groupes de 6 enfants maximum.

1976 - Cette année est marquée par l'ouverture du chantier de la crèche qui permettra enfin des conditions de travail acceptables ; peu de changement important dans notre action éducative, mais plutôt un approfondissement pour faire face à l'évolution des candidatures.

Toutes les jeunes du foyer ont bénéficié d'un séjour de vacances :

- Séjours encadrés par l'Etablissement : Bretagne (3 jeunes), Grèce (3 jeunes), Les Amis de la Nature, séjour à la campagne encadré par 2 jardinières d'enfants (1 jeune + 5 enfants), Vendanges en Bourgogne (5 jeunes), Voyage itinérant en Savoie (4 jeunes).
- Séjours individuels : ski avec l'UCPA (2 jeunes), Compagnons bâtisseurs au Portugal (1 jeune), Centre de Coopération culturelle (1 jeune), Maison familiale en Vendée (1 jeune et son fils) à la campagne (3 jeunes et leurs enfants).

1977 – Le chantier qui devait aboutir à la construction d'une nouvelle crèche au Foyer a conditionné toute la vie de CLAIREFONTAINE cette année. Prévue initialement pour le mois de septembre, la réception provisoire des travaux est intervenue le 31 octobre, la Commission de Sécurité est passée le 7 décembre.

Le matériel a été livré et les postes supplémentaires, puéricultrice, auxiliaire de puériculture, femme de ménage à mi-temps) sont pourvus.

L'intérim de la Directrice, qui a obtenu un congé formation du 1^{er} Octobre 1977 au 30 juin 1978, a été assuré par Monsieur BELLEC, Educateur-chef, aidé par le Siège.

1978 - Première année de fonctionnement unitaire des associations **AEJM** et **VERS LA VIE**. Désormais **CLAIREFONTAINE** fait partie de l'**AVVEJ**

1980 –Jean-Claude MICHAUD devient Directeur en remplacement de Madame NAÏT ALI.

Grâce au démarrage de la crèche, **CLAIREFONTAINE** s'adresse dorénavant aux jeunes mères et aux adolescentes enceintes présentant des troubles du comportement ou de la personnalité de 12 à 21 ans.

1983 – Les Centres et Foyers maternels du département des Hauts de Seine ont entrepris de mettre en commun un certain nombre de données qui devraient permettre d'avoir une idée assez précise de la situation, en ce qui concerne le logement des jeunes femmes après leur séjour en institution.

Une des pistes de recherche est de vérifier la répercussion de la pénurie de logements sociaux sur la demande d'admission et l'allongement du séjour en centre maternel. Le prix de journée facturé aux organismes de prise en charge (de l'ordre de 400 F par jour en institution) est sans commune mesure avec un loyer mensuel, si élevé soit-il.

1984 – Au mois d'avril, Georges CARLIER, journaliste a demandé à être reçu : la revue « POURQUOI » était intéressée par un article sur les jeunes mères célibataires en Foyer. Il a pu rencontrer les jeunes qui le désiraient. Témoignages bouleversants.

1985 – L'année a été marquée par un renouvellement de l'effectif : 17 entrées pour 15 sorties, la capacité totale de l'Etablissement étant de 18 jeunes. Cette année, il y a eu une nette prédominance de jeunes filles enceintes. C'est la première fois que sept naissances sont enregistrées en un an. Cette situation se traduit d'ailleurs au niveau des statistiques par un déficit global de journées malgré une légère sur-occupation pour les mères.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

1986 – Du fait de la mise en route de la décentralisation, les prolongations de prise en charge s'avèrent beaucoup plus difficiles à obtenir, mettant ainsi la jeune mère dans une situation de grande précarité. En effet, comment admettre une jeune de 17 ans et demi si l'on n'a aucune certitude de pouvoir poursuivre l'action à peine commencée. Et pourtant, c'est bien entre 16 et 18 ans que l'on constate les difficultés les plus importantes chez les jeunes.

Autre problème : dans certaines situations, l'augmentation du nombre de personnes référentes. En voulant rapprocher la décision du terrain, on a créé de nouveaux échelons mais sans en supprimer. Dans un certain nombre de structures, on aboutit à une multiplication des interlocuteurs. Il arrive, ainsi, que l'établissement qui assure la vie quotidienne du jeune constitue le dernier maillon auquel sera refusé toute initiative entraînant une prise de risque. Où peut-on éduquer sans risque ?

Jean-Claude MICHAUD quitte CLAIREFONTAINE pour prendre la direction de la SIOAE 93. Edwige TAILLE devient Directrice le 1^{er} avril 1986.

1987 – Parmi les nombreuses activités qui font le quotidien de la vie au Foyer, le questionnement de l'équipe s'est arrêté sur plusieurs points parmi lesquels :

- Les pères : pleins feux sur eux. Comment leur donner leur place, les introduire psychiquement et symboliquement ?
- Vacances thérapeutiques : accent mis sur les vacances individuelles. C'est bien, là, l'occasion de rapprochements familiaux. Entre autres, pour 4 jeunes antillaises, séjour dans leur pays où elles n'étaient pas retournées depuis quelques années.
- la crèche : groupe de parole une fois par semaine, avec la psychologue depuis un an. En est ressorti, un réaménagement du travail, une réflexion sur la place, le rôle du personnel face aux enfants et aux mères.
- la vie matérielle : les éducateurs ont pris en mains, l'aménagement des chambres et des salles de bains. Accent mis sur la décoration.
- contraception, sexualité : c'est plein de rebondissements.

1989 – Ce Foyer a pour vocation, l'accueil de jeunes mères célibataires isolées, âgées de 12 à 21 ans, ne pouvant subvenir seules tant sur le plan matériel que psychologique, à leurs besoins et à ceux de leur enfant. C'est le seul foyer du département à recevoir des mineures enceintes.

La raison d'être de cet établissement est bien sûr, la réinsertion sociale de la jeune mère. Mais ce foyer accueille des femmes en réelles difficultés et n'exige pas à l'admission qu'elles soient intégrées dans un processus scolaire ou de travail. On va donc essayer d'accueillir la jeune, comme elle est, sans la bousculer pour lui permettre de se poser, de se retrouver, d'accoucher ou d'être tout simplement avec son enfant. Le projet, pour chacune d'elles, sera à évaluer progressivement.

La crèche est ouverte de 7 heures 30 à 20 heures. Il n'y a pas d'obligation de laisser son enfant, mais toutes les mamans utilisent, au maximum, ce lieu.

1990 – Après le départ d'Edwige TAILLE, et l'intérim assuré par Claude DOMANGE, Pierre CADOUX prend la direction de l'Etablissement.

Le contexte social n'est plus le même qu'à l'ouverture en 1958 et cela impose de nouvelles contraintes qui nécessitent la remise à jour des objectifs. La majorité abaissée à 18 ans accorde

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

aux jeunes une fausse indépendance et il est courant de constater que, le plus souvent, les jeunes de 18 à 21 ans restent dans leur milieu familial

Les objectifs : prendre en compte des problématiques individuelles, culturelles, familiales et parfois pathologiques dans le respect des exigences collectives et institutionnelles permettant une certaine normalisation. Accompagner ces jeunes femmes au travers de ces différentes exigences pour qu'elles deviennent sujet de leur destin et sortent le plus vite possible d'une place d'assistées. Intervenir pour que chaque résidente apprenne la place qu'occupe son enfant afin qu'il puisse se développer et s'épanouir. Le complément est apporté par la crèche.

Pour la jeune femme, le fonctionnement du Foyer doit favoriser l'apprentissage du rôle de mère, l'ouverture vers l'extérieur (par le travail, la scolarité, l'apprentissage, l'intervention thérapeutique). Il favorise la rencontre et la relation qu'elle établit avec l'autre.

1991 – Pour cet établissement, c'est un nouveau départ centré sur la promotion individuelle de chaque jeune mère et sur la possibilité pour chacune d'elles d'apprendre à pouvoir élever son enfant :

- la promotion individuelle passe par un nouveau point du règlement : l'obligation de faire une formation, d'aller à l'école ou de travailler.
- l'apprentissage de l'éducation de l'enfant passe, lui aussi, par un nouveau point du règlement qui rend obligatoire, un passage chaque matin à la crèche, durant les deux premiers mois de l'enfant (qui correspondent au congé de maternité) pour y faire, avec une personne spécialisée, l'apprentissage de la propreté et de la nourriture de l'enfant.

La vie au Foyer est régulée par une réunion obligatoire, pour tous les éducateurs et toutes les jeunes résidentes, un lundi soir sur deux, à 20 heures 30, après le coucher des enfants.

Plusieurs modifications ont été engagées :

- Un règlement avec des heures de sortie a été mis en place
- Chaque jeune femme a un éducateur référent qui, de l'accueil à son arrivée, jusqu'à sa sortie, est chargé du suivi, de l'organisation de sa vie et de la préparation de son avenir.
- Les jeunes femmes doivent participer à l'entretien des locaux
- Chaque résidente doit payer 600 F de loyer par mois et 25 F de garde à la crèche par journée où l'enfant est confié. Ne sont exemptées provisoirement de cette contribution, que celles qui sont sans ressources ou celles qui sont prêtes à partir.

De nouvelles pistes de travail sont en cours d'élaboration. Elles passent obligatoirement par une amélioration des locaux, beaucoup trop exigus.

1992 – Après deux années difficiles, l'année 1992 porte les fruits d'un redressement spectaculaire : nouvelles équipes et nouveau projet permettent à ce Foyer de jeunes mères de retrouver un bon équilibre financier et technique.

Le processus d'admission, fondé sur une démarche dynamique visant à responsabiliser les différents acteurs, a permis de clarifier les demandes de placement tout en aidant davantage de jeunes mères.

Cette approche débouche naturellement sur la place du père dans une telle institution.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Cette façon d'aborder le problème des jeunes filles enceintes et des jeunes mères intéresse le département qui était bien au courant des problèmes matériels de CLAIREFONTAINE.

C'est dans ce contexte que la Direction de la Vie Sociale (DVS) a demandé à l'Association de réfléchir à la reprise éventuelle de l'Etablissement pour jeunes mères du PLESSIS-ROBINSON géré par la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts de Seine. Le projet consisterait à fondre ces deux établissements en une seule et même structure.

1993 – Dans le cadre du schéma départemental, la Direction de la Vie Sociale des Hauts de Seine a souhaité impulser un projet novateur et cohérent. Elle a donc proposé à l'AVVEJ d'utiliser une double nécessité pour aller de l'avant :

- nécessité pour la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts de Seine (CAF 92) de renoncer à la gestion de son Foyer Maternel du PLESSIS-ROBINSON.
- nécessité pour l'AVVEJ de réhabiliter les locaux de CLAIREFONTAINE.

L'accueil des jeunes mères et des jeunes femmes enceintes de moins de 21 ans se ferait dans :

- lieux d'accueil avec hébergement : FONTENAY-AUX-ROSES, le PLESSIS ROBINSON, et un troisième lieu dans le Nord du département.
- deux lieux d'accueil sans hébergement avec trois fonctions :
- écoute, orientation, aide ponctuelle, dépannages, consultation
- investigation, aide à la décision
- missions courtes d'accompagnement dans le milieu de vie naturelle.

L'année 1994 marque le début de la réalisation du projet négocié avec la Direction de la Vie Sociale (DVS), la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts de Seine (CAF 92), la Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DDPJJ) et l'AVVEJ.

Ce projet consiste à intégrer dans l'établissement de **CLAIREFONTAINE**, le Foyer maternel du PLESSIS-ROBINSON qui dépendait de la CAF. Il est envisagé de créer, plus tard, un pôle d'appartements et de suivi en milieu ouvert dans le Nord du département.

Pour les jeunes résidentes de FONTENAY-aux-ROSES, 1994 fut sans problème particulier. On note simplement une demande plus importante des services extérieurs pour que soient accueillies des jeunes femmes sans titre de séjour : trois sur vingt vivent au Foyer avec un enfant né en France.

Or, depuis la mise en application des nouvelles lois sur la nationalité et sur le séjour en France des étrangers en septembre 1993, admettre dans l'établissement une jeune femme sans titre de séjour est un pari bien risqué. Elles sont admises dans le cadre de l'Aide sociale mais ne peuvent pas obtenir un titre de séjour, ce qui rend leur insertion pratiquement impossible.

L'année fut plus mouvementée pour les jeunes femmes du PLESSIS-ROBINSON qui ont vu arriver un nouveau Directeur et la mise en place de nouvelles règles du jeu :

- le sens du paiement des participations financières ainsi que les montants changent,
- l'organisation de deux groupes de vie autonomes avec la présence jour et nuit d'éducateurs auprès de chaque groupe

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

- les enfants placés à la crèche (en voie de municipalisation) sont l'objet d'un regard nouveau en élaboration, grâce à la mise en route d'une réunion de synthèse spécifique pour chacun d'entre eux.

Pour le personnel, la reprise au 1^{er} juillet par l'AVVEJ de la gestion du foyer du PLESSIS-ROBINSON et la réunification sous la même direction des deux sites, a entraîné de nombreux bouleversements. Le secrétariat et les ouvriers d'entretien ont dû, les premiers se confronter à la nouvelle dimension de l'Institution et changer de lieu de travail. Quant au personnel resté à FONTENAY-aux-ROSES, il a dû s'habituer à un fonctionnement amputé de la présence du secrétariat et des ouvriers d'entretien.

Désormais la Direction et l'Administration sont installées 7, Chemin de la Côte Sainte Catherine 92350 LE PLESSIS-ROBINSON, dans les locaux du Foyer.

Le Personnel du PLESSIS-ROBINSON a vu une modification de la distribution des postes : suppression des veilleurs de nuit, diminution du temps de travail du cuisinier, abandon de l'utilisation d'une Société de nettoyage, afin de favoriser une réorganisation du travail des éducateurs.

Chacun a eu la possibilité, jusqu'au 31 décembre 1994 de choisir :

- soit d'intégrer la convention collective de 1966 et de passer un contrat de travail avec l'AVVEJ,
- soit de rester à la Caisse d'Allocations Familiales qui se chargera, entre le 1er janvier 1995 et le 31 décembre 1995, de leur proposer un autre poste dans un autre lieu.

***Neuf salariés** ont choisi le statut de la **C A F** et **huit salariés** ont choisi l'intégration à l'AVVEJ.

Il est fait appel à quelques assistantes maternelles, sélectionnées par la P M I (Protection Maternelle et Infantile) afin de répondre aux nécessités imposées par les prises en charge mère-enfant. Il s'agit, en effet, de permettre aux jeunes mères scolarisées, ou en formation, ou encore qui travaillent le samedi matin, de faire garder leur enfant, alors que la crèche interne est fermée. Il s'agit aussi de permettre à certaines jeunes femmes de « souffler » pendant un week-end, et de s'autoriser à vivre un temps qui leur appartienne, en dehors de leurs responsabilités maternelles, en d'autres termes à vivre leur vie de jeune femme.

La C A F a facilité la mise en place progressive du projet en cours, en accordant un bail emphytéotique pour un local à aménager et en laissant, par ailleurs, à la disposition de l'AVVEJ, des locaux qu'elle reprendra plus tard.

L'année 1995 a été pour la troisième année consécutive, assujettie à un budget de « transition » selon l'énoncé de l'autorité de contrôle, signalant par-là que le « transit » n'est pas entièrement prévisible ni programmable.

Le projet, en discussion depuis trois ans, doit se traduire par la construction d'un nouveau foyer au PLESSIS-ROBINSON, la rénovation du Foyer de FONTENAY-AUX-ROSES et l'ouverture d'appartements et d'un service d'AEMO et de suivi dans le nord du département, afin de permettre un meilleur accueil des jeunes mères. Si le dossier est presque au point du

côté du PLESSIS-ROBINSON, il reste à régler le problème du permis de construire du côté de FONTENAY-aux-ROSES.

Depuis 5 ans, le Foyer **CLAIREFONTAINE** (FONTENAY-aux-ROSES) a ouvert 4 appartements en ville pour les résidentes du Foyer : Deux appartements de type F2 dans un immeuble à SCEAUX et 2 grands studios à FONTENAY-aux-ROSES.

Il a été choisi de prendre des appartements groupés dans le même immeuble afin de réduire l'isolement des jeunes femmes et leur permettre de s'entraider ou de se rendre de menus services : l'une garde l'enfant de l'autre pour lui permettre de faire des courses ou sortir le soir.

Toutes les jeunes femmes en appartement sont passées par le Foyer, le passage en appartement vient un peu en bout de chaîne quand elles mettent en œuvre un désir plus grand d'autonomie ou lorsque l'équipe éducative considère qu'il est temps pour elles d'évoluer.

En fin d'année 1995, début 1996, la mise en place progressive du projet était enclenchée avec l'accord de la DVS. Mais en septembre 1996, cette instance fait part à l'Association des difficultés financières du département et du fait que la protection de l'enfance n'est plus une priorité. Il est alors demandé à l'**AVVEJ** de revoir le projet élaboré en commun, pendant trois ans, dans le sens d'une diminution de l'activité. Alors qu'il n'a jamais été question d'augmenter le potentiel d'action de ces équipements mais de les adapter aux besoins à travers des réponses nouvelles, voilà que brutalement fin 1996, la DVS annonce une réduction massive des moyens qui pourtant s'avèrent utiles, depuis des dizaines d'années à la Région parisienne

A noter également : le refus de la mairie de FONTENAY-AUX-ROSES pour les permis de démolition. Il est donc nécessaire de rechercher un terrain à bâtir dans le département et de rester à FONTENAY en réaménageant l'intérieur du foyer sans avoir besoin de permis de construire. A quand la réalisation du projet d'un nouveau foyer mieux adapté à l'accueil des mamans et de leurs enfants ?

Malgré toutes ces difficultés, le personnel relève le défi et parvient à faire le nombre de journées nécessaires alors que rien ne permettait d'y parvenir. De plus, les jeunes femmes sans papiers constituaient 50% de l'effectif de FONTENAY-AUX-ROSES en juillet 1996.

Il n'empêche, le service appartements de COLOMBES créé fin 1995, accueille, actuellement 8 jeunes femmes de 19 à 23 ans et 8 enfants de 3 mois à 2 ans, et une naissance est attendue. Les enfants sont gardés par des assistantes maternelles accompagnées par une éducatrice de jeunes enfants.

Le 31/03/1997, Pierre CADOUX quitte **CLAIREFONTAINE** car il a été nommé Directeur général adjoint de l'**AVVEJ**. Il est remplacé par François BERNARD.

CLAIREFONTAINE (sites de FONTENAY-AUX-ROSES et du PLESSIS-ROBINSON) traverse une zone de turbulence : à la fois beaucoup de projets et des difficultés importantes avec le département et le Maire de FONTENAY.

Quelques pistes sont proposées pour reprendre pied et s'interroger :

- repenser le fonctionnement à partir de chaque site (FONTENAY-AUX ROSES / PLESSIS-ROBINSON / COLOMBES)

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

- redéfinir les instances techniques mises à la disposition de chaque site (synthèse, supervision, réunion générale, réunion institutionnelle)
- repenser la place des « clients » et leur participation au sein de chaque site (Conseil de Maison, Réunions hebdomadaires, participation à la vie collective)
- contribuer à la reconnaissance de chaque site, à commencer par COLOMBES (changement de bureau) amélioration des locaux au PLESSIS-ROBINSON et à FONTENAY-AUX-ROSES

Des actions à entreprendre :

- réalisation d'un projet commun pour chaque site, déterminant les programmes éducatifs dans l'attente de projets à venir
- réflexions autour de la formation (groupes de travail animant des journées, un éventuel journal de CLAIREFONTAINE, etc. ...).
- redéfinir les différentes conventions avec les divers partenaires : CAF, PMI, Municipalité.

1998 – Activité débordante dans tous les lieux de **CLAIREFONTAINE**. Chaque site a proposé un texte, fruit d'une réflexion en marche :

- projets **AEMO** et Placement Familial Spécialisé (PFS)
- projets architecturaux des Foyers de FONTENAY et du PLESSIS
- groupes de travail sur la formation à propos de la clinique éducative
- des rencontres thématiques de CLAIREFONTAINE, de réflexions autour de la fonction parentale, etc.²

Malgré cette vitalité, une préoccupation lancinante demeure : Comment faire reconnaître la spécificité de cet établissement qui accueille des jeunes femmes mineures et leurs enfants ? Comment faire entendre aux interlocuteurs départementaux que l'activité de CLAIREFONTAINE s'inscrit dans le cadre de la Protection de l'Enfance et ne peut être comparée à celle des autres Centres maternels des Hauts de Seine ? Et pourtant, la situation financière est saine depuis plusieurs années et même excédentaire depuis 1996 ! Comment témoigner davantage de notre gestion responsable ?

1999 – Nouvelle année de transition dans l'attente de la réalisation du projet de refondation de CLAIREFONTAINE. Néanmoins les collectivités territoriales et la Protection judiciaire de la Jeunesse ont confirmé la compétence de l'établissement en matière de prévention des troubles de la petite enfance et de la protection sociale et psychologique de l'enfance, de l'adolescence et de l'adulte, ainsi que dans le traitement de troubles du comportement et de la personnalité de ces mêmes personnes.

Les personnes accueillies présentent des problématiques de plus en plus complexes à traiter. Il faut compléter par d'autres propositions que les seules références Foyer-Crèche. L'accueil chez une Assistante Maternelle devient de plus en plus nécessaire dans le cadre de la protection de l'enfant lorsque la mère est en garde à vue, hospitalisée, interrogée, en crise, etc. L'articulation de ces trois lieux (Foyer / Crèche intégrée / Assistantes maternelles) est à réaliser dès lors qu'un soutien important est apporté à l'Assistante maternelle.

² Pour de plus amples renseignements sur ces différents travaux, le lecteur est invité à consulter en particulier le « Projet de Refondation de CLAIREFONTAINE ».

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

2000 - Le 26 octobre, l'**AVVEJ** a reçu un avis favorable du Comité Régional de l'Organisation Sanitaire et Médico-Sociale à propos du projet de refondation de CLAIREFONTAINE. Dans l'avenir, cet établissement proposera deux services d'action éducative :

- un service d'accueil pour 32 jeunes mères isolées de 12 à 25 ans avec leur enfant de 0 à 3 ans
- un service d'Action Educative en Milieu Ouvert pour 150 mesures judiciaires pour adolescents de 12 à 18 ans.

L'ouverture du Service **AEMO** devrait avoir lieu au cours du 1^{er} trimestre 2001.

Pour ce qui concerne le Service ACCUEIL Mère et Enfant, un certain nombre d'éléments du dossier de reconstruction architecturale restent à conclure. On peut espérer le début des travaux vers la fin de l'année 2001

Pour le service de Placement Familial spécialisé, différé pour l'instant, à la demande du département, il demeure force de proposition pour d'autres partenaires.

L'idée d'un nouveau projet de service d'accueil familial (familles d'accueil) dans le cadre du Service Accueil Mère et Enfant pourrait voir le jour, au cours de l'année 2001

2001 – A la suite de l'avis favorable donné par la Commission Régionale de l'Organisation Sanitaire et Médico-Sociale en novembre 2000, le Préfet des Hauts de Seine après consultation du Président du Conseil Général, de la Présidente du tribunal pour enfants de Nanterre et sur proposition du Directeur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse des Hauts de Seine, promulguait le 6 juin 2001, un arrêté portant habilitation :

- D'un établissement accueillant 32 mères de 12 à 25 ans avec leurs enfants de moins de trois ans, soit 64 places au total
- D'un service d'action éducative en milieu ouvert exerçant 150 mesures sur les communes en contrat de ville

La présente habilitation est accordée pour une période de cinq ans à compter de sa notification (6 juin 2006).

Dans les premiers jours de septembre, le Service d'**AEMO** judiciaire s'est effectivement ouvert au 19, rue du Gué 92500 RUEIL MALMAISON. Il propose le développement d'actions éducatives réalisées auprès de 150 adolescents, dans leur environnement social et familial. La particularité de ce service est d'être inscrit au sein d'une politique « communale » (donc définie à partir de certaines communes du département), obligeant ses différents acteurs à une forte implication territoriale et partenariale et à une très grande proximité de la cellule familiale. Il s'agit d'un service « d'**AEMO** soutenue », pour lequel des ajustements auront lieu au cours de l'année 2002. ‘

2003 – Le 14 janvier, la Direction de la Vie Sociale et la Direction départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse autorisent le service **AEMO** à étendre son activité à l'ensemble des communes des Hauts de Seine et confirment le choix initial de l'âge (entre 12 et 18 ans et moins de 12 ans en cas de fratries).

Les deux Foyers de FONTENAY-AUX-ROSES et du PLESSIS-ROBINSON sont en plein remue-ménage et déménagement. Le projet de déconstruction-reconstruction du site du PLESSIS-ROBINSON étant en cours de réalisation, il est nécessaire de regrouper les jeunes femmes de ce site à FONTENAY-AUX-ROSES. Certaines d'entre elles iront dans des appartements dans la commune, quand cela sera possible.

Le 1^{er} septembre, l'organisation du Service Accueil Mère-Enfant est bien conforme aux mesures préconisées par les différentes instances (Direction de la Vie Sociale, CROSMIS et Préfecture), l'activité est réduite, l'accueil collectif est limité à un seul lieu, le service « Appartements » de Colombes doit être développé : à cette date, toutes les mères et leurs enfants en logement collectif sont regroupées à Fontenay-aux-Roses, et le service « Appartements » de COLOMBES est passé de 8 à 12 appartements. Quatre appartements ont été ouverts au PLESSIS-ROBINSON.

Une fois les travaux terminés au PLESSIS ROBINSON, les jeunes mères pourront reprendre possession des lieux et Clairefontaine pourra fonctionner dans de bien meilleures conditions.

Le 30 septembre François BERNARD quitte **CLAIREFONTAINE** pour rejoindre la Direction générale. Il est remplacé par Yves KERN, à compter du 1^{er} Octobre 2003.

2004 - Mise en place de l'évaluation interne. Mise en conformité des outils de travail au regard de la loi du 2 janvier 2002 : projet d'établissement - règlement de fonctionnement (appelé règles de vie ou journal d'accueil) - contrat de séjour.

Le conseil de la vie sociale fonctionne trimestriellement.

En avril 2004 création du service d'Accompagnement Individualisé pour 6 jeunes femmes (18/21ans) et leurs enfants dans 6 appartements (FONTENAY-AUX-ROSES et CLAMART). Les enfants sont accueillis à l'espace enfants du foyer ou chez des assistantes maternelles.

2005 - Déficit de 518 journées (les jeunes femmes ne donnent souvent pas suite à leur demande d'accueil). On observe aussi une peur de perte de leurs repères et la crainte d'une séparation d'avec leurs enfants (type première séparation à travers le mode de garde : crèche ou autre).

Année de turbulences institutionnelles du fait d'importants mouvements de personnel, vacance du poste de directeur et intérim.

Le service d'Accueil individualisé note son extrême difficulté à obtenir un relogement pour les jeunes femmes les mieux à même de quitter le dispositif, leur faisant vivre, pour certaines, leur précarité antérieure.

Le 17 Octobre 2005 Monsieur Pierre Baldini est nommé directeur en remplacement de Monsieur Yves Kern.

Novembre 2005 voit enfin l'accord du Conseil Général pour le financement de la démolition et la construction d'un nouveau dispositif d'accueil sur la commune du Plessis-Robinson (ancien site de la CAF).

2005 - Le pôle **AEMO** Clairefontaine était à l'origine habilité pour intervenir auprès d'adolescents âgés de 12 à 18 ans et de leurs familles domiciliés dans les communes en contrat de ville.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Après accord des autorités de contrôle et validation par le conseil d'administration, les critères sont modifiés : le service peut intervenir sur l'ensemble du département des Hauts-de-Seine auprès d'enfants âgés de 0 à 18 ans et de leurs familles ainsi que de jeunes majeurs.

2006 - Dans le cadre des projets de réimplantation, l'établissement a vécu de multiples inspections :

- Aide sociale à l'Enfance
- Audit de la délégation « Evaluation des politiques »
- Audit du Conseil Général des Hauts-de-Seine
- Service de la P.M.I
- Services vétérinaires en lien avec la restauration.

Le 20 décembre 2006 l'établissement est autorisé à fonctionner conformément à la loi du 2 janvier 2002. Ces différents contrôles permettent la mise aux normes réglementaires et améliorent la lisibilité du dispositif.

En ce qui concerne le projet de restructuration sur le site du Plessis-Robinson :

- Le département des Hauts-de-Seine autorise un emprunt pour la réalisation du projet foncier sous réserve de l'obtention d'un permis de construire.

Au mois de janvier 2006 la mairie du Plessis-Robinson remet en cause les engagements pris pour ce projet car, avec l'accord du Conseil Régional, elle souhaite implanter un lycée sur l'emplacement du Centre Maternel, avec l'accord du Conseil Régional.

Le projet initial prévu au Plessis-Robinson se reporte alors sur le site de Fontenay-aux-Roses, la commune étant maintenant favorable à la reconstruction du foyer de Clairefontaine.

Au terme de ces multiples inspections et audits, l'accueil des jeunes mères de 12 à 25 ans avec enfant de moins de 3 ans reste une des priorités du schéma départemental des Hauts-de-Seine. Une consultation a été organisée auprès de l'ensemble des départements de la Région Ile de France pour vérifier la pertinence du dispositif que propose Clairefontaine. Cette enquête confirme l'agrément régional de l'institution.

Du côté du pôle **AEMO** de CLAIREFONTAINE, l'année 2006 a vu la consolidation de l'activité pleine et entière avec une légère suractivité. Le service est toujours sollicité majoritairement par les magistrats pour exercer des mesures en direction des adolescents et pré-adolescents.

Réflexion sur les placements : Lorsque la mesure d'A.E.MO débouche sur une orientation de placement, une réflexion conjointe magistrat, responsable de l'Aide Sociale à l'Enfance et service **AEMO**, est menée ; ce dernier étant conduit à privilégier une décision du magistrat, en amont plutôt qu'après.

L'exercice 2006 a vu une augmentation des mesures s'adressant à des enfants dont les parents séparés sont en conflit majeur.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Le pôle **AEMO** engage un travail avec l'EFPP. Nous avons demandé à l'Ecole de Formation Psycho-Pédagogique (22 rue Cassette 75006 Paris) de mener, dans le cadre du plan de formation, une action de formation continue s'adressant aux éducateurs, afin de réaliser un bilan, sorte d'état des lieux, après cinq années de fonctionnement. Ce travail avait pour but, à partir d'une prise en compte des éléments d'organisation et de travail du service, de servir de base à une réflexion institutionnelle ultérieure et à l'écriture du nouveau projet de service à la veille d'une procédure de demande de renouvellement de l'habilitation auprès de la P.J.J.

2007 - Le 29 juin 2007 le conseil d'administration de l'AVVEJ approuve le montant de l'emprunt de 2 200 000 € pour le financement de la reconstruction du site de Fontenay-aux-Roses.

En juillet 2007 l'association a déposé un dossier complet (financier et technique) resté sans réponse du fait des changements politiques qui impliquent des changements d'interlocuteurs. Les plans du futur établissement de FONTENAY-AUX-ROSES sont finalisés par un cabinet d'architecte.

L'année 2007 voit l'installation de 9 jeunes femmes et leurs enfants dans les locaux du Plessis-Robinson, la mairie de cette commune acceptant de surseoir pendant deux ans à l'implantation du lycée.

Le problème de fidélisation des professionnels reste récurrent (l'équipe éducative a été renouvelée à 80% sur l'année).

Du côté du pôle **AEMO CLAIREFONTAINE**

A l'actif de 2007, l'aboutissement de plusieurs grands chantiers :

- Constitution de l'ensemble des documents prévus par la loi du 2 janvier 2002
- Ecriture du nouveau projet d'établissement
- Instauration de temps collectifs grâce à l'espace destiné à quelques adolescents
- Ebauche d'une instance de rencontre avec les parents
- Mise en place d'une action d'évaluation interne.

2008 - Le 17/10/2008 le dépôt du permis de construire pour la reconstruction du foyer est fait à la Mairie de Fontenay-aux-Roses.

Le 18/10/2008, au cours d'une réunion institutionnelle monsieur Pierre CADOUX, directeur général de l'association, annonce l'accord du conseil général des Hauts-de-Seine pour la mise en œuvre du projet architectural, ce qui signifie la fermeture du foyer de FONTENAY-AUX-ROSES pendant la durée des travaux. Les salariés du foyer seront reclassés dans les différents établissements de l'association et un plan de sauvegarde de l'emploi sera mis en place, conformément à la législation.

Monsieur Cadoux a été directeur du foyer de FONTENAY-AUX-ROSES en 1990. Il était présent en 1994 au moment de la reprise par l'AVVEJ de l'établissement du Plessis-Robinson, à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales. Il profite de ce moment déjà largement chargé émotionnellement, pour annoncer son départ en retraite au mois de décembre 2008.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Sur le plan éducatif, cette année a vu la naissance de la Papothèque qui est un temps de rencontre qui réunit deux fois par semaine les Assistantes Maternelles, les enfants et deux éducatrices de Jeunes Enfants du service.

Le 12/12/2008 le président de l'association informe le Conseil d'Administration de la suspension provisoire de l'activité du foyer pour mères mineures de FONTENAY-AUX-ROSES pour une durée de 18 à 24 mois.

2009 - Dans un contexte de restriction budgétaire drastique, et en accord avec le Conseil Général, l'AVVEJ regroupe ses deux foyers maternels sous une même direction : Le Bief à Antony et Clairefontaine à Fontenay-aux-Roses. La fusion s'opère également pour le service **AEMO** Clairefontaine situé à Rueil-Malmaison et le service d'**AEMO/AEAD** petite enfance situé à Sceaux.

Concrètement ce qui change dans ce rattachement pour faire institution :

- Madame Marie-Catherine Renévoit, déjà directrice du service de Sceaux, prend également la responsabilité de celui de Rueil-Malmaison. Madame Christine Genest est recrutée le 7/09/2009 en qualité de directrice-adjointe avec une forte délégation sur le pôle de Rueil-Malmaison. La comptabilité est centralisée à Sceaux avec l'embauche d'une nouvelle comptable.

Ce qui ne change pas dans cette nouvelle configuration :

- un projet de service et des modalités d'intervention différenciés, une dynamique de travail investie et une équipe éducative et médico-psychologique relativement stable.

Ce changement, fruit d'une volonté associative de potentialiser les ressources, s'est déroulé dans un climat serein.

Compte tenu de la sous-activité du pôle de Rueil-Malmaison l'AVVEJ a proposé au Conseil Général des Hauts-de-Seine une redistribution de 20 mesures d'**AEMO** en AEAD à titre expérimental.

Cette fusion justifie la création d'une fiche spécifique de l'Abécédaire concernant l'**AEMO** Clairefontaine.

Pendant les travaux du foyer maternel, le service d'accompagnement individualisé situé au Plessis-Robinson augmente sa capacité d'accueil, à compter de mars 2009, de 6 à 11 mères âgées de 18 à 25 ans et de 6 à 11 enfants.

L'effectif de l'autre antenne d'accompagnement de Colombes conserve son effectif de 12 mères et de 12 enfants en appartement.

Pendant la durée des travaux, à compter de mai 2009, la mairie du Plessis-Robinson loue des locaux à l'association (14 avenue Galilée - 92350 Le Plessis-Robinson) pour la poursuite de ses activités : accueil des jeunes femmes et leurs enfants du service appartement, installation des services administratifs.

La fermeture de la crèche du foyer de FONTENAY-AUX-ROSES n'a pas permis l'accès des enfants des jeunes mères du service appartement dans d'autres crèches de la ville. Des

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

assistantes maternelles en contrat à durée déterminée ont été recrutées pour accueillir ces 11 enfants.

Le document finalisant l'évaluation interne a été remis courant 2009.

2010 – L'arrivée d'un nouveau directeur en janvier 2010, Thierry Simon

Plusieurs points au cours de cette année :

- Poursuite du rapprochement du centre maternel Clairefontaine avec celui du Bief.
- Mobilisation du service économat sur la préparation budgétaire et matérielle du nouveau foyer pour mères mineures.
- Fonctionnement à effectif complet de l'antenne Sud du S.A.I (service d'accompagnement individualisé). Location d'un appartement permettant un accueil de deux familles.
- Elaboration collective « du Projet de service » du S.A.I.
- Mise en place des préconisations dégagées par le travail d'évaluation effectué en 2009.
- Activité excédentaire.

La première pierre du nouveau foyer Clairefontaine est posée le 14/06/2010.

2011 - Durant toute l'année 2011, les équipes travaillent sur la préparation de la réouverture du foyer.

- Le 1er septembre l'établissement reçoit un arrêté d'autorisation de fonctionner et une habilitation au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance pour 15 années, signé par le Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine.
- Le 20 décembre 2011 l'avis favorable d'ouverture est donné à l'issue de la visite de conformité menée par la Direction Famille Enfance Jeunesse du département des Hauts-de-Seine.
- Arrêté départemental de réouverture et d'extension de la crèche.
- Le 20 décembre 2011, le foyer maternel Clairefontaine accueille dans ses locaux reconstruits de FONTENAY-AUX-ROSES les premières mères adolescentes et leurs enfants.

2012 - Le foyer ouvre officiellement le 19 janvier 2012 et l'inauguration a lieu le 6 avril 2012 en présence du président de l'association, des représentants du Conseil Régional, du Conseil Général des Hauts-de-Seine, de la Caisse d'Allocation Familiale et de la mairie de Fontenay-aux-Roses. A cette occasion une plaquette commune des Foyers le Bief et Clairefontaine est présentée. Une appellation commune est à l'étude.

Monsieur Thierry Simon assure la direction de cet ensemble. Les deux équipes ont travaillé leur projet en commun :

- 23 mères de 12 à 25 ans et leur enfant de moins de 3 ans sont accueillis au Bief dans différentes structures.
- 32 mères et leur enfant de moins de trois ans ainsi que des mineures enceintes sont accueillies à Clairefontaine.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

CME (CENTRE MERE ENFANT)

Le **CME** (Centre Maternel Eclaté) a été créé par l'APLJM (Association pour le Logement des Jeunes Mères) en 1991. Madame Chantal LEBORGNE a été nommée Directrice. Le personnel était composé d'une Directrice, d'un agent administratif, d'une assistante sociale, d'une éducatrice spécialisée, d'un homme d'entretien et d'une femme de ménage. Assez rapidement se sont ajoutés un troisième travailleur social et un psychologue.

Le **CME** est à la fois une structure d'orientation et une structure d'accueil temporaire (6 mois renouvelables 4 fois et plus si c'est nécessaire) pour toute femme seule avec un ou plusieurs enfants en situation de rupture familiale et sociale. Deux activités principales se sont développées : un Centre maternel et un Service logement. Chaque travailleur social avait en charge, à la fois, le suivi de 5 familles hébergées et celui de plusieurs familles dans le cadre du Service Logement.

Le 01/07/1996, à la demande du département de Seine-Saint-Denis, et en accord avec l'APLJM, l'**AVVEJ** a accepté l'intégration, dans l'Association, du **CME** (CENTRE MATERNEL ECLATE) 4, rue de Rome 93000 BOBIGNY.

Marie-Madeleine CHARBONNIER, directrice du **SIOAE 93**, assure, conjointement, la direction de ce nouveau service. Monique FAUGERE devient directrice-adjointe du **SIOAE 93** et assure la responsabilité effective du **CME**.

Cette structure est agréée par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Dans le cadre du **Service Logement**, le **CME** prend en compte les demandes de logement émanant de ces personnes et en assure le suivi jusqu'à leur relogement.

Dans le cadre du **Centre maternel**, 20 mères et leurs enfants sont hébergés dans 20 appartements (situés en Seine-Saint-Denis, loués par l'**AVVEJ**) car leur réalité sociale, familiale, psychologique ne leur permet pas l'accès à un logement autonome. L'Equipe, par son accompagnement et son soutien éducatif et psychologique, amène ces femmes à pouvoir prendre en charge, elles-mêmes, leur vie familiale et sociale et devenir ainsi autonomes.

1997 – L'Equipe signale l'extrême difficulté, pour les jeunes femmes et leurs enfants, à trouver un logement, notamment quand elles n'ont qu'un travail à temps partiel, un contrat à durée déterminée, un contrat emploi-solidarité. Difficulté supplémentaire quand elles sont d'origine étrangère même si elles sont en situation régulière.

Le 21/03/1997, le Conseil d'Administration approuve la proposition de changement de nom. Désormais, le CENTRE MATERNEL ECLATÉ devient le CENTRE MERE ENFANTS (**CME**).

1998 – Face aux difficultés de trouver un emploi compatible avec le droit d'être locataire et permettant d'assumer la prise en charge quotidienne des enfants, il a été décidé de recruter une chargée d'insertion en partenariat avec deux autres Centres Mères-Enfants de Seine Saint Denis car le savoir-faire éducatif a ses limites et cette collaboration s'est avérée indispensable dans une structure comme le **CME** ayant comme objectif l'insertion des femmes hébergées.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

1999 – Imaginée pour faire connaître plus précisément l'activité du Service, “ l'Opération Porte Ouverte “ organisée en juin 1999, fut l'occasion de concevoir une plaquette spécifique au **CME**.

Peu à peu et compte-tenu de l'extension des activités et de l'application des 35 heures, le Conseil général a accepté la création de nouveaux postes.

Dès septembre 2000, la séparation entre les deux activités principales (Service logement et Centre maternel) se concrétise. Deux travailleurs sociaux et un agent administratif sont venus renforcer l'équipe initiale

2001 – Le Service hébergement met à la disposition de 28 femmes seules avec enfant(s), 28 appartements.

2002 – Départ de Monique FAUGERE, Directrice-Adjointe qui est remplacée par Jean-Luc HERMAND.

Les familles rencontrées ont le plus souvent, comme problématique sociale, une grande difficulté à trouver un logement. L'accompagnement assuré par le **service logement** relève alors d'une insertion sociale et/ou professionnelle en direction d'un public non « désocialisé », ne rencontrant pas de problèmes d'ordre éducatif, et proche de l'emploi ou exerçant une activité professionnelle plus ou moins pérenne. Il s'agit d'aider ces femmes à réunir les conditions nécessaires pour une candidature dans le parc du logement social.

Le **CME** a adhéré à l'Association C2DI qui va développer rapidement la méthode IOD (méthode d'Intervention sur l'Offre et la Demande, mise en place depuis 20 ans et reconnue par le Ministère du Travail et l'ANPE), toujours dans l'idée de se doter de moyens supplémentaires pour faciliter la recherche d'emploi.

2003 – Défi important à relever : résoudre le problème de garde des enfants. Un membre du personnel s'est attaché à créer un réseau **CME AVVEJ** : Crèche, halte-garderie, écoles maternelles, autant de lieux où l'argumentation convaincante, une négociation personnalisée commencent à porter leurs fruits. Dans la continuité, l'idée d'organiser des gardes à domicile, lorsque les horaires de travail l'exigent, commence à cheminer.

2004 – Le début de l'année 2004 a été difficile pour l'ensemble du personnel du fait de l'absence du directeur-adjoint durant plusieurs mois et de la présence partielle de la directrice sur ce service. Malgré cela le **CME** a rempli ses missions.

Cette année reste marquée par les difficultés d'obtention des logements compte tenu du marché « tendu » du logement social en Ile de France et en Seine-Saint-Denis en particulier. L'incidence directe est que les personnes admises attendent plus longtemps avant qu'un hébergement en appartement leur soit octroyé. Pour autant les efforts de prospection en direction des bailleurs sociaux ont redoublé.

Dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002 chaque usager reçoit un livret d'accueil avec le règlement du **CME**, les modalités d'hébergement, la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

2005 – Tout comme 2004 l'année 2005 confirme l'accroissement des difficultés liées à l'offre de logements sociaux. Le service explore le marché privé (30% plus cher que le logement social) et se confronte à des bailleurs plus réservés quant à conclure une location avec une structure accueillant des familles en difficulté et de surcroît monoparentales.

Le **CME** est à la fois un outil d'évaluation, d'orientation et de recherche de logement ainsi qu'une structure d'accueil accompagné d'un suivi socio-éducatif adapté, soit en hébergement individuel temporaire renouvelable, soit en appartement.

L'écriture du projet de service a été finalisée et validée le 03/06/2005 par le conseil d'administration de l'AVVEJ.

Lors du 18ème séminaire de l'AVVEJ le **CME** a animé un atelier « Idéal professionnel et réalités socio-économiques : peut-on éviter le grand écart ? », avec le concours de deux partenaires extérieurs.

2006 – La structure a développé la recherche de logements en bail direct car nombre de mères isolées disposent de ressources suffisantes pour payer un loyer.

Compte tenu de l'augmentation de très jeunes mères sortant de maternité, le **CME** fait l'expérience d'un appartement partagé pour celles-ci.

Compte tenu des emplois avec horaires décalés proposés aux femmes, les modes de garde classiques ne conviennent pas, aussi le **CME** a sollicité le financement d'un poste de « baby-sitter » auprès du Conseil Général.

La question de la place faite aux pères dans les centres maternels reste une préoccupation majeure à laquelle tente de répondre le **CME**.

2007 – Le 26/11/2007 le **CME** ouvre un espace de soutien à la parentalité appelé « Ulysse » qui devient le troisième pôle de l'établissement. Cet espace va permettre de travailler sur les interactions précoces nourrissons-parents et d'inscrire ces enfants dans leur lignée paternelle.

En avril 2007 signature de la convention FSL (Fond de Solidarité Logement) qui va permettre de rémunérer les deux professionnels du service logement.

En septembre, après 17 ans à l'AVVEJ, Madame Madeleine Charbonnier qui dirige le **CME** prend sa retraite. C'est Madame Isabelle Bermond qui prend sa succession.

2008 – Sur 18 nouvelles familles accueillies, 8 viennent d'hôtels financés en grande partie par le Conseil Général dans le cadre de la protection de l'enfance. Une majorité d'entre elles est logée dans des hôtels type « Formule 1, Etap'Hôtel ou 1ère classe » en périphérie des villes, ce depuis des années. Les enfants devant être scolarisés sur le lieu de vie d'origine de leur mère, cela implique pour ces petits, des temps de trajets considérables.

L'espace « Ulysse » permet à certains enfants de voir leur père ce qui, pour différentes raisons, n'est pas possible au domicile.

2009 – L'année est marquée par trois temps forts :

- La réécriture du projet d'établissement
- L'évaluation interne
- Le séminaire de l'AVVEJ

2010 – Le service a reçu 520 demandes d'admission en provenance du département pour un accueil réel de 16 nouvelles familles sur une capacité d'accueil théorique de 29 familles. Un rajeunissement des mères accueillies est constaté.

Les relations du **CME** avec la C.A.F et la préfecture restent une histoire sans fin tant les procédures deviennent de plus en plus complexes et restrictives : problèmes financiers et régularisation des papiers restent les domaines dominants

Depuis quelques années, le **CME** accueille de plus en plus de familles en situation de handicap.

2011 – Le **CME** a pu développer un partenariat privilégié avec la C.A.F. et déléguer à une association de Bobigny, « Les Femmes Relais », les problèmes complexes concernant le droit des étrangers.

Un partenariat s'est développé avec deux associations de Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale (T.I.S.F).

Un projet multi-accueil de 20 places pour les bébés a reçu un accord de financement pour le fonctionnement et les investissements. Il s'agit d'éviter que des bébés ne passent toute une journée dans une chambre d'hôtel en leur offrant un cadre épanouissant.

2012 – Le projet accueil de jour pour enfants hébergés avec leur mère en hôtel, bien que perçu comme très pertinent, n'a pas trouvé la volonté politique des différents acteurs pour aboutir : les arguments économiques ont dominé les négociations. Ce multi-accueil de 20 places aurait permis à des tout-petits d'évoluer dans un milieu adapté et à leurs mères de trouver un emploi pour enfin prétendre obtenir un logement.

Cette année un partenariat avec l'IUT Carrières Sociales de Bobigny s'est amorcé (Accueil de 6 stagiaires).

Le projet d'établissement a été finalisé fin 2012.

Durant l'année 48 femmes et 76 enfants ont été accompagnés.

CMH (CENTRE MATERNEL ET D'HEBERGEMENT)

C'est à la demande de la DDASS du Val de Marne et après de longues négociations que l'**AVVEJ** crée le **CMH** qui succède au Centre Maternel géré par l'ŒUVRE de SAINTE-MADELEINE, situé 7 boulevard de Stalingrad à THIAIS. Se rencontrent ainsi une demande de l'Administration et une préoccupation de l'**AVVEJ** d'assurer une continuité éducative en direction des jeunes adultes et des familles.

Après avoir reçu l'avis favorable de la CRISMS le 11/06/1982, et l'arrêté préfectoral du Val de Marne (n° 82.4461) l'**AVVEJ** ouvre le **CMH** le 15/09/1982 et reprend la quasi-totalité de l'équipe déjà existante. Elle confie la direction à Chantal ROUSSEAU.

C'est une structure d'accueil temporaire destinée à recevoir 50 personnes (adultes accompagnés de leurs enfants et parfois de leur partenaire) :

- sans logement, ou sortant d'établissement de cures, hospitalières ou de rééducation
- hors d'état d'assumer leurs responsabilités sociales et familiales
- en danger
- sortant de prison.

Le Centre a pour but de réinsérer socialement ces personnes en évitant de morceler la cellule familiale. Leur prise en charge est de six mois, éventuellement renouvelable.

A 6 km de PARIS et bien desservi par les transports en commun, le **CMH** est d'un accès facile pour tous. Les bâtiments principaux entourent une cour et il y a un jardin. Des locaux sont affectés à la crèche, au jardin d'enfants, aux bureaux, à la vie collective (salle à manger, salle de détente, enseignement ménager).

Chaque famille dispose d'une, deux ou trois pièces selon l'âge des enfants et la constitution de la famille. Mais les murs sont vieux, les chambres petites, souvent mal aménagées et la vie, de ce fait, est collective. Adultes et enfants partagent les mêmes lieux. Le cadre est, cependant, souriant et clair.

Trois équipes sont constituées :

- la crèche, animée par une équipe de 4 auxiliaires de puériculture et un infirmier, reçoit les enfants de 0 à 2 ans
- le jardin d'enfants, créé dès 1982, est pris en charge par une équipe de 4 éducatrices de jeunes enfants et auxiliaires pour tous les enfants non scolarisables
- les parents qui sont accompagnés par 7 éducateurs, une assistante sociale et une conseillère en économie sociale et familiale. Chaque éducateur est référent de 4 ou 5 familles.

Un psychiatre et une psychologue interviennent, en individuel ou auprès des équipes.

Dès le démarrage, les rencontres se multiplient avec tous les partenaires du secteur : Bureaux d'Aide Sociale, DDASS, Dispensaire d'Hygiène Mentale, PMI, Centres culturels et de Loisirs, Ecoles

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

En fin d'année, l'équipe mesure l'écart entre le projet de l'Association (généreux et nécessaire) et la réalité (brutale et frustrante) et cherche à élaborer une méthode plus adaptée aux problèmes rencontrés.

1983 – Les trois équipes de travail éducatif (crèche, jardin d'enfant et résidents) ont collaboré au projet commun. Elles se sont dotées de moyens de réflexion et d'évaluation du travail. Chaque groupe se réunit une fois par semaine. Une réunion institutionnelle hebdomadaire permet la rencontre des trois équipes éducatives. Durant la première année, une halte trimestrielle d'une journée a permis de mieux analyser les écarts entre les projets et les réalisations et tenter, ainsi, de cerner la pratique quotidienne.³

Plusieurs projets sont en cours dont l'ouverture de la crèche 24 heures sur 24 pour les enfants du CMH ou de l'extérieur dont les parents travaillent la nuit. Les emplois de nuit (ménage, agent hospitalier..) sont proposés à des femmes n'ayant aucune qualification professionnelle

1984 – Visite de Monsieur Laurent FABIUS, Premier Ministre au mois de décembre.

Le **CMH** participe à la création d'une Association pour l'aide au logement « LA CLEF » avec les autres Centres d'hébergement du département. La DASS participe à son financement et à la création d'un Fonds de garantie pour impayé de loyer. Signature également d'une convention entre « LA CLEF » et la PRÉFECTURE pour un engagement de suivi social.

Un projet original est en cours de réalisation : la création de l'IMPRIMERIE des SORBIERS, une entreprise intermédiaire, lieu de production de travail dont la réglementation est en cours (circulaire 44 du 10/09/79 et la suivante à paraître). Ce projet est né d'un questionnement et d'une réflexion sur le devenir de certains résidents du **CMH** : Adultes en situation d'exclusion depuis plusieurs années qui ont perdu toute identité (sauf celle de marginal ou d'exclu).

Ce projet consiste à favoriser l'accès à l'emploi contrat formation, sans condition d'âge, par le biais d'une structure économique adaptée, qui concilie les exigences d'une activité de production et d'un projet éducatif créant une transition vers une vie professionnelle normale.

Les objectifs à atteindre : salarier 8 personnes, créer un cadre structuré qui permette de se redimensionner comme acteur, rendre possible un projet personnel de socialisation, être un lieu de formation, de qualification, fournir un véritable apprentissage de la vie active.

1985 – L'imprimerie des Sorbiers, la première entreprise intermédiaire créée par l'**AVVEJ**, a ouvert officiellement le 01/01/1985 et a réussi la prouesse de terminer son premier exercice avec un léger excédent.

L'établissement a accueilli 62 adultes et 77 enfants, soit 11% de plus qu'en 1984. Il faut noter que le Centre n'a pu répondre qu'à moins de 4% des demandes d'admission exprimées. Ces chiffres montrent la nécessité de telles structures et le travail important réalisé en un temps très bref (3 à 12 mois) auprès de la population accueillie.

³ Le rapport d'activité 1983, présente en détail l'organisation, le fonctionnement de l'établissement et les bases du projet éducatif : l'équipe, la population, l'origine des demandes les caractéristiques de la population, la fonction du CMH, l'admission, la vie au quotidien et le projet pédagogique.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Cette année, le **CMH** a accueilli davantage de familles sortant d'établissements médico-sociaux et dans l'incapacité d'assumer leurs responsabilités. Pour tenir compte de l'expérience passée, le nombre de personnes ayant un passé judiciaire lourd a été limité. On peut noter une légère augmentation du niveau moyen d'instruction ainsi qu'une élévation de l'âge moyen des résidents.

La grande majorité des familles connaissait, au moment de son admission, des conditions extrêmement précaires.

Les carences affectives de l'enfance, le manque d'acquis d'ordre culturel (niveau scolaire, expérience et qualification professionnelle), la méconnaissance presque totale des rouages administratifs, l'incapacité de se sentir à l'aise et à utiliser avec profit les structures formant l'environnement social, l'enfermement à l'intérieur des cités, les ressources à caractère temporaire, l'isolement des familles ou des individus constituent un ensemble de facteurs qui ne peuvent que favoriser l'augmentation du handicap, l'instabilité grandissante jusqu'au moment où l'individu bascule dans la marginalisation.

1986 – Sur 38 familles sortantes, seules 17 ont pu trouver un logement en HLM. Ce fait s'explique d'une part par la méfiance des Offices qui refusent catégoriquement et de plus en plus la candidature des populations africaines et, d'autre part, par la particularité des difficultés de certaines familles à s'insérer et s'autonomiser et pour lesquelles il n'est pas possible de déposer des demandes à la Préfecture. Ces familles nécessitent des prises en charge plus longues. Soulignons l'aide qu'apporte l'Association « LA CLEF » dans les démarches de relogement. Toutes les familles relogées bénéficient d'un suivi éducatif et social d'un an.

Deux Offices d'H L M ont proposé deux appartements à CRETEIL et BOISSY-SAINT-LEGER pour permettre une autre forme d'insertion à quelques familles du Centre. Cette formule d'hébergement « éclaté », attendue depuis 2 ans, oblige à mettre rapidement en place de nouvelles formes de suivi.

En fin d'année, démarrage des travaux de remise en conformité et d'embellissement (prévus depuis l'ouverture de travaux qui devraient durer 8 mois. Les équipes et les résidents devront faire preuve de souplesse et de patience.

1987 – Un an plus tard les travaux sont terminés. Les résidents ont dû déménager plusieurs fois intra et extra-muros (Auberge de jeunesse, Hôtels), le chauffage a été coupé au plus dur de l'hiver (- 14°), les vieux murs ont révélé des surprises et certaines entreprises aussi. L'équipe a su faire face.

Une réflexion sur le concept d'évaluation, tantôt gadget, tantôt menace a été entreprise pour mieux appréhender la problématique de la population qui est confiée au **CMH** et affiner les pratiques.

La prise en charge ne se situe pas dans une intervention normalisatrice avec, comme outils, les seuls modèles identificatoires de la société, mais elle consiste davantage à permettre l'émergence d'un désir d'insertion à partir de la compréhension de différentes crises traversées. Ces crises ont leur origine dans l'histoire personnelle, d'où la nécessité d'un accompagnement psychologique, éducatif, psychoaffectif, ou dans l'organisation de la vie sociale de ces personnes, mouvementée, ébranlée par le manque de travail et les problèmes d'habitat. En plus, tous les résidents sont

avant tout des parents, qui manifestent et expriment leur malaise, leur culpabilité vis-à-vis de leurs enfants.

Il est de première nécessité, pour un résident, de comprendre ce qui a provoqué les ruptures successives, afin d'enrayer, si possible, ces mécanismes et de pouvoir se découvrir adulte, parent, s'assumer et décider.

1988 – Création le 01/01/1988 du FARG (Fonds d'Aide au Relogement et de Garantie). La DDASS ne subventionne plus « LA CLEF » association créée en 1984. Les CHRS financent le FARG (un salarié du CMH est élu au FARG). Tous les CHRS du VAL de MARNE signent la convention (fonds de garantie de loyer + suivi social).

La loi du 01/01/1988 relative au RMI a été mise en œuvre dès le 15/12/1988

L'enjeu du RMI repose essentiellement sur son aspect insertion et suppose une réelle possibilité de retour à l'emploi ainsi que le droit au logement

1989 – Devant l'allongement des séjours, lié en partie à la difficulté rencontrée pour trouver des logements l'action se poursuit. Les CHRS membres de LA CLEF adhèrent à l'ARIL qui passe des accords avec la Préfecture.

Le 26 octobre, une charte a été signée entre l'Etat et l'Union Nationale des Collecteurs du 1%. Elle prévoit que 1/9^{ème} des sommes collectées sera consacré au logement des plus démunis.

Le Préfet signe une convention qui prévoit l'attribution de 20 logements (renouvelables) en bail glissant pour les familles sortant de CHRS.

Cette année, et les statistiques le prouvent, les séjours ont été plus longs et les attributions de logement plus réduites et plus lentes. A l'exception de 3 familles pour lesquelles les prolongations d'accompagnement psycho-éducatif étaient indispensables, les autres sont restées pour ne pas être « remises » à la rue : leurs dossiers de demande de logement étaient déposés depuis plusieurs mois à la Préfecture et acceptés par le FARG.

1991 – C'est la première année où toutes les familles accueillies sont originaires du Val de Marne.

Depuis la création du **CMH**, le thème de la « place du père » alimente d'une manière chronique les réunions. C'est normal dans un lieu qui héberge des pères, mais c'est d'autant plus impératif lorsque les pères à l'extérieur revendiquent leur place. Ce n'est que depuis 1987, qu'est évoquée « l'absurdité » de la dénomination de l'établissement (Centre **maternel** et d'hébergement) et le désir de mieux la signifier. « C'est en modifiant symboliquement les contours de notre action que nous admettons réellement la place de tous ces pères qui interpellent leur enfant ». Le débat est largement commencé et ce mouvement sera officialisé lors d'une Journée Porte ouverte. C'est la mise en route de ce qui deviendra AVVEJ FORMATION 1994.

Innovation : proposition d'un stage (800 heures) de remise à niveau et de « re dynamisation » à un public de plus de 26 ans très démunis. Financé par le Conseil Régional, ce stage agréé par la DDTE du Val de Marne a été reconduit (1991/1992). A ce jour, 30 adultes, rémunérés par le CNASEA, ont bénéficié de cette AIF. Le succès incite à développer ce dispositif.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Le **CMH**, comme tous les CHRS a été soumis à un audit, suite aux orientations de la circulaire BALLET du 14 mai 1991.

1992 – Réductions budgétaires massives. Les crédits destinés au fonctionnement des C.H.R.S ne cessent de diminuer et la bonne démarche que constitue l'audit se trouve utilisée pour justifier des compressions budgétaires.

Le reproche fait au **CMH** (ainsi qu'aux autres CHRS) est d'être trop spécialisé. Or son apparente spécialisation n'est qu'une question de forme puisqu'elle ne se situe qu'au niveau de la composition d'une famille. Par contre elle ne précise en rien ce que doivent être les difficultés de ces familles. Les « critères » d'admission se réduisent au fait qu'il y ait des enfants avec leurs parents ou l'un d'entre eux, quels que soient les problèmes vécus par ces derniers. C'est bien à partir de la place de chacun dans la famille, de la relation parents-enfants que va venir se détiiser cette histoire qui les a fait chuter avec des moments suffisamment chaotiques pour qu'il n'y ait plus de place pour des parents et, à partir de là, pour leurs enfants.

1993 – Le **CMH** lance un S O S : d'année en année la situation budgétaire se tend davantage et il est demandé à l'équipe de faire plus avec moins. Or la réponse aux centaines de demandes d'admission serait facilitée si les séjours des résidents ne s'allongeaient pas faute de logements disponibles à la sortie.

A partir du **CMH** qui accueille 55 personnes (adultes et enfants), toute une série d'activités recommandées par la circulaire du 14 mai 1991 ont été développées : accompagnement social lié au logement, stages de formation et d'insertion, appui social individualisé, Imprimerie des Sorbiers, ce sont ainsi 145 personnes qui sont prises en charge.

Le 26 octobre, la DASS informe la direction d'une décision prise à l'encontre du **CMH** : suppression d'un poste et demi et obligation de proposer un projet pédagogique revu à la hausse (urgence, accueil d'isolés). Le **CMH** sera « dé-conventionné » à la fin de l'année et ne sera « re-conventionné » que sur les bases d'un nouveau projet.....

1994 – Quand le Centre d'Hébergement de THIAIS s'est ouvert à la place du Centre maternel de THIAIS, c'est tout simplement pour ouvrir le champ possible d'une prise en charge à des familles qui subissaient des déchirements parce qu'elles ne correspondaient pas aux critères retenus dans les Centres maternels où il s'agit d'accueillir une seule et unique famille : celle d'une mère de moins de 27 ans, avec un enfant de moins de trois ans, sans père et sans fratrie .

Le Centre maternel et d'hébergement veut répondre à la « vraie vie » qui ne correspond pas toujours aux découpages administratifs, et plus particulièrement à ceux issus de la décentralisation qui voudraient que les mères ayant des enfants de moins de trois ans soient accueillies dans des établissements agréés par l'Aide sociale à l'Enfance (compétence départementale), les pères ou les parents sans enfants accueillis dans des établissements agréés par la DDASS (compétence d'état).

L'arrêté préfectoral fixant la dotation globale pour 1994 entérinait cinq licenciements et la suppression des budgets consacrés à la prise en charge des enfants. L'association a formé un recours contentieux et la Commission Inter-Régionale de la Tarification Sanitaire et Sociale a annulé l'arrêté du Préfet qui vient de faire appel.

A l'issue de cette année mouvementée et douloureuse, Hélios AGUILAR, qui a tant contribué à l'essor de cet établissement, est décédé après avoir vécu avec cette équipe 12 années de créativité.

Le CAVA (Centre d'accompagnement à la Vie active) a cessé de fonctionner en juin de cette année, le préfet du Val de Marne ayant décidé de ne plus verser la subvention qui permettait d'assurer l'équilibre de cette activité gérée dans le cadre de PROMO 84 (autre composante du Groupement Vers la Vie) sous l'appellation « Imprimerie des Sorbiers ». Cette fermeture a entraîné le licenciement économique des 2 postes d'encadrement et nous prive d'un outil précieux de remise au travail.

1995 – Le but du **CMH**, depuis son ouverture en 1982, est de ne pas dissocier les familles en difficulté, les accueillir, les aider sur le plan social, psychologique, économique, leur permettre d'avoir en tout domaine les mêmes droits que tout le monde. Malheureusement, et malgré les différentes tentatives de conciliation, les difficultés continuent avec la DDASS du Val de Marne : nouveaux contentieux en 1995 portant sur de nouvelles suppressions de postes, passage en CROSMs en vue de modifier l'habilitation et de remettre à la charge du Conseil Général l'accueil des enfants.

1996 – Chantal ROUSSEAU, directrice, quitte le **CMH** le 30 juin et est remplacée par Roger LE GUILLOU à partir du 2 septembre.

Comment repositionner le projet de l'établissement, qui se confirme comme de qualité, en rapport aux volontés de l'Etat (priorité au SAMU social) sans dénaturer la mission du CMH.

Celle-ci s'organise sur un projet de réparation de la personne et sur une médiation des relations entre l'enfant et le parent. On retrouve là, le sens de l'engagement des deux partenaires :

- le Conseil général = la protection de l'enfance et la prévention précoce de l'enfant
- l'Etat = la mission d'insertion, à partir d'une consolidation des relations familiales et qui construit les éléments d'une vie sociale et durable.

1997 – Depuis sa création, le **CMH** a inscrit son travail auprès des personnes en difficulté dans une optique clairement définie comme psychothérapique. Ce choix se fonde sur le constat, unanimement reconnu semble-t-il, qu'une autonomisation des personnes n'est rendue possible que par la réappropriation d'une histoire passée chaotique. Il apparaît, que seul un travail de ce type autorise et étaye toute réinsertion professionnelle et sociale

Les pouvoirs publics n'accordent aucun crédit à cette conception du travail social et rétorquent qu'il est « nécessaire de faire plus avec moins de moyens ».

De deux choses l'une, ou les pouvoirs publics en général occultent les conséquences de la politique qu'ils préconisent, ou ils ne se les représentent pas. Dans un cas comme dans l'autre, à l'heure où le **CMH** est sommé de modifier sa pratique, les personnes qui sont hébergées en subissent les effets gravement dommageables en les inscrivant dans une irréductible marginalité et les retentissements, à plus ou moins long terme, se mesureront en terme de coût social qu'il faudra bien payer.

L'année 1998 a été pour le **CMH** l'année du leurre. En effet, les négociations menées par l'Association permettaient d'envisager, pour 1999, la poursuite d'un travail de qualité, dans le respect d'options pédagogiques et thérapeutiques et cela, malgré la suppression de deux postes des Services généraux (départs en retraite sans remplacement) et le licenciement de 5 personnes (3.5 équivalent temps plein).

Dans ce contexte difficile l'ensemble des personnels a su rester mobilisé pour poursuivre ce travail et préserver cet accompagnement en quatre temps (accueil, insertion, accompagnement et soutien après la sortie) et ceci, à partir d'une organisation en trois espaces (espace enfants, espace adultes, espace insertion).

Là où il y a leurre, c'est qu'au moment où les propositions de l'établissement rentrent dans les exigences de l'Etat et du Département et qu'ainsi la restructuration demandée par les autorités de contrôle se met en place, le Conseil général du département du Val de Marne annonce sa décision du retrait d'habilitation : le **CMH** doit fermer ses portes le 31/12/1999.

Malgré l'annonce de la fermeture, le personnel a continué à réaliser une prise en charge de très grande qualité tout au long de l'année. Les départs des professionnels se sont réalisés au fur et à mesure du départ des résidents. Roger LE GUILLOU a permis que, pour l'essentiel, le départ des salariés se déroule dans les meilleures conditions possibles. Il a assuré sa tâche jusqu'au 15/09/1999.

Gilles TEISSONNIERES, directeur par intérim jusqu'au 31/12/1999, a assumé les dernières semaines de la fermeture de l'établissement et a été garant du règlement des dernières situations de familles dont les difficultés restaient prégnantes.

Il est bon de souligner le travail qui a été réalisé depuis plus de 17 ans auprès de 776 personnes (359 adultes et 417 enfants) pour qui le Centre Maternel et d'Hébergement a été un lieu de réparation et de reconstruction.

Il est bon également de souligner la contradiction des différentes Administrations qui sollicitent les Associations pour des projets innovants et leur refusent, ensuite, les moyens indispensables à la continuité de ces projets.

COMMISSION TECHNIQUE

Lors de la modification des statuts pour préparer la fusion des Associations **AEJM** et **VERS LA VIE**, le Conseil d'Administration adopte le 03/12/1976 un Règlement Intérieur devenu, le 16/09/1983, Règlement Général, qui prévoit, en son article 4.2 la mise en place de la Commission Technique prévue par l'article 6 des statuts:

Extrait des statuts

Article 6

Le Conseil d'Administration est assisté d'une Commission technique, à caractère consultatif, présidée par le Directeur général et composée des :

- Directeurs d'établissements et de services
- Collaborateurs du Directeur général désignés par lui

Extrait du Règlement général

Article 4.2

Le Conseil de direction est formé par la réunion autour du Directeur général des Directeurs d'Etablissements et Services.

Article 4.3

La Commission technique, prévue par l'article 6 des statuts pour assister le Conseil d'administration, est composée du Conseil de direction et des collaborateurs du Directeur général

La Commission technique examine et oriente l'ensemble des problèmes et des projets qui lui sont soumis par le Directeur général. Il s'agit là d'un lieu d'élaboration par des professionnels de l'ensemble des questions et des dossiers importants qui seront présentés au Conseil d'administration pour décision.

Le Conseil de Direction est un lieu de réflexion et d'échange sur les pratiques de la fonction de direction.

DIRECTEURS GÉNÉRAUX**AEJM :**

Marie-Thérèse PERRIN du 01/05/1958 au 31/12/1972

Jean-Claude FERRAND du 29/05/1973 au 22/05/1977

VLV :

Jean-Claude FERRAND du 01/01/1972 au 31/12/1977

AVVEJ :

Jean-Claude FERRAND du 23/05/1977 au 30/06/1983

Roger BELLO du 01/09/1984 au 31/07/1996

Jean AFCHAIN du 01/08/1996 au 14/04/2001

Pierre CADOUX du 15/04/2001 au 30/11/2008

Serge RAGUIDEAU du 01/12/2008

DIRECTION GENERALE

AEJM

Le 03/03/1952 le 7, rue César Franck 75015 PARIS, abrite les services administratifs de l'association qui sont financés par un budget "des frais de siège", soumis au contrôle de la Direction de la Population de Paris. Ce budget est alimenté par répartition dans les charges des établissements et services de l'association. Il s'agit davantage de services communs que d'une direction générale.

Le 23/05/1973, suite à la fin du bail de location du 7, rue César Franck, et compte tenu du rapprochement entre l'**AEJM** et **VERS LA VIE**, les services administratifs de l'**AEJM** s'installent au **LOGIS** à ST-LAMBERT DES BOIS (Yvelines) dans un local disponible.

Le 23/05/1977 les services administratifs de l'**AEJM** quittent le pavillon administratif du **LOGIS** et s'installent au **CHATEAU**, 5, Rue de Port Royal à ST-LAMBERT DES BOIS (Yvelines). En effet, ces services s'intègrent à la Direction Générale de l'**AVVEJ** née de la fusion de l'**AEJM** et de **VERS LA VIE**.

VERS LAVIE

Le 01/01/1972 la Direction générale de l'association **VERS LA VIE** est officiellement créée et dotée d'un budget « de frais de siège » soumis au contrôle de la DDASS des Yvelines et alimenté par répartition sur les charges des établissements et services de l'association.

Les personnels s'installent au rez-de-chaussée du **CHATEAU** et cohabitent avec les services administratifs du **LOGIS**.

En 1974, suite à la construction du pavillon administratif du **LOGIS**, les services administratifs de cet établissement se retirent du **CHATEAU**, les locaux, rendus libres, sont occupés par la Direction générale.

En 1977, la Direction générale occupe la partie ouest du 1^{er} étage, suite au départ en retraite de l'éducateur Robert CAILLETON qui y logeait.

AVVEJ

De 1977 à 1995 la Direction générale occupera, au fur et à mesure des possibilités, la totalité du **CHATEAU** à l'exception du sous-sol (Rez de chaussée coté Parc) et du 3^{ème} étage.

Depuis cette date, l'**AVVEJ**, négocie le financement nécessaire à la réhabilitation et au réaménagement des trois niveaux supérieurs du bâtiment.

Ces négociations n'ayant pu aboutir compte tenu des sommes importantes à engager, le Conseil d'administration a décidé le 29/05/2008 de vendre le Château à une SCI qui envisage d'y créer un hôtel.

Le Siège et la Direction Générale s'installent au centre de Saint Quentin en Yvelines, près de la gare, Immeuble Central Gare, 1 Place Charles de Gaulle début 2005.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Cette Direction générale est placée sous l'autorité d'un Directeur général nommé, sur décision du Conseil d'administration, par le Président dont il reçoit une délégation générale de pouvoir, conformément aux statuts et au règlement général (voir les titulaires de ce poste sur la fiche **DIRECTEURS GENERAUX**)

L'organisation de la Direction générale évolue en fonction des besoins, des circonstances et de la réglementation. Toutefois, son cadre est fixé par la Circulaire administrative N°1 qui est soumise, lors de chaque modification, à l'approbation du Conseil d'administration.

La Direction générale :

- Anime et dirige, dans un sens prospectif la politique générale de l'Association
- Représente techniquement l'association auprès de toutes les instances publiques, parapubliques et autres
- Coordonne la comptabilité et la gestion des établissements et services
- Apporte son aide technique à l'élaboration des budgets prévisionnels d'exploitation
- Réalise, d'après les directives des directeurs et dans le respect des budgets prévisionnels accordés, l'édition de tous les documents liés aux salaires
- Met en œuvre les moyens nécessaires pour la réalisation du budget des investissements, tel que défini par la COMMISSION TECHNIQUE

La gestion administrative est le support du projet pédagogique.

Le Directeur général est assisté d'un Directeur général adjoint dont la principale fonction, indépendamment des tâches que peut lui confier le Directeur général, est d'assurer la continuité du mandat du Directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

Le Directeur général nomme un Secrétaire général, à qui il confie par délégation de pouvoir la tâche de coordonner le fonctionnement administratif de l'ensemble de l'Association et d'en contrôler la conformité légale, réglementaire et conventionnelle conformément à une annexe spécifique de la circulaire administrative N° 1, approuvée par le Conseil d'administration. Ce poste créé le 1^{er} Novembre 1971 a été occupé, depuis cette date, par Roger HUESO jusqu'à son départ en retraite le 1^{er} Mars 1997. Puis par Claudine PERRIN et depuis 2005 par Madeleine HUSSON.

Conformément à cette même circulaire, le Directeur général peut nommer des Conseillers techniques dont les fonctions spécifiques sont détaillées dans les annexes de la circulaires N° 1.

La Direction générale est un lieu de coordination, d'impulsion et de contrôle. Elle permet de mettre en œuvre les décisions prises par le Conseil d'administration et de veiller à la bonne marche de l'ensemble associatif.

Elle vient en appui aux établissements et aux services lorsque cela est nécessaire. Elle veille à ce que les points de vue de l'association puissent être présentés et défendus dans les différentes instances publiques ou fédératives.

Ainsi, à travers sa Direction générale, l'association a assuré des responsabilités importantes dans les organismes suivants :

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

- URIOPSS : Présidence de la Commission Régionale Protection de l'Enfance par Roger BELLO (1994-2012) puis par Serge Raguideau à partir de 2012.
- GNDA : Présidence de deux ans par Roger BELLO (1990-1992).
- UNIFORMATION : Roger HUESO Administrateur pendant 17 ans de 1977 à 1994 dont :
 - Présidence de deux ans de Section Régionale IDF
 - Présidence de deux ans du Secteur Sanitaire et social
 - Présidence de deux ans du Fonds
- Le SOP fusionne avec le SNASEA pour devenir le Syneas et Serge Raguideau est nommé Délégué Régional pour l'Ile de France en 2011.
- GNOSSAL : Charles GOUJON, administrateur, puis Claudine PERRIN
- CSTS : Présidence du « Groupe évaluation » (1989-1992) puis du « Groupe Internat » (1993-1995) par Roger BELLO.
- Opération « été » : à la demande du ministère des Affaires Sociales, en 1985 et 1986 la Direction Générale est le support administratif des « opérations été » afin d'accélérer le financement des initiatives associatives concernant les départs en vacances des jeunes défavorisés.

La Direction générale :

- Pilote l'ensemble des dossiers de création ou de restructuration.
- Veille à la bonne organisation des Séminaires, tant sur le plan des contenus que sur le plan matériel.
- Organise le bon fonctionnement administratif et financier de l'association.
- Implique les Directeurs à travers la Commission Technique et le Conseil de Direction.
- Sensibilise les salariés à la vie associative à travers les réunions d'accueil des nouveaux salariés, les instances représentatives du personnel, les séminaires, etc. .
- Elle assure, en outre, la parution d'un certain nombre de publications :
- TAM-TAM, puis le Flash, qui depuis 1985 est adressé chaque mois aux salariés et aux bénévoles ainsi que le compte rendu des SEMINAIRES et des colloques

ESPACE ADOS 91 (SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE)

En mars 1995, le Conseil général de l'Essonne demande aux établissements du département, assurant la prise en charge habituelle d'adolescents difficiles, d'ouvrir des places supplémentaires d'hébergement réservées aux jeunes en situation d'urgence. Les responsables de ces structures éducatives, convaincus que l'urgence doit être traitée par une action spécifique, orientent la Direction de la Solidarité et de la Famille du Conseil général vers l'AVVEJ, compte tenu de son expertise dans l'accueil d'urgence. La Direction générale organise une séance de travail entre Services techniques et financiers du département et l'Equipe du SAU 92 de COLOMBES. La Direction de la Solidarité et de la Famille de l'Essonne demande à l'AVVEJ de préparer l'ouverture d'un SAU d'hébergement et d'orientation pour adolescents.

L'AVVEJ propose un pré-projet (septembre 1995) mais il faut attendre avril 1996. Après plusieurs rencontres d'explication et d'ajustement, pour obtenir un accord de principe. Finalement, ce dossier, présenté au CROSMS (Comité Régional de l'Organisation Sanitaire et Médico-Sociale) reçoit un avis unanimement favorable

Les recherches de locaux aboutissent et un lieu adapté est retenu dans le quartier du “ Bras de Fer ” à EVRY à deux pas de la gare RER du même nom. Beaucoup de négociations ont été nécessaires pour fixer le montant du loyer, convenir de la remise en état des locaux, arrêter le montant des travaux d'aménagement, réaliser l'indispensable mise en conformité du bâtiment soumis aux normes de sécurité et enfin, atténuer les inquiétudes municipales sur le risque de remous locaux que favoriserait l'implantation de cette structure auprès de la population autochtone.

C'était, sans compter, sur l'obligation qui est faite par la “ Commission Handicap ” d'installer un ascenseur en raison d'un escalier non conforme ce qui a entraîné une augmentation très importante du coût de l'opération et retardé l'accueil des jeunes.

Le Président de l'AVVEJ, nommé Michel LAIGNEL, actuel directeur du SAU 92, au poste de directeur de ce nouveau service à compter du 1^{er} décembre 1996. Finalement, **ESPACE ADOS 91** ouvre ses portes, officiellement, le 3 décembre 1996 dans un mobil-home.

Ce **SERVICE D'ACCUEIL d'URGENCE** est prévu pour recevoir, 24 heures sur 24 et 365 jours par an, 25 enfants, adolescents et jeunes majeurs des deux sexes. L'hébergement est réalisé dans un réseau de familles-relais. L'habilitation de l'Aide Sociale à l'Enfance est accordée pour les enfants de 1 à 21 ans. L'habilitation Justice est en cours.

Sa mission est la suivante : accueil d'urgence, bilan personnalisé de situation, recherche de solutions adaptées avec priorité à la famille du jeune, mise en œuvre d'une plate-forme de bilan scolaire et professionnel sur place et dans un réseau d'employeurs.

1997 – C'est l'année de la prise de risques, de l'envie délibérée d'ouverture dans des conditions précaires, du partage entre adultes et jeunes de moments exceptionnels d'une histoire institutionnelle. Elle est aussi l'année des paradoxes entre objectifs pédagogiques et financiers à tenir et travaux de réhabilitation du site à conduire.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

87 jeunes ont été admis : 55 garçons et 32 filles. Conformément aux engagements pris avec les instances départementales, **ESPACE ADOS** a privilégié les admissions des jeunes venant de l'Essonne ; ainsi 85 d'entre eux (soit 96% du total) sont originaires de ce département. En plus du souhait compréhensible de développer un partenariat pour des besoins locaux, cela répond à la nécessaire proximité avec les familles naturelles des jeunes puisque l'une des priorités du projet d'orientation réside dans l'examen de la situation familiale et l'évaluation des possibilités d'un accueil familial.

1998 – C'est l'année de l'adaptation au nouvel espace, quelques 300 mètres carrés, où l'on a appris à travailler différemment. L'appropriation de ce bel outil s'est faite petit à petit. L'équipe est au grand complet et respecte la parité : 9 femmes et 9 hommes (à noter, l'arrivée du cuisinier qui a changé la vie de tous) et la structure est repérée sur le département. En deux ans, il a été possible d'estimer les moyens d'action et de développer une véritable capacité d'adaptation.

L'habilitation Justice est enfin arrivée le 4 août 1998, applicable aux jeunes de 12 à 21 ans.

Le personnel est le suivant : 1 directeur, 1 chef de Service éducatif, 6 éducateurs spécialisés, 1 psychiatre (2/3), 1 chef de Service pédagogique, 3 éducateurs scolaires, 1 conseiller d'orientation psychologue (à mi-temps), 1 économe, 2 secrétaires, 1 cuisinier, 1 accompagnateur-cuisinier (3/4).

Michel LAIGNEL quitte **ESPACE ADOS** le 15/11/1998 pour prendre la direction du **LOGIS**. L'intérim est assuré par Lambert VAN DE WALLE jusqu'au 30/04/1999.

1999 – Le nouveau directeur, Michel PRUNIERES, a pris ses fonctions le 1^{er} juin 1999, l'équipe s'est renouvelée pour un tiers (11 personnes à recruter).

Une évolution est en cours : la complexité plus grande des prises en charge qui nécessite l'appui du système pédo-psychiatrique, se double d'une collaboration étroite avec les magistrats. Ce qui est nouveau c'est le nombre grandissant de ces situations complexes et le caractère de plus en plus violent des manifestations.

Pour l'ensemble des salariés, le passage aux 35 heures a ponctué l'année par ses rebondissements. Dans le recrutement à faire, le choix a été de privilégier le secteur éducatif et a permis, ainsi, l'embauche d'une coordinatrice à plein temps.

2000 – Des changements sont intervenus pour les familles-relais :

- Au mois de mai, lors des élections des représentants du personnel, un collège spécifique aux familles relais a été créé. Le service possède donc aujourd'hui deux collèges, un pour les « salariés intra-muros » qui existait déjà et un pour les « salariés Familles Relais ».
- Au mois de novembre, le salaire forfaitaire journalier des Familles Relais a été réévalué. Depuis 1999, date du passage au salariat, ce forfait était de 3 heures par nuit d'accueil et par jeune reçu. Il est à présent de 4 heures de SMIC, ce qui constitue une amélioration significative.

Depuis deux ans **ESPACE ADOS 91** rencontre de véritables difficultés dans le recrutement des Familles. L'effort consenti par le département de l'Essonne permettra-t-il de maintenir l'effectif en l'état et peut-être de l'augmenter ?

Du côté de la scolarité, mise en place d'activités physiques et sportives avec les jeunes, tout en créant des liens avec les disciplines d'enseignement général. Cette expérience a permis d'envisager qu'un projet sportif pourrait être le support d'un bilan scolaire et participer à l'élaboration du projet professionnel d'un jeune.

2001 – Les grands dossiers du moment :

- Recrutements d'éducateurs qualifiés
- Recrutement de familles-relais,
- Régularisation des agréments d'assistante maternelle pour l'ensemble des familles-relais
- Elaboration avec la coordination des médecins de PMI du département d'un protocole d'agrément spécifique aux adolescents.

2002 – Petit à petit, le problème de *recrutement de personnel qualifié* a trouvé une solution grâce au projet porté par un collectif de directeurs d'établissements de l'Essonne et le Centre de formation IRFASE à EVRY. Participation active aux réunions animées par la Direction de la Protection de l'Enfance de l'Essonne en vue de créer des promotions supplémentaires d'éducateurs ou de moniteurs éducateurs en alternance. En fin d'année l'équipe éducative comptait 6 éducateurs spécialisés sur 7 et l'équipe pédagogique 3 éducateurs scolaires spécialisés sur 3.

Les progrès souhaités dans la *procédure d'agrément des familles relais* sont en partie devenus réalité. Dans ce domaine, il reste à finaliser la collaboration avec les services du département afin de pérenniser le travail accompli depuis 2001 avec la Direction départementale P.M I de l'Essonne.

Une réflexion a été menée dans le but de mieux comprendre ce qui détermine qu'un *retour en famille naturelle d'un(e) adolescent(e)* sera durable ou pas. Il est apparu que la pratique des éducateurs tient une place importante pour créer les conditions qui rendent possible la rencontre entre la famille et le jeune. L'ensemble des éducateurs spécialisés et scolaires du service a bénéficié d'une formation à l'entretien familial sous la responsabilité d'un formateur de l'Ecole des Parents et des Educateurs.

Le service a déposé un *projet d'externat* auprès des instances départementales. Structure d'un type nouveau qui allierait hébergement, accueil de jour et suivi familial. Un retour réussi est dû à trois facteurs essentiels :

- la préparation du jeune et de sa famille avant le retour
- le soutien et l'aide dont ils vont bénéficier durant les 3 mois qui suivent ce retour
- la possibilité d'expérimenter les retours sur des périodes courtes et renouvelables

2003 – A été l'année de l'extension du service par la construction de 100 m² de bureaux supplémentaires.

A la fin de l'année l'équipe éducative du service était complète et équilibrée tant en nombre qu'au regard du niveau de qualification des éducateurs spécialisés (8) que des éducateurs scolaires (3). En revanche le recrutement des familles-relais reste préoccupant. En 2002 nos familles étaient au $\frac{3}{4}$ agréées, fin 2003 cette proportion est redescendue à la moitié. Il est constaté que le renouvellement des familles-relais se produit après 3 années de fonctionnement.

L'âge à l'admission montre que la tranche des 15/16 ans reste depuis plusieurs années la plus représentée à l'Espace Ados. La parité filles /garçons est à l'équilibre et la plupart de ces jeunes est orientée par le Tribunal pour Enfants. Cette année, on note la présence de 7 jeunes mineurs sans papiers, ce qui n'est pas sans poser moult difficultés.

2004 – Le Service Accueil d'Urgence développe trois projets : un externat, un service d'**AEMO** spécialisé à moyens renforcés, un service d'accueil en studio pour des jeunes de 16/21ans.

On note une augmentation du nombre de retours en famille des jeunes à la sortie de l'Espace Adolescents, retours parfois assortis d'une mesure d'**AEMO**. On observe aussi une augmentation des orientations en lieux de vie.

En ce qui concerne l'évaluation interne du service, elle prend en compte autant le contexte et l'histoire que les données plus généralistes qui concernent l'ensemble des services d'accueil d'urgence.

2005 – En septembre Michel Prunières quitte la direction du service et Madame Marie-Laure Manuel lui succède en octobre 2005.

Changements et mouvements auront émaillé l'année :

- Création de cinq studios en avril 2005 permettant d'accueillir 5 jeunes supplémentaires de 16/21 ans.
- Elaboration du projet d'établissement conformément à la loi du 2 janvier 2002 ainsi que du livret d'accueil et du DIPC (document individualisé de prise en charge).
- Professionnalisation des familles-relais à travers leur formation et l'évolution de leur contrat de travail (mensualisation).
- Création de postes supplémentaires pour encadrer les nouveaux projets.

Les statistiques annuelles permettent d'observer que la tranche d'âge entre la naissance et 5 ans est en augmentation constante. L'orientation de ces jeunes mères et leurs enfants pose problème du fait du manque criant d'établissements pour les accueillir.

2006 – Le document individuel de prise en charge est devenu l'amarre du projet éducatif du service. Celui-ci est établi après avoir pris le temps de la rencontre avec le jeune : bilan scolaire, rencontre avec la famille, contacts avec les structures extérieures, observation des comportements de l'adolescent, visite chez l'assistante familiale. Après cette étape il est possible de construire un projet sur mesure pour le jeune accueilli.

Questionnement autour de l'activité des studios : Les nouvelles mesures concernant la régularisation des mineurs isolés a considérablement restreint les demandes d'admission. De plus les manifestations de dépression face à la solitude ont été nombreuses chez les jeunes accueillis. Ce constat repose la question du réajustement de l'utilisation des studios.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

2007 – Au niveau des admissions, il y a eu 254 demandes pour 45 places. On note 8 demandes pour des jeunes filles enceintes, 4 pour des mères avec enfants ; à nouveau 8 demandes pour des mineurs isolés.

L'ensemble de l'équipe s'est mobilisé autour de projets qui permettent d'inscrire le jeune dans son parcours. Il s'agit notamment d'éclairer et d'élucider rétroactivement l'histoire du jeune qui l'a conduit à son placement à l'Espace Adolescents. Il s'agit également d'œuvrer à la pacification du lien familial.

2008 – Après avoir constaté les effets néfastes de la solitude sur les mineurs lors de leur hébergement en studios, plusieurs de ceux-ci ont été transformés pour offrir un accueil partagé. Préalablement à cet accueil, chaque jeune admis est d'abord accueilli chez un assistant familial, le temps nécessaire à établir la rencontre, l'évaluation et l'élaboration d'un projet.

La mobilisation pour mener à bien chaque projet se heurte à des difficultés. Sur le plan scolaire, comment accompagner des jeunes déscolarisés, des jeunes étrangers devant être alphabétisés et aussi de futurs bacheliers ? Ces niveaux hétérogènes nous amènent à définir et à élaborer de nouveaux outils.

Sur le plan médical, l'année 2008 aura été marquée par l'accueil et la prise en charge au sein d'Espace Ado de plusieurs jeunes porteurs de pathologies somatiques et psychiatriques nécessitant des suivis médicaux importants. Ces prises en charge nous ont par ailleurs confrontés au déficit criant de lits d'hospitalisation en psychiatrie infanto-juvénile.

2009 – Compte tenu de la difficulté de ce travail en urgence, difficultés institutionnelles tant au niveau des jeunes que des équipes sans pour autant interrompre le fonctionnement de l'établissement : évaluation interne, développement d'un pôle insertion et du projet pédagogique, formation CAFERUIS du chef de service.

2010 – L'année 2010 s'achève avec beaucoup de turbulences au sein d'Espace Adolescents :

- Départ de la directrice Marie-Laure Manuel en mai remplacée le 1er septembre par Fabienne Brousse Brunel.
- Le service a vécu de nombreux départs de salariés (sept démissions, trois licenciements) durant l'année ce qui ne fut pas sans répercussions sur l'activité et l'organisation du service en particulier sur le pôle pédagogique.

Après une « mise à plat » du fonctionnement du service ainsi qu'un repérage des points forts et des points faibles, l'équipe va réactualiser le projet d'établissement, le précédent datant de 2005.

2011 – Depuis l'ouverture de l'Espace Adolescents, il y a 15 ans, 948 jeunes ont été accueillis. Pour chacun de ces jeunes à l'histoire familiale complexe, le service a été un point de repère, de sécurité, de fiabilité et parfois un point d'ancrage et d'attachement.

L'activité du service a été déficitaire de 389 journées. Le manque de place en famille d'accueil n'a pas permis de réaliser les admissions attendues.

L'année 2011 aura néanmoins permis de réaliser, chacun dans son secteur d'activité, de nouvelles missions en lien avec son poste (remise à jour des fiches de poste) :

- Remise à jour des documents émanant de la loi 2002 (DIPC, livret d'accueil... etc...)
- Réécriture du guide de l'assistant familial (qui datait de 2002)
- Réaménagement de locaux : salle de jeux, espace d'accueil
- Instauration d'un temps de goûter permettant des rencontres entre les jeunes en scolarité interne et externe.
- Travail sur l'évaluation interne.

2012 – Pour mémoire, Espace Adolescents assure l'accueil en urgence de 30 jeunes, filles et garçons, âgés de 12 à 21 ans. Vingt-cinq d'entre eux sont hébergés au domicile d'assistants familiaux, cinq en semi-autonomie (trois en studio et deux dans un appartement partagé). Il s'agit d'une population adolescente hétérogène : adolescents en rupture et en grande difficulté (maltraitance, mineurs isolés) ayant mis en échec d'autres dispositifs, capables de violence et de passages à l'acte. Marqués par une filiation incertaine, la construction stable de leur identité se trouve entravée. Pour quelques-uns, les troubles sont border line.

La mission d'accueil d'urgence est de réaliser une prise en charge en trois périodes : accueil, observation-évaluation, orientation. Le temps relativement court de l'accueil oblige à tenir un cadre éducatif relativement strict. Néanmoins, l'accueil doit être chaleureux, l'écoute bienveillante.

Des séances d'analyse de pratique aident les éducateurs, et depuis septembre 2012 les assistants familiaux, à supporter et comprendre l'expression d'insécurité des adolescents. Cette année la stabilité du personnel éducatif ainsi que la souplesse d'accueil au domicile de certaines assistantes familiales ont été des facteurs importants dans la réalisation du taux d'activité exceptionnel (99.97%).

La psychologue conseillère d'orientation a reçu 76 jeunes en entretien ; elle a effectué plusieurs bilans scolaires et des passations de tests psychotechniques.

FERRAND Jean-Claude

Jean-Claude FERRAND est né le 10 Août 1925 à KWALA-SIMPANG dans l'île de SUMATRA (Indonésie). Il est né Belge. Son père Maurice FERRAND, était ingénieur agronome, fonctionnaire international, membre de l'Académie Royale de Belgique.

Il pratique le scoutisme laïque dès l'âge de onze ans, mouvement au sein duquel il prit, peu à peu et bien plus tard, des responsabilités, surtout dans le cadre des Eclaireurs de France où il fut notamment Chef du Groupe LAHIRE et Assistant du Commissaire de Province Paris-Sud en 1946.

Ses études sont interrompues par la seconde guerre mondiale et l'occupation de son pays, la Belgique, par l'Allemagne nazie.

En 1942, à l'âge de 17 ans, il s'engage dans la Résistance, au Groupe de choc des Milices Patriotiques du Front de l'Indépendance belge. Il est ensuite affecté, en tant que volontaire de guerre, dans l'Armée belge, d'octobre 1943 à octobre 1945 au 11ème Bataillon de Fusiliers tankistes adjoint à la 3^e Armée américaine. Il participe à la campagne des Ardennes, d'Allemagne et de Tchécoslovaquie.

A la fin de la guerre, ayant rejoint ses parents qui demeuraient à PARIS, il y reprend ses études :

- Baccalauréat, 1ère partie Moderne, 2ème partie Philo-Sciences en sessions spéciales (Février et Juin 1946).
- Diplôme de Physique chimie biologie à la Faculté des sciences de PARIS en Octobre 1947.
- Puis trois années de Médecine au cours desquelles il fait fonction d'externe dans un service de chirurgie orthopédique.
- Il s'intéresse à la psychosomatique, à la génétique et à l'hérédité et suit des cours de psychopathologie et psychopédagogie à l'Institut de Psychologie (1950-1951)

Plus âgé que la moyenne des étudiants de l'époque, du fait des années de guerre, supportant plus difficilement les contraintes scolaires des études universitaires, l'impression d'être arrivé trop tard (comme il le dira lui-même dans son livre *De l'utopie à l'imagination créatrice* qui servira souvent de référence pour cette fiche) c'est l'ensemble de ces choses réunies qui le fait glisser insensiblement vers un autre type de réponses à ce qu'il cherche. Un stage de pédopsychiatrie infantile dans le Service du Professeur HEUYER est certainement déterminant comme élément déclenchant pour qu'il opère un virage vers la rééducation des adolescents difficiles.

Le scoutisme a eu une influence indéniable sur ce que l'on appelle, aujourd'hui, l'éducation spécialisée et ce, dès l'immédiat après-guerre.

Aux influences des Professeurs DUBOIS en Belgique, HEUYER, DUCHE, FLAVIGNY à Paris, se rajoutent donc celles du scoutisme aux Eclaireurs de France. Il y fait la connaissance, entre autres d'Henri JOUBREL, Jacques REY, René DUPHIL.

Nous approchons des années 50, Jean-Claude FERRAND exprime son désir de faire autrement que ce qu'il connaissait de l'école, de l'institut médico-pédagogique, de la psychiatrie

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

hospitalière, de la médecine médicamenteuse. Il nous dit aussi sa croyance que seul l'internat à visage humain permet une action globale auprès du jeune.

Les années 50 et 51 sont consacrées à la réflexion et à l'élaboration du projet avec l'aide des premiers collaborateurs.

La recherche d'un lieu commence et aboutit (grâce aux Eclaireurs de France et en particulier à son Commissaire National, René DUPHIL) à une propriété dénommée "Le Logis" et située à SAINT LAMBERT DES BOIS en Seine et Oise (qui deviendra, pour cette partie-là, Les Yvelines). C'est, en effet, le Scoutisme français qui en est propriétaire et qui consent des conditions de paiement qui n'ont rien à voir avec les règles du marché foncier. Facilités ne veut pas dire capitaux.

A ce stade intervient un personnage sans qui rien n'aurait été possible ou, à tout le moins, très difficile. C'est Maurice FERRAND, le père de Jean-Claude, qui permet l'achat en réalisant le capital de son assurance-vie. Sa confiance, dans le projet de son fils et de l'association, ne se démentira pas pendant plus de 30 ans. Il apportera son soutien et même sa caution hypothécaire sur la propriété pour faciliter le fonctionnement financier de l'institution.

Enfin, c'est le Ministre de la Reconstruction de l'époque, Monsieur Claudius PETIT, ancien éclaireur de France qui permet à la jeune association de toucher en argent les dommages de guerre liés à la propriété et qui tenaient au fait qu'elle avait été occupée par l'armée allemande pendant la guerre.

Le choix de la raison sociale de l'Association " VERS LA VIE" fait référence à l'œuvre - du même nom – du sculpteur belge Victor ROUSSEAU (1855 – 1953). Elle représente un homme conduisant deux jeunes " vers la vie". Il est *le guide, l'expérience qui tient par la main l'enfant qui le presse de questions, le jeune homme viril qui se détache de lui et marche à ses côtés avec assurances* (V. ROUSSEAU)

Le 21 Mars 1951, Jean-Claude FERRAND crée et déclare l'ASSOCIATION **VERS LA VIE**

C'est au cours de ces années-là qu'il demande sa naturalisation française et l'obtient le 1^{er} Février 1952.

Le 15 Février 1952, l'Institut Médico-Pédagogique "**Le Logis**" est officiellement ouvert et Jean-Claude FERRAND en est nommé Directeur. Dès le mois de mars et en l'espace d'un mois 40 garçons sont présents.

Dans cette phase de démarrage, Jean-Claude FERRAND va nourrir son inspiration auprès de grands pionniers: Le Docteur OURY à la clinique de Laborde, le Docteur SIVADON à la Verrière, le Docteur LE GUILLANT au Centre d'Etude et de Recherche Marxiste, Françoise DOLTO, Célestin FREINET, "Mamie" SOUBEYRAN à Dieulefit. Il note "*L'éducation est essentiellement active, l'action analytique est essentiellement d'écoute, essentiellement passive. L'éducateur ne peut se contenter d'être un poteau indicateur!*"

Compte tenu du contexte pédagogique de cette époque, pour les jeunes en difficulté, du complet divorce entre l'instruction et l'éducation, du grand espoir de la réforme LANGEVIN-WALLON resté mort-né, l'enseignement de classe demeurera avec la complicité de tous - absence de passerelle, absence de tronc commun, enseignement technique d'un côté, baccalauréat de l'autre. L'université reste au "cerveau", l'enseignement professionnel "à la main".

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Le **LOGIS** est peut-être, à ce moment-là, le seul endroit en France où le plan LANGEVIN-WALLON pour l'éducation se verra mis en application, à petite échelle et selon les besoins de l'IMP: Décloisonnement de l'enseignement pour qu'il ne soit plus un enseignement de classe, valorisation des activités culturelles, manuelles et sportives.

Un enseignement général, anglais compris, pour tous jusqu'à la fin de la troisième, accompagné d'un enseignement professionnel, pour tous également, préparant un C.A.P.

L'absence de passerelles entre les enseignements primaires, secondaire, technique, supérieur maintient les clivages sociaux. De même, les possibilités financières des familles concrétisent l'inégalité des chances. On réforme les programmes, mais c'est l'école dans son ensemble qui doit être réformée. Elle doit davantage apprendre à changer de métier que de préparer à un métier.

Cet enseignement, général et professionnel, est lié très étroitement à un tripode constitué par les **activités culturelles** (littéraires et scientifiques, laboratoire et livres, musique, journalisme et enquêtes...), les **travaux manuels** et les **sports**.

L'apport des activités de loisirs sportifs, aventureux, culturels, manuels dans les processus éducatifs est au cœur de la démarche des créateurs de l'éducation spécialisée. Issus pour la plupart des mouvements du scoutisme ou de l'éducation populaire, c'est tout naturellement que ces derniers les ont utilisés comme supports relationnels et pédagogiques.

C'est à partir des années 60 que le concept des **LOISIRS THERAPEUTIQUES** émerge. En Novembre 1969, à Grenoble, au troisième congrès national de l'Association Française de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (AFSEA), Jean-Claude FERRAND expose les fondements de ce concept qui sera développé par la suite, notamment au sein de **VERS LA VIE**, devenue l'**AVVEJ**, et de l'**ANREL** créée par lui le 11 Février 1969, pour gérer ce type d'activités.

Ces activités, par la qualité des relations qu'elles engendrent entre les jeunes et les adultes s'avèrent des leviers d'apprentissage puissants. Elles provoquent chez les jeunes des remaniements psychiques, tant affectifs que cognitifs, qui deviennent un mode d'approche thérapeutique au sens de la production d'effets curatifs des troubles du caractère et du comportement.

Jean-Claude FERRAND considère que l'association de la Loi de 1901 est la meilleure solution apportée à notre problématique. Sans ignorer les raisons historiques qui ont présidé à sa conception, Jean-Claude FERRAND remarque qu'elle est utilisée à des fins très diverses (partis politiques, activités confessionnelles, administration désireuses d'échapper à leur propre lourdeur, syndicats, etc.).

Certes, l'espace couvert est vaste et la liberté de s'associer couvre un champ qui nécessite des contrôles différents selon que le contribuable est ou non concerné. Mais une condition paraît essentielle, c'est qu'il n'y ait pas de "membres de droit". Il n'y a de démocratie que si tous les membres sont élus.

Ainsi, face à nos collègues du secteur public, nous disposons d'une souplesse, d'une adaptabilité aux impératifs des réalités qu'ils nous envient. Les associations comme les mutuelles sont la réponse moderne aux désirs des participants.

Cependant, les associations doivent balayer devant leur porte, car il est inadmissible qu'elles soient trop souvent des assemblées de notables qui s'arrogent un pouvoir technique hors de leur compétence, tout en gérant des fonds publics.

Jean-Claude FERRAND aimait rappeler que tout le monde reconnaît que l'AVVEJ s'ingénie à faire preuve d'une recherche de créativité permanente, pour faire face à l'évolution des demandes. Il faisait siens les propos de François BLOCH-LAINE, Président de l'UNIOPSS *"Les associations souhaitent être maîtres- d'œuvre et non des sous-traitants"*.

Souvent interrogé sur l'expansion de l'association, il insistera fortement sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une collection hétérogène d'établissements et services mais d'un ensemble de structures complémentaires les unes par rapport aux autres.

La multiplicité et la diversité de ces créations montre bien le dynamisme de Jean-Claude FERRAND qui, avec ses collaborateurs, innove en fonction des nécessités auxquelles il est confronté et auxquelles il va répondre.

Il ne s'agit pas de réaliser un projet préétabli; toute vérité doit être tenue pour provisoire, rien n'est jamais définitif; de ces expériences viennent des idées nouvelles qu'il convient d'exploiter (Voir les fiches **VERS LA VIE**, **AEJM** et **AVVEJ**).

Parmi les axes qui guident son action, en voici quelques-uns :

- La non sectorisation : Quand il s'agit d'adolescents difficiles, il ne suffit pas de penser à la régulation géographique des lieux, mais à l'adéquation entre les problèmes qu'ils posent et les équipes susceptibles de les aider. Il faut abandonner la carte des implantations satisfaisantes pour l'esprit et veiller d'abord à la mise en place d'équipes et de projets innovants.
- L'intérêt de la forme associative : la richesse des réponses associatives réside dans la diversité des projets, dans l'hétérogénéité des réponses, comme dans la précarité des institutions. A l'inverse, les réalisations étatiques se traduisent le plus souvent par l'uniformité des équipements.
- La formation des éducateurs; il n'y a pas d'école qui puisse apprendre à quelqu'un, quel que soit son passé scolaire, à devenir éducateur. Par contre, il est tout à fait indispensable à toute personne reconnue comme étant apte à le devenir, de poursuivre une formation professionnelle, mais à la condition qu'elle se poursuive tout au long de la carrière. L'engagement doit précéder la compétence et non tenter de la suivre.
- Le danger que peut constituer l'administration; ce qui marche n'est pas ce qui va bien, ce qui répond aux besoins, mais ce qui répond aux circulaires ministérielles, au règlement, à l'équilibre de la gestion.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

- Les conditions du succès scolaire : l'ambiance des lieux; la chaleur relationnelle, les structures à l'échelle humaine sont les premiers facteurs à prendre en considération.
- L'adolescent : les vécus forts sont plus longs que ceux de la routine. C'est la raison pour laquelle le temps de l'adolescence doit être vécu en soi, doit être riche d'expériences heureuses et insolites, doit être celui du droit au bonheur et non pas celui de l'asservissement terne, de l'interminable tristesse d'une préparation scolaire et professionnelle à un hypothétique bonheur futur, celui de l'adulte.

Jean-Claude FERRAND fait participer les jeunes du **LOGIS** à certaines décisions de la vie en internat (délégués de classe...). Il veille à ce que chaque garçon ait un "accrochage affectif" c'est-à-dire une relation particulière avec un adulte, un "réfèrent" chaleureux et disponible qui n'est pas forcément son éducateur d'unité de vie, mais qui peut être aussi bien le cuisinier, une lingère, un adulte avec lequel il partage (ou qui lui fait partager) des affinités, des loisirs (travaux manuels, musique, cheval...) ou tout simplement avec lequel il se sent en confiance.

Tout au long de sa carrière professionnelle, et même au-delà jusqu'à la fin de sa vie, Jean-Claude FERRAND est resté en contact direct avec les jeunes. Il les reçoit chez lui, les fait participer à la vie familiale (soirées, repas, loisirs...). La relation individuelle, les entretiens thérapeutiques restent aussi pour lui une manière de rester en contact avec eux. Même lorsque ses fonctions de Directeur général l'éloignent des jeunes du **LOGIS**, il maintiendra ce contact soit avec des anciens, soit avec des jeunes en difficultés venus de l'extérieur.

Le 17 Décembre 1970 Jean-Claude FERRAND crée l'ASSOCIATION DES AMIS ET ANCIENS DE VERS LA VIE (3A) afin d'aider ces derniers moralement et matériellement après l'arrêt de leur prise en charge: aide financière, aide au logement, aide aux projets personnels ou professionnels, conseils juridiques.

Jean-Claude FERRAND précisait lors de cette création que celle-ci était surtout fondée sur des idées partagées, beaucoup plus que sur des perspectives géopolitiques d'implantation. Ce type de rapport entre les personnes se devait d'exister aussi au niveau de l'Association.

Il croyait profondément que la question fondamentale qui se pose à une association est de déterminer les moyens de sauvegarder l'esprit militant des débuts, tout en permettant à l'association d'évoluer, de s'adapter à son environnement en transformation permanente. En s'arc-boutant sur sa "pureté originelle" elle se sclérose. En se voulant "à la mode", elle devient une entreprise sans âme qui en arrive à oublier sa raison d'exister. En fait, l'histoire de **VERS LA VIE** puis de l'**AVVEJ** est celle du louvoyage entre ces deux écueils.

Au cours de cette même année 1970, le Foyer de post cure du Logis, implanté à YERRES (Essonne), devient le FOYER EDUCATIF **LE VIEUX LOGIS** et en 1971 **VERS LA VIE** crée l'INSTITUT DE REEDUCATION **BEAULIEU** implanté à ANNECY LE VIEUX.

La vision que Jean-Claude FERRAND avait de l'Association au sens le plus large, englobant les instances bénévoles et les permanents, amène l'intégration dans les statuts des dispositions concernant la possibilité pour les salariés ayant cinq ans d'ancienneté d'en devenir membres et seulement s'ils le désirent.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

En outre, ces membres sont électeurs et éligibles dans le cadre d'un collège unique, pour le renouvellement des administrateurs composant le Conseil d'Administration à l'exclusion des postes du Bureau.

Lors du rapprochement de **VERS LA VIE** et de l'**AEJM** qui deviendra l'**AVVEJ** et compte tenu de la reconnaissance d'utilité publique, le Président, sur proposition de Jean-Claude FERRAND, demande au Conseil d'Etat et obtient l'acceptation d'intégrer cette clause dans la refonte des statuts de l'**AVVEJ**

Pour développer et transmettre la culture associative il crée, dès l'année 1971, des regroupements des personnels et des administrateurs. Ces regroupements bisannuels prennent le nom de **SEMINAIRES** et se dérouleront régulièrement toutes les années impaires autour d'un thème.

Le nombre des établissements de l'association, porté à trois avec la création de **BEAULIEU**, provoque la création d'une Direction générale qui sera installée au **CHATEAU**. Doté d'un budget distinct, ce nouveau Service est placé sous l'autorité de Jean-Claude FERRAND, nommé Directeur général le 1^{er} Janvier 1972.

L'année 1973 est riche de projets et de réalisations. Jean-Claude FERRAND fait suivre à l'association deux voies :

- D'une part, l'expansion de l'association se poursuit,
- D'autre part, il répond à la sollicitation de Jean BEGUE, Président de l'ASSOCIATION POUR L'EDUCATION DES JEUNES MERES (AEJM) dont la Fondatrice et Directrice générale, Marie Thérèse PERRIN a pris sa retraite. Cette association traverse une période agitée, avec grève du personnel.

Jean-Claude FERRAND, qui ne s'est occupé que d'adolescents depuis la création de **VERS LA VIE**, est tenté par cette expérience d'autant qu'il s'agit là de mères célibataires mineures. C'est la raison pour laquelle la proposition du Président de l'**AEJM** est envisagée favorablement.

C'est aussi dans les années 1970 qu'il estime nécessaire de créer un service de suite pour les deux établissements existant à cette époque. C'est alors que paraît la circulaire "DIENESCH" du nom de la Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires Sociales qui modifie l'annexe 24 du Décret du 9 Mars 1956.

Cette circulaire ouvrait la possibilité de créer, en annexe d'une structure avec hébergement, un service de soins et d'éducation spécialisée à domicile. En fait le Ministre pensait aux handicapés physiques et mentaux. Il est apparu à **Jean-Claude FERRAND** que rien ne s'opposait à ce que l'association les adapte à son créneau de l'aide à domicile, à condition toutefois que cette notion de "domicile" puisse être étendue...au pont Mirabeau par exemple!

Il convainc le Conseil de Direction et le Conseil d'administration de faire l'impasse et de supprimer le Service de suite au profit d'un Service pouvant être agréé par le Ministère des affaires sociales et par la Sécurité sociale et disposant d'un financement compatible avec ses aspirations.

C'est ainsi que le SERVICE DE SOINS ET D'EDUCATION SPECIALISE A DOMICILE (SSESD) est créé le 15 Septembre 1973 par **VERS LA VIE**.

En 1975, les contacts établis par **Jean-Claude FERRAND** avec Roger Bello et avec la Supérieure du Refuge de Versailles le sensibiliseront au champ de l'intervention judiciaire. L'association ouvrira alors les **SERVICES D'ACCUEIL D'URGENCE** et intégrera la Consultation d'orientation et d'action éducative de Paris qui deviendra le **SIOAE 75** ainsi que le Refuge de Versailles qui deviendra l'**OUSTAL**.

Avec le début des années 1980, dans le cadre de la stratégie générale des réponses les plus diversifiées possibles, **Jean-Claude FERRAND** constate que l'ensemble des structures de l'Association, tant externalisées qu'internalisées, s'occupait de l'enfant, et que chaque fois qu'il y avait prise en charge, il y avait nécessairement rupture avec le milieu familial. Il lui est apparu qu'il était important, dans certains cas, d'envisager de prendre en charge le noyau familial dans sa globalité. La mère avec son mari, compagnon ou concubin et même le grand-père, si c'était nécessaire, pouvait être accueilli !

Cette idée correspond à un besoin évident. Mais à la condition que, dès que possible, on puisse installer la famille dans un milieu nouveau ou elle serait séparée de son histoire, de son environnement conflictuel, quitte à poursuivre une action ambulatoire auprès des parents, des enfants, séparément ou globalement. L'étude d'une réalisation anglaise et l'expérience réalisée à l'époque par une association du Calvados l'ont aidé dans ses réflexions.

On imagine aisément combien cette expérience était hasardeuse. Il s'agissait de réaliser un minimum de convivialité entre diverses générations souffrant de graves difficultés sociales et psychologiques

Le 15 Septembre 1982, le CENTRE MATERNEL ET D'HEBERGEMENT (**CMH**) ouvrait ses portes à THIAIS (Val de Marne)

C'est au cours de cette expérience, qui a duré 18 ans, que les problèmes de logement et d'emploi vont se poser le plus massivement. **Jean-Claude FERRAND** tente alors une première expérience d'entreprise d'insertion en lien avec le CMH. Dans les décennies précédentes, c'était essentiellement la gravité des troubles comportementaux qui s'opposait à l'insertion dans le monde du travail. On sait qu'il n'en est plus de même. Elevés dans le respect des vertus du travail, dans la dignité de l'argent gagné, des personnalités déjà fragiles sur le plan psychologique se trouvent marginalisées, rejetées et dévalorisées à leurs propres yeux.

Entre temps **Jean-Claude FERRAND** fait valoir ses droits à la retraite et quitte ses fonctions de Directeur général le 30 Juin 1983. Il est élu administrateur, et il est désigné Administrateur délégué pour assumer bénévolement les charges de Directeur général dans l'attente de la nomination d'un nouveau Directeur général. C'est Roger BELLO qui lui succédera le 01 Septembre 1984.

Jean-Claude FERRAND est promu Chevalier ans l'ordre de la Légion d'Honneur le 14 juillet 1985. Cette distinction lui sera remise par Madame Georgina DUFOIX, Ministre des Affaires Sociales.

Le 22 Juin 1986, le Bureau du Conseil d'administration élit **Jean-Claude FERRAND**, Président de l'**AVVEJ**.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Lors du 14^{ème} Séminaire de l'AVVEJ, qui s'est déroulé au CROISIC (Loire Atlantique) les 24, 25 et 26 Septembre 1997, sur le thème "Le Social et l'Economique, quelle histoire ? » **Jean-Claude FERRAND** déclarait.

« ...En France, on ne finance que ce qui marche. Or, entre ce que l'on met en place et ce qui marche il peut y avoir plusieurs millions de francs d'écart et deux ou trois ans de décalage. Une association comptant un seul établissement est fragile. ... Quand on agit sur une trésorerie large cela permet aux banquiers de vous rendre "crédibles". Je dis que si l'AVVEJ était restée petite, elle n'aurait jamais pu devenir ce qu'elle est aujourd'hui.

Cependant, beaucoup d'associations meurent d'être des collections de budgets, d'établissements sans liens communs sur le plan éducatif. Cela n'impose pas un corps de doctrine mais une approche humaniste et l'acceptation de valeurs communes. Je tiens beaucoup à vous rappeler que les **options fondamentales** de notre association font ce que nous sommes. C'est le désir de promouvoir nos valeurs qui est le moteur fondamental de l'AVVEJ, c'est à dire la certitude que nous avons à défendre une association qui n'est pas d'un type rigoureusement habituel.

La notion de "collège unique" me paraît une notion très importante. Je m'explique : dans le collège unique, les salariés de plus de cinq ans d'exercice et les bénévoles élisent ensemble les mêmes administrateurs, y compris les trois administrateurs salariés. A l'époque nous avons demandé au Conseil d'Etat de pouvoir faire élire six administrateurs salariés, ce qui n'a pas été accepté et a été ramené à trois.

Dans les faits, ce n'est pas si grave, car les Directeurs et les représentants du personnel assistent aux conseils d'administration. Mais nous tenions impérativement à ce que des administrateurs salariés puissent être élus. A ma connaissance, il y a peu d'associations qui ont adopté ce principe. Bien sûr, devenir membre de l'AVVEJ n'est pas obligatoire, cette possibilité est offerte.

L'élection des membres du Conseil d'administration est importante, elle se fait à bulletin secret. Elle a lieu tous les ans et je tiens beaucoup à ce que les administrateurs élus élisent ensuite le Bureau qui lui-même élit le Président pour un an à bulletin secret.

J'ajouterai qu'il ne faut pas donner de la valeur à ce qui n'en a pas, par exemple la fameuse histoire de l'utilité publique. Il n'y a jamais eu de clivage au moment du passage de **VERS LA VIE** à l'AVVEJ. Simplement, quand nous avons intégré l'AEJM, l'utilité publique lui avait été reconnue.

Alors nous avons décidé d'en faire autant, même si pour moi il s'agit d'une carte qui nous servira au cas où une politique anti-associative s'engageait et que seules les "reconnue d'utilité publique" puissent continuer à exercer. C'est ce désir d'avoir une carte d'utilité publique qui nous a poussés à le faire..... Obtenir l'utilité publique n'a jamais eu de valeur sur le plan des orientations historiques ou techniques ».

C'est sa dernière déclaration publique, **Jean-Claude FERRAND** nous a quittés le 22 Novembre 1997.

Dans le cadre de ses occupations professionnelles et extra-professionnelles **Jean-Claude FERRAND** a participé à de nombreuses activités sociales :

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

- Secrétaire National du Centre d'Etudes et de Recherches (CERU) de l'Union Nationale Inter fédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS)
- Président de la Commission Nationale "Jeunes en difficulté" de l'UNIOPSS
- Administrateur du Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées (CREAI) de Paris
- Membre du Conseil Supérieur du Travail Social (CSTS) en qualité de personnalité qualifiée
- Membre de la Commission Régionale des Institutions Sanitaires et Sociales de la Région parisienne (CRISS)
- Membre du Conseil d'administration de l'Union Régionale Inter fédérale des Organismes Sanitaires et Sociales (URIOPSS) de l'Ile de France
- Membre correspondant du Groupement Français d'Etudes de Neuro-Psychiatrique Infantile
- Membre du Comité Départemental de Prévention de la Délinquance des Yvelines
- Fondateur de l'Ecole des Parents du Canton de Chevreuse
- Conseiller municipal de la Commune de SAINT-LAMBERT-DES-BOIS
- Vice-président de l'Association Nationale d'Etudes et de Formation Professionnelle Rurale
- Membre du Conseil d'administration de l'Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion (UNREP)
- Membre du Comité consultatif inter-départemental de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole de la Ville de Paris et de ses départements limitrophes
- Membre fondateur du Conservatoire National des Archives et de l'Histoire de l'Education Spécialisée (CNAHES)
- Vice-président de l'Association pour l'Histoire de l'Education Surveillée et de la Protection Judiciaire des Mineurs (AHES-PJM) à ses débuts

N.B. Il a été fait usage de très larges extraits des écrits de J.C. FERRAND et notamment de son livre « *De l'Utopie à l'imagination créatrice* » (Expansion Scientifique Française).

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

FONDATION CHARLES FERDINAND-DREYFUS

Le Centre de « BEL AIR » a été créé en 1919 et implanté sur la Commune de FONTENAY LES BRIIS (Essonne) par Monsieur Charles FERDINAND-DREYFUSS, propriétaire du Château de Soucy (maintenant disparu).

Ce Centre formait des apprentis en 3ans (13 à 17ans) et était réservé aux pupilles de la nation. Le Centre étendait ses activités sur le Parc de Soucy (aujourd'hui Parc de Loisirs animé par la Communauté des Communes du Pays de Limours) et les terres de **BEL AIR**

Le 30/07/1931 création de la FONDATION dite « FERME D'APPRENTISSAGE AGRICOLE DE BEL AIR (FAABA). Son siège est à FONTENAY LES BRIIS, commune de l'Essonne, sur le domaine de **BEL AIR**, donation de Monsieur Charles FERDINAND-DREYFUS par acte de donation du 04/09/1931.

Le Centre reste installé, comme actuellement, sur les terres de **BEL AIR** autour de l'ancien Relais de Poste de l'Hurepoix datant du 17^{ème} siècle. A cette époque, 400 apprentis furent formés.

Le 02/03/1932 LA FONDATION est reconnue d'utilité publique par décret suite à l'approbation des statuts par le Conseil d'Etat.

Le 17/05/1932, acceptation de la donation du domaine de **BEL AIR** par la Fondation.

En 1942 déportation et mort, à AUCHWITZ, de Monsieur Charles FERDINAND-DREYFUS.

En 1958 La Chambre Départementale d'Agriculture de Seine et Oise, devenue CHAMBRE INDEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DE L'ILE DE France (CIAIF) accepte le legs du Domaine de SOUCY, propriété personnelle de la Famille FERDINAND-DREYFUS, afin de maintenir la formation professionnelle agricole en complément des activités de la **FONDATION CHARLES FERDINAND-DREYFUS**, sur le domaine de **BEL AIR** tout proche. Cette acceptation fait suite au Jugement du Tribunal civil de Rambouillet en date du 18 juin 1957.

Le 23/11/1960 signature d'une Convention tripartite (Fondation, CIAIF, Département de Seine et Oise) pour le maintien de l'activité dans le cadre d'un centre de formation d'adultes (18 à 50 ans) : Vachers, porchers, conducteurs de tracteurs.

L'évolution de l'Agriculture, la mise en place du « marché commun » suite à l'application du Traité de Rome, entraînent la transformation de ces formations en Brevet professionnel pour adultes – CFPPA -(grande culture, conduite et entretien de machines agricoles, élevage).

A partir des années 1985-1990, le nombre des stagiaires diminue. La CIAIF envisage de fermer le Centre.

En 1989 la CIAIF, compte-tenu des difficultés rencontrées dans la gestion du Centre de formation agricole (CFA) de **BEL AIR**, cherche à se défaire de cette activité et entame des négociations avec l'**AVVEJ**.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

C'est alors que Monsieur BIGNON, Président de la Chambre d'Agriculture et administrateur de l'AVVEJ, et Monsieur HUE, Président de la Fédération de l'Enseignement Agricole d'Ile de France (dont le Collège d'enseignement agricole du **LOGIS** est adhérent) proposent à l'AVVEJ la reprise des activités du centre.

Le 05/02/1990 signature d'une Convention de cession de la gestion de l'activité de BEL AIR entre la CIAIF et l'AVVEJ.

Le 01/09/1990 reprise officielle du Centre de Formation Agricole de BELAIR par l'AVVEJ après mise à disposition de l'AVVEJ du Domaine de BEL AIR, par la Fondation, dans le cadre d'un bail rural. L'ensemble des activités sera, désormais, dénommé INSTITUT DE DEVELOPPEMENT RURAL DE BEL AIR (**BEL AIR**). La Chambre d'Agriculture se retire du conseil de la Fondation. **Jean-Claude FERRAND** et Roger Bello participent désormais au conseil au titre de l'AVVEJ.

Le 21/03/1997 en hommage au Fondateur du Centre de formation des apprentis agricoles, le Conseil d'Administration de l'AVVEJ décide de dénommer l'INSTITUT DE DEVELOPPEMENT RURAL «Charles FERDINAND-DREYFUS » (**BEL AIR**).

Après plusieurs années de fonctionnement à la satisfaction générale, le CFA se voit contraint d'arrêter son activité, la collecte de la taxe d'apprentissage étant insuffisante pour compenser le déficit lié à la spécialisation de cet établissement dont tous les rapports d'inspection sont élogieux.

Le protocole d'accord du 30/12/2005 met fin à la collaboration avec la Fondation.

Celle-ci souhaite cependant que l'AVVEJ reste présente à son Conseil d'administration en tant que partenaire. L'AVVEJ sera représentée par Roger Bello, vice-président.

GROUPEMENT VERS LA VIE

L'Association VERS LA VIE POUR L'EDUCATION DES JEUNES (**AVVEJ**) a créé depuis 1969 trois Associations spécialisées dans des secteurs spécifiques. Il s'agit de :

1. L'Association Nationale de Recherche, Enseignement et Loisirs (**ANREL**) pour la formation et les loisirs.
2. L'Association **PROMO 84** pour les entreprises d'insertion (**dissoute le 31 juillet 2006**).
3. **L'ASSOCIATION DES ANCIENS ET AMIS DE L'AVVEJ** pour l'aide aux anciens usagers de l'AVVEJ, au-delà de la fin de leur prise en charge.

Cet ensemble constitue un groupement de fait dénommé « Groupement Vers la Vie ».

La cohérence de cet ensemble est assurée par :

1. La participation des Présidents respectifs de chaque association aux réunions du Bureau du conseil d'administration de l'AVVEJ, constituant ainsi le Conseil d'administration du Groupement.
2. Une mission confiée au Trésorier de l'AVVEJ pour ce qui concerne la coordination de l'ensemble des comptes en liaison avec les Trésoriers des autres associations du Groupement.
3. Une Direction générale commune à l'ensemble des associations du Groupement. Le Directeur général de l'AVVEJ étant le Directeur général du Groupement.

La constitution du "Groupement Vers la Vie" a été approuvée par :

- | | |
|--|-----------------|
| • le Conseil d'administration de l'AVVEJ | le 9 Mars 1990 |
| • le Conseil d'administration de Promo 84 | le 21 Mars 1990 |
| • le Conseil d'administration de l' ANREL | le 23 Mars 1990 |
| • le Conseil d'administration des 3A | le 29 Mars 1990 |

Le 7 janvier 1998, le groupement décide de devenir une fédération d'associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901. Les statuts sont modifiés en 2005 et approuvés par l'Assemblée Générale du 18 mars 2005. Déclaration est faite à la Sous-Préfecture de Rambouillet le 21 octobre 2005.

IRIS (Les)

1950 – Le Foyer est le 1^{er} établissement ouvert par l'**AEJM**, à PUISEUX EN BRAY.

1953 – L'Etablissement est transféré en Octobre à NONANCOURT, petite Commune de l'Eure à 22 Km d'EVREUX et 98 Km de PARIS. Il peut désormais accueillir, conformément à son habilitation, des jeunes mères célibataires mineures (enceintes ou pas) *en danger moral ou délinquantes avec leurs bébés*.

La capacité d'accueil est de 18 ou 19 mineures et leurs enfants :

- provenance de la France entière
- Admission tout au long de l'année, en fonction des places disponibles.
- Apport pédagogique : rattrapage scolaire (CEP Adulte) – formation commerciale et de sténo-dactylo – atelier de coupe et couture, raccommodage, repassage.

L'établissement dispose, en matière de personnel, de :

- 1 Directrice, Madame Brigitte ACCOLAS, première Directrice de l'Etablissement nommée le 01.10.1953.
- 2 Educatrices
- 3 Educatrices chargées de la formation
- 1 Infirmière
- 1 Aide puéricultrice
- 1 Psychologue à temps partiel, Denise BELLEGY (intervient aussi à la Petite Boulaie)
- Aucun personnel de cuisine, d'entretien et administratif.

1960 – On note dans le rapport annuel pour l'Education surveillée 1960-1961 « qu'il existe de gros problèmes dans les relations mères/enfants pour les jeunes mères caractérielles, débiles ou très jeunes » (13 à 15 ans par exemple).

En novembre, le foyer devient *Foyer d'Observation et d'Orientation* et reçoit éventuellement des jeunes femmes enceintes ou des mères avec de très jeunes enfants, pour une durée de 9 à 12 mois.

Ce changement a été préparé avec la participation de *psychiatres-analystes* (P. BEIRNAERT Myriam DAVID) dont la collaboration enrichit considérablement l'équipe, mieux polarisée pour un même but (rapport annuel pour l'Education surveillée 1960-1961).

1961 – Selon leurs aptitudes et leur niveau de réadaptation sociale, certaines mineures font des stages comme auxiliaires à l'hôpital et à la Poste de NONANCOURT, comme vendeuses chez les commerçants ou dactylos chez les industriels (rapport annuel pour l'Education surveillée 1960-1961).

Des visites de la famille, déjeuner compris, peuvent avoir lieu le dimanche, tous les 15 jours. Possibilité de sortie en famille, avec l'accord du Juge des enfants ou de la Direction de la Population. Discipline souple, règles larges dictées surtout pour la vie en collectivité (exemple les horaires à respecter). A l'intérieur de ce cadre large, les détails sont, autant que la collectivité le

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

permet, adaptés aux besoins et possibilités de chacune (rapport annuel pour l'Education surveillée 1961).

Pour avoir une idée des mouvements cette année-là :

- Entrées 36
- Sorties 37
- Naissances 28
- Orientation 13 dans le foyer de la QUEUE LES YVELINES
- 7 retours en famille dont 2 mariages avec le père de l'enfant
- 2 en hôtel maternel
- 1 logée chez un particulier
- 3 en foyer de semi-liberté – enfants en nourrice
- 3 départs du foyer, avant l'accouchement, pour de meilleures solutions
- 8 réorientations rapides ou mauvaises orientations (grossesse nerveuse, prostitution, cas psychiatrique)

Dans les rapports annuels pour l'Education surveillée des années respectives, on note, pour :

1962

- que toutes les mineures qui nous sont confiées attendent un enfant et sont incapables d'en assumer la charge
- des médecins psychiatres et psychologues analystes venant tous les 15 jours, les synthèses d'orientations, le travail de groupe et les techniques d'entretien
- des contacts fréquents avec les familles, en collaboration si possible
- de nombreux contacts maintenus avec les jeunes sorties du foyer et/ou le service de suite
- les locaux insuffisants (dortoirs de 5 ou 6 jeunes mères + leurs enfants ainsi que le manque de salles d'activité et de classes)
- les cadres mal logés (étude pour logement à l'extérieur)
- dans le personnel l'apparition d'une femme de ménage à temps partiel, payée à l'heure

1963

- le refus d'admission par manque de place
- le refus d'admission pour les mineures trop éloignées de NONANCOURT, du fait des grandes difficultés à collaborer avec les familles, services sociaux et Direction de la Population, toutes les mineures confiées présentent des troubles de la conduite et du comportement, toutes attendent un enfant et appartiennent à des familles perturbées
- le refus de jeunes débiles (pas de QI en dessous de 75) sauf rares exceptions
- quelques améliorations dans les locaux
- une surveillance médicale importante

1964

- Le nombre d'admissions refusées, faute de place : 75
- Les entretiens systématiques avec la famille durant le séjour de la jeune

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

- La venue d'une psychologue spécialisée PMI et consultation d'enfants (D. RAPOPORT puis E. LEGER), une journée tous les 2 mois pour aider à l'observation des relations mères/enfants et tester les enfants

L'**AEJM** désire ouvrir prochainement un service d'Observation en Milieu Ouvert (OMO) qui permettrait d'améliorer la sélection de jeunes mères aptes à bénéficier d'un foyer spécialisé comme le nôtre.

Régionalisation souhaitée (voir rapport de création d'un service d'O.M.O. – C. DUMEZIL)

1965

- L'embauche, quelques heures par semaine d'une lingère et d'une personne s'occupant de la buanderie et de l'entretien du linge de maison
- Les horaires de travail auprès des jeunes mères font encore trop abstraction de la vie personnelle du Personnel (1 dimanche sur 2 – nombreux jours fériés travaillés – heures tardives le soir). Les horaires des éducatrices et le manque de logement sont incompatibles avec la vie d'une femme mariée.
- La préparation des journées d'étude à Paris

1967

- Un problème important, brusquement mis à jour: « 4 Jeunes mères, sur une période assez courte, ont exprimé le désir d'abandonner leur enfant à la naissance et de le faire adopter ». Cette question mériterait d'être repensée dans l'ensemble des établissements de l'**AEJM**.
- Une sage-femme, ayant une formation de psychologue, remplace l'infirmière et organise des cours, permettant des échanges de groupe très importants sur les questions de sexualité – maternité – relations familiales. Ceci a une valeur psychothérapique que l'équipe compte exploiter davantage
- La Directrice et la Sage-femme ont chacune un logement à l'extérieur du foyer
- L'application de la Convention Collective de 1966 souhaitée depuis plusieurs années, obligera à repenser la structure de travail (horaires diminués – effectifs supplémentaires)
- La construction d'une "aile" en prolongement du bâtiment principal
- L'ouverture d'un Ciné-club dans un village voisin et la participation active des jeunes mères à chaque séance

1968

- Malgré les bouleversements extérieurs dus aux événements de Mai-Juin, l'équilibre de l'établissement n'a pas été ébranlé. Au contraire, un désir de participation plus grand s'est exprimé au sein de l'équipe de travail (élaboration d'un comité de liaison, composé de membres élus par l'ensemble du Personnel de l'**AEJM** – demande du personnel d'assister aux réunions du Conseil d'administration
- l'allègement des structures d'internat, déjà souples et libérales : sorties plus nombreuses, éventuellement dans des groupes mixtes, loisirs plus variés, déplacements plus nombreux en famille ou à Paris
- l'organisation de séances de travail, le jeudi, à l'**AEMO** de MONTROUGE, au niveau de l'ensemble des foyers

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

1970

- Création de plusieurs ateliers d'activités (photos, peinture...). Groupe de discussion, pour les jeunes, 2 fois par semaine. Assemblée générale avec les jeunes, une fois par semaine (organisation, règlement intérieur, etc.).
- Achat d'une petite maison pour agrandissement des locaux et terrain de dégagement
- Bonne équipe éducative, efficace et compétente

1971

- Diminution du nombre de journées jeunes – Raisons ?
- les jeunes ont des difficultés à aller en internat
- les mesures judiciaires sont plus souples
- le nombre de dossiers, reçus et acceptés, n'a pas changé, mais l'entrée est difficile
- la participation des jeunes, à l'élaboration du règlement intérieur, a permis, au niveau de l'équipe, une remise en question permanente de la relation éducateur/éduquée
- horaires des éducatrices encore chargés (moyenne 50 heures)
- maladie et décès de la psychologue attachée à plein temps au foyer

1972

- l'orientation des jeunes-mères, à la sortie du foyer, devient plus difficile :
 - refus systématique de certains foyers de la Région parisienne de recevoir des mères célibataires
 - perspective de fermeture du Foyer "**Les Longues Haies**" en 1973
 - politique de sectorisation (refus de recevoir des ressortissants d'autres régions)
- accueil de 4 stagiaires éducateurs spécialisés (expérience positive à poursuivre)

1973

- départ en retraite de Marie-Thérèse PERRIN, le 1er Janvier, le Président Jean BEGUE assure l'intérim de la Direction générale jusqu'à la nomination, le 29 Mai 1973, de **Jean-Claude FERRAND** (Association Vers la Vie) en qualité de Directeur général
- manque de crédits pour aménager la petite maison, achetée en 1970, et pour l'entretien et l'aménagement des locaux
- personnel fortement mobilisé contre la décision du Conseil d'administration de fermer le Foyer "Les Longues Haies"
- huit départs de personnel – embauche équivalente dont 2 hommes
- embauche d'une nouvelle psychologue

1974

- départ, le 31.08.1974, de Brigitte ACCOLAS, Directrice depuis l'ouverture du Foyer

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

- nomination, par le Président, le 01.09.1974 de Madame JOLY comme Directrice du foyer
- départ de 3 membres du personnel

1975

- demandes d'admission ralenties de façon importante :
 - contraception...avortement...
 - meilleurs équipements dans la Région parisienne, d'où venait la majorité des jeunes-mères
- problèmes relatifs au logement du personnel (qui entraîne le manque de stabilité de l'équipe)
- étude d'un nouveau projet pédagogique pour 1976, en vue d'accueillir des adolescentes très perturbées, non enceintes

1976

- départ Madame JOLY, Directrice le 31.08.1976
- nomination, par le Président, d'Antoine BRICOT en qualité de Directeur, le 01.09.76
- nombreux départs et arrivées dans l'équipe éducative
- projet d'aménagement des locaux

1977

- FERMETURE DU FOYER, sur décision du Préfet de l'Eure, le 1er Octobre, compte tenu du mauvais état des locaux.
- Départ d'Antoine BRICOT Directeur le 31.10.1977.

KAIROS (MAISON D'ENFANTS A CARACTÈRE SOCIAL)

Cette fiche déborde l'année 2012, terme de la mise à jour de l'abécédaire. Il nous a semblé cependant que nous ne pouvions pas ignorer pendant les dix années à venir ce nouvel établissement. Voici donc sa fiche.

C'est par un arrêté du 26/02/2013 que l'association est autorisée à ouvrir un internat de 32 places à Paris, suite à un appel à projet du Conseil Général de Paris de 2012.

Marie-Catherine RENEVOT, directrice de l'**AEMO** de Sceaux, en assume la direction à partir du 17/04/2013.

Pourquoi KAIROS ? Dans la mythologie, le Kairos est le temps de l'occasion opportune, à la différence de Chronos qui personnifie le temps et la destinée, et de Aiôn qui définit le temps circulaire, le temps des saisons, des cycles de la vie et de la mort, du jour et de la nuit.

La direction de cet établissement est située 6/8 rue Eugène Varlin – 75010 Paris.

Il s'agit d'un établissement éducatif pour adolescents. Il a vocation à accueillir 32 adolescents ou adolescentes de 13 à 18 ans bénéficiant d'une mesure de placement dans le cadre de la protection de l'enfance.

Le projet se fonde sur un accompagnement personnalisé reposant sur des actions individuelles et collectives prenant en compte les différentes dimensions de l'accompagnement : éducative, scolaire, insertion professionnelle, vie sociale, santé, relations familiales.

L'accueil se fait sur deux unités de vie collective à partir de 13 ans et sur un service d'appartements partagés de 16 à 18 ans.

Bon vent à ce premier foyer parisien de l'AVVEJ.

LE LOGIS INSTITUT DE REEDUCATION

Le LOGIS, nom donné au premier établissement d'action sociale, ouvert par **Jean-Claude FERRAND**, en Mars 1952 et géré par l'Association **VERS LA VIE** devenue Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes (**AVVEJ**)

De l'idée de cet établissement, il fallait pour le passage à l'acte, trouver un espace susceptible d'accueillir le projet. L'aventure commence en Août 1950 au bord de l'Ariège. **Jean-Claude FERRAND** y campait avec un groupe d'Eclaireurs de France. Il rencontre Antonio CASTRO, Responsable d'un "Clan" au Centre National Spéléo des Eclaireurs de France à USSAT-LES-BAINS.

Jean-Claude FERRAND lui fait part de son projet de créer une structure pour recevoir des jeunes en difficulté, en rupture avec la société, en particulier l'école, et en opposition avec le monde des adultes. Jeunes pour la plupart issus de milieux familiaux dissociés, parents absents physiquement ou moralement, des jeunes présentant des troubles du comportement et de la personnalité. Il veut tenter de les réinsérer par les méthodes actives inspirées du Scoutisme.

C'est au siège national des Eclaireurs de France (PARIS) que René DUPHIL, Commissaire général des Eclaireurs de France, intéressé par le projet, propose à **Jean-Claude FERRAND** de se porter acquéreur d'une propriété dénommée "LE LOGIS" implantée à SAINT LAMBERT DES BOIS (Seine et Oise, à l'époque, et devenue les Yvelines). L'Association Inter fédérale du Scoutisme français, propriétaire, avait espéré y recevoir des jeunes dont les parents, issus du Scoutisme, avaient été victimes de la guerre, mais ce projet n'ayant pas abouti, cette association souhaite vendre la propriété.

Il s'agissait d'une grosse bâtisse en meulières, appelé pompeusement le **CHATEAU**, dans un parc de 8 hectares, des bâtiments de ferme, des restes d'un ancien moulin à eau, le tout en très mauvais état.

L'achat est réalisé par Monsieur Maurice FERRAND, père de **Jean-Claude FERRAND**, qui met la propriété à la disposition de l'Association **VERS LA VIE** dans le cadre d'un bail emphytéotique de 50 ans. L'association espère racheter la propriété, en utilisant la durée du bail pour obtenir, des autorités de contrôle, les crédits nécessaires.

En attendant l'encaissement des premiers "Prix de journées", c'est le 15 Mars 1952 qu'arrivent les premiers jeunes et que se forme la première équipe d'éducateurs

Le LOGIS est donc, dans les 15 premières années de son existence, un Internat offrant une prise en charge globale d'une soixantaine de jeunes de 12 à 18 ans par une équipe d'éducateurs animée par **Jean-Claude FERRAND**. Tous vivent sur place, partageant la vie quotidienne, les études, la formation professionnelle et les loisirs. Il s'agit d'une prise en charge en "grand groupe". Les seuls groupes qui se forment se définissent par la pratique d'une activité commune (dortoirs, classes, groupe de loisirs, etc.).

"Les méthodes actives", et principalement le Mouvement scout, sont inspiratrices des pédagogies mises en place. Les modèles proposés par les Mouvements d'Education Populaire sont sollicités. Françoise DOLTO, Administrateur de la jeune association **VERS LA VIE**, propose une approche équilibrée de la psychanalyse dans la prise en charge des jeunes.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Mais c'est le Plan LANGEVIN WALLON de réforme de l'Enseignement (1947) qui guide l'organisation de l'enseignement et du projet de développement personnel de chaque jeune accueilli.

La journée est rythmée par le passage successif des jeunes dans les ateliers de formation scolaire et professionnelle ainsi que d'apprentissage au temps libre (loisirs). **Jean-Claude FERRAND** fait appel, en plus de l'équipe éducative, à un "réseau" d'amis et de professionnels, consultants et/ou intervenants, bénévoles pour la plupart, dans la prise en charge des jeunes (Enseignants du Lycée Jules Ferry de Versailles, artistes, psychologues et psychiatres, navigateurs, montagnards, etc.). Un Comité scientifique accompagne les recherches menées par **Jean-Claude FERRAND** et son équipe.

Une scolarité vivante et digeste est mise en place. Il s'agit, rien de moins, que d'amener certains de ces jeunes à accepter d'entrer dans une salle de classe.

Beaucoup de "classes natures", il faut éveiller la curiosité, amener les jeunes à poser des questions. On trouve donc, dès les débuts du fonctionnement de l'établissement, un enseignement général, anglais compris pour tous, jusqu'à la fin de la troisième (CAP, BEPC), accompagné d'un enseignement professionnel pour tous également, préparant un CAP d'horticulture, de mécanique générale ou de plomberie.

Cet enseignement général et professionnel était lié étroitement à la pratique d' "activités culturelles" (littéraires et scientifiques, laboratoires, bibliothèque, activités musicales, journalisme, enquêtes), d'activités de travaux manuels (ateliers de sculptures, poterie, fer forgé, etc.) et d'activités sportives (sports collectifs ou individuels) ainsi que des activités telles que montagne, voile – dériveurs ou navigation hauturière- vol à voile.

Une troupe d'éclaireurs au début, vient apporter les valeurs du scoutisme augmentées par la suite du groupe cyclotouriste, canoë-kayak, spéléologie. Ces activités, préparées toute l'année scolaire trouvent leur concrétisation sportive de haut niveau dans les camps d'été. Voir **ANREL**.

L'animation globale est assurée par une seule personne, à cette époque Serge LAMBEAUX, dont la tâche essentielle est de mettre en relation permanente et en cohérence l'ensemble de ces activités éducatives jusqu'à la construction dans le parc et l'ouverture des pavillons, baptisés respectivement: Le Chalet (1967), le Ranch(1969), l'Hacienda(1971)

Cette prise en charge globale était facilitée par le fait que les adultes, éducateurs et/ou enseignants constituaient une seule équipe partageant la totalité du quotidien, vacances comprises. Cette polyvalence des personnes présentait des avantages importants, tant pour l'équilibre des jeunes que pour celui des adultes.

La participation de ceux-ci est également forte, à cette époque, dans l'élaboration de la profession d'éducateur spécialisé, tant à partir des mouvements syndicaux que des groupements professionnels (Convention Collective Nationale des établissements des personnes handicapées et inadaptées du 15 Mars 1966 et création du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé)

En 1967, un atelier de mécanique générale est construit afin de moderniser l'apprentissage professionnel

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

En 1969, le LOGIS obtient l'agrément du Ministère de l'Agriculture et crée, en remplacement de sa section professionnelle de mécanique générale, un Collège d'Enseignement Agricole (CEA) permettant aux jeunes qui en relèvent de présenter des Certificats ou des Brevets d'aptitude agricole (CAPA et BAPA)

L'idée de départ reste présente, mais les impératifs organisationnels (horaires, nouvelles exigences, nouvelles pédagogies pour le collège) font que la polyvalence de mise dans l'équipe éducative s'atténue au profit d'une spécialisation accrue dans la prise en charge des jeunes.

A côté de cette structuration de l'enseignement, les "**LOISIRS THERAPEUTIQUES**" vivent leur âge d'or. Ce terme est employé pour la première fois par **Jean-Claude FERRAND**, en Novembre 1969, lors du Troisième Congrès National de l'AFSEA à Grenoble.

Cet ensemble d'activités est porté par l'Association Nationale de Recherches d'Enseignement et Loisirs (**ANREL**) créée, par **Jean-Claude FERRAND**, le 11.02.1969 et qui deviendra membre du **GROUPEMENT VERS LA VIE**, permettant d'ouvrir à l'association un champ plus important d'activités, et, plus particulièrement, dans le domaine de la formation professionnelle continue.

L'équipe réfléchit alors à la création, en amont du travail réalisé au LOGIS, d'un établissement pour les plus petits mais aussi d'un foyer pour les plus vieux. Certains jeunes, en effet, parmi les plus âgés poursuivent leurs études à VERSAILLES (Bus le matin et retour le soir). C'est à YERRES (Seine et Oise devenue Essonne) que s'ouvrira un foyer de postcure qui deviendra le 15.09.1970 le FOYER EDUCATIF LE **VIEUX LOGIS** et ce pour les plus âgés. De même, pour les plus petits, s'ouvrira à ANNECY LE VIEUX (Haute Savoie), le 15.09.1971, l'INSTITUT de REEDUCATION "**BEAULIEU**".

Un projet de Service de suite, situé Rue de Stockholm 75008 PARIS fonctionnera un temps avant de s'intégrer au **SESSAD**, 11, Rue de la Sablière 75014 PARIS. Mais l'esprit du projet sera repris par l'**ASSOCIATION DES AMIS DE L'AVVEJ (3A)**, créée le 17.12.1970 par **Jean-Claude FERRAND**. Cette association deviendra membre du **GROUPEMENT VERS LA VIE**.

Le 01.01.1972, l'Association **VERS LA VIE**, ayant désormais TROIS établissements et Services, crée, en accord avec les autorités de contrôle, une **DIRECTION GENERALE**, dotée d'un budget distinct et d'un personnel, qui s'installera dans le **CHATEAU**. Quoique déjà Directeur du LOGIS, depuis sa création, **Jean-Claude FERRAND** est nommé, simultanément, Directeur général de l'Association à cette date. Michel MEUNIER est nommé Directeur adjoint du LOGIS.

Le LOGIS n'étant plus la seule préoccupation de son fondateur, par ailleurs, sollicité par la création du **SESSAD** et par le rapprochement avec l'**AEJM**, Michel HASS est nommé Directeur du LOGIS le 01/01/1976. Ce dernier était éducateur-enseignant du Collège d'Enseignement Agricole du LOGIS et un des premiers détenteurs du CAFDES de l'Ecole de Santé de RENNES.

Deux modifications dans le fonctionnement de l'IR Le LOGIS, viendront en modifier la pédagogie. Tout d'abord l'ouverture des trois pavillons construits dans le parc et occupés progressivement par trois des quatre unités de vie installées jusqu'alors dans le **CHATEAU**. La quatrième y restera jusqu'en 1995 avant de s'installer dans le quatrième pavillon dénommé le Manoir.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Création du Foyer de postcure du VESINET, en remplacement de celui de YERRES, devenu le **FOYER EDUCATIF LE VIEUX LOGIS**

Le 01.09.1983, Jean Paul DEFRANCE, ancien éducateur-enseignant du Logis et en provenance de Haute Savoie, est nommé Directeur du LOGIS. Michel HASS, nommé Conseiller technique à la Direction générale, est chargé principalement de l'**ANREL**.

Jean Paul DEFRANCE poursuit le travail entrepris par l'équipe éducative tout en restructurant la prise en charge des jeunes du fait de l'application des lois sur la décentralisation. Il ouvre les **LOISIRS THERAPEUTIQUES** aux échanges avec l'Etranger.

En 1985 le Collège d'Enseignement Agricole du LOGIS ouvre :

- la Ferme Ecole des Brulins à AUFFARGIS (Yvelines)
- accueille à Saint Lambert des Bois le Secrétariat de la Fédération de l'Enseignement Agricole de l'Ile de France et en assure l'animation
- ouvre un stage de formation pour adultes
- Dans le cadre de l'Association PROMO 84 (qui deviendra membre du GROUPEMENT VERS LA VIE) :
 - crée le Service Machines et Jardins "SMJ" lié au fonctionnement du Collège
 - crée "Vallespir Animation" (gestion et animation d'un camping) lié au fonctionnement du Foyer du VESINET
 - lance le projet du "Garage du Moulin" qui n'aboutira pas

L'enquête réalisée par le Service de recherche de l'Association **VERS LA VIE**, avec l'aide de l'**ASSOCIATION DES AMIS de l'AVVEJ (3A)**, sur le devenir des anciens du LOGIS (présentée au **SEMINAIRE** de l'Association de Septembre 1985) relance la dynamique de la prise en charge des jeunes.

L'évolution de celle-ci est mieux suivie grâce à un regroupement de l'équipe éducative et de l'équipe enseignante avec une participation plus active aux études de situation et aux réunions de synthèses concernant l'évolution du comportement des jeunes et de leur niveau d'apprentissage.

Par ailleurs, le traitement des dossiers de candidatures est renouvelé (lecture des dossiers, accueil des candidats au **SESSAD** de PARIS, pré visite de l'institution).

Le 1^{er} Janvier 1990, Jean Paul DEFRANCE quitte la Direction du LOGIS et devient Conseiller technique à la **DIRECTION GENERALE** chargé de la Communication et de l'animation de l'association et des Associations sœurs (**3A, ANREL, PROMO 84**) qui se regrouperont, avec l'**AVVEJ** en Mars 1990 au sein du **GROUPEMENT VERS LA VIE**.

Le 04.01.1990, Pierre HERAULT prend la Direction du LOGIS.

Changements également, avec le départ de plusieurs personnes chargées de responsabilités importantes, qui ont marqué **le LOGIS** de leur empreinte. Bruno NEFF, ancien directeur-adjoint, est parti à PAU, il est remplacé par Michel DEFRANCE qui travaille au LOGIS depuis 17 ans. Alain GAVELLE, responsable pédagogique, prend en septembre les fonctions de directeur du Centre de Formation d'Apprentis (CFA) du Bel Air, mis en place par l'**AVVEJ** à FONTENAY-les-BRIS dans l'Essonne. .

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Nourredine ZAALOUNI, chef de service au foyer de RAIZEUX a été nommé directeur-adjoint dans un établissement au nord de Paris, il est remplacé par Martine CLANET.

Des travaux sont entrepris pour la remise en état des lieux de travail et plus spécialement les lieux de vie des jeunes. Egalement, mise aux normes de sécurité, changement de la toiture de la serre et ombrage, peinture extérieure de la ferme...

La décision a été prise d'abandonner le projet de ferme école, ce qui a entraîné la vente du foyer des Brûlins, qui ne se justifiait plus. Une solution de remplacement a été trouvée : un pavillon a été loué au Mesnil-Saint-Denis, où l'installation des jeunes s'est faite dans d'excellentes conditions début janvier 1991.

Le collège est partie intégrante de l'IRMP «le **LOGIS**». Agréé par le Ministère de l'Agriculture, il est le support, le lieu d'enseignement et de formation des jeunes qui sont accueillis à l'internat. Depuis novembre 1990, une section de formation est créée en annexe du Centre de Formation d'Apprentis de **BEL AIR**. A terme, le **LOGIS** pourra accueillir deux groupes de 15 jeunes apprentis en deux années de formation, préparant au CAPA « Jardins Espaces verts ». Il s'agit là d'une volonté d'ouverture sur l'extérieur en accueillant des jeunes ne bénéficiant pas forcément d'une prise en charge A S E ou Sécurité Sociale.

1991 – Actuellement le LOGIS accueille 66 adolescents âgés de 12 à 20 ans en internat continu ouvert toute l'année. L'hébergement et la prise en charge éducative dans les lieux de vie quotidienne se répartissent de la façon suivante :

- Au LOGIS à Saint-Lambert des bois, il y a 3 groupes de vie de 12 jeunes avec un encadrement éducatif de 4 éducateurs par groupe. Structure de groupe vertical : chaque équipe éducative accueille les nouveaux arrivants et les conduit jusqu'à leur départ.
- Au MESNIL-Saint-DENIS : un groupe de 8 adolescents en pavillon extérieur. Les jeunes sont en troisième année de préparation au CAPA et vont passer leur examen en fin d'année.
- Le foyer « Les MAISONS ROUGES » à RAIZEUX (Yvelines) assure la continuité de la prise en charge des jeunes du LOGIS à SAINT-LAMBERT quand c'est nécessaire. Ce foyer peut accueillir 12 jeunes. Il est complété par plusieurs appartements, chambres en ville et studios. Prévu au départ pour un effectif de 18 jeunes, RAIZEUX prend en charge, à l'heure actuelle, 20 jeunes dont certains continuent jusqu'au baccalauréat professionnel

Cette année restera marquée par la très belle réussite individuelle et collective aux examens des Certificats d'Aptitude Professionnelle Agricole (CAPA) et autres CAP à l'extérieur : 14 jeunes reçus sur 17 présentés.

Création de la section CFA – J.E.V. (Jardins Espaces Verts) depuis la rentrée 1991. La cohabitation des jeunes venant de l'extérieur avec ceux du LOGIS s'est faite sans problème et crée même un phénomène positif de stimulation.

1992 - Pour une mise en conformité des lieux de vie des jeunes au **LOGIS**, deux dossiers ont été déposés : l'un prévoit la construction d'un pavillon pour reloger le groupe installé au **CHATEAU** et le second prévoit l'achat d'un pavillon au Mesnil-Saint-Denis pour remplacer l'actuel pavillon en location, trop petit.

Cependant, l'année restera marquée par la journée du **samedi 27 juin**, fête du **40^{ème} anniversaire** du **LOGIS**. Cette fête a été voulue, préparée plus de 6 mois à l'avance, avec la participation de tout le personnel. Les anciens avec leur association « les 3A » ont beaucoup investi de leur temps dans la préparation des festivités. Plus de 1000 lettres ont été envoyées aux jeunes qui ont séjourné au **LOGIS** et ils étaient plus de cent à avoir répondu présents à l'invitation.

1993 – Le passage en CROSS (Comité Régional de l'Organisation Sanitaire et Sociale) a permis de renouveler l'agrément de cet établissement. Ainsi a pu être ouvert, dès septembre, un groupe d'internat accueillant 8 jeunes âgés de 12 ans et mise en place une classe de préformation et de remise à niveau.

Ceci correspond à un besoin d'accueil très important permettant de répondre à des demandes formulées par les CDES (Commission Départementale de l'Education spéciale) et plus particulièrement celle des Yvelines.

Un nouveau pavillon extérieur a été acquis au Mesnil-Saint-Denis pour les jeunes en 3^{ème} année de formation.

Enfin, en accord avec la DDASS des Yvelines, un emprunt va permettre de financer la construction d'un nouveau pavillon au **LOGIS** afin de reloger l'unité de vie du **CHATEAU** qui ne correspond plus aux exigences actuelles de sécurité et de salubrité.

1994 – Un nouveau pavillon sort de terre et remplacera l'unité de vie installée au **CHATEAU** depuis 43 ans.

Au collège, mise en place de nouvelles classes agréées par le Ministère de l'Agriculture :

- une classe, accueillant des jeunes de 12 ans en préformation
- Des classes de 4e et 3e préparatoires
- Des classes de préparation au CAPA en 2 ans avec trois options possibles : travaux paysagers, floriculture et production légumière et conduite et entretien du machinisme agricole.

1996 - Après un chantier de presque un an, les jeunes hébergés dans le groupe du **CHATEAU** ont pu prendre possession d'un nouveau pavillon baptisé « Le Manoir ». Il reste maintenant à rénover les 2 autres groupes « Le Ranch » et « l'Hacienda ». Pour le **LOGIS** c'est une page d'histoire qui se tourne: « le **CHATEAU** » qui avait vu arriver les premiers jeunes et éducateurs en 1952, se retrouve sans aucun groupe de jeunes. Il n'abrite désormais que la direction générale et les services administratifs de l'**AVVEJ**. Pour tous, il restera un lieu chargé d'histoire.

En même temps que la rénovation des locaux d'internat, un projet de rénovation des locaux du Collège est à l'étude.

En juin, la commission de sécurité ferme le pavillon du Mesnil-Saint-Denis pour raisons de sécurité. Les jeunes doivent être relogés en HLM aux ESSARTS-le-ROI. Quatre mois de travaux et le 6 janvier 1997, les jeunes ont réinvesti les lieux avec leurs éducateurs et maîtresse de maison.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Parmi tous les camps qui se sont réalisés, cette année (spéléo, équitation, voile, canoë....) une mention spéciale au camp cirque, un projet qui s'est travaillé pendant plusieurs mois pour aboutir à un camp d'été effectué avec l'école d'Annie FRATELLINI dans la Haute-Vienne.

1997 - **Jean-Claude FERRAND** est décédé le 22 novembre de cette année. En 1952, il avait été fondateur du **LOGIS**, le concepteur avec son équipe d'un projet d'établissement créatif, original, porteur d'espoir et d'avenir.

Année difficile pour la structure. Il a fallu régler par la négociation interne des problèmes importants de conditions de travail, pour les équipes éducatives en février et les équipes pédagogiques au dernier trimestre. L'application de la convention collective pose des problèmes extrêmement complexes dans le fonctionnement d'un internat ouvert toute l'année.

Avec un encadrement de quatre éducateurs par unité de vie, on est amené à faire des choix au détriment des groupes de jeunes. Malgré toutes les demandes qui ont été faites, la DDASS refuse les ouvertures de postes, le taux directeur faisant loi.

Mise en chantier d'un projet d'extension de l'établissement avec l'ouverture d'un projet d'externat pouvant accueillir au Collège des jeunes, garçons et filles, de la Ville Nouvelle (SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES) en recherche d'insertion et de formation.

1998 - *A côté du « turn-over », presque chronique des équipes éducatives depuis plusieurs années, il faut noter 3 départs, plus particuliers :*

- En février, départ de Thierry LE ROUZO, chef de service éducatif qui a décidé de repartir en Bretagne, car les charges de la fonction lui apparaissaient de plus en plus lourdes,
- En juin, départ de Pierre HERAULT, directeur du LOGIS depuis 1990 qui a décidé de laisser la place à une nouvelle direction, le 30/06/1998.
- En septembre, départ à la retraite de Jean-Pierre ROMARU, éducateur technique au LOGIS depuis septembre 1962. Auparavant, il avait été l'un des tout premiers jeunes à être accueilli par **Jean-Claude FERRAND** de 1952 à 1956.

L'intérim de Pierre HERAULT a été assuré par Bernard BARBEZ du 01/07/1998 au 14/11/1998. Le 15 novembre, Michel LAIGNEL quittait **ESPACE ADOS 91** pour prendre la direction du **LOGIS**.

1999 – Le rapport de la Commission Départementale de Sécurité adressé au **LOGIS** après la visite du 14 janvier, fait apparaître la non-conformité de quatre des bâtiments : la ferme (ensemble des locaux du collège), l'atelier mécanique et deux pavillons où vivent les garçons, l'Hacienda et le Ranch. Nombreux courriers, rapports, contacts... n'ont pas encore permis de trouver les financements nécessaires à cette opération.

Conscients non seulement des risques de fermeture éventuelle de certains locaux mais également des dangers réels encourus par les adolescents, des travaux de mise aux normes ont été entrepris, à la mesure des moyens des budgets de fonctionnement concernant six chaufferies sur les huit du **LOGIS** (coupe-feu, détection incendie, électricité ...), des tableaux électriques, des systèmes d'alarme incendie dans plusieurs bâtiments, travaux qui se poursuivront selon un échéancier en 2000 et 2001.

Hormis la fermeture du **CMEA** (Conduite Machine Exploitation Agricole) demandée par le Ministère de l'Agriculture, les demandes d'ouverture d'une CLIPA (Classe d'Initiation Pré-professionnelle en Alternance) et d'une CPA (classe préparatoire à l'Apprentissage), d'un BEPA (Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles) services en vente produits horticoles et de jardin, d'un BEPA service en vente de produits frais, ont été formulées à la Région Ile de France et au SFRD (Service Régional de la Formation et du Développement) pour les rentrées 2000 et 2001.

2000 – Paradoxalement, alors que trois créations de postes viennent en fin d'année soutenir la prise en charge éducative, l'effet 35 heures grève sérieusement les autres secteurs. De même, le développement attendu du CFA-annexe de **BEL AIR** se réalise administrativement et se valide pédagogiquement, pendant que les conditions matérielles d'accueil des résidents, des élèves et apprentis restent plus que précaires, à la limite de l'insalubrité.

Cependant pour le **LOGIS** la gestion, non plus d'un désordre créatif, mais des tensions entre les missions de l'établissement, les passages à l'acte des jeunes, les aléas d'organisation, les injonctions ou les non-réponses de l'administration etc..., contraignent la direction à des numéros d'équilibriste dont on ne saurait sous-estimer les risques qui leur sont inhérents.

2001 – L'économe de l'établissement a traité, durant cette année, 66 dossiers de personnels (entrées et sorties), pour 77 personnes en moyenne à l'effectif. Par ailleurs, il a enregistré 1724 jours d'arrêt de travail sur l'année dont 832 jours dus à des arrêts de plusieurs mois et 73 jours supplémentaires pour 6 accidents du travail.

L'activité de l'annexe CFA-Logis produit cette année, avec la signature de la nouvelle convention, et malgré une fermeture d'un mois en pleine préparation de la rentrée scolaire, des produits de formation qui peuvent être réintégrés en atténuation d'une prestation qui s'avère très intéressante et motivante au plan pédagogique. Non seulement, les activités CFA sont plus adaptées aux jeunes de l'IR et appellent une population d'externes qui, malgré les faibles niveaux accueillis, « oxygènent » la plate-forme de formation, mais elles permettent de « rembourser » des prestations CFA servies par le Collège d'Enseignement Agricole et d'alléger les charges de personnels enseignants du budget de l'Institut.

Une question reste posée, celle du statut administratif de l'annexe du CFA, dans l'orientation annoncée d'un changement d'organisme gestionnaire du CFA de **BEL AIR**. La recherche d'une autonomisation serait-elle possible et acceptable par les administrations de contrôle ?

2002 – Le travail de titan fourni depuis 1999 pour résoudre les problèmes liés à la sécurité des bâtiments a porté ses fruits puisque toutes les réserves ont été levées au mois de juillet 2002.

Dans le même temps, suite aux visites effectuées les 9 et 17 janvier par le service médical de la CRAMIF et le médecin de la CDES, les 10, 15, et 18 janvier par le service administratif et le service des établissements enfants et adultes handicapés, des questions de fond se sont posées, sur la modification du projet de l'établissement. Questionnements qui ont été extrêmement problématiques, puisque touchant au fond du projet (le projet d'établissement n'a pas été revisité depuis 1994) mais aussi à l'histoire de l'établissement voire de l'association.

Le 8 juin, célébration du CINQUANTENAIRE du **LOGIS**, dans le parc de SAINT-LAMBERT-des-BOIS.

Michel LAIGNEL quitte la direction du **LOGIS** le 31 août. En septembre, Rosa LESEURRE (directrice de **STUART MILL**) et Claude GUITTIN (directeur de l'**OUSTAL**) assurent l'intérim jusqu'à l'arrivée de Robert HALIMI. Bernard BARBEZ, directeur-adjoint du **LOGIS** quitte l'établissement début novembre.

2003 –Début janvier, suite au départ de Robert HALIMI, la direction générale met en place une direction intérimaire, constituée de Pierre BALDINI (directeur du **VIEUX LOGIS**) et Claude GUITTIN (directeur de l'**OUSTAL**).

Ces deux co-directeurs par intérim, tout en assurant la direction de leurs établissements, ont eu pour mission d'élaborer et de rédiger très rapidement le projet d'évolution de l'établissement. Le futur directeur devait être recruté pour mettre en œuvre et faire vivre le projet construit.

Grâce au travail fait en partenariat avec la DDASS des Yvelines, la CDES 78, et l'AIRE au sein du Comité de Pilotage du projet d'évolution de l'établissement, celui-ci a avancé rapidement pendant le premier trimestre pour déboucher sur le pré-projet remis au CROSMS en avril 2003.

Au cours de la préparation de la rentrée scolaire 2002, l'âge d'admission a été abaissé à 11 ans.

L'intérim de Direction a duré jusqu'au mois d'août et a pris fin avec la prise de fonction de Claude GUITTIN, comme Directeur à partir du 1^{er} septembre 2003.

A partir de cette rentrée scolaire, l'âge d'admission des jeunes est abaissé à 11 ans pour préparer la mise en œuvre du nouveau projet.

2004 : année décisive concernant l'évolution de l'établissement et donc année importante dans sa mutation :

- Démarrage du semi-internat
- Passage en C.R .O S.M S. (Commission Régionale de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale)
- Décision de changement d'intitulé : de l'I.R. (Institut de Rééducation) à l'I.T.E.P (Institut thérapeutique Educatif et Pédagogique).

Pendant l'année 2004, 18 salariés ont quitté l'établissement dont 4 avaient des contrats à durée déterminée liés à des remplacements. Mais les autres correspondent à des personnels qui étaient là depuis peu de temps ; certains partent pour démarrer une formation, d'autres pour une réorientation professionnelle avec un changement d'activité. L'inscription des éducateurs dans la durée demeure un problème dans l'établissement même si la rotation est moins importante que lors des deux années précédentes.

En 2004 nous avons recruté 24 salariés ce qui fait qu'à la fin de l'année la quasi-totalité des postes est occupée. A noter que l'établissement a vu, en 2004, le départ du docteur COFFINIER qui assurait la fonction de Psychiatre depuis 22 ans. Plusieurs mois ont été nécessaires pour la remplacer.

C'est au regard du nouveau dispositif légal instauré par la loi du 2 janvier 2002, que l'établissement s'est inscrit dans le processus de construction d'une démarche d'évaluation interne lancée par l'AVVEJ. Et, à cet effet, il a obtenu de la part de ses partenaires financiers la possibilité de mener à bien ce travail de réflexion par l'intermédiaire de l'**ANREL**. La première

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

phase s'est déroulée pendant l'année 2004. L'**ANREL** a fait appel à Monsieur BERNARD, ancien directeur d'établissement de l'AVVEJ formé à une méthode d'évaluation des politiques sociales et des fonctionnements associatifs.

2005 : Dans sa nouvelle configuration l'établissement agréé par la DDASS des Yvelines et la Sécurité Sociale est autorisé pour accueillir 42 garçons de 8 à 20 ans en internat, et 8 garçons ou filles âgés de 8 à 16 ans en semi-internat, présentant des troubles du caractère et du comportement, sur indication de la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) et avec l'accord du détenteur de l'autorité parentale.

Le fonctionnement de l'établissement se présente sous la forme suivante :

- Accueil en internat de semaine (210 jours/an) sur deux pavillons de 8 à 10 jeunes sur le site de Saint Lambert des Bois.
- Accueil en semi-internat (210 jours/an) sur un pavillon de 8 jeunes sur le site de Saint Lambert des Bois
- Accueil en internat de semaine (210 jours/an) sur un pavillon extérieur et proche, au Mesnil Saint Denis, pour 8 à 10 jeunes de 15 et 16 ans.
- Accueil en Foyer d'externalisation (330 jours/an) à Raizeux, près de Rambouillet, pour 8 à 10 jeunes de 16 ans et plus pour poursuite d'études et de formations techniques en CFA, lycées et écoles diverses.
- Accueil et suivi en chambres en ville pour 8 à 10 jeunes majeurs (ou pré-majeurs) assuré par l'équipe du foyer d'externalisation de Raizeux.
- Une scolarité adaptée dans le cadre d'une scolarité interne exclusivement réservée aux jeunes accueillis à l'ITEP : classes de re-scolarisation et de remobilisation scolaires de type CLIS, classes pré-professionnelles de type CLIPPA ou CPA.
- Activités éducatives : travaux manuels, activités culturelles, sports, loisirs éducatifs et thérapeutiques.
- Psychothérapies individuelles de soutien en interne ou en ville.
- Rééducations spécialisées : dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, psychomotricité...
- Entretiens réguliers avec les familles.

Dans les mouvements de personnel signalons le départ à la retraite d'Alain Kastler, éducateur technique spécialisé, après plus de 35 années de présence au Logis, et l'arrivée du Docteur Catherine Pillet, psychiatre.

Cette année voit se réaliser l'ouverture du **SESSAD** (Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile) de l'ITEP Le Logis situé près de la gare de Saint Quentin en Yvelines. Une grande partie des moyens nécessaires ont été pris par redéploiement de moyens antérieurement affectés à l'internat et au semi-internat de l'ITEP. Rappelons que ce projet avait reçu un avis favorable de la CROSMS (Commission Régionale de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale) le 29 juin 2004. L'arrêté autorisant la création a été pris par le DDASS des Yvelines le 27 juin 2005 et l'ouverture du service a eu lieu le 21 novembre 2005.

Ce service est autorisé pour suivre 18 garçons et filles de 8 à 20 ans présentant des troubles du comportement et/ou de la personnalité. Le lieu d'intervention du **SESSAD** est, par définition, le domicile qui doit être entendu au sens large, à savoir tous les lieux de la vie du jeune : famille, école, centre de loisirs...

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

2006 : Après une progression continue de l'activité depuis trois ans, cette nouvelle année marque un recul. Il semble que le recrutement local entraîne un plus grand absentéisme des jeunes en partie lié à la difficulté pour les familles d'obtenir une régularité de fréquentation de l'établissement de la part de leurs enfants.

Les équipes éducatives et pédagogiques ont tendance à se stabiliser malgré, encore, beaucoup trop de mouvements. Signalons le départ à la retraite de deux grands anciens : Alain Gadéa, éducateur spécialisé dans l'établissement depuis plus de 30 ans et Jeanne-Marie Dondain Bonamour, psychologue clinicienne dans l'établissement depuis 25 ans.

Du côté du **SESSAD** Le Logis, ce service a fait le plein de son effectif (18 jeunes) dans le courant de cette première année de fonctionnement. L'équipe est au complet et le problème d'un chef de service se pose.

2007 : Encore une année difficile malgré des avancées importantes dans la clarification du projet institutionnel. L'activité a été inférieure aux prévisions : moins d'admissions directes à Raizeux, demande importante pour le semi-internat avec seulement 8 places autorisées, pénurie de personnel éducatif.

Du côté du personnel cette année marque la fermeture de la cuisine centrale du Logis qui a entraîné le licenciement économique des deux cuisiniers. Un poste a pu être transformé en poste de maîtresse de maison. Les nouvelles dispositions réglementaires nous ont conduits à la création de quatre postes de veilleurs de nuit.

Nous avons fixé dans nos axes de travail de remobiliser l'équipe médico-psychologique, revaloriser le travail de l'équipe éducative, réorienter le travail de l'équipe pédagogique.

Pour l'équipe médico-psychologique cette année est incontestablement un bon cru. L'arrivée du Docteur Laurence Le Louarn au poste de psychiatre en remplacement du Docteur Pillet qui a pris sa retraite, redonne plus de cohérence aux interventions des autres membres de cette équipe et de lisibilité aux projets thérapeutiques.

Pour l'équipe éducative le bilan est contrasté : certaines équipes des unités de vie se consolident autour d'un projet commun qu'elles s'approprient mais nous avons toujours trop peu de personnel qualifié et les embauches sont de plus en plus difficiles.

Pour l'équipe pédagogique le nouveau projet centré sur une plus grande prise en compte de la scolarisation et de la re-scolarisation en milieu ordinaire s'est heurté à de nombreuses résistances, nous faisant prendre conscience que ce projet ne pourrait pas se réaliser avec l'équipe en place. Un nouveau projet est donc en cours d'élaboration.

Du côté du **SESSAD** du Logis cette année 2007 a été la première année de fonctionnement normal. L'équipe constate que le financement à l'acte pose de nombreux problèmes : seules les interventions directes auprès des enfants peuvent être considérées comme des actes pris en compte pour le calcul de l'activité du service, ce qui exclut de ce décompte les entretiens avec les familles et les actions de partenariat. D'autre part, même si plusieurs actes sont réalisés au cours d'une même journée auprès d'un jeune, il n'est possible d'en compter qu'un seul, ce qui est loin de traduire la réalité de notre activité.

Signalons la création d'un poste de chef de service à mi-temps (donc difficile à pourvoir) et la difficulté à recruter un nouveau psychiatre du fait du manque de candidatures.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

2008 : Cette année l'activité est largement inférieure aux prévisions (80% de la prévision). Les causes sont toujours les mêmes : absentéisme des jeunes, difficultés à recruter des éducateurs spécialisés, demande d'admissions en diminution pour les plus âgés.

Il faut noter cependant le démarrage du nouveau projet pédagogique qui se traduit par la constitution de l'unité d'enseignement de l'ITEP : Le Phare. Cette unité d'enseignement pour des enfants de 8 à 14 ans comporte trois classes. Chaque classe prévue pour accueillir six jeunes est encadrée par un enseignant et un éducateur d'accompagnement vers la scolarité. L'objectif est de réconcilier ces jeunes avec leur capacité à faire de nouveaux apprentissages et pour cela de leur redonner du plaisir à découvrir des choses nouvelles, et même du plaisir à apprendre. Cependant, aujourd'hui, l'Education Nationale ne met qu'un poste d'enseignant à disposition de l'établissement alors qu'il faudrait deux autres postes d'enseignants spécialisés.

Notons que les jeunes accueillis sur les deux semi-internats et sur le groupe de Raizeux ne sont pas scolarisés sur l'unité d'enseignement mais bénéficient d'ateliers scolaires animés par des éducateurs scolaires spécialisés sur leur groupe. Enfin un certain nombre de jeunes de différents groupes sont scolarisés à l'extérieur dont certains à temps complet.

Au **SESSAD** Le Logis la vitesse de croisière est atteinte avec les difficultés évoquées l'année précédente et liées au paiement de l'activité à l'acte. Le recrutement d'un psychiatre s'avère toujours aussi difficile et le poste de chef de service à mi-temps n'est pas satisfaisant : un plein temps serait tout à fait justifié. Depuis la rentrée de septembre les ateliers d'art thérapie ont démarré permettant ainsi d'accentuer la dimension de soin de ce service.

2009 : Nous constatons encore cette année : à l'internat une activité inférieure aux prévisions (82%), au semi-internat une activité largement supérieure aux prévisions. Des ajustements sur les modes de comptabilisation des journées s'avèrent nécessaire compte tenu de l'évolution de la population reçue et des difficultés à recruter des personnels qualifiés.

Au **SESSAD** Le Logis l'activité a bien augmenté mais elle supposerait d'être mesurée autrement que par le financement à l'acte. Citons Daniel Valot, nouveau chef de service au **SESSAD** : « L'absentéisme...ce problème semble toucher tous les **SESSAD**. Il y a les maladies légitimes et les autres. Il y a les sorties scolaires et pour certains les classes vertes, découvertes, de mer ou de ski. Pour ceux qui viennent seuls au service après les cours des moments de lassitude succèdent aux temps d'enthousiasme, le jeune traîne les pieds et vous sert avec innocence : 'j'ai oublié'. En outre les grèves de transport ou les retards offrent une excuse facile ! A ce petit jeu, les adolescents sont les meilleurs ! ».

Le projet de DITEP (Dispositif institutionnel thérapeutique, éducatif et pédagogique) actuellement en discussion permettrait une plus grande souplesse dans les modalités de prise en charge en donnant la responsabilité à l'ITEP, en concertation avec les autorités de contrôle et les parents, de mettre en place le mode d'intervention le plus adapté pour un jeune.

2010 – 2011 : Deux années de transition qui voient partir le directeur du Logis, Claude Guittin, en mai 2011 après huit années de bons et loyaux services et arriver Geneviève De Foucauld le 15 novembre 2011. Un intérim est assuré de mai à novembre par l'un des directeurs de l'association qui, devant la sous activité et sur les injonctions de l'ARS, s'efforce de remettre l'établissement en conformité avec son habilitation qui prévoit l'accueil de 42 enfants en internat et internat modulé et de 8 enfants en semi-internat au lieu de 14. Dans ce cadre l'activité de Raizeux est

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

également revue. Tous ces bouleversements déstabilisent les équipes inquiètes de leur devenir et créent une rupture dans le projet de l'institution. A cela se rajoute le retard du chantier concernant les locaux administratifs. Tous les salariés ont fait face avec sérénité et patience. Malgré une rotation importante des personnels éducatifs et pédagogiques l'essentiel de l'encadrement a pu être assuré.

L'unité thérapeutique composée de huit personnes est complète depuis 2010 : solide et soudée elle est capable de travailler en interdisciplinarité et avec compétence avec les équipes pédagogique et éducative.

L'unité éducative composée de 26 éducateurs, 5 maîtresses de maison, 4 veilleurs de nuit, 1 assistante sociale, 3 chefs de service a été sujette à des restructurations et à de nombreux départs. Malgré cela, les éducateurs restés présents ont continué d'accueillir et d'accompagner les enfants dans la bienveillance et dans le souci d'une prise en charge de qualité en garantissant les éléments d'une vie quotidienne normale et sécurisante permettant de construire un cadre de vie stable.

L'unité pédagogique composée d'un enseignant détaché de l'Education Nationale, de 3 enseignantes recrutées par l'établissement, de 2 éducateurs scolaires spécialisés, de 2 éducatrices scolaires en support dans deux classes sur quatre et d'un chef de service pédagogique a eu une rentrée difficile et se doit de retravailler le projet pédagogique : la classe constitue le lieu de l'échec pour les jeunes accueillis. Il faut donc être particulièrement inventifs et réajuster en permanence nos propositions pédagogiques.

Le **SESSAD** se compose d'un chef de service, d'une secrétaire à mi-temps, de deux éducateurs, d'un psychiatre, d'une psychologue, d'une orthophoniste et d'un art-thérapeute, tous à temps partiel. L'équipe est au complet et stable. L'exiguïté des locaux ne permet pas un développement harmonieux du travail. Une extension pourrait éventuellement se réaliser sur le même étage. L'activité du **SESSAD** est en progression et le travail centré sur le rétablissement de la relation pour des jeunes désorientés mobilise l'équipe pluridisciplinaire.

Malgré les difficultés évoquées toutes les équipes se sont mobilisées pour pallier les difficultés et continuer d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles. Le renforcement du projet institutionnel, l'ouverture d'espaces tiers, la formalisation de procédures et une plus grande lisibilité du projet sont à l'ordre du jour avec la participation de tous les salariés. Tout doit être mis en œuvre pour que ces enfants puissent avoir la chance de pleinement réaliser leur vie et de devenir des hommes et des femmes, des parents et des citoyens responsables et épanouis.

2012 : L'année 2012 a été pour Le Logis une année d'ajustements, de réflexions et de construction pour l'ensemble des équipes. L'absence de trois cadres parmi le personnel a fragilisé les groupes éducatifs et pédagogiques et rendu plus difficile le travail de réflexion. Mais cette année a été aussi une année riche du travail fait autour de l'écriture du projet d'établissement avec l'appui d'un cabinet extérieur : les salariés se sont rassemblés pour échanger et réfléchir sur le fonctionnement actuel de l'ITEP et de son **SESSAD** et sur les changements et améliorations à apporter. Ce nouveau projet débouchera sur un plan d'action qui constitue un document de référence pour les évaluations interne et externe qui, pour de raisons de calendrier administratif, se feront pour Le Logis dans un laps de temps très court.

Cette année marque aussi la fin des travaux concernant le bâtiment administratif, travaux commencés en septembre 2010. Outre le confort quotidien des salariés qui ont supporté cette

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

période avec une grande compréhension, nous pouvons être fiers aujourd'hui d'accueillir les enfants et leurs parents dans des locaux rénovés, pleins de couleurs, avec, aux murs, les créations des jeunes. Un travail de rénovation et de décoration des unités de vie et de l'école a également été amorcé avec la conviction profonde que la beauté du cadre de vie des enfants participe pleinement à la qualité de l'accompagnement éducatif, pédagogique et thérapeutique.

Enfin cette année marque la réorganisation complète de l'école du Logis : la question du scolaire a réactivé la question du travail en interdisciplinarité qui est le socle même de l'accompagnement des enfants en ITEP. Avec l'appui d'un intervenant extérieur nous avons revisité les courants des pédagogies dites nouvelles, institutionnelles, actives, sociales. Ces pédagogies ont poussé la réflexion bien plus loin que la seule question de l'école et concernent bien l'ensemble de l'institution tout en renouant avec les courants qui ont inspiré les fondateurs de l'AVVEJ.

Au niveau de l'activité, des contacts ont été pris avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) afin de résoudre le problème récurrent du nombre de journées et de parvenir à une modification de l'habilitation qui tienne compte de la réalité du terrain (absentéisme important, demande des familles, projet individualisé...).

Du côté du **SESSAD** la vitesse de croisière est trouvée. Subsiste le problème posé par le financement à l'acte, tout à fait inadapté car ne correspondant pas à la réalité du travail avec les jeunes. Toute l'équipe a participé à l'élaboration du projet de service avec l'appui d'un cabinet extérieur et une réflexion a été menée sur le projet personnalisé d'accompagnement. Le problème des locaux reste posé avec un constat favorable à de meilleures conditions d'accueil et de travail réalisé par l'inspectrice de la CRAMIF (Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile de France).

L'année 2012 a donc été l'année de la rencontre, de la connaissance et de la reconnaissance, une année exigeante et difficile pour tous, mais aussi riche de ce que nous avons commencé à bâtir ensemble.

LOISIRS THERAPEUTIQUES

L'apport des activités de loisirs sportifs, aventureux, culturels, manuels dans les processus éducatifs est au cœur de la démarche des créateurs de l'éducation spécialisée. Issus pour la plupart des mouvements du scoutisme ou de l'éducation populaire, c'est tout naturellement que ces derniers les ont utilisées comme supports relationnels et pédagogiques.

C'est à partir des années 60 que le concept de loisirs thérapeutiques émerge, grâce aux observations et analyses des praticiens.

Ces activités, par la qualité des relations qu'elles engendrent entre les enfants et les adultes s'avèrent également des leviers d'apprentissage puissants.

Ces deux aspects conjugués en provoquant chez les enfants des remaniements psychiques, tant affectifs que cognitifs, sont devenus un mode d'approche thérapeutique au sens de la production d'effets curatifs des troubles du caractère et du comportement.

En novembre 1969, c'est à Grenoble, au troisième congrès national de l'AFSEA que **Jean-Claude FERRAND** exposera les fondements de ce concept qui sera développé par la suite, notamment au sein de **VERS LA VIE**, devenue l'**AVVEJ**, et de l'**ANREL** (Association Nationale de Recherche, Enseignement et Loisirs).

Jean-Claude FERRAND, dans la lignée des travaux d'AICHORN sur les processus transférentiels dans les relations éducatives et les avancées de la psychothérapie institutionnelle, repère toute la richesse des effets produits par une pratique réfléchie, régulière, engagée et sérieuse (dans le sens du rejet de toute activité de consommation passive, de bricolage occupationnel ou inadapté aux potentialités des jeunes).

Ces effets sont de plusieurs ordres :

- Activités « médiatrices » dans le sens d'un principe de mise en lien et de distanciation à la fois, « tiers » en quelque sorte entre l'enfant et l'adulte, permettant la structuration des échanges,
- Activités « identificatoires » car elles proposent à des personnalités fragiles, des images étayantes,
- Activités « sublimatoires » absorbant une part non négligeable de l'énergie pulsionnelle qui trouve là à s'exprimer dans un cadre protégé susceptible de permettre aux symptômes de la souffrance psychique de trouver une expression acceptable,
- Activités « structurantes » par la confrontation à des limites (corporelles, psychiques) avec lesquelles l'enfant ne peut que trouver une adéquation,
- Activités « symboligènes » dans ce qu'elles renvoient le jeune à gérer des épreuves corporels (loisirs sportifs de pleine nature) et psychiques (loisirs à risque générant de la peur : alpinisme, théâtre, etc....) qui les conduisent à trouver du sens à un rapport plus juste à eux-mêmes, aux autres et au monde ; métaphoriquement, interroger la mort pour savoir si la vie vaut d'être vécue, fonde le sentiment d'exister dans l'altérité,

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

- Activités « narcissisantes » par ce qu'elles apportent des réussites sur soi-même et validées par d'autres,
- Activités « socialisantes » tant dans la confrontation au groupe de pairs, qu'avec des adultes ainsi reconnus comme ressource. La dimension culturelle et d'échange vient soutenir une capacité à communiquer.

Ces activités de loisirs, par leurs qualités thérapeutiques d'appoint à une prise en charge plus globale d'accompagnement des jeunes en difficulté psychoaffective sont aujourd'hui reconnues.

Malheureusement trop d'acteurs du secteur de l'enfance handicapée, inadaptée ou en difficulté d'insertion sociale ne s'autorisent pas encore à les pratiquer. A cause de la judiciarisation excessive des éventuels accidents que ces pratiques à risque peuvent occasionner, des textes de droit du travail en entravent l'encadrement par des professionnels institutionnels. Enfin leur coût souvent élevé se heurte à des logiques purement financières au détriment de projets qui représentent pourtant un mode d'approche efficace pour proposer à ces jeunes de véritables espaces de construction de soi.

LONGUES HAIES (LES)

Foyer maternel de l'Association pour l'Education des Jeunes Mères (**AEJM**) recevant de très jeunes mères (12 à 16 ans) présentant des déficiences intellectuelles.

L'établissement est installé, Rue Jean Hazard 78 940 LA QUEUE LES YVELINES, dans une ancienne propriété et possède un grand terrain aménagé en potager et jardins.

Il fonctionne sur les mêmes bases psychopédagogiques que le foyer de la Petite Boulaie (qui deviendra le BIEF) avec lequel il entretient une relation de travail.

Historique

1959 : la maison des Sœurs de Saint Vincent de Paul est à vendre.

1960 : en février : Achat de cette maison avec l'espoir, après subventions et travaux d'aménagement, de pouvoir ouvrir en octobre de la même année.

1964 : Ouverture officielle : 12 jeunes mères mineures et leur enfant venant du foyer de Nonancourt sont accueillis. Il s'agit plus particulièrement de mères très jeunes (12-13 ans) ou de personnes dites « débiles légères ».

Rattrapage scolaire – formation professionnelle.

Directrices : Nicole GUICHARD puis Elisabeth de MONTGOLFIER.

1968 : Construction de bâtiments pour logement de personnel.

1969 : Nouvelle directrice : Mlle LAFONT.

1970 : en Janvier : Départ de la directrice et arrivée d'un directeur M. LIGER.

1972 : plaintes de la municipalité : « les deux foyers sont mal supportés à La Queue Les Yvelines ».

1972 : en Décembre : Démission du directeur.

1973 : en Juin : Fermeture du foyer.

1975 : Vente des locaux.

MAITRESSE DE MAISON

Dans la liste des fonctions classées dans la grille d'emploi des « ouvriers qualifiés », de la Convention collective Nationale des Etablissements pour Personnes Handicapées et Inadaptées du 15 Mars 1966, on trouve des personnels qui dans les structures d'hébergement ou unités de vie assurent une fonction polyvalente dans l'organisation quotidienne du cadre de vie : entretien des locaux, cuisine, lingerie, tâches ménagères, gestion simple, accueil, etc.

Dès la création du **LOGIS** à Saint-Lambert des bois en 1952, **Jean-Claude FERRAND** crée ce poste. Le profil de celui-ci évoluera, au fil du temps, de l'intendante – veillant à la qualité (déjà) de l'accueil, à la convivialité des espaces, à l'ambiance générale de la maison – à celui de Maîtresse de maison dans l'ensemble des structures des unités de vie ou pavillons de l'**AVVEJ** aujourd'hui.

En 1990, l'**ANREL** fut parmi les premiers Centres de Formation Professionnel Continue à proposer des formations spécifiques pour ces personnels (Maîtresses de maison et espace éducatif).

OPTIONS FONDAMENTALES

Depuis la création de l'ASSOCIATION **VERS LA VIE** en 1951, tous les écrits et déclarations de **Jean-Claude FERRAND**, décrivent la même philosophie et les mêmes règles devant présider au fonctionnement de l'association. Lors des négociations en vue de la fusion de l'**AEJM** et de **VERS LA VIE**, l'obligation de modifier les statuts de l'**AEJM** s'impose. A cette occasion, certaines options fondamentales, chères à **Jean-Claude FERRAND**, sont intégrées dans le projet des nouveaux statuts à présenter au Conseil d'Etat, plus particulièrement :

- en insérant les mots **VERS LA VIE** dans sa raison sociale et en y supprimant le mot Mères
- en intégrant dans les statuts :
 - la participation des salariés aux membres associés formant l'assemblée générale et aux administrateurs du conseil d'administration, avec les mêmes droits que les membres et administrateurs bénévoles
 - La notion de décentralisation des pouvoirs concernant les Directeurs, dans les limites du champ d'activité de leur établissement ou service, par le jeu de délégations de pouvoirs en cascade, du Président via le Directeur général, Délégué général.

La présentation du projet auprès de cette Haute Instance a été portée par Monsieur Raymond ENFRUN, Contrôleur Général de la Marine et Administrateur des deux associations.

Le 23 Mai 1977 le Conseil d'Etat ayant donné son accord, les nouveaux statuts de l'**AEJM**, devenue l'**AVVEJ**, reçoivent, par Décret, approbation du Ministère de l'Intérieur.

Le Règlement Intérieur, adopté par le Conseil d'Administration le 03 Décembre 1976, entre en application.

Profitant de la promulgation de la Loi du 04.08.82 dite "Loi Auroux", **Jean-Claude FERRAND** présente au Conseil d'administration deux textes scindant le règlement intérieur existant en :

- un Règlement intérieur strictement conforme aux termes de la nouvelle Loi
- un règlement général reprenant tous les autres paragraphes définissant l'organisation interne de l'Association, précédés des **OPTIONS FONDAMENTALES**

Ce texte est adopté par le Conseil d'administration, le 16 Septembre 1983.

Cet ensemble de règles et de principes s'appliquent automatiquement aux établissements et services créés ou intégrés au fur et à mesure des années.

Le texte des Options fondamentales a été étudié et proposé au Conseil d'Administration par une commission mise en place par le Conseil de direction qui s'est déroulé, à BEAULIEU, au printemps 1983.

Extrait du Règlement Général :

OPTIONS FONDAMENTALES

1. L'ASSOCIATION

La loi de 1901 définit notre statut comme une "association de plusieurs personnes mettant en commun, de façon permanente, leurs connaissances et/ou leurs activités dans un but autre que le partage des bénéfices".

L'AVVEJ a vocation de s'occuper d'enfants, d'adolescents et d'adultes en difficulté, essentiellement ceux qui présentent des troubles du comportement et/ou de la personnalité.

Ce texte sur les options fondamentales, partie intégrante du règlement général, oriente sa politique et complète les **statuts** et le **règlement intérieur** de l'Association.

2. UNITÉ POLYVALENTE D'ACTION ÉDUCATIVE SPÉCIALISÉE (U.P.A.E.S.)

Constituée en U.P.A.E.S., l'AVVEJ n'est en aucun cas une collection hétérogène d'Établissements et Services, mais un ensemble de structures complémentaires les unes par rapport aux autres. En permanence, elle se situe dans une dynamique de recherche pour diversifier les réponses, augmenter la palette des interventions et faire face aux demandes.

2.1. Le secteur d'activité

L'action de l'AVVEJ se veut la résultante d'une demande sociale et d'une dynamique interne. Elle tend à assurer des prises en charges globales. Elle suppose un collectif engagé dans un processus de transformation permanente, articulé sur la demande externe. Cette rencontre entre une demande et une force de proposition constitue le moteur de notre action. Toute création suppose l'existence préalable d'une équipe solide et motivée.

L'AVVEJ doit assumer l'apparente contradiction entre l'exigence d'une action globale sur un jeune dans son milieu et la nécessité de disposer de Services de déconditionnement éventuellement éloignés des milieux pathogènes.

Il convient de se départir des clichés selon lesquels le jeune ne doit en aucun cas quitter son environnement actuel, son usine, son logement, son département.

Les propositions d'orientation vers un Service ou un Etablissement sont formulées en fonction des besoins du jeune, compte tenu des conditions générales de fonctionnement des équipes d'accueil, plutôt que du secteur dont il dépend administrativement. D'ailleurs, c'est parfois hors d'un secteur géographique trop restreint que certaines familles en difficulté chercheront parfois une aide, par crainte du "regard de l'autre".

L'Association se refuse à céder aux pressions d'une planification utopique. L'aire d'intervention géographique des Établissements ou Services est directement proportionnelle à leur spécificité : plus ils sont spécialisés, plus leur zone de recrutement s'élargit. Leur champ d'action tiendra moins compte des découpages administratifs que des moyens de communication.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

2.2. Continuité de la prise en charge du jeune

L'AVVEJ doit rester un organisme vivant et non devenir une institution figée. Elle doit évoluer, apporter des réponses souples aux besoins sans cesse mouvants et éviter le morcellement de la prise en charge du jeune.

La continuité de l'action thérapeutique doit permettre les changements, les séparations, les frustrations maturantes tout en évitant les ruptures brutales de personnes, de techniques et de lieux qui sont destructurantes.

2.3. Évolution des modes d'intervention

Les principes de base de l'U.P.A.E.S. procèdent d'une unité fondamentale dans son projet d'ensemble, faute de quoi elle ne serait qu'un conglomérat de techniciens divers, voire opposés et, comme certains hybrides, rapidement vouée à la stérilité. La multiplication de la palette des interventions doit se faire en privilégiant les facteurs de cohésion et en limitant les facteurs de morcellement.

L'U.P.A.E.S. refuse la ségrégation par le symptôme au profit d'une perspective dynamique et évolutive.

Elle vise à promouvoir une action pluridisciplinaire s'exerçant tant au niveau du milieu pathogène qu'à celui du cas individuel.

3. LA VIE ASSOCIATIVE

L'AVVEJ refuse de se considérer comme une simple "association gestionnaire" bien qu'elle estime la rigueur administrative indispensable à sa survie, à son évolution et à son action éducative. Bénévoles et permanents associés au sein de l'AVVEJ militent ensemble pour défendre ses options fondamentales en matière de psycho-pédagogie-médico-sociale. Aussi s'est-elle dotée d'une organisation démocratique qui permet aux membres de l'Association :

- Bénévoles
- Salariés ayant 5 ans d'ancienneté et qui le souhaitent,
- Elire, en un collège unique, ses administrateurs.

4. L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

4.1. L'équipe pluridisciplinaire est constituée de femmes et d'hommes ayant un minimum de points communs sur le plan de la psychologie, de la philosophie, sur le plan politique au sens étymologique du mot ; cela n'exclut en aucune manière le fait que la richesse d'une équipe réside dans sa diversité. Plus les personnalités sont variées, plus les formations sont différentes, plus les âges sont étalés et plus l'équipe apparaît riche d'avenir. Elle est le lieu de rassemblement de compétences complémentaires et non le lieu d'affrontement de pouvoirs "confisqués" par des spécialistes.

4.2. Les options de l'AVVEJ l'amènent à faire des choix sachant qu'il n'y a jamais de solution sans inconvénient. La cohérence de l'action est déterminée par l'analyse dialectique de chaque

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

situation. L'essentiel est de ne moduler notre action sur aucune scolastique quelle qu'elle soit, mais de "tirer la charrette" dans le même sens.

5. SON ORGANISATION

L'organigramme de l'AVVEJ se veut la photographie d'un moment et nullement une organisation définitive, car il peut et doit être sans cesse remis en cause. En effet, si personne n'est irremplaçable, personne n'est remplaçable non plus. A chaque changement dans l'organisation, les responsabilités peuvent être redistribuées en fonction d'un profil différent.

5.1. Un tel principe implique la reconnaissance du droit à l'erreur. Cela ne signifie pas le rejet de toute sanction, mais la nécessité d'une réflexion critique par l'équipe reconnue pour sa compétence.

Ce principe implique également la notion de partage des responsabilités, qui comporte le partage de l'échec comme celui de la réussite.

La nécessaire responsabilité de la hiérarchie ne saurait exclure la responsabilité individuelle et collective.

5.2. Ce principe implique encore qu'il n'y a pas "une vérité", mais des vérités, des vérités provisoires, multiples, évolutives, produits d'un moment et d'un lieu et ne devenant pas obligatoirement "erreurs" lorsqu'elles se trouvent dépassées.

Ce principe implique enfin que l'équipe assume la synthèse des paradoxes internes de son travail.

5.3. Le fonctionnement de l'AVVEJ se veut démocratique :

Le pouvoir législatif découle de l'élection. L'exécutif procède d'une cascade de délégations de pouvoirs du Président. La Direction Générale est d'abord une structure de coordination et d'aide technique, dont les responsabilités sont au service du Projet Éducatif.

Les Directeurs procèdent aux embauches et aux licenciements du personnel. Ils assument la responsabilité des entrées et des sorties des jeunes de leur Établissement ou Service.

6. OPTIONS TECHNIQUES ACTUELLES

6.1. Les structures avec hébergement

L'association privilégie les petites structures diversifiées mises à la disposition des jeunes et recherche sans cesse des formules répondant à l'évolution des besoins. Ce fonctionnement présente des difficultés par rapport à la conception classique (difficulté de communication, émiettement de la gestion, tendance à l'autonomie des mini-structures, morcellement de l'équipe). Aussi les mini-structures doivent-elles être satellisées autour d'un noyau lourd qui constitue l'unité de l'Établissement, ces satellites peuvent compléter leur action par des formules diverses : lieux de vie, lieux de déconditionnement pour périodes de crise, familles d'accueil, qui constituent pour un temps le milieu éducatif des jeunes.

Les structures avec hébergement assurent la responsabilité des jeunes 24 h sur 24 et 365 jours par an.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

6.2. Les structures sans hébergement

Les structures sans hébergement prennent en charge le jeune dans son milieu naturel, visent à faire évoluer positivement ses relations avec son environnement et exercent une action auprès de sa famille chaque fois qu'elle est possible.

Elles donnent priorité aux rencontres individuelles, selon les modalités propres à chaque Service, notamment en ce qui concerne le choix des intervenants et leur mode de travail.

Le but de l'action est d'amener le jeune à s'autonomiser et à gérer sa vie tant sur le plan relationnel que matériel.

Ces structures permettant de prendre en compte des problèmes très divers : des situations de jeunes mères avec leur aspect éducatif et psychologique spécifique, des adolescents et jeunes adultes très marginalisés dont la problématique nécessite une prise en charge pluridisciplinaire conjointe et la mobilité de tous les membres de l'équipe, comme c'est le cas dans les Services de soins à domicile et dans les Services de Milieu Ouvert.

6.3. Pédagogie scolaire et apprentissage

L'absentéisme, l'échec scolaire ou professionnel créent une situation à haut risque de délinquance. Aujourd'hui, nombre d'adolescents sont pris en charge trop tardivement. Chaque fois que faire se peut, l'Association propose une formation professionnelle et un rattrapage scolaire sans tarder. Nous considérons toute formation professionnelle comme une ergothérapie, un moyen de revaloriser le jeune en le faisant sortir d'une situation d'échec dans laquelle il est plongé depuis de nombreuses années, bien plus encore que comme le moyen de lui permettre de gagner sa vie.

Il convient de ne perdre aucune occasion d'élever le niveau culturel du jeune. L'expérience nous apprend que ce niveau s'avère déterminant tant pour son enrichissement personnel que pour ses chances de réinsertion sociale.

6.4. Les loisirs

L'Association considère que, loin de n'être qu'une technique occupationnelle, l'utilisation des loisirs constitue un temps fort et un moyen privilégié éducatif et thérapeutique.

Il nous faut prendre en compte l'importance grandissante des temps de vie extra-professionnels, et proposer un apprentissage de loisirs de qualité en dépit de l'objection classique - et parfaitement vérifiée - selon laquelle en élevant le niveau d'aspiration culturel et social du jeune, nous élevons délibérément le seuil de ses besoins.

Nous pensons qu'une distorsion entre les besoins et les moyens crée une souffrance propice à l'évolution du jeune et de l'environnement socioculturel. Ne pas courir ce risque conduit à l'impasse irrecevable de la situation inverse : amener les jeunes à ne consommer que des loisirs commerciaux.

L'AVVEJ milite pour que ces temps extra-scolaires, extra-professionnels et extra-médicaux cessent d'être des temps mineurs de la pédagogie spécialisée.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

6.5. La recherche

Sans nier l'intérêt des travaux réalisés par les grands Organismes de recherche, l'AVVEJ considère qu'une Association ayant une sérieuse expérience de la prise en charge des jeunes en difficulté, doit participer à l'avancement de la recherche-action en pédagogie spécialisée.

Nous disposons en effet :

- d'une approche globale qui intègre l'ensemble des éléments de la vie d'un jeune, cette approche se réalisant sur des périodes assez longues (souvent plusieurs années),
- d'une équipe pluridisciplinaire avec la richesse des divers éclairages apportés par des hommes et des femmes de terrain.

Cette recherche-action concourt à affiner nos pratiques et nos modèles de compréhension.

Le Service Recherche de l'AVVEJ a mission de créer une tradition écrite permettant de ne pas perdre un capital d'expérience qui, dans notre secteur, reste habituellement de tradition orale. Il doit favoriser des élaborations théoriques dans les différents Établissements et Services de l'Association, et ce à partir de l'expérience vécue.

7. CONCLUSION

L'Association VERS LA VIE POUR L'ÉDUCATION DES JEUNES s'inscrit dans une double perspective de **TRADITION** et d'**INNOVATION** :

TRADITION, parce que les valeurs humanistes qui ont conduit à sa création restent le moteur de son action et fondent la dynamique de son évolution. En effet, sans négliger en quoi que ce soit l'approche technique, absolument nécessaire, nous jugeons essentiel de privilégier l'homme en évitant les pièges d'un professionnalisme réducteur, pour lui permettre de conserver une démarche militante.

INNOVATION, parce que sont explorées des voies nouvelles qui restent connectées sur les plus anciennes et les remplacent ou les complètent, sans les dévaloriser.

La VIE ASSOCIATIVE apparaît bien comme la structure la plus adéquate pour que des projets individuels s'articulent en projet collectif. Aussi, alors que la règle de conduite de l'Association VERS LA VIE POUR L'ÉDUCATION DES JEUNES est celle de l'unité d'action, voire de l'action globale, sa démarche se fonde sur la pluralité des formes et des structures d'interventions et, à l'intérieur de chacune d'entre elles, sur la pluralité des disciplines qui les mettent en œuvre. La reconnaissance du pluriel s'avère aussi impérative que celle de l'unité. Car cette dernière se conçoit comme une construction permanente et en perpétuel devenir. Notre unité d'action émane en réalité d'un mouvement dialectique de totalisation toujours ouvert et jamais achevé, ce qui revient à nier à la fois l'existence d'une totalité immanente et acquise et sa possibilité d'exister un jour : un mouvement dialectique ne peut, par nature, déboucher sur une convergence définitive et sur la stabilité.

OUSTAL (L')

I – CONGREGATION NOTRE DAME DE CHARITE

Jean EUDES naît à Ri dans le diocèse de Sées en 1601. A l'âge de 24 ans, il est ordonné prêtre et se signale à l'attention générale en portant secours aux pestiférés lors des épidémies d'Argentan en 1627 et de Caen en 1631. Supérieur de la maison de l'Oratoire, il devait quitter cette société en 1643 pour fonder la congrégation des Eudistes.

Cependant, deux ans plus tôt à Caen, la rencontre de Jean Eudes et d'une femme pieuse du nom de Madeleine LAMY devait permettre la création de l'Ordre des religieuses de Notre Dame De Charité Du Refuge.

Selon l'anecdote révélée par l'ouvrage du père Joseph-Marie ORY et que nous rapporte Henri GAILLAC, Jean EUDES qui se trouvait en présence d'amis pour se rendre à la cathédrale, fut apostrophé vivement par Madeleine LAMY :

- "Où allez-vous ? Sans doute dans les églises pour y manger les images des saints. Vous croirez ensuite être bien dévots. Ce n'est pas là que gît le lièvre. Travaillez donc à fonder une maison pour ces pauvres filles qui se perdent, faute de ressources et de direction"

La colère de cette femme fit réfléchir le père EUDES qui quelque temps plus tard fondait le Refuge de CAEN.

Le Refuge de CAEN a pourtant connu une naissance difficile. Ce n'est qu'après de nombreuses démarches, en novembre 1641, que des lettres patentes signées par Louis XIII autorisent l'ouverture de l'établissement de la maison du Refuge à CAEN. Obtenues non sans peines, ces lettres patentes sont rendues nulles parce que non enregistrées dans le délai légal au Parlement de Normandie. Ce sera chose faite en 1658, et le Monastère aura alors existence légale. En février 1651 l'institution est accordée par Monseigneur Molé, Evêque de Bayeux, et il faut attendre 1666 pour qu'une bulle du pape Alexandre VII approuve l'Ordre.

Si la naissance est difficile dans le domaine des approbations, elle l'est aussi concernant l'encadrement. Devant l'échec patent des bénévoles laïques, Jean EUDES fait appel à l'Ordre des religieuses de la Visitation pour l'aider à créer un ordre religieux dont les membres pourraient assurer la pérennité de l'œuvre. Ainsi, la Révérende Mère PATIN, déléguée par l'Ordre de la Visitation, devient la première supérieure du Refuge.

A l'origine, la règle traditionnelle des Refuges est l'adhésion volontaire des femmes repenties. Cette règle fondamentale découle de l'idée simple que la conversion n'a de valeur que si elle est librement consentie, que si elle apparaît comme une pénitence, c'est à dire comme le souhait véritable de se laver d'une faute commise envers Dieu. Car au-delà d'une assistance morale et matérielle, la finalité de l'institution est d'assurer le salut spirituel des repenties.

Avant l'admission, la fille est placée chez des particuliers *''afin de vérifier si elle est honnête''* ; c'est à dire afin de vérifier la réalité de son repentir. Pendant cette période de placement, la jeune femme a tout le loisir de revenir sur sa décision. Après quoi il lui faudra se soumettre à la

rigueur de la clôture. Ce n'est qu'au terme de cette période qu'elle est acceptée au sein du "REFUGE".

De ce désir sincère pour les jeunes femmes de faire pénitence va naître une contrepartie pour les religieuses de l'ordre: adopter en plus des trois vœux habituels, un quatrième vœu :

- Celui de se consacrer à perpétuité au rachat des filles repenties et pénitentes. C'est semble-t-il cette disposition qui est à l'origine du succès et de la pérennité de cette entreprise qui date désormais de plus de 300 ans.

Outre l'adoption du quatrième vœu et l'adhésion volontaire des pénitentes, le troisième élément caractéristique de l'ordre de saint Jean EUDES est le respect de la clôture. On retrouve ces deux derniers aspects dans une lettre datée du 10 septembre 1661 où le père EUDES précise à la Révérende Mère PATIN les règles d'organisation pédagogiques qui regardent les pénitentes :

1°) *On ne reçoit que celles qui, étant touchées de Dieu, entrent volontairement dans la maison pour y faire pénitence.*

2°) *Que pendant qu'elles y sont, elles gardent parfaitement la clôture.*

3°) *Elles ne sont jamais reçues dans ce monastère pour être religieuses, mais si elles désirent l'être, on les envoie au monastère des converties qui sont en d'autres villes.*

4°) *Elles ont leur dortoir, leur chapelle et leur réfectoire séparés des religieuses.*

5°) *Si quelqu'une se rend incorrigible, on la met dehors.*

6°) *Quoi qu'elles soient dans un même monastère avec les religieuses, elles en sont séparées au moins par une muraille, afin qu'il n'y ait aucun commerce entre elles que par la permission de la supérieure.*

7°) *Il y a une porte dans cette muraille, par laquelle deux religieuses entrent tous les matins par l'ordre de la supérieure, au lieu où sont les converties, pour être avec elles durant le jour dans une salle où elles sont toutes ensemble, afin de les surveiller, de les faire prier Dieu et de leur faire quelque lecture spirituelle, aux heures qui sont marquées, et de les obliger au travail le reste du temps. Le soir après les prières et examens, les converties se retirent dans leurs cellules et les deux religieuses avec leurs sœurs, puis on ferme la porte dont on donne la clef à la supérieure.*

8°) *Entre les religieuses, on choisit les plus anciennes et d'âge et de mœurs pour les envoyer durant le jour avec les pénitentes ; on n'y envoie pas toujours les mêmes, mais tantôt l'une tantôt l'autre, pour une plus grande sûreté.*

9°) *S'il y en a quelqu'une parmi les converties qui soit suspecte, on l'enferme à clef durant la nuit.*

10°) *Durant la nuit il y a toujours une lampe allumée dans le dortoir des converties, devant une image de la Sainte Vierge et une religieuse les surveille par une grille placée de telle sorte qu'elle ne peut leur parler sans être entendue des autres religieuses.*

11°) *On ne permet à aucune personne suspecte, soit homme soit femme, de parler aux converties, pas même à leurs parents, sans la surveillance d'une religieuse.*

Comme nous l'avons vu précédemment, la première de ces règles rappelle donc que la conversion n'a de valeur que si elle est librement consentie. Malgré cette recommandation du père EUDES, certaines religieuses font remarquer qu'il est souvent impossible de refuser l'entrée d'une personne envoyée sur ordre du Roi ou de l'Evêque.

Dès 1702, la Supérieure de CAEN, Mère Marie de saint Isidore HELLOUIN du BOCAGE, commence à ouvrir les portes aux pénitentes qu'y mettaient leurs familles ; elle s'en explique en écrivant :

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Recevoir celles qui viennent volontairement, c'est le précepte que nous impose notre quatrième vœu ; recevoir celles qui nous sont amenées de force, c'est le conseil, et nous pouvons le suivre.

En 1734, l'assemblée générale des Sœurs de NOTRE DAME DE CHARITE à CAEN, entraîne la modification du texte de la première Constitution de l'Ordre : les mots *car on n'en recevra aucune par force* sont remplacés par *elles ne seront point obligées d'en recevoir par force*.

Dès cette date la question n'est plus de *savoir s'il est possible de recevoir des personnes par contraintes -c'est une situation de fait- mais s'il y a obligation de recevoir toutes celles qui sont présentées*.

La lecture de ces règles montre aussi à quel point la notion d'enfermement est prégnante (article 2) et combien elle représente le fondement même du relèvement des jeunes filles. Elles doivent accepter la clôture ou bien partir (art. 5), car si elles se rendent incorrigibles, c'est que leur désir de s'amender n'est pas réel.

On observe alors différents degrés au sein de cette logique claustrale : une attitude déplorable entraîne le renvoi, tandis qu'un comportement "suspect" (art.9) a pour conséquence un enfermement plus marqué encore. On peut dès lors s'interroger sur les raisons de cette mesure répressive : est-ce pour tester la force de conversion de la jeune femme ? Pour la protéger des autres ou pour protéger les sœurs et les femmes de sa mauvaise influence ? Quoi qu'il en soit, la logique d'enfermement apparaît bien comme la solution à apporter.

Les jeunes femmes sont donc séparées d'avec le monde extérieur ; et cette logique est poussée jusqu'à son extrême (art.11) puisque toute conversation d'une repentie avec sa propre famille passe par la surveillance (l'écoute?) d'une religieuse. Ici encore, on sent poindre l'idée qu'il convient à tout prix de se protéger des influences extérieures et que seule la logique claustrale, appliquée dans toute sa rigueur, est à même de sauver la repentie. Puis à l'intérieur du cloître la séparation se poursuit, entre religieuses et repenties cette fois (art. 4 et 6).

Il convient de comprendre à ce sujet que l'initiative du père EUDES, consistant à mélanger dans une même maison *la fleur de la vertu et la pourriture du vice*, apparaissait pour la société du milieu du XVII^e siècle comme une véritable révolution.

Ce projet apparaît d'autant plus à contre-courant de l'époque, que contrairement au XVI^e siècle, le XVII^e se tourne globalement vers des formes de répressions plus sévères, sinon plus généralisées :

"L'effort de christianisation et de moralisation auquel s'était attachée la Contre-réforme passe au second plan, en cédant la place à un souci prédominant d'ordre public... Il ne s'agit plus alors de sauver son âme, mais bien de subir un châtement et de ne plus causer de désordre"

Le père EUDES prend donc toutes dispositions pour qu'il ne puisse y avoir de "commerce" entre les jeunes femmes et les religieuses ; et de cette séparation nécessaire, on sent naître une intention de protéger dont on ne sait si elle concerne en premier lieu les jeunes femmes ou les religieuses (art. 7). Le rôle des portes comme moyen de séparation, sinon de protection, revêt donc un caractère fondamental et la Mère Supérieure apparaît comme la véritable gardienne des clefs et la garante du principe de séparation.

Les femmes cloîtrées au monastère, nous l'avons déjà dit, sont consentantes (du moins, de manière officielle jusqu'en 1734) : *Touchées de Dieu, elles entrent volontairement dans la maison pour y faire pénitence* (art.1). Au terme de cette pénitence pourtant, la réadaptation au monde extérieur n'apparaît pas toujours simple et l'idéal pour parfaire et garantir la conversion consiste à ce que les jeunes femmes épousent la vie religieuse. L'article 3 précise alors les conditions auxquelles les repenties aspirant à une vie pieuse devront se soumettre.

Logique claustrale et adhésion volontaire sont donc les deux idées fondamentales mises en avant par les règles de saint Jean EUDES. Restent alors les règles 8 et 10 qui semblent moins s'inscrire dans le cadre de ces deux aspects, que dans celui d'une simple prise de précaution envers les Sœurs. Il s'agit ici d'assurer *une plus grande sûreté* et de permettre qu'on *surveille par une grille* les pensionnaires du refuge.

En effet, il convient de garder à l'esprit que si Jean EUDES opère ici une action révolutionnaire pour l'époque, il n'en est pas pour autant imperméable aux idées de son temps et notamment à celle qui prétend qu'il est risqué pour les religieuses d'être ainsi cloîtrées avec *la pourriture du vice*.

Quant aux religieuses, il faut avant tout selon saint Jean EUDES, qu'elles aient la vocation au salut des âmes ; ou à défaut de cette vocation, un désir sincère d'y travailler :

Il ne faut jamais recevoir à la profession aucune fille qui n'ait un grand zèle du salut des âmes et un très grand désir d'y travailler. Si elle ne l'a pas, c'est une marque infailible qu'elle n'est pas appelée à cette vocation (...) quand bien même elle aurait par ailleurs toutes sortes de bonnes qualités (...) Mais si vous voyez une novice qui a de la répugnance à cet emploi, mais qui est bien résolue à la surmonter, vous ne devez pas faire de difficulté de la recevoir.

Après la création de la Maison de CAEN et sa solide implantation dans la ville, il semble possible de répondre favorablement aux demandes de fondations qui se font de plus en plus pressantes. Les nouveaux Monastères qui voient le jour, tout en s'adaptant aux possibilités locales, conservent le modèle du Refuge de CAEN, considéré par les religieuses comme *le berceau de l'Ordre de Notre Dame de Charité*.

Chaque Monastère garde néanmoins son autonomie de gouvernement aussi bien que son indépendance financière.

L'extension de l'Ordre aux XVII^e et XVIII^e siècles sera relativement limitée : il y aura quatre fondations au XVII^e, Rennes en 1673, Hennebont en 1676, mais la Maison devra fermer en 1687, Guingamp en 1676 toujours, puis Vannes en 1683. Au XVIII^e, c'est la naissance du Monastère de Tours en 1714, de La Rochelle l'année suivante et enfin de Paris en 1724.

A la veille de la Révolution française il existe donc sept Monastères, appartenant à l'Ordre de Notre Dame de Charité fondé par saint Jean Eudes. Cependant, la situation politique se détériore de plus en plus, et *après les Décrets de 1789, ordonnant la main mise de la Nation sur les biens du clergé, les Maisons religieuses sont déclarées "biens nationaux". (...) Pensionnaires et pénitentes ont dû partir.* Finalement, en 1792 vient le *Décret de dissolution des Communautés et l'ordre de dispersion avant le 2 octobre*.

Dispersée par la Révolution en 1792, la congrégation de "Notre Dame De Charité Du Refuge" se reconstitue progressivement à partir du Concordat de Rome signé le 15 juillet 1801.

Dès cette date, les vieux Monastères se regroupent et de nouvelles fondations marquent la période de l'Empire. Au nombre de celles-ci, la première date de 1804 : c'est le REFUGE de Versailles.

Après 1850, sans doute entraîné par l'élan missionnaire du "Bon Pasteur" (dont le rayonnement en France et dans le reste du monde devait être plus important que celui des Refuges) la congrégation de Jean Eudes essaime à son tour à l'étranger ; si bien qu'au milieu du XX^e siècle, la congrégation se compose de la manière suivante :

On trouve douze Monastères en France: Caen, Rennes, Versailles, Blois, Saint-Brieuc, La Rochelle, Nantes, Montauban, Chevilly-Larue, Toulouse, Besançon et Le Mans ; on en trouve cinq en Angleterre, deux en Irlande, deux au Mexique, dix aux Etats-Unis un en Italie, en Espagne, et au Canada.

C'est en 1976, qu'à la demande de la Congrégation, l'AVVEJ reprendra cette activité en faveur des adolescentes en difficultés, au Refuge de Versailles.

BIBLIOGRAPHIE :

Henry GAILLAC – Les maisons de correction – Ed. Cujas

Maurice CAPUL – Abandon et marginalité : les enfants placés sous l'ancien régime – Ed. Privat

Alexandre AFCHAIN – Le Refuge de Notre Dame de Charité à Versailles – (mémoire de maîtrise)

Jacques DAIGNIERE – Le temps vécu, l'espace habité – (mémoire de CAFDES)

II – LE REFUGE

De la création (1804) à la drôle de guerre (1939) :

La création des *Refuges* remonte à l'ancien régime (1641). Comme toutes les maisons d'éducation de cette époque, ils faisaient partie intégrante d'un monastère. Celui de Versailles est le premier créé après la révolution et devient alors la huitième maison de l'Ordre. Elle est fondée le 2 juillet 1804 par mère Marie de Sainte Hippolyte de BOTMILLEAU, professe du monastère de Vannes, sur l'inspiration de M. l'abbé FUSTIER.

L'autorisation est délivrée par Mgr Louis CHARIER de La ROCHE, Evêque de Versailles et par Mgr de PANSEMONT, Evêque de Vannes.

Le 2 juillet 1804, M. l'abbé FUSTIER présente les sœurs à Mgr l'Evêque de Versailles et, en attendant un local convenable dans la ville épiscopale, installe les premières sœurs à ETIOLLES (canton de CORBEIL) le 5 juillet.

Le 28 du même mois, se fait l'établissement de la Communauté naissante et l'abbé FUSTIER célèbre la sainte messe après avoir béni le petit oratoire où il laisse le saint sacrement. Cinq mois après, début décembre, l'abbé FUSTIER transfère la communauté de Notre Dame de Charité à Versailles, rue des Mauvaises Paroles, devenue par la suite Rue du Sud. Le 8 septembre 1805 commence alors l'œuvre des "pénitentes" et l'Evêque de Versailles vient alors bénir l'installation.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

A cette date, le Monastère ne compte alors que sept religieuses et dix "pénitentes". On remarque ici, que plus de 150 ans après la création du premier Refuge à Caen, le terme employé pour définir les pensionnaires demeure le même. Puis, la maison de la rue Des Mauvaises Paroles devenant trop petite, il est décidé l'achat d'un terrain 18, rue du Refuge. Cette acquisition s'opère le 21 août 1806 et le 23 juin 1809 la première pierre du logement des pénitentes est posée. Le 23 juillet 1811, date importante, le monastère est reconnu d'utilité publique par décret impérial.

En 1838, Versailles essaime à son tour et crée le monastère de Besançon. Le 20 juillet 1843, Mgr BLANQUARD de BAILLEUL, Evêque de Versailles établit la clôture. Le 14 avril 1846 il pose la première pierre de la chapelle. Sa construction est terminée l'année suivante et l'Evêque lui accorde sa bénédiction le 26 mars 1847.

Pendant environ 1 siècle, nous n'avons aucun élément significatif de l'histoire du Refuge. On peut penser qu'il va suivre l'évolution générale des maisons de correction, sachant que durant cette période, le « redressement » des filles continuait à être exclusivement confié aux congrégations religieuses.

La seconde guerre mondiale (1940) et les trente glorieuses (1976) :

On retrouve des traces officielles au début de la seconde guerre mondiale. En 1939, la maison comptait 120 pensionnaires. Voué au "relèvement" des jeunes filles, le Refuge est *habilité provisoirement* par le ministère de la Justice et par le ministère de la Santé publique le 10 janvier 1941. Cette habilitation est reconduite le 10 décembre 1946.

Ces habilitations qui entraînaient l'obtention par l'établissement du prix de journée pour les jeunes filles placées étaient souvent accordées à titre provisoire, de manière à pouvoir éventuellement ne pas les renouveler si l'établissement ne se conformait pas aux indications de l'Education Surveillée concernant les pensionnaires.

Un rapport de 1941 fournit l'article premier des *statuts des Sœurs de NOTRE DAME DE CHARITE DU REFUGE établies en la Ville de VERSAILLES militant sous la Règle de saint Augustin, et rédigés d'après le Décret impérial du 26 décembre 1810, concernant les Sœurs du Refuge, aux dispositions duquel décret elles se conforment.*

Cet article premier, le seul en notre possession, stipule :

Les Religieuses de Notre Dame de Charité du Refuge, de la Ville de Versailles, ont pour but de ramener aux bonnes mœurs, aux vertus chrétiennes, à l'amour d'une vie laborieuse, les personnes de leur sexe qui s'en seraient écartées.

A toutes celles que de mauvaises inclinations, qu'un caractère difficile à former, ou qu'une éducation très négligée ne permettraient pas, vu leur âge, d'associer aux jeunes filles qui composent ordinairement les pensions.

La Maison de Versailles forme une Congrégation séparée et absolument indépendante de tous les autres Etablissements du même genre.

Les archives mises à notre disposition permettent de constater que les problèmes financiers qui touchent le Refuge de Versailles ne sont pas, ou peu, mentionnés avant 1944. Ce n'est en effet

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

qu'après cette date que les difficultés de trésorerie vont peser lourdement sur le bon fonctionnement du monastère. Un rapport du 23 octobre 1944 permet de déterminer avec une grande précision le mois, le jour et même l'heure qui va marquer le début d'une période noire pour les Religieuses de Notre Dame de Charité de Versailles. Ce rapport précise en effet :

Le 24 juin 1944, vers 8 h 20 du matin, la ville de Versailles subit le bombardement qui l'a le plus durement atteinte.

Le Monastère de N.D. de Charité situé 18 rue du Refuge - à une vingtaine de minutes de la gare des Chantiers, objectif de ce jour - reçut trois bombes. Deux de ces bombes démolirent le bâtiment qui avait le plus d'intérêt et de valeur puisqu'il abritait la grande infirmerie moderne, spécialement installée pour un « service anti-vénérien » : l'ouverture de ce service ne datait que du 15 septembre 1943. (...) Une autre bombe détruisit notre quartier du blanchissage et les bains douches, ceux-ci de construction toute récente comme l'infirmerie, et d'une technique parfaite(...). En résumé, le bombardement est pour nous une véritable ruine. Il n'a, fort heureusement, causé que des pertes matérielles, mais celles-ci nous trouvent d'autant moins préparées à y faire face que nous venons de fournir un immense effort pécuniaire pour installer une infirmerie et des bains douches modernes.

La lecture de l'ouvrage de Jean-Paul Norbert : "...et Versailles fut libérée" permet en effet d'affirmer que le bombardement américain du 24 juin 1944 fut le plus sanglant qui ait touché Versailles pendant toute la période de guerre. L'attaque aérienne qui intervint 62 jours avant la libération de la ville fit 257 morts et 291 blessés. L'ampleur du nombre des victimes est en grande partie liée au fait que les sirènes d'alarme ne se déclenchèrent qu'à la fin du bombardement. D'après le Directeur des Affaires Economiques et de la Protection Civile à la Préfecture de la Seine et Oise, Monsieur Honoré BERNOS :

- Le nombre extrêmement important de victimes est dû au fait que ce jour-là les sirènes ont sonné dans tout le département... sauf à Versailles, détachée du réseau général d'alerte à la demande de l'Etat-major de l'Armée de l'Air stationné à VILLACOUBLAY.

Un plan de Versailles indiquant les multiples impacts du bombardement du 24 juin permet de constater que le quartier du Refuge a été sérieusement touché et l'on peut s'étonner de ce que le rapport n'évoque « que des pertes matérielles ».

Ce que le rapport ne précise pas à ce sujet mais que relate Sœur Violette c'est que les habitantes du Refuge ont joué ce matin-là d'une incroyable chance. Toutes les filles, en effet, avaient décidé de se rendre à la messe (qui n'était pas obligatoire) pour faire plaisir à une des sœurs dont c'était la Fête ce 24 juin, plutôt que de se rendre sur le terrain de gymnastique comme il était prévu, et près duquel ont explosé les bombes...

Comme l'indique un document intitulé « Notes historiques », la destruction partielle du monastère va nécessiter par la suite le séjour d'une partie de la Communauté et de toutes les pensionnaires au Collège saint Jean de BETHUNES (...) jusqu'au 30 septembre 1944, puis le séjour des pensionnaires à l'Ecole Juive de la rue de Montreuil, à Versailles, jusqu'au 20 septembre 1945.

A partir de juin 1944, les religieuses de Notre Dame de Charité, humainement préservées, mais matériellement touchées, doivent donc aborder une nouvelle période de longues difficultés financières. Dès le rapport d'octobre 1944, déjà cité, on sent poindre, sous la plume de la Supérieure, l'idée qu'une aide financière est nécessaire au redressement de l'œuvre.

Nous gardons l'espoir que nous serons aidées efficacement par ceux qui nous ont sauvés du joug ennemi. Nous l'assurons d'avance de notre sincère gratitude car nous leur devons notre "RESURRECTION". Nous osons même leur dire : "nous comptons sur vous puisque... sans aide nous ne pouvons rien !"

Par la suite, les différents rapports sont plus clairs encore : sans argent rien n'est possible. A titre d'exemples ces extraits des rapports :

- du 31 mars 1951 : Pour "sauver" et "relever" le plus de jeunes filles possible, sans doute faut-il apporter le maximum d'efforts et de compréhension, mais cela ne suffit pas quand la question "finances" est à ce point cruciale.
- 20 juin 1951 : C'est pourquoi nous luttons depuis tant d'années pour achever les reconstructions et les aménagements. Mais la question "finances" étant cruciale nous avons les bras liés et ne pouvons aller de l'avant qu'à tous petits pas...
- 23 février 1952 : Le manque de crédits retarde indéfiniment la marche normale de l'établissement et les angoisses qu'il entraîne parfois n'allègent pas une œuvre qui, pour si attachante qu'elle soit, n'en reste pas moins très difficile.

Le Monastère organisait chaque année, au début de l'été, des "Journées d'exposition" durant lesquelles les portes étaient ouvertes à tous afin que les habitants de Versailles puissent franchir les murs austères de la propriété, pour venir voir d'eux-mêmes les résultats de la rééducation entreprise par les religieuses.

Un article extrait du Journal "Nouvelles de Versailles" daté du 12 juillet 1956 et concernant les Journées d'Exposition des 30 juin, 1er et 2 juillet 1956 organisées par le Monastère, prend d'ailleurs bien soin d'insister sur la qualité de l'œuvre éducative opérée par le Refuge. Il souligne notamment : *le soin avec lequel est poursuivie cette formation permettant à la jeune et bonne volonté d'acquérir le moyen de gagner honnêtement sa vie et de devenir une habile ménagère, voire une maman bien à la page.* Et de conclure sur *l'admiration et la reconnaissance du public versaillais, si sensible au beau et au bien !*

Ces journées de bienfaisance qui avaient certainement pour première fonction de faire connaître le travail des religieuses et des pensionnaires du Refuge et de permettre une meilleure intégration de celui-ci au sein de la commune, devaient vraisemblablement permettre aussi de susciter de "généreuses donations" (et de possibles nouvelles vocations?).

Le 2 mars 1951 le cours technique privé est agréé par le ministère de l'Education Nationale. En 1952, le monastère de Notre Dame de Charité du Refuge de Versailles obtient son affiliation auprès de l'Association Régionale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de Paris. Créée en 1943 l'ARSEA de Paris est animée par des personnalités tel que Jean CHAZAL et le Docteur Georges HEUYER, elle sera le relais privilégié du Ministère pour assurer la coordination des différents organismes

La formation aux techniques ménagères se développant beaucoup à cette époque, le simple cours technique devient Ecole privée d'enseignement technique qui est agréée par ce même

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

ministère le 15 décembre 1957. Couture, blanchissage, cuisine, puériculture, secrétariat y étaient enseignés.

Parallèlement au développement des formations techniques, un foyer de semi-liberté, *les Terrasses*, est créé le 1^{er} avril 1967 au 15 rue Jacques Boyceau. Cinq ans après, en septembre 1972, suite à des difficultés de fonctionnement, *les Terrasses* deviennent foyer scolaire.

Durant cette période des trente glorieuses, la rééducation a considérablement évolué. Le personnel exclusivement religieux avant guerre dans toutes les activités de l'établissement devient de plus en plus rare.

A la fin des années 70, il n'y a plus de religieuses de la congrégation éducatrices à l'internat ou à la scolarité. Les religieuses encore en poste en 1976 :

- 1 directrice.
- 1 économe,
- 1 magasinière (Sœur Violette),
- 1 à l'atelier de manutention (Sœur Josépha),
- 2 à la porterie,

Cette évolution générale, la crise des vocations, la révolution des mœurs ... amènent les religieuses à envisager de *passer la main*. Cette perspective n'est pas particulière à Notre Dame de Charité mais générale à l'ensemble des congrégations.

Des contacts sont pris avec **Jean-Claude FERRAND**, Directeur général de **VERS LA VIE** et le 1^{er} septembre 1976, Jacques DAIGNIERE, nommé par ce dernier, est mis à disposition de la Congrégation **NOTRE DAME DE CHARITE** et prend la direction du *Refuge*.

C'est une affectation transitoire, en attendant le rattachement du **REFUGE** à l'association **VERS LA VIE**, le 01/01/1977 sous la dénomination **OUSTAL**.

III – I.R. L'OUSTAL INSTITUT DE REEDUCATION

Ce qui différencie une création d'établissement de la reprise d'une structure existante, c'est l'héritage de son histoire. Il est fondamental de ne pas chercher à l'ignorer. Il est au contraire nécessaire de la considérer, de la connaître, de la reconnaître, de la comprendre pour s'en enrichir avant de l'enrichir.

La Congrégation Notre Dame de Charité ayant décidé de se retirer de la prise en charge des adolescentes, les contacts avec l'association **VERS LA VIE** aboutissent et le 1^{er} janvier 1977, *l'Etablissement Notre Dame de Charité du Refuge de Versailles* devient *l'IRMP l'OUSTAL* établissement de l'association **VERS LA VIE**.

Si le **REFUGE** rencontrait des difficultés, il possédait des atouts enviables, entre autres :

- une implantation très ancienne dans le quartier,
- un espace de 2 hectares en pleine ville, à proximité de plusieurs gares,
- de grands bâtiments ouvrant des perspectives immenses d'aménagements,
- une école interne...

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Donc, compte tenu des moyens possibles et des options éducatives de **VERS LA VIE**, il y avait là un bel outil et des possibilités quasi infinies de pouvoir le modeler suivant les projets de l'association.

PERSPECTIVES POUR 1977

Il paraît important de préciser davantage :

- Les repères nécessaires aux jeunes filles pour que leur passage à l'I.R.M.P. permette qu'elles se sentent plus sécurisées et par là-même plus matures pour engager leur vie d'adulte dans de bonnes conditions.
- Les cheminements scolaires et professionnels souhaitables et possibles dans le cadre de l'Etablissement.
- Le sens thérapeutique des loisirs qui peuvent être proposés dans ou hors de l'Etablissement.

Afin d'intensifier le travail en équipe, des réunions de travail régulières sont prévues pour l'ensemble du personnel :

- Educateurs techniques et scolaires : chaque semaine
- Educateurs de groupe : chaque semaine
- Services généraux et administratifs : chaque mois

L'objectif de ces réunions sera ;

- d'organiser la vie collective,
- de promouvoir l'information, la formation ou le perfectionnement,
- de favoriser la réflexion sur le travail entrepris :
 - au niveau de l'Etablissement (commissions de travail)
 - au niveau des Unités de Vie (réunions des éducateurs de l'Unité de Vie)
 - au niveau scolaire et technique (réunions des éducateurs techniques et scolaires)
 - au niveau de chaque jeune fille en particulier (réunion de synthèse)

Si les orientations prises actuellement par l'équipe sont encore imprécises, elles devraient pouvoir trouver un aboutissement en 1977 à travers l'élaboration d'options psychopédagogiques plus affirmées.

Pour cela, il est nécessaire que chacun s'inscrive dans la dynamique de l'équipe et soit rigoureusement déterminé à favoriser l'évolution de l'esprit de travail qui doit aboutir au partage d'options communes avec l'engagement effectif de chacun.

Notre projet s'articulait autour de 3 axes :

- Evolution des structures d'internat classique vers des structures éclatées,
- Maintien de l'enseignement technique en le renforçant par une formation culturelle (intellectuelle, manuelle et sportive) avec l'idée d'une plus grande ouverture d'esprit débouchant sur des besoins nouveaux pour les adolescentes.
- Maintien de la recherche permanente d'un fonctionnement démocratique sans que pour autant chacun renie ses attributions et ses responsabilités.

Il n'y a pas de temps mort en éducation, tout est éducation : les activités, les moments de détente, la classe, les moments de vie quotidienne, les silences, les attitudes.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Or, si l'activité éducative laisse une large place à l'initiative, à l'innovation, à la création, on ne peut pas construire un projet à très long terme sur des intentions qui vont se développer au jour le jour. Il est nécessaire de s'appuyer sur des orientations plus rigoureuses avec lesquelles il faudra composer dans « l'ici et maintenant ».

Un projet de formation scolaire et professionnelle doit être rigoureux, construit, méthodique et échelonné dans le temps. L'intelligence de l'enseignant sera de mettre en place un projet précis lui permettant d'atteindre les objectifs fixés. Tout son art sera de composer et d'adapter son projet en fonction des circonstances, du moment et des possibilités des personnes présentes. Rien ne doit être laissé au hasard, ni les moments d'activité intense, ni les moments de détente...

...la manière de vivre les moments particuliers et privilégiés que sont la scolarité et les loisirs influent sur le comportement général de l'individu, et par là même, sur son investissement dans sa vie quotidienne...

...Il est donc essentiel de créer délibérément des besoins, d'ouvrir les jeunes à des possibilités nouvelles, des réalités qu'ils ne connaissaient pas.

Pour plus de clarté, nous allons décliner les mutations de l'Oustal à partir de la chronologie des événements :

1978 :

La formation de blanchissage, peu initiatrice d'emplois, est délaissée au profit d'une formation de cuisinier plus adaptée à des jeunes ressentant le besoin de beaucoup bouger. Les Certificats d'Education Professionnelle (CEP) sont complétés par les Certificats d'Aptitude Professionnelle (CAP) plus négociables sur le marché de l'emploi (Jean LELONG puis Michel JOLLI et Marie Claude FRACHET).

1979 :

Externalisation de la première *unité de vie* à Fontenay le Fleury (Marie Agnès STOLARGZYK).

Un gros travail de cohérence de la scolarité est entrepris et terminé dans l'année. Auparavant disséminée au gré des locaux disponibles, la scolarité a été regroupée en un lieu central différencié des locaux d'hébergement.

Nous voulions en faire un espace éducatif compatible avec les aspirations techniques actuelles, nous ne pouvions rien détruire, mais nous pouvions transformer, aménager. Pour cela, il était d'abord nécessaire de comprendre l'espace, de s'en imprégner et de voir au-delà de celui-ci. Cette démarche nous a amenés à aborder l'espace sous trois dimensions :

- les lieux,
- les circulations,
- les accès.

Il est alors apparu que ces trois dimensions étaient indissociables et qu'avant d'envisager de rénover, de transformer certains lieux ayant une destination précise (les classes par exemple), il était indispensable de penser aux circulations et, de là, aux accès.

Ainsi, les classes aménagées dans un grenier étaient spacieuses, fonctionnelles. Le problème qui se présentait n'était donc pas lié au lieu lui-même, mais aux circulations qui se confondaient

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

avec d'autres structures de la maison (unités de vie notamment). En l'occurrence, ce qui importait surtout, c'était de transformer et de regrouper les circulations par genres.

De plus, il fallait de sérieuses motivations aux jeunes pour aller en classe : elles devaient grimper les trois étages, entrer en classe par une porte où il fallait baisser la tête et si, par malheur l'une d'elles oubliait son cahier de français dans une autre classe, il lui fallait redégringoler les trois étages, les remonter par l'autre escalier, redescendre et revenir : elle avait largement le temps de se motiver pour autre chose en cours d'escaliers et de couloirs.

Dans l'organisation de l'espace, il faut aussi prendre en compte la notion de territoire. Il est souhaitable, même si chacun n'a pas un lieu individuellement, de préserver des lieux affectés à son "Groupe institutionnel" : les locaux scolaires, la lingerie, la cuisine, les unités de vie, les locaux administratifs, l'infirmerie, l'atelier des services généraux... etc....constituent des groupes de lieux dont l'attribution ne doit être laissée ni au hasard ni aux initiatives sauvages, mais doit mûrement être réfléchie à plusieurs. Préserver un espace commun peut aussi favoriser le sens de l'équipe, l'appartenance à un groupe

1980 :

Le pavillon dit de Fontenay déménage à Villepreux (motif : retour des propriétaires dans leur maison).

Décentralisation des budgets des unités de vie.

Les premières chambres en ville sont ouvertes sous la responsabilité de Pierre DODIN (elles furent les prémices de l'actuel Service d'Accompagnement Vers la Vie Adulte : SAVVA).

1981:

Ouverture d'un second pavillon externé avenue des Etats Unis à Versailles (Michel VOLCLAIR puis René PERREU).

Après deux années de fonctionnement très satisfaisant, le pavillon dit de Villepreux (ex de Fontenay) déménage à Massy-Palaiseau (motif : Vente de la maison par le propriétaire).

Le SAVVA dépasse le stade de quelques chambres en ville et s'agrandit de 2 appartements supplémentaires à MONTIGNY LE BRETONNEUX. Il accueille 6 jeunes adultes.

1982 :

Les classes sont organisées par niveaux d'acquisitions scolaires.

Continuant à chercher à développer des petites structures autonomes, nous entreprenons la construction d'appartements externés dans les locaux même du 18 rue du Refuge. Ayant des moyens financiers forts limités nous mettons en place des chantiers internes.

Ainsi, adolescentes, éducateurs, psy, chefs de service, directeur, et surtout ouvriers d'entretien et maîtresses de maison sont venus, qui poser du papier peint, qui enduire, qui monter les cloisons ou encore installer les appareils électriques et les meubles... Ce fût vraiment un moment fort de la vie de cette maison.

L'espace institutionnel dans un établissement d'éducation, doit être éducatif. Ce n'est pas toujours le cas et il arrive fréquemment qu'il ne soit qu'espace d'hébergement quand il n'est pas espace d'exclusion. Il est indispensable qu'il soit pénétré et qu'il pénètre l'espace extérieur.

Il faut que les établissements du type des nôtres fassent partie de la vie de la cité, qu'ils communiquent avec l'extérieur : l'installation sur chaque unité de vie de téléphones directs, de sonnettes, d'interphones, proviennent directement de cette analyse.

Les hauts murs doivent délimiter un espace de sécurité et non plus d'enfermement. Pour cela, il faut les pénétrer de communication, et téléphones, sonnettes, interphones, sont en l'occurrence les signes concrets de cette communication.

En ce qui concerne les circulations et accès, ils doivent s'appuyer sur une certaine cohérence (distribuer les lieux) mais également doivent favoriser les rencontres opportunes. Ainsi par exemple, nous allons déplacer l'infirmerie et les bureaux des «psys» pour les mettre dans un lieu accessible facilement (comme la salle à manger, les locaux administratifs, la salle de réunion, les bureaux des chefs de services, les classes).

Il faut qu'ils soient situés dans un lieu accueillant où l'on peut s'arrêter "par hasard". Il est des lieux qui doivent être atteints sans efforts. On ne peut pas dire que les filles soient très motivées pour aller en classe et que, en arrivant à l'OUSTAL, elles ont un désir forcené d'entreprendre psychothérapies et rééducations diverses. Il faut donc que ces lieux soient accessibles aux actes manqués pour qu'on puisse espérer y réussir des rencontres thérapeutiques.

Conjointement, l'éclatement des structures d'hébergement s'inscrit dans cette conception de l'aménagement de l'espace. Dès les premières années de l'OUSTAL, nous avons convenu qu'il nous fallait tout mettre en œuvre pour que, dans les cinq ans à venir, il n'y ait plus de jeunes hébergées au 18 rue du Refuge qui deviendrait un lieu central abritant les classes et les services institutionnels divers autour duquel graviteraient les unités de vie.

C'était en 1978 : on peut considérer qu'à ce sujet nous avons atteint le but que nous nous étions fixé.

En bref, reprenant un espace au passé d'enfermement, nous avons tenté d'en faire un outil où pouvaient s'exprimer les difficultés des jeunes reçues. Cet espace ne devait plus être exclusion et normalisation des rapports sociaux, mais intégration, ouverture et apprentissage des rapports humains. L'espace éducatif doit être un espace chaleureux, il doit inciter au respect mutuel des personnes : mais pour cela, l'Espace en temps que tel n'est pas suffisant, et s'il faut savoir s'en servir, il faut une certaine philosophie et une déontologie personnelle et collective pour lui donner un sens

1983 :

Les appartements de la rue du Refuge sont terminés, les jeunes y sont installés : Ils répondent tout à fait à nos espoirs et surtout à ceux des jeunes filles.

Mise en place d'une maîtresse de maison sur chaque unité de vie.

Le pavillon de Massy (ex Villepreux, ex Fontenay) déménage une fois de plus à Saint-Cyr-l'École (motif : Trop éloigné et hors département).

En liaison avec le syndicat de la profession, nous créons de toutes pièces la formation de technicien de l'entretien canin. C'est Michel JOLLI qui s'attelle à cette tâche qu'il développera d'une manière efficace.

Cette création, compte tenu de ses modes de financement particuliers est à l'origine de la création de l'entité **AVVEJ FORMATION** devenue "78" pour ses activités dans les Yvelines et "94" pour ses activités dans le Val de Marne.

1984 :

La scolarité et la formation professionnelle sont organisées sous forme d'unités pédagogiques. Le principe de base en est que, chaque Unité (Educateurs scolaires, techniques et jeunes) organise son programme et ses progressions à partir des indications du C.A.P, mais indépendamment d'une organisation centralisée et lourde.

C'est dans cet esprit qu'a été ouvert le Restaurant d'Application. Cette réalisation se fait dans le cadre commun de l'OUSTAL et AVVEJ FORMATION. Cette réalisation contribuera fortement au développement des formations en restauration.

Suppression de la formation "Couture" et remplacement de celle-ci par la formation "Vente"-Création de "l'Unité Psychopédagogique d'Accueil". Principe de base : "on pose ses valises", on tente d'apprendre à apprendre.

Renforcement du projet consistant à travailler au milieu du tissu social.

Le SAVVA commence à ressembler à un véritable service indépendant, en décalage bienvenu avec les autres unités de vie : voilà un objectif en très bonne voie d'aboutissement.

1985 :

Nous apprenons que les religieuses ont décidé de vendre leur propriété de la rue du Refuge. L'AVVEJ ne peut pas l'acheter. Nous allons devoir partir d'ici 1988. C'est un coup dur. Tout ce que nous avons investi en projets, en temps, en sueur est balayé.

Tout est à recommencer ! De toutes les façons, nous n'avons pas le choix. Il faut reconstruire. Il faut trouver un autre lieu. Nous avons la chance de pouvoir nous réinstaller complètement. Les religieuses nous assurent de leur soutien et de leur concours.

1986 :

Les sœurs de NOTRE DAME DE CHARITE ont tenu parole. Sur une idée du directeur qui souhaitait ne pas quitter le quartier du fait de l'implantation séculaire de l'établissement, elles ont financé des transformations fort conséquentes autour de la maison des Terrasses. Nous avons été totalement libres de la conception, nous avons suivi l'intégralité des travaux.

Notre grand découragement a vite fait place à une espèce de frénésie créatrice. Les développements considérables que les locaux du 18 rue du Refuge nous auraient permis de réaliser ont doucement fait place aux projets nouveaux, même si ça n'a pas été facile dans les premiers temps (la moitié du personnel éducatif est partie au moment du changement).

1987 :

Année de transition préparant la mutation :

- Trois pavillons nouveaux sont trouvés à Viroflay (Michel VOLCLAIR), à SAINT-CYR (Martine REBOUL) et à Voisins-le-Bretonneux (Nadine BOYER). Ils sont plus petits et nous n'y accueillons que 10 jeunes.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

- Le SAVVA double son effectif (12 jeunes femmes) dont la forme évolue sous l'impulsion de Régis GRIMAULT.
- Suivi de la construction des locaux de la rue Jacques Boyceau.
- Ce que l'on peut deviner des nouveaux locaux nous permet de bien augurer de l'avenir : ils sont agréables, spacieux, fonctionnels et gais.

Nous avons notamment en tête les idées suivantes dans leur élaboration :

- Faire une école qui ne ressemble pas à une école, d'où ces formes hexagonales, ces classes à "coins cassés", ces renforcements,
- Favoriser les espaces de circulation et d'échanges, que chaque unité ait son secteur sans que pour autant elle soit isolée,
- Créer des lieux de rencontres, favoriser les lieux de convivialité d'où le forum, la salle polyvalente à gradins, le restaurant, le self-service.
- Maintenir la sensibilisation "service de salle" (qui pourrait, le cas échéant, se transformer en formation à part entière) d'où le maintien du restaurant d'application,
- Préparer matériellement la mixité de demain d'où toilettes et vestiaires distincts,
- Créer un espace gai et jeune d'où les formes, les matériaux et les couleurs,
- Profiter de la configuration du terrain pour autonomiser chaque niveau d'accès.

Quand on parle de structures décentralisées il est essentiel de prévoir des recentrages ! Ceux-ci doivent être d'autant plus rigoureux que tout favorise les dispersions en périphérie.

Les locaux scolaires et administratifs de l'**OUSTAL** procèdent de ce principe, c'est pour cela que leur distribution et leur architecture ne sont pas anodines. Mais ils ne sont pas les seuls et l'organigramme du personnel, le calendrier des réunions, les structures de représentation du personnel, les fêtes et autres structures ou manifestations contribuent à ces recentrages nécessaires.

Ainsi, cette structure qui a eu beaucoup de mal à "bouger" compte tenu de ses 180 ans, mais qui a néanmoins pu s'adapter aux exigences minimales de l'éducation spécialisée actuelle, possède maintenant une infrastructure de base suffisamment souple pour pouvoir s'adapter à l'évolution des exigences et des besoins rencontrés. Ainsi, par exemple, la mixité et l'accueil de jeunes externes sont matériellement possibles.

Il reste que l'**OUSTAL** n'est pas l'apanage d'une équipe dans une institution ou dans une association. L'adaptation et l'évolution d'un tel Etablissement ne peuvent se faire que dans une réflexion large avec les intervenants du secteur de l'Enfance et de l'Adolescence en difficulté. Ceci constitue le programme des années à venir.

15 rue Jacques Boyceau

1988 :

Installation définitive de l'établissement à cette adresse, à l'emplacement de l'ancien foyer scolaire *les Terrasses*.

Nous n'avons pas toujours conscience à quel point des modifications de structures matérielles peuvent avoir de répercussions en chaîne dans tous les domaines. L'installation dans nos nouveaux locaux n'a pas été qu'un simple changement d'adresse.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Bien entendu, nous avons évalué la faisabilité du projet ; nous savions que nous pouvions "tenir la route" sur le plan administratif, financier, matériel. Plus que cela, nous savions que notre réimplantation accélérerait l'évolution des conditions de la prise en charge éducative engagée depuis plusieurs années déjà.

En fait, ces nouvelles conditions de fonctionnement qui sont tout à fait adaptées aux ambitions visées ont des répercussions diverses qui, pour être difficiles, n'en restent pas moins bénéfiques, ne serait-ce que pour raviver notre créativité.

Le principal problème actuel :

Il est dans l'équilibre "Problématique des jeunes / capacités de l'équipe". On pourrait avancer sans grande originalité que, « plus les jeunes sont difficiles plus il est nécessaire d'avoir une équipe dont les membres sont formés et expérimentés ».

Or, plus les personnels sont formés et expérimentés, plus ils quittent l'internat pour des formules moins astreignantes et plus compatibles avec les conceptions habituelles de la vie familiale.

En ce qui concerne l'**OUSTAL**, les départs de personnel qui avaient commencé en 1987 se sont poursuivis en 1988. Pour bien comprendre notre situation début 89, il faut savoir qu'au 31/12/88, 56 % du personnel éducatif et 32 % du personnel pédagogique (soit près de 50 % pour les 2) n'avaient pas encore effectué une année scolaire complète.

En revanche, plusieurs de ceux qui sont partis, avaient travaillé avec nous depuis longtemps et tentaient, peut-être, de partir sans y parvenir.

Notre nouvelle implantation a été l'un des facteurs qui a favorisé les départs : quitte à changer, autant changer complètement. Et puis, l'effet de masse aidant, d'autres ont suivi les premiers.

Chacun en connaît qui se sont posé la question de leur départ. En ne considérant que l'ancienneté des personnels éducatif et pédagogique, nous faisons le constat suivant :

- 1 an >49 %
- Plus de 1 an et moins 5 ans >27 %
- Plus de 5 ans >24 %

C'est la première fois depuis 12 ans, qu'un tel mouvement a lieu, en si peu de temps. Il s'agit donc bien d'un nouvel établissement à construire, éducativement, avec l'équipe actuelle dont il faut espérer que les éléments les plus compétents resteront le temps nécessaire.

1989 :

Année d'adaptation difficile: il ne suffit pas de diminuer les effectifs des jeunes pour créer des conditions de travail plus sereines, encore faut-il avoir les moyens nécessaires, en personnel qualifié notamment. **AVVEJ FORMATION** quitte la rue du Refuge pour s'installer à Montigny-le-Bretonneux.

1990 :

Nous devons fermer le pavillon de Viroflay et compte tenu du refus des autorités de contrôle pour une baisse d'effectif globale de l'établissement, nous revenons aux groupes de 12. Dans le

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

même temps, le SAVVA triple quasiment son effectif de départ (16 jeunes adultes et grandes adolescentes). Le personnel éducatif est réparti sur les lieux d'accueil.

Le projet s'étoffe. Les bases de l'évolution récente de l'établissement sont jetées.

L'**OUSTAL** accueille des adolescentes et jeunes majeures d'intelligence normale, présentant des troubles du caractère et du comportement. Ces jeunes suivent une scolarité interne ou externe à l'établissement en fonction de leurs possibilités et de leurs besoins.

Elles sont hébergées dans des Unités de Vie de style pavillonnaire situées à Versailles ou dans la région proche.

Les jeunes majeures et grandes adolescentes peuvent être accueillies dans le Service d'Accompagnement Vers la Vie Adulte.

Le temps des repenties du 19^e siècle est depuis longtemps révolu...

Les appellations modernes succèdent aux appellations désuètes...

Les délinquantes, prédélinquantes, cas sociaux et autres caractérielles et troublées de la conduite font place aux adolescentes en difficulté d'insertion sociale, d'intégration scolaire, d'adaptation professionnelle.

Ce sont toujours des jeunes marginales dans la société du moment. Il s'agit toujours de difficultés à vivre, de manque d'amour, d'intolérance, de galères...

Elles ont côtoyé les mêmes types de problèmes que leurs aînées ; la violence, la souffrance, l'inceste, le viol, la faim même, l'abandon, la mise à l'écart et pire, l'indifférence...

Leur parcours d'enfant est jalonné de malentendus, de mal dits, de non-dits, de non entendus, qui ont engendré de la souffrance, de l'aigreur, enfin de la violence, vers soi et vers les autres.

Avant de vouloir élaborer de quelconques projets éducatifs, il va falloir valoriser, dynamiser, donner confiance, sécuriser, bref : donner des repères non seulement sur ce que la jeune fille ne peut pas faire, mais surtout sur ce qu'elle peut faire, sur ce qu'elle est capable de faire ; sur ce qu'elle est.

Les réponses que nous avons à leur apporter doivent être viscéralement positives, constructives, optimistes: "tu as la possibilité de faire cela et tu peux compter sur moi pour t'accompagner dans ta volonté pour le faire..."

On décrit souvent les jeunes dont nous nous occupons comme des naufragés de la vie scolaire. Il ne suffit pas de sortir les naufragés de l'eau, il faut aussi les emmener quelque part : c'est à ce prix qu'ils cesseront d'être des naufragés, même secourus, pour devenir des acteurs de leur propre vie.

La durée du séjour des jeunes est variable suivant l'évolution des situations des adolescentes prises en charge. La durée moyenne est de 3 ans. La prise en charge éducative des jeunes s'appuie essentiellement sur :

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

- La scolarité et la formation professionnelle
- La vie sociale

1991 :

Un CFA est créé à *FONTENAY-LES-BRIIS*. Du fait de son infrastructure tant en personnel qualifié qu'en ce qui concerne les locaux, l'**OUSTAL** est devenu annexe de celui-ci. Deux raisons à cela :

- La volonté de maintenir une scolarité et des formations professionnelles internes.
- La nécessité de désenclaver la scolarité interne en l'ouvrant à des jeunes de l'extérieur.

Sont donc préparées 4 formations débouchant sur un CAP :

- Cuisinier
- Serveur de restaurant
- Vente toutes options
- Vente en animalerie (à laquelle est adjointe la formation de technicien canin qui n'est toujours pas labellisée par le ministère de l'éducation).

Les formations « vente » vont rapidement s'installer à Montigny-le-Bretonneux, pour des raisons de place (ce qui réactive les regrets concernant l'espace de la rue du Refuge). Petit à petit, l'entité **AVVEJ FORMATION** va devenir autonome par rapport à l'**OUSTAL**.

L'année 1991 a été bien difficile et nous aspirons à un peu de répit pour ces années à venir.

L'activité de l'Etablissement a été considérablement bouleversée par l'incendie du pavillon éducatif, avenue des Etats-Unis, survenu le 10 avril. Heureusement. Il n'y a pas eu de conséquences physiques, mais seulement des dégâts matériels importants. Des séquelles psychologiques inestimables : certaines jeunes ne sont pas encore tout à fait remises de ce drame. L'accident engendre un sentiment d'injustice et celui-ci n'a pas échappé à la règle.

La solidarité institutionnelle a remarquablement fonctionné pour le relogement, les Unités de Vie se sont ouvertes, généreuses. La solidarité associative s'est largement manifestée. Les services départementaux de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, ont accueillis les jeunes à EMANCE, avec le gîte et le couvert.

Les services de la DASDY ont facilité notre relogement aux Essarts dans un pavillon adéquat, ce qui nous a évités de traîner comme un boulet cet incident bouleversant tout au long de la nouvelle année scolaire.

Puis ce fut un autre drame. Fin juin, décédait accidentellement une jeune femme de 19 ans accueillie dans le Service d'Accompagnement Vers la Vie Adulte. Là encore, il faut noter le bon fonctionnement de toutes les instances, au niveau de l'Etablissement, de l'Association, des services de contrôle et des services sociaux pour accompagner, dans cette situation douloureuse.

Après chaque événement marquant de la vie, rien n'est plus comme avant. Il reste une marque, une trace, une empreinte, qui va stimuler notre sensibilité et s'insinuer dans notre perception des faits.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Ces deux accidents majeurs, ont d'abord éprouvé notre sentiment de culpabilité : Qu'avons-nous raté ? Qu'avons-nous oublié ? Qu'est-ce que nous n'avons pas fait ? Puis, au-delà de la culpabilité, nous nous sommes confrontés à notre responsabilité. Il n'y a pas eu de faute. Le travail à faire a été fait, et bien fait. Il n'empêche que nous restons responsables, aussi, de ce dont nous ne sommes pas coupables.

1992 :

Cette année-là, voit l'équilibre dans les scolarités mises en place à l'**OUSTAL**. Nous commençons à voir les résultats de l'ouverture scolaire proposée :

- ouverture à la mixité
- ouverture aux jeunes adultes
- ouverture aux non-pensionnaires

Le fonctionnement avec **AVVEJ FORMATION** sous forme de prestations de services a permis de réduire les difficultés administratives et de clarifier les fonctionnements économiques.

Sur le plan pédagogique, l'ouverture a permis d'atteindre un objectif exprimé dans les années 80 : ouvrir la scolarité à l'extérieur de la même manière que les unités de vie sont allées, dès la fin des années 70, vers la vie de la cité par leur fonctionnement en système pavillonnaire et, pour le SAVVA, par la vie des jeunes dans des appartements.

Dans le rapport d'activité concernant l'**AVVEJ FORMATION**, on trouvera des précisions concernant les jeunes externes que nous recevons. Cette transformation de la scolarité lui a permis de se désenclaver. La vie dans des pavillons de la cité oblige à travailler avec et sur l'environnement, amène à donner une dimension sociale à ce qui aurait tendance à être par trop psychologique.

De la même manière, l'accueil des jeunes externes, filles et garçons, mineurs et jeunes majeurs de moins de 26 ans, a replacé la scolarité interne dans sa fonction pédagogique. A l'école, ce qui importe c'est d'être à l'écoute du jeune plus qu'à l'écoute de son histoire. C'est ce qu'il peut advenir de lui qui doit mobiliser les enseignants plus que faire l'inventaire des erreurs commises par les uns et les autres, des incompréhensions mutuelles...

Bien souvent, les jeunes qualifient eux-mêmes la formation en alternance comme une chance qu'ils doivent saisir. Nous devons les encourager dans cette voie, comme dans toutes celles qui positivent leur vie et leurs actes.

Bien souvent d'ailleurs, de là, ils repartent se confronter à leur propre histoire : et c'est aussi cette alternance là que nous devons respecter bien qu'elle ne soit pas évoquée dans les textes généraux relatifs à la formation en alternance des jeunes.

La réflexion engagée à propos de la formation en alternance nous a amenés à accentuer le rapprochement avec le monde du travail : c'est un moteur inestimable en pédagogie professionnelle. Aussi, l'agrément de l'Ecole Technique pour la Formation par l'Apprentissage dont bénéficient des pensionnaires et des jeunes externes est-il destiné au renforcement du travail engagé et, on peut le dire, à la confirmation des résultats obtenus qui ne se mesurent pas

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

qu'en termes de réussites aux examens (quoi que !) Mais aussi en termes de capacité à orienter sa vie.

1993 :

Si la mixité scolaire existe bel et bien, elle se fait dans le cadre **d'AVVEJ FORMATION** que l'on a bien du mal à isoler de l'IRMP tant elle a enrichi ce dernier. Il faut insister sur l'immense intérêt de la formation professionnelle en alternance. Le Centre de Formation de l' **OUSTAL / AVVEJ FORMATION** est une réussite pour la formation professionnelle des jeunes en difficulté. Il reste maintenant à lui donner l'assise nécessaire pour que, d'une part nous ne soyons pas dépassés par ce que nous mettons en place et d'autre part pour accompagner les évolutions de la formation professionnelle. L'agrément de l'école technique comme annexe du Centre de Formation d'Apprentis de Bel Air va d'ailleurs dans ce sens.

Dans le cadre **d'AVVEJ FORMATION** nous accueillons depuis longtemps des personnes "extérieures" dont beaucoup ont croisé les chemins des services sociaux, des jeunes du département suivis en Milieu Ouvert ou pensionnaires d'un autre internat spécialisé que l'**OUSTAL**.

Nous accueillons aussi, des jeunes en difficultés qui sont dans leur famille, qui ont vécu leur scolarité comme un échec et qui se relancent grâce à la formation en alternance.

1994 :

Se trouvent ici rassemblés quelques sujets plus ou moins courants qui alimentent la vie quotidienne d'un établissement comme l' **OUSTAL**. Toutes les anecdotes sont authentiques et il est fort probable que beaucoup de collègues y retrouveront des exemples vécus.

On pourrait allonger la liste à plaisir : il suffirait de faire un effort de mémoire, pas d'imagination.

« Nous vivons une époque bien difficile à comprendre. »

•*L'OUSTAL Bonjour !*•

- C'est le Juge JEAN-PAUL.

Vous me demandez une audience urgente au sujet de Nathalie qui a battu sévèrement une de ses amies. Je ne peux hélas pas la recevoir avant 3 semaines, 2 juges ne sont pas remplacés et nous sommes actuellement débordés par les violences des quartiers nord, alors vous comprenez ...

... oui c'est cela, je partage votre solution de mise au vert dans une de vos familles- relais...

"L'OUSTAL Bonjour !"

C'est l'hôpital-

Dites, pouvez-vous venir chercher la jeune Samira qui veut casser tout, sous prétexte qu'elle n'est plus malade...

Je sais bien qu'il est 1 heure du matin, mais enfin, vous êtes un foyer ouvert 24 h/24 oui ou non ! ...on lui a fait un lavage d'estomac, maintenant ça va, on ne peut pas la garder plus longtemps, on n'est pas fait pour ça, vous comprenez !...

"L'OUSTAL Bonjour !"

Je suis le voisin de vos jeunes qui sont dans l'appartement rue de Sébastopol.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

C'est infernal, elles ne se rendent pas compte. Vous comprenez, je commence à 6 h du matin et jusqu'à 1 h du matin, on entend les talons, la chasse d'eau, l'eau de la baignoire, la musique...

Je sais bien que l'appartement est sonore, mais il l'est pour tout le monde et elles ne veulent pas comprendre.

"L'OUSTAL Bonjour!"

- C'est Roselyne, vous vous rappelez, je suis partie il y a 4 ans et demi : vous pouvez pas comprendre le pétrin dans lequel je suis...

- C'est le commissariat de Versailles.

Nous avons une jeune fille qui dit que vous l'avez jetée à la rue...Ah ! Elle devait rentrer à 22 h... Il est minuit évidemment... Oui, je comprends, vous ne vouliez pas la laisser dehors... simplement la faire poiroter... Il faut quand même venir la chercher..., une mineure, vous comprenez, on ne peut pas la laisser partir, même si le pavillon est à moins de 100 m. c'est notre responsabilité...

1995 :

Cette année a été positive tout en étant assez chaotique. Nous pouvons avoir l'impression d'un resserrement, d'une oppression, d'une manie de la conformité, d'une phobie du risque, un peu comme si tout devait être réglé avant même de le mettre en chantier.

Il n'y a plus de place pour une liberté créatrice mal maîtrisée, mal évaluée. Il faut offrir des garanties avant même d'avoir commencé. La grande prudence, chère aux banquiers, gagnerait-elle le secteur de l'enfance en difficulté ?

Il en va ainsi de la sécurité des locaux qui nous a amenés à changer de pavillon et à engager le cycle des visites, contrôles, devis, recherches de financement pour les travaux nécessaires sur les autres pavillons.

En 1996, nous risquons de rencontrer de très sérieux problèmes concernant les mises en conformité. Connaîtrons-nous des fermetures de pavillons? Ce n'est pas impossible. Mais la sécurité des personnes ne concerne pas que les locaux. Elle concerne largement les moyens, essentiellement en personnels qualifiés.

L'actualité de ces dernières années ne peut que nous inviter à la prudence. En effet, suite à des accidents graves, des travailleurs sociaux ont été condamnés pour défaut de surveillance ou des directeurs d'établissements pour embauche de personnel insuffisamment qualifié.

Ces faits ont tendance à limiter nos élans créatifs à l'accroissement du développement des conditions de sécurité, voire à en rechercher leur application absolue plus qu'à rechercher des méthodes innovantes en pédagogie et en éducation.

Nos déboires avec la commission locale de sécurité des ESSARTS sur un pavillon éducatif que nous avons dû quitter sont justement intervenus pour nous rappeler que cela n'arrive pas qu'aux autres.

Il faut ajouter que nous avons hélas pu, à différentes reprises ces dernières années, faire l'expérience d'accidents dramatiques pour lesquels nous n'avons pas été inquiétés dans notre responsabilité civile ni pénale dans la mesure où chacun avait fait son travail correctement.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Mais à quel prix ! L'erreur n'a pas besoin d'être considérable pour que les conséquences soient catastrophiques.

Il est de notre responsabilité et de notre devoir d'informer clairement les autorités, qui nous contrôlent et qui nous confient des jeunes qu'elles savent en grandes difficultés, des risques que nous pouvons être amenés à prendre pour remplir les missions qu'elles nous confient.

On ne doit plus condamner un travailleur social sans qu'auparavant on se soit assuré qu'on lui avait bien donné les moyens nécessaires à l'exercice convenable de son métier.

L'**OUSTAL** ne peut pas rester une alternative offerte aux jeunes en très grandes difficultés avec les moyens actuels d'encadrement. Si les choses devaient rester en l'état, au-delà des orientations actuelles, nous devons réajuster nos critères d'admission des jeunes que nous recevons et limiter nos ambitions éducatives simplement à l'accueil de jeunes difficiles.

1996 :

Janvier 1997, on parle de l'avenir :

".. Et 1996. Qu'est-ce que ça donne ?"

" - Ça va, c'est équilibré !"

On peut être soulagé, 1996 est UNE BONNE ANNÉE puisqu'en équilibre. Car en comptabilité, le présent se conjugue au passé. En gestion, le présent se conjugue au futur. Admettons que le présent soit le point de rencontre entre le passé et le futur. Dans cette hypothèse et suivant la logique du libéralisme économique, le présent serait la rencontre de la comptabilité et de la gestion. Le présent, serait donc l'équilibre économique.

Il serait ce qui est économiquement possible. Autrement dit, le présent, serait compté : Je compte donc je suis

Si de surcroît il n'y a pas de gros problèmes dans l'établissement, pas d'incendie, d'accident grave, de révolte brutale, d'agression sanguinaire... bref, qu'un calme apparent règne, alors, c'est UNE TRES BONNE ANNEE.

Mieux :

Si l'on a su faire notre travail intelligemment avec des professionnels formés et compétents, notamment :

- Si l'on a pu rencontrer des familles et les aider à assumer quelques "tranches" de leur vie et à comprendre un peu de l'univers de leur fille.
- Si l'on a pu accompagner les jeunes dans leurs motivations fragiles.
- Si l'on a pu faire préciser aux jeunes filles leurs désirs diffus de formation professionnelle.
- Si l'on a pu les aider à formuler, à mettre en mots tous les maux agis pour les détruire.
- Si l'on a su aider les adolescentes à trouver une raison de se bouger dans le peu de place que l'on a.

Dans ce cas-là, ce n'est pas une bonne année, pas même une très bonne, mais c'est UNE EXCELLENTE ANNÉE...

Suivant ce classement, 1996 est une excellente année. Il est à craindre qu'il soit difficile de faire mieux avant longtemps. C'est une année à la progression équilibrée : les dépenses sont équilibrées avec les recettes, le nombre de journées réalisées, légèrement supérieur aux prévisions, les réussites aux examens nettement supérieures aux échecs, les partenaires complémentaires à notre travail institutionnel bien plus nombreux que les collaborateurs facétieux ou rébarbatifs...

Mais, 1996 est une année où l'on a pu percevoir les intentions du réalisme économique. Il est arrivé fréquemment que l'on nous pose des questions sur notre prix de journée avant de parler de ce que nous pouvons proposer aux adolescentes. L'argent prime.

1997 :

Les juges des enfants, les inspecteurs de l'Aide Sociale à l'Enfance, nos collègues en charge de l'orientation et de la recherche de solutions disent manquer cruellement de propositions de place pour les enfants de 12 à 14 ans d'une part et regrettent de ne pas trouver de solutions de placements de jour pour les adolescents, d'autre part, partant de ce constat, nous avons demandé l'habilitation justice à partir de 11ans.

Cette modification nécessite une demande de modification au Comité Régional de l'Organisation Sanitaire et Sociale.

Nous effectuerons cette démarche et ferons des propositions d'aménagement de nos structures d'accueil : par exemple dans le cadre du projet d'un pavillon. Nous devons réactiver le pré-projet d'accueil de jour (appelé "réconciliation") que nous avons élaboré avec la DASDY, que nous avons déposé en mai 96 et pour lequel nous n'avons pas encore de réponse. Et, puisque ces besoins ne concernent pas uniquement les filles, ne serait-il pas judicieux d'engager un projet de mixité tant pour l'hébergement que pour l'accueil de jour ?

Actuellement, un pavillon éducatif ne se différencie des trois autres que par son implantation locale et par le style de l'équipe d'encadrement. A l'avenir, il est indispensable que chaque équipe pavillonnaire se "personnalise", aille au devant de projets nouveaux, imagine des prises en charge originales et en débatte avec le cadre institutionnel.

Par l'intermédiaire de l'UPPA (Unité Psychopédagogique d'Accueil) et de la CPE (Classe Préparatoire à l'Entreprise), nous continuerons de développer des réponses pour les jeunes totalement réfractaires à l'école. Nous devons également favoriser les possibilités d'apprentissage pour les jeunes qui ont besoin d'un accompagnement singulier.

1998 :

Les résultats sont conformes : des réussites, des échecs liés à nos limites, des échecs liés à nos erreurs.

La fermeture provisoire du pavillon de "Curie" en fin d'année est l'illustration de cette réflexion. L'activité éducative a été à l'image des années précédentes. Des jeunes ont trouvé à l'OUSTAL des conditions favorables pour vivre leur adolescence, le mieux possible au regard des graves problèmes qu'elles ont rencontrés.

A ce sujet, il faut noter le profond respect, voire une certaine admiration qu'il nous arrive d'éprouver pour des adolescentes qui ont su et pu mener leur vie malgré les multiples chausse-

trappes qui jalonnaient leur parcours. Il y a aussi des adolescentes que nous n'avons pas pu ou pas su aider.

S'il nous faut nous interroger sans complaisance sur ces échecs, nous n'avons pas à en avoir honte : nos compétences ont des limites. Dans ces moments, nous avons besoin des avis, des conseils, des remarques de tous et de chacun pour pouvoir avancer.

Si nous n'avons pas à avoir honte de nos limites, il arrive que nous ne soyons pas fiers de l'imprécision de ces limites : oui, il y a des échecs que nous avons du mal à supporter.

Notre compétence ne se détermine pas tant par nos réussites que par notre capacité à analyser les conditions de nos réussites et de nos échecs. C'est de notre capacité à relativiser nos résultats et à les expliquer que se consolidera notre compétence et que prendra corps notre crédibilité.

Le fait que Gabrielle réussisse à aller régulièrement à l'hôpital de jour, démarche qui nécessite de la part de l'éducateur un "combat" quotidien pour qu'elle se lève, est beaucoup plus remarquable que Joëlle qui va réussir ses examens sur ses acquis

1999 :

Un changement de direction...

...Mais l'année 1999 a été particulière pour l'OUSTAL puisqu'elle a été marquée par un changement de direction... Jacques DAIGNIERE assurait les fonctions de Directeur depuis que l'AVVEJ avait repris la conduite de cet équipement, soit depuis 23 ans. Il a quitté ses fonctions le 31 août 1999 et est aujourd'hui chargé de mission à la Direction générale.

Le 1^{er} septembre 1999, le Président nomme, Directeur de l'OUSTAL, Claude GUITTIN. Celui-ci était déjà Directeur au **SIOAE 75** à Paris et avait été auparavant chef de service au foyer maternel du BIEF à Antony.

Michel JOLLI, qui travaillait à l'OUSTAL depuis de nombreuses années, d'abord comme responsable pédagogique, puis comme Directeur adjoint, a pris sa retraite le 31 juillet 1999.

Une année 1999 difficile mais qui nous oblige à nous tourner vers l'avant

L'année 1999 a été marquée par de nombreux incidents parmi lesquels le plus marquant est l'incendie volontaire d'une unité de vie par une des jeunes accueillies, ne serait-ce que parce qu'il a entraîné la fermeture de cette unité de vie pendant plusieurs mois et la réouverture de nouveaux locaux, rue des Missionnaires à Versailles.

L'unité de vie "Curie" qui avait été fermée provisoirement en novembre 1998 après de grandes difficultés (passages à l'acte successifs et importants de la part des jeunes accueillies, sentiment de toute-puissance de ces jeunes, succession de démissions des éducateurs) a été réouverte en février 1999 avec une montée en charge progressive de l'activité et surtout un nouveau projet sur lequel nous continuons à travailler : il laisse une place plus importante à la collaboration avec les familles des jeunes accueillies...

Toutes ces difficultés témoignent en tout cas, de la nécessité d'une clarification et d'une évolution du projet éducatif. Ce chantier, ouvert en lien étroit avec la DASDY et la DDPJJ 78, devrait aboutir en 2000 et permettre ainsi au foyer éducatif l'OUSTAL de répondre de façon plus adaptée aux difficultés importantes des jeunes filles accueillies.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

2000 :

Nous souhaitons mener une réflexion sur la possibilité d'ouvrir un groupe d'accueil dans le bâtiment principal du Foyer Éducatif l'OUSTAL au 15 rue Jacques Boyceau. C'est encore dans le cadre de la démarche de diversification des modes de prise en charge proposés que soit menée cette réflexion.

Nous pensons qu'un cadre plus « contenant » que celui offert sur nos pavillons insérés dans le tissu urbain, nous permettrait de mieux prendre en charge certaines des jeunes filles que nous accueillons.

Ce projet qui ne nécessite pas de location supplémentaire mais des travaux d'aménagement, pourrait se réfléchir, se construire en équipe tout au long de l'année 2001 avec la perspective d'une mise en place éventuelle en septembre 2002.

2001 :

La diversification des modes d'accueil autour et à l'intérieur des Unités de Vie collectives, engagée depuis plusieurs années, permet de bons résultats en termes d'activité.

Nous avons donc été amenés à envisager l'implantation de l'Unité de Vie dans les locaux du 15 rue Jacques Boyceau libérés par la diminution des effectifs du CFA. Des travaux importants ont donc été engagés pendant l'année 2001 pour permettre l'accueil effectif au tout début de l'année 2002 de l'Unité de Vie de MONTREUIL.

L'année 2001 a été marquée par de multiples événements éducatifs dont certains très spectaculaires comme la participation de 3 jeunes filles accueillies et de 2 éducatrices à un voyage de 4 semaines de découverte et de coopération au Sénégal et au Mali.

Mais l'année 2001 c'est surtout des dizaines de projet d'adolescentes qui ont pu avancer, des dizaines de jeunes en grandes difficultés qui se sont senties reconnues et respectées par le cadre proposé et l'attention apportée à leur situation et cela c'est le travail de l'ensemble de l'équipe qui le permet.

2002 :**CARTE D'IDENTITE ACTUELLE :**

Etablissement fonctionnant sur le mode dit "internat complet" accueillant 64 adolescentes d'intelligence normale présentant des troubles du comportement et de la personnalité âgées de 14 à 21 ans.

Sont admises les jeunes filles présentant des difficultés pour lesquelles les traitements ambulatoires ou les mesures d'éducation spécialisée seraient insuffisantes et pour lesquelles, aussi, une séparation du milieu familial s'impose.

Situé à Versailles, l'établissement est facilement accessible : ligne C du RER, gares Montparnasse et Saint-Lazare.

EQUIPEMENT ACTUEL :**Educatif :**

Unités de vie décentralisées accueillant 48 adolescentes. 3 sont situées à Versailles même et 1 à SAINT-CYR-L'ECOLE.

Une dizaine d'appartements à VERSAILLES (et communes proches) accueillant 16 adolescentes et majeures de moins de 21 ans en situation "d'autonomie accompagnée".

Scolarité :

Les jeunes collégiennes, lycéennes et apprenties peuvent être prises en charge suivant des contrats éducatifs élaborés préalablement.

Une école interne a pour but de permettre aux jeunes en plus grande difficulté ou en recherche d'orientation, d'évoluer à leur rythme, sans pression excessive quant à la détermination d'une orientation scolaire ou professionnelle précise.

2003 – La direction engage le recentrage de l'établissement vers un accueil plus important, en nombre de jeunes filles issues du département des Yvelines et entreprend un effort de formation des personnels mis en place sur chaque unité de vie.

Changement de direction : Claude GUITTIN a quitté son poste le 31/08/2003 pour prendre la direction du **LOGIS**. Rosa LESEURRE, qui était directrice de **STUART MILL**, arrive à la direction de l'**OUSTAL**, le 01/09/2003.

On note une participation particulièrement forte des salariés de l'**OUSTAL**, au séminaire de l'**AVVEJ** des 24-25-26 septembre 2003 à LAMOURA, qui avait pour thème « Comment dirions-nous, aujourd'hui, l'Autorité et l'Education » participation qui a donné envie de continuer la réflexion autour des questions d'autorité et d'éducation au sein même de l'établissement.

AGREMENTS – HABILITATIONS :

- Aide Sociale à l'Enfance,
- Ministère de la Justice,
- Ministère de l'Education.

BIBLIOGRAPHIE :

- Alexandre AFCHAIN – Le Refuge de Notre Dame de Charité à Versailles – (mémoire de maîtrise)
- Jacques DAIGNIERE – Le temps vécu, l'espace habité – (mémoire de CAFDES)
- Rapports d'activités annuels

IV – FOYER EDUCATIF L'OUSTAL

2004 - L'année 2004 a été marquée par plusieurs faits importants :

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

- Suite à la demande de l'autorité de tarification, le nombre de journées à réaliser devra passer de 19000 à 19700 : il y en aura 19862 de réalisées.
- Redéfinition des procédures d'admission avec les inspecteurs de l'ASE afin d'en réduire les délais et d'éviter les erreurs d'appréciation des partenaires dans l'orientation des jeunes vers l'Oustal.
- Evaluation interne dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002.
- Mise en place d'un groupe de travail et de réflexion, animé par un intervenant extérieur sur la question de la « parole dans l'institution ».

Un travail de réflexion a été mené :

- Sur les difficultés liées à la réforme d'accès à la formation d'éducateur spécialisé
- Sur la question de « l'Individuel et le Collectif », sur le travail « en duo »
- Sur l'école technique interne
- Sur le suivi des jeunes en formation en alternance et en scolarité extérieure.

2005 - Le nombre de journée réalisée est de 19824.

On voit naître une volonté institutionnelle de transversalité, de rencontres et de réflexions croisées des équipes.

Les difficultés de recrutement perdurent (de plus en plus inhérentes aux structures d'internat) en lien avec le départ de 14 salariés dont 2 cadres.

La commission de sécurité de Versailles et de Saint-Cyr-l'Ecole a contrôlé 4 lieux d'accueil des jeunes et a donné un avis favorable à la poursuite de l'activité.

Juin 2005 voit la sortie du premier numéro du journal réalisé par les jeunes filles et intitulé « L'Oustal News. » Soutenu par l'équipe éducative scolaire, ce journal s'adresse d'abord aux jeunes mais aussi aux adultes de l'établissement, voire aux familles.

Préparation et versement aux archives départementales, avec l'aide du CNAHES, des dossiers des jeunes accueillies à L'Oustal de 1939 à 1984.

2006- Début de la réécriture du projet d'établissement. Celui-ci a été accompagné par l'ANCREAI Ile de France avec l'ensemble des personnels de l'Oustal. (Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale).

Un autre temps fort fut le travail autour de la question de « La Transmission en Education ». Frédéric Gros, philosophe, Jean-Pierre Lebrun psychanalyste, nous ont aidé à réfléchir à la mission de transmission et d'éducation de l'établissement en tant qu'adultes et professionnels au regard des bouleversements sociétaux.

Cette année 2006 a de nouveau été marquée par les difficultés de recrutement d'éducateurs spécialisés renforcées par le départ en retraite des baby-boomers (125 rendez-vous d'embauches pour 23 postes couverts).

Le SAVVA (Service d'Accompagnement Vers la Vie Adulte) a eu 20 ans. Il a grandi à Versailles : six appartements F3 et sept studios sont en mesure d'accueillir 16 à 18 adolescentes ou jeunes majeures.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

« Donne-nous de tes nouvelles et n'hésite pas à appeler en cas de besoin, passe nous voir si tu passes dans le coin ». Ces mots accompagnent les départs des jeunes du SAVVA : cela a permis à 131 jeunes femmes de conserver un lien avec le service. Depuis mars 1992 un recueil de « nouvelles des anciennes » a été créé et constitue un des outils d'évaluation de notre service.

2007- Fin août, la vie institutionnelle est marquée par l'absence pour maladie de la directrice Madame Rosa Leseurre. En septembre, Madame Blettner prend ses fonctions de directrice remplaçante. L'établissement évolue dans une continuité de pensée et d'action auprès des 59 jeunes filles qui lui sont confiées.

Alors que le poste de directeur-adjoint n'était plus pourvu depuis un an, Monsieur Thierry Simon a été nommé en mars.

On note une continuité dans la récurrence du manque de personnel éducatif qualifié.

Trois réunions institutionnelles ont eu lieu autour de l'écriture du projet d'établissement.

Un dispositif de travail autour des fugues, procédures et symptômes, a été initié en 2007 et se poursuivra en 2008 en partenariat avec les commissariats de Versailles et Fontenay-le-Fleury.

« Le pot de départ du SAVVA. » a été instauré pour symboliser le départ d'une jeune de l'établissement. A cette occasion, toute l'équipe éducative vient lui souhaiter, avec un cadeau, une bonne et heureuse route.

Du fait du non-renouvellement du bail, l'unité de vie de Montreuil s'est donc installée dans une partie des locaux de l'institution du 15 rue Jacques Boyceau à Versailles.

2008 - Cette année aura été marquée par l'absence de la directrice pour raison médicale pendant le premier semestre et son remplacement par une co-direction, Madame Blettner ayant terminé son contrat. Malgré cette difficulté, deux grands chantiers aboutissent :

- Finalisation et validation du projet d'établissement.
- Conception et réalisation de l'évaluation interne conformément à la loi du 2 janvier 2002.

Suite à l'obtention de 2 postes ½ supplémentaires accordés au budget 2008, chaque structure d'internat devrait pouvoir désormais fonctionner avec sept éducateurs et un chef de service (les nuits sont assurées par l'équipe éducative).

L'école interne se dote d'une salle d'esthétique.

En ce qui concerne les conditions d'exercice du travail éducatif, une charte des écrits professionnels de l'Oustal a été élaborée (dispositif permettant aux éducateurs de travailler leurs écrits professionnels). 15 éducateurs ont bénéficié d'une formation spécifique. Souhaité depuis plusieurs années, un temps de supervision pour les équipes éducatives a été accordé au budget 2008.

Face à la thématique des fugues récurrentes dans la vie institutionnelle, un travail autour de ce symptôme s'est concrétisé par :

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

- Journée institutionnelle (réflexion partagée)
- Travail de statistiques sur les fugues et les sorties non autorisées
- Rencontre au commissariat afin d'ajuster les dispositifs
- Courrier de la directrice au procureur de la République, préparatoire à une rencontre.

2009- L'institution est en deuil : Madame Leseurre est décédée le 19 septembre.

2009- Monsieur Thierry Simon, directeur-adjoint, exerce l'intérim de direction.

La finalisation du processus d'évaluation a permis de dégager des pistes d'amélioration concernant la prise en charge des jeunes : augmentation et diversification des séjours de vacances, suivi médical des jeunes filles, respect des pratiques religieuses et des régimes alimentaires...etc.

2010 - Madame Narjès Guetat-Calabrese a pris ses fonctions de directrice au 1er janvier 2010. La structure dans son ensemble a été affectée par des mouvements de personnel : départs, recrutements.

L'embauche d'une infirmière a été rendue nécessaire du fait du mauvais état de santé des jeunes filles accueillies afin d'accompagner et suivre la mise en place des soins.

La déscolarisation précoce représente un problème récurrent. L'équipe pédagogique est amenée à construire pour chaque nouvelle arrivante un parcours individualisé allant de l'école interne, au lycée ou au C.F.A.

La situation des mineures isolées et des majeures en attente de régularisation reste un parcours titanesque tant pour les jeunes concernées que pour l'équipe éducative. Leur scolarité et leurs projets professionnels s'en trouvent entravés.

Dans le cadre des chantiers en projet, l'acquisition d'un pavillon dans le quartier de Porchefontaine à Versailles se réalise. L'unité de vie basée sur la commune de Saint-Cyr vient de s'y installer et se nomme désormais Pont Colbert.

2011- Durant l'année, les travaux de rénovation se sont poursuivis tant au sous-sol de l'Oustal qu'au pavillon Pont Colbert.

De nombreux professionnels en poste depuis longtemps ont quitté l'établissement avec pour conséquence de nouvelles équipes à fédérer autour de projets éducatifs communs. La création du poste d'infirmière répond à un besoin réel. Celle-ci a créé le classeur individuel de santé pour chacune des jeunes filles qui s'en saisissent.

En février un travail clinique des analyses professionnelles se met en place pour chacune des équipes d'hébergement, ce qui manque aux équipes du SAVVA et de l'école interne.

2012 - En ce qui concerne l'activité de l'établissement, elle est stable et conséquente malgré des mouvements de personnel notables.

L'unité du Pont Colbert a ouvert ses portes dans ses nouveaux murs en janvier 2012. Les jeunes filles ont invité le bureau de l'AVVEJ le 14 février découvrant à cette occasion avec surprise le rôle des bénévoles.

On note à côté des prises en charge judiciaires, les prises en charge administratives (PCA représentant un dixième des jeunes filles accueillies) qui sont souvent problématiques. Au

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

terme de la loi (loi du 5 mars 2007 et article 375 du code civil) ce type de placement requiert l'adhésion à la fois des parents et des jeunes filles, alors même que les protagonistes traversent une crise aiguë et que l'autorité d'un tiers serait nécessaire pour apaiser les tensions. Dans ce contexte le placement en urgence ne semble pas une solution pertinente au sens où elle n'a pas été élaborée et où d'autres propositions n'ont pas été tentées (Accompagnement éducatif à domicile - AEAD, observation /orientation ...etc...).

Plusieurs événements ont ponctué l'année : La fête de l'Oustal avec les Olympiades, les Portes Ouvertes de l'école interne, la création d'un atelier chant, le partenariat entre les adolescentes de l'Oustal et les enfants d'un IME à Bailly, la découverte des arts du cirque avec une collaboration du chapiteau Méli-Mélo.

L'organisation des horaires de travail des salariés dans l'institution semblait avoir abouti à un accord consensuel jusqu'à l'intervention de l'inspecteur du travail. Comment concilier la législation du travail et les nécessités impérieuses inhérentes à la prise en charge éducative des jeunes qui suppose de la continuité ?

LA PASSERELLE (FOYER EDUCATIF)

En 1989, le Ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale a demandé à l'**AVVEJ** de proposer un projet et d'assumer la responsabilité d'un nouveau **Service d'Accueil et d'Orientation (SAO)** situé dans le département de l'Essonne pour accueillir des mineurs isolés, réfugiés du Sud-Est Asiatique.

Conformément aux articles 32 à 37 de la loi 83.663 du 22 juillet 1983, c'est le Président du Conseil général de l'Essonne qui a habilité ce Service (dans le cadre d'une Convention entre le Département de l'Essonne et l'Etat), après avis de la CRISMS.

Cet établissement est situé au 8bis, rue du Puits Sucré 91630 MAROLLES en HUREPOIX. Sa direction a été confiée à Fadel KANJE (qui était directeur du **SESSAD**). La **PASSERELLE** a reçu ses premiers pensionnaires le 15 février 1990.

Il s'agit, pour l'essentiel, d'adolescents ayant subi des traumatismes graves. Ils arrivent de pays où sévit un extrême dénuement économique et où l'on peut mourir de faim. Ils ont vécu des situations souvent dramatiques au cours de leur exode. Le piratage des bateaux avec vols, viols, meurtres n'est pas pour eux une image de la télévision. Ils ont passé entre une et six années dans les camps de réfugiés d'Asie du sud-est, soumis à une longue attente, sans certitude et à la nécessité de la survie au jour le jour. De plus, la séparation familiale n'a pas toujours été préparée psychologiquement, notamment avec les plus jeunes pour des raisons de sécurité.

La tâche à accomplir est particulièrement complexe. Ces adolescents souffrent de blessures affectives qui ne peuvent se résorber par une action simplement humanitaire d'accueil, de soins et d'hébergement. Il s'agit de les accueillir et de les orienter, c'est-à-dire établir le rapport entre deux cultures, deux langues, deux traditions, deux éducations. Le terme "**la PASSERELLE**" illustre bien la pratique sur le terrain. L'accompagnement éducatif aide le jeune réfugié à gérer le poids de la contingence historique, pour qu'il se sente capable de modifier la façon dont il peut ressentir sa rupture de parcours.

1991 – Cette année, l'anniversaire de la date d'ouverture de la **PASSERELLE** coïncide avec le nouvel an lunaire, le Têt. C'est la fête la plus importante au Vietnam. Ponctuation symbolique dans le travail avec les jeunes, ce moment interpelle encore plus précisément sur les fondements théoriques et méthodologiques d'insertion dans le tissu culturel français.

Malheureusement, en juillet, le ministre des affaires sociales annonce que la **PASSERELLE** doit arrêter son activité, malgré l'excellente qualité du travail réalisé par une équipe compétente et particulièrement motivée. En effet, les pays occidentaux réduisent leurs possibilités d'accueil pour privilégier une politique de retour dans les pays d'origine quand bien même des milliers de réfugiés restent dans les camps refusant ce retour. Il reste six mois pour trouver une solution pour les jeunes encore en place. Quelle déception pour l'équipe !

1992 - Le département a manifesté son intérêt pour l'Etablissement, compte tenu de l'excellente collaboration qui s'était instaurée et des besoins de l'Essonne. Depuis le 1/1/1992, la **PASSERELLE** accueille des jeunes confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance pour une observation et une orientation utilisant ainsi les compétences acquises. Il faut remercier le

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

noyau d'équipe qui est resté en place et qui a permis de réaliser au mieux cette transition. Ainsi, cette expérience novatrice n'aura duré que deux ans.

Il a fallu que l'équipe fasse le deuil de l'ancien projet alors même que ce changement a entraîné le départ de 80% du personnel. Les difficultés rencontrées se sont traduites par une sous-activité comprise et acceptée par le département, compte-tenu de la mission spécifique de la **PASSERELLE** (accueil et orientation sur une durée de 4 à 8 mois) et de la complexité des cas reçus : adolescents des deux sexes, âgés de 10 à 18 ans et particulièrement perturbés.

1993 – Au cours de cette année, l'établissement a atteint son régime de croisière. En effet, les trois unités d'accueil ont fonctionné à plein et le Service a pu progressivement affirmer sa spécificité " Accueil, Observation, Orientation " en affinant ses méthodes de travail, d'une part, à l'épreuve de la réalité des jeunes accueillis ; et, d'autre part, dans la collaboration " au quotidien " avec ses partenaires extérieurs (référents ASE, services d'**AEMO**, établissements scolaires, etc....).

Cependant, les conditions matérielles demandent à être améliorées en raison de l'exiguïté d'un des pavillons. Des contacts sont en cours et devraient permettre de mieux assurer la prise en charge des enfants de 12 à 14 ans ainsi que celle des grands adolescents.

1994 - Création de deux postes de chef de service pour les pavillons Passerelle 2 et Passerelle 3, mais difficultés à embaucher des éducateurs ayant le DEES (Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé) ce qui oblige à recruter des personnes ayant des équivalences (animateur socioculturel, aide médico-psychologique ...).

1995 – Le déménagement d'une des trois unités de vie a eu lieu. Ce déménagement a permis à l'équipe administrative de s'installer dans les locaux libérés de Marolles et ainsi rendre aux jeunes tout leur espace et différencier les bureaux de l'Unité de Vie. Dorénavant, **LA PASSERELLE** c'est :

- à Marolles en Hurepoix : Les bureaux, une Unité de Vie pour 12 jeunes.
- à Saint-Germain-lès-Arpajon : Une Unité de Vie pour 12 jeunes.
- à Bouray-sur-Juine : Une Unité de vie pour 10 jeunes.

1996 – Jusque-là, les prises en charge confiées au **SAO** (Service d'Accueil et d'Orientation) étaient à court terme (six mois en moyenne), mais cette année, à la demande du Département de l'Essonne, l'établissement a assuré des prises en charge à plus long terme. Leur durée se détermine " à la carte " en fonction de la problématique du jeune et du projet de placement. Elle peut être de quelques mois, d'une année voire plus, selon les situations, surtout s'il y a formation en cours.

Ainsi, **La PASSERELLE** peut proposer des hébergements extérieurs, studio, famille d'accueil, chambre à l'hôtel qui, d'une part, permettent à certains jeunes de franchir une étape positive dans leur évolution, leur maturation tout en bénéficiant de la continuité de l'accompagnement éducatif et, d'autre part, peuvent offrir une alternative pour des jeunes dont les actes, l'expression de la problématique sont incompatibles avec une prise en charge en collectivité.

1997 – Le projet défini en 1996 s’est poursuivi avec un allongement de la durée des prises en charge (durée moyenne : 431 jours). L’un des axes majeurs de ce projet qui est le travail avec les familles s’est encore affirmé⁴.

Fadel KANJE quitte la **PASSERELLE** le 1^{er} septembre 1997. Il est remplacé par Sylvie ROLAND le 1^{er} décembre 1997.

1998 – Le 16 octobre, le **SAO** (Service d’Accueil et d’Orientation) laisse la place au **FOYER EDUCATIF LA PASSERELLE**, même si l’Orientation fait toujours partie du savoir-faire des équipes éducatives.

Deux pavillons sur trois sont aux normes et une réelle capacité d’accueil de trente-six jeunes est atteinte avec l’ouverture de deux appartements partagés.

1999 – Maintenant, les trois maisons sont aux normes de sécurité. Il reste à réaliser une installation conforme pour le pavillon administratif et des locaux adéquats pour tous, tant pour les jeunes adolescents accueillis que pour tout le personnel.

Malgré l’abaissement de l’âge des admissions (10 ans), la moyenne d’âge des jeunes accueillis se situe entre 15 et 17 ans. Les groupes d’accueil sont toujours verticaux mais avec chacun une spécificité :

- Marolles : de 11 à 16 ans.
- Saint-Germain-lès-Arpajon : de 15 à 21 ans.
- Bouray s/Juine : 11 à 21 ans.

2000 - C’est une impression d’apaisement qui domine. La vie institutionnelle s’installe. Le passage aux trente-cinq heures, avec les difficultés spécifiques de l’internat, a nécessité un poste et demi supplémentaire pour le travail éducatif.

Une évolution se fait jour dans le projet de l’établissement, c’est la nécessité reconnue de proposer, aux jeunes accueillis, “ un accès à la Culture ” : mise en place de visites de musées, sorties au théâtre, une autre approche du cinéma, accès à la lecture, modification des loisirs, car, grâce aux pratiques culturelles et artistiques, les adolescents s’approprient le monde. Ainsi, le poste budgétaire gelé après le départ du directeur-adjoint, pourrait permettre de développer les outils culturels nécessaires à l’appréhension du monde réel.

2001 – De nombreux mouvements de personnel et deux absences de longue durée cette année : 13 départs (dont 3 chefs de service) sur une équipe de 34 personnes. Ces changements de personnes fragilisent nécessairement l’institution et ne sont pas sans effet sur les jeunes accueillis. Il faut noter également la difficulté à recruter des éducateurs formés ; ainsi sur 7 éducateurs ou éducatrices de groupe recrutés cette année, 2 seulement sont titulaires d’un diplôme en travail social.

2002 – En début d’année Sylvie ROLAND, directrice de l’établissement, doit s’absenter pour un arrêt maladie. L’intérim est assuré par Bernard LEMAIGNAN, directeur général adjoint de l’**AVVEJ** pour la direction administrative, épaulé par trois directeurs d’autres établissements

⁴ cf. « Le Travail autour de l’adolescent et sa famille » dans Rapport d’activité 1997
*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l’AVVEJ et avec son accord*

qui assuraient un soutien technique auprès des chefs de service, puis par Didier BERTRAND à partir du 1^{er} novembre et pour 6 mois.

Le projet d'établissement datant de 1998, il a fallu préparer sa réactualisation selon les orientations prévues par la loi du 2 janvier 2002.

Dans la rédaction de ce nouveau projet d'établissement, le travail avec la famille sera un axe fort, conformément aux orientations préconisées par le législateur, même si une telle préoccupation n'est pas nouvelle. En associant toujours plus les parents, les établissements comme La **PASSERELLE** peuvent espérer mieux remplir leur mission de suppléance familiale.

L'année 2003 a été marquée par le décès de l'ancienne directrice, Sylvie ROLAND, survenue le 31 juillet.

Didier BERTRAND, directeur intérimaire, quitte la PASSERELLE et rejoint le **SAU 92**, dont il devient directeur à partir du 25/08. Il a été remplacé par une nouvelle directrice Raphaële GOURDON, le 29 septembre.

En deux ans, la **PASSERELLE** a connu le passage de différentes directions avec la participation de cinq directeurs. On pourrait en retenir une certaine instabilité ou fragilité due à ces changements mais l'Equipe des cadres a été sensible à la diversité, l'ouverture, la richesse qu'a pu apporter chaque nouvelle direction.

2004 - Cette année, plusieurs axes de travail ont été proposés :

- Des groupes de travail se sont déroulés avec deux thèmes : la drogue et la sexualité.
- L'élaboration du projet d'établissement s'est poursuivie dans chaque unité : Identifier les méthodes de travail, les outils, les réunions d'équipe.
- A la demande des éducateurs un temps de travail par équipe autour de l'analyse des pratiques a été proposé et animé par un psychiatre durant six mois.
- La Passerelle a bénéficié d'une évaluation interne qui a proposé des outils de travail spécifiques à l'institution.
- Une journée d'étude intitulée « Entre rêve et éducatif » évoque l'adolescent qui se situe entre l'enfance et l'âge adulte. C'est dans cet «entre» que nous, éducateurs, intervenons.

Suite à la fermeture du foyer de Bel Air à Fontenay-les-Briis (AVVEJ) l'établissement a accueilli trois jeunes ainsi que trois éducateurs dans le cadre d'une mutation.

2005 - Quelques évènements ont marqué cette année :

- En janvier, un incendie a entraîné la fermeture du bâtiment de Marolles-en-Hurepoix pendant cinq mois et l'hébergement provisoire des jeunes dans un gîte à proximité. Ceci n'a pas été sans conséquence sur la stabilité du groupe.
- Ouverture en janvier du Service Alternatif en Groupe Restreint (S.A.G.R). Ce service est constitué d'appartements et studios pouvant accueillir 12 jeunes, mineurs (16/18 ans) et majeurs. L'équipe est composée de 4 éducateurs, 1 chef de service et 1 psychologue.
- La directrice, Madame Gourdon, s'absente de mai à septembre pour un congé maternité. Elle est remplacée par Monsieur Pierre Baldini.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

- Les équipes éducatives de la Passerelle se sont impliquées dans la mise en œuvre du Projet Educatif Personnalisé (PEP)
- Dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002 la rédaction du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement de l'établissement a été réalisée.
- Une dizaine de salariés ont participé au séminaire de l'association du 28 au 30 septembre 2005 (préparation, coordination, animation).

2006 - Pour mémoire rappelons que le Foyer Educatif La Passerelle reçoit des mineurs (filles/garçons de 10 à 21ans) en priorité du département de l'Essonne. L'effectif est de 45 jeunes en petites unités de 10 à 12 jeunes et, pour les plus grands, un Service Alternatif en Groupe Restreint (SAGR).

Concernant l'année 2006 les éléments marquants ont été :

- Au niveau du personnel, deux éducateurs sur sept sont diplômés. Plusieurs d'entre eux ont entamé une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E) afin d'obtenir le diplôme d'éducateur spécialisé.
- Depuis juin 2006, les équipes de la Passerelle bénéficient d'une supervision de 3 Heures toutes les 3 semaines.
- Le recours aux soins et aux médiations ethno-cliniques permet pour les jeunes une compréhension de leur histoire singulière et pour les éducateurs de mieux les accompagner.
- La Passerelle fonctionne aussi comme lieu de médiation pour organiser des rencontres entre des adolescents et leurs parents dont le droit d'hébergement est suspendu.
- L'accueil d'enfants venant d'ITEP (Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique) a nécessité une réorganisation pour permettre la gestion de leurs passages à l'acte. La confrontation avec les autres adolescents a été déstabilisante.

2007 - La rédaction du projet d'établissement s'est achevée précisant la philosophie de l'action en lien avec les options fondamentales de l'AVVEJ.

A nouveau, une dizaine de salariés ont participé au Séminaire autour du thème « La transmission du sentiment de responsabilité ».

Comme à l'accoutumé on note un important mouvement de personnel dont 7 démissions au niveau du personnel éducatif (sur 26).

En novembre et décembre, l'unité de Marolles-en-Hurepoix a connu une période difficile. Des émeutes des jeunes ont eu lieu nécessitant à plusieurs reprises l'intervention des forces de l'ordre ainsi que la recomposition du groupe, l'exclusion de certains et une réorientation pour d'autres.

En ce qui concerne le Service Alternatif en Groupe Restreint, celui-ci est marqué par le quasi renouvellement de l'équipe éducative.

L'accueil des jeunes lors de la réunion de synthèse qui leur est consacrée est une pratique nouvelle. C'est un temps qui relance le processus d'accompagnement éducatif pour l'équipe mais aussi pour le jeune impliqué dans ce processus.

2008 - En janvier 2008, départ de la directrice Madame Gourdon. Ce sont Madame Marie-Laure Manuel et Monsieur Bouhamidi, directeurs à l'AVVEJ, qui ont assuré l'intérim de direction durant le premier semestre de l'année permettant à l'institution de se maintenir malgré les bourrasques qu'elle a traversées.

En juillet 2008, Monsieur Emmanuel Breton prend la direction de la Passerelle.

L'année 2008 est singulière par les mouvements du personnel notamment aux postes clés de l'encadrement ce qui a grandement fragilisé l'établissement. Chacun des services a dû gérer des situations de violence et de désorganisation avec des répercussions sur les partenaires (Aide Sociale à l'Enfance, Education Nationale, gendarmerie ...etc...).

La clarification des rôles et des places est à l'œuvre tant dans l'espace que dans l'organisation. Un psychologue est venu renforcer chacun des services éducatifs pour soutenir les équipes dans l'élaboration de leurs interventions auprès des jeunes.

Le projet d'établissement a été écrit et validé par l'association et le Conseil Général.

2009 - L'institution semble avoir retrouvé une certaine sérénité et une cohérence sur de nombreux aspects, avec un état d'esprit collectif.

L'évaluation interne a été réalisée au cours de l'année permettant à l'établissement de se pencher sur son organisation, ses procédures, ses modes opératoires, son dispositif d'accueil et ses articulations. L'ensemble a été réalisé dans une démarche participative.

A l'issue de ce travail d'évaluation, l'institution s'engage dans une démarche consistant à préciser un certain nombre de repères dans l'accueil et la prise en charge éducative de jeunes en difficulté ainsi que dans le travail de lien avec leurs familles.

Une grande délégation de personnel a participé activement au séminaire de l'association.

2010 - Une réelle stabilité des cadres de l'institution et du personnel en général a conféré aux différents services éducatifs un équilibre et une assurance qui a pu faire défaut dans le passé. Les accueils des jeunes ont duré plus longtemps dans un climat apaisé.

Force est de constater que la constance, la ténacité, la persévérance et l'engagement sont des valeurs importantes et nécessaires en matière d'éducation spécialisée.

Au cours de l'année des chantiers sont ouverts :

- Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) se concrétise
- Les entretiens d'évaluation ont été mis en œuvre
- Un document de travail a été élaboré concernant la référence éducative

Le 23 juin 2010, la fête de la Passerelle, organisée par un Comité des fêtes sous forme d'un jeu de piste à travers Paris, fédère salariés et jeunes de l'institution.

Les psychologues de chaque unité apportent leur témoignage dans le rapport d'activité. De leur place et fonction au sein de l'institution, ils impulsent une dynamique de pensée au travail d'équipe et font en sorte qu'advienne le Sujet, à partir de l'Inconscient, pour les jeunes pris en charge dans l'institution.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

2011 - A l'aube du 20^{ème} anniversaire de la Passerelle le directeur rappelle la pertinence de son existence pour les jeunes accueillis et pour le chemin qu'ils y ont fait et qu'ils ont encore à faire : Passerelle vers l'Avenir.

Le Service Alternatif en Groupe Restreint (SAGR) devient Service d'Appartements Partagés (SAP) : le projet de service a été réécrit et validé au niveau institutionnel.

2012 - Le 2 juin La Passerelle célèbre ses 20 ans au cours d'une grande fête. Outre cet événement, la vie à La Passerelle a été marquée par :

- L'acceptation tant attendue de la part du Conseil Général de l'Essonne de l'agrandissement du bâtiment administratif
- La mise en place de la supervision des équipes éducatives
- La création d'une brochure de bienvenue à destination des nouveaux salariés et stagiaires
- La création d'un local d'archives.

Après avoir formalisé les rites concernant l'admission d'un jeune, son départ de l'institution, est imaginé un Suivi Après Séparation (le SAS) afin de laisser une porte ouverte pour les jeunes qui ont quitté l'institution et qui seraient désireux d'y repasser.

Les vignettes cliniques rédigées par les quatre chefs de service dans le rapport d'activité témoignent de ce passage des anciens.

PERRIN Marie-Thérèse

Marie-Thérèse PERRIN est née en 1908 à MAMERS dans la Sarthe. Elle est fille unique et vit son enfance à BELLEME (Sarthe) où son père est pharmacien. Celui-ci meurt en 1918, à 43 ans, de la grippe espagnole qu'il a contractée en soignant des malades. Marie-Thérèse a, alors, 10 ans.

Elle fait ses études secondaires au MANS puis elle intègre la Faculté d'ANGERS et ensuite celle de PARIS où elle effectue des études de philosophie.

En 1934, elle commence une thèse pour son Diplôme d'Etudes Supérieures (D.E.S) sur « La crise du Modernisme dans l'Eglise » et plus spécialement sur « la Pensée du Père Lucien LABERTHONNIERE » alors mis à l'index par l'Eglise.

« Dans mon pays, sous-préfecture de la Sarthe, écrit-elle (1), le clergé local s'inquiéta : pouvait-on, sans risque, laisser une jeune fille inexpérimentée, pénétrer dans un domaine strictement réservé aux clercs et aux savants ? Maurice BLONDEL (philosophe) déconseille l'entreprise. J'étais perplexe, mais à PARIS, la jeune équipe de Jésuites, récemment entrée à la revue ETUDES, fit tomber mes scrupules : ce travail devrait nourrir ma Foi et stimuler mon amour du Christ et de l'Eglise ... mais la guerre fit rupture dans mes projets ».

De 1936 à 1939, elle enseigne, comme professeur de philosophie, au lycée de la BAULE (ou du POULIGUEN ?).

En 1940, elle fonde à SCEAUX (92) le cours Blaise Pascal qui reçoit, de la 6^{ème} à la Terminale, des jeunes filles en difficulté scolaire, dont la plupart ont été renvoyées de leurs établissements. Elle y établit une pédagogie active dont malheureusement aucune trace n'a pu être retrouvée.

Pendant toute cette période, elle participe aux réunions de recherches phénoménologiques de Gabriel MARCEL, philosophe existentialiste chrétien, dont elle fut un temps secrétaire. Elle participe assidûment, chez Marcel LEGAUT, mathématicien et philosophe chrétien, aux discussions sur CLAUDEL, BERNANOS et TEILHARD de CHARDIN.

En 1947-1948 elle est chargée par l'Ecole de Formation Psychopédagogique (EFPP) de PARIS, de la pédagogie des classes du Centre d'Observation de CHEVILLY-LARUE où elle rencontre et apprécie Monique BEAUTE-NERY. C'est à propos de cette période qu'elle écrit :

« J'avais été frappée par le statut absurde des mineures mères célibataires. Elles avaient dû laisser leur enfant à l'Assistance publique et avaient que, très rarement, un bref mot le concernant. Elles ne connaissaient pas leur enfant, rêvaient de lui. Elles pourraient le reprendre à leur majorité (alors à 21 ans) leur enfant ayant de 2 à 5 ans !.... »

Professeur de philosophie, peu satisfaite de mon statut, je pensais m'orienter vers la fonction de déléguée permanente à la Liberté Surveillée et avais obtenu un poste à ALENCON... J'ai demandé à Monsieur CHAZAL, alors juge des enfants à PARIS, de faire un stage dans son Cabinet. Il accepte.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Un jour d'audience, une fille de 18 ans, qui avait été mise à FRESNES comme délinquante, est passée en Jugement. Elle avait un enfant de 2 ans qu'elle avait pu avoir, avec elle, à FRESNES. Le juge trouvait son délit peu important et décide de l'envoyer en BON PASTEUR préparer un C A P. Mais l'enfant ? Elle déclara tout net qu'elle préférerait retourner à FRESNES avec son enfant plutôt que de le laisser à l'A.P. (Assistance Publique).

Le juge déplora qu'il n'y ait pas eu une œuvre privée pour résoudre cette question. Il s'adressa au Service Social présent, qui abonda dans son sens.

Ce fut la chiquenaude.

« A la sortie, j'étais décidée à tenter quelque chose. Refuser les quelques institutions avec leurs clés et leurs grilles... Vivre pauvrement avec un petit groupe de mineures filles-mères et leurs enfants. Maison à taille humaine où elles passeraient le cap de l'adolescence avec des éducatrices amies ».

Aidée de manière importante par Monsieur CHAZAL, juge des enfants à PARIS et Madame MAUROUX-FONLUPT, inspectrice à l'Education Surveillée, elle fait des démarches auprès de Monsieur CHARPENTIER, président du Conseil supérieur de la Magistrature, pour fonder une association loi 1901 pour aider ces jeunes mères en difficulté. En novembre 1950, « l'ASSOCIATION POUR LA REEDUCATION DES MINEURES FILLES MERES (Voir AEJM) » est créée par Marie-Thérèse PERRIN et Monsieur CHARPENTIER en devient le premier président. Pour permettre l'acquisition d'un local pour l'Association, Madame PERRIN, mère, accepte la vente de biens familiaux.

La première Assemblée Générale constitutive a lieu le 3 novembre 1950 et « confère tous les pouvoirs à Marie-Thérèse PERRIN, professeur, pour l'acquisition d'une maison bourgeoise, située à PUISEUX-EN-BRAY (Oise) où elle recevra des jeunes mères mineures et leurs enfants ».

Le 6 décembre 1950, le Conseil d'Administration nomme Marie-Thérèse PERRIN, déléguée générale de l'Association.

En 1950-1951, quand elle se lance dans cette aventure, ses idées sur « quoi offrir aux jeunes dans le Foyer » étaient les suivantes :

- faire vivre les jeunes dans de petits groupes, insérés dans la vie sociale
- Favoriser des contacts fraternels entre filles et éducatrices et entre jeunes, les aider à créer des liens qui leur permettent un certain épanouissement et seraient une aide dans la vie (même s'il y avait des risques).
- établir des relations avec leurs familles et leurs milieux naturels
- développer la prise de conscience de leurs possibilités personnelles
- développer les loisirs qu'elles désirent et qu'elles pourraient poursuivre après leur départ du foyer (3).

Le 1/02/1951, ouverture du Foyer « **LES IRIS** » à PUISEUX-EN-BRAY (Oise) avec une habilitation pour accueillir 12 mères célibataires mineures, en danger moral ou délinquantes, avec leurs bébés. « Madeleine BARJOU, professeur de philosophie dans un lycée de province, prend un congé pour convenances personnelles. Aidée de quelques amies, anciennes élèves, elle s'installe dans cette maison, cherche quelques lits et tables....oublie les

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

chaises. A l'ouverture, nous utiliserons les bancs de l'église proche... N'ayant aucune expérience en administration, j'apparais très farfelue en demandant, dans un délai d'un mois, du matériel à la Caisse d'Allocations familiales de PARIS. » (2)

A la même époque, « à l'ouverture de PUISEUX, Monsieur CHAZAL et Monique BEAUTENERY me signalent qu'une ancienne école libre pouvait être louée à LA QUEUE-LES-YVELINES (78). Elle fermerait courant avril et pourrait accueillir une quinzaine de jeunes mères et leurs enfants. Un ménage d'ouvriers connus par Monsieur CHAZAL, serait susceptible d'assurer la direction. Démarches à VERSAILLES : Direction de la Santé et Direction de la Population. Grande compréhension de l'Inspecteur de la Population, mais celui de la Santé est très réticent : des filles comme cela ? Mères ? À cet âge ? Impossible. Si vous avez un accident dans l'année, la fermeture sera la seule solution valable ... »

« Travaux rapides à la PETITE BOULAIE (nom donné au Foyer de la QUEUE-LES-YVELINES). Habilitation le 1^{er} mai 1951. Une éducatrice vient aider le ménage à accueillir les jeunes mères ».

Les demandes d'admission sont très nombreuses à PUISEUX et à LA QUEUE-LES-YVELINES.

Mais dans cette période de démarrage, il y a de grosses difficultés financières. « J'avais vidé les caisses de ma famille et de mes amis pour pouvoir fonctionner... Mais comment rembourser ? Un prêt bancaire ne fut possible que bien des années après les débuts ».

Le 25/02/1952, l'Association change de raison sociale : elle devient l'ASSOCIATION pour l'EDUCATION des JEUNES MERES (**A E J M**).

Le 3/03/1952, le Siège social de l'Association qui était à PUISEUX-EN-BRAY est transféré 7, rue César Franck à PARIS 15^{ème} dans l'appartement d'habitation de Marie-Thérèse PERRIN.

« A PUISEUX Madeleine BARJOU et son équipe ont créé un climat très chaleureux, très fraternel entre filles, éducatrices et enfants. Après une année euphorique, le personnel se fatigue un peu : foyer trop loin de toute communication, chauffage incertain, un bébé mort dans l'hiver. Des travaux s'avèrent indispensables : il pleut dans la salle à manger, fuite dans un tuyau de chauffage central etc.... Le personnel d'alors souhaite, avec l'accord de la Directrice de la Population de BEAUVAIS, un transfert dans un château, non loin de CREIL. Le trésorier, Monsieur PANCHOUT, trouve ce château trop grand et dispendieux. L'équipe refuse de rester et donne sa démission ». La Directrice de la Population de l'Oise décide de la fermeture de PUISEUX en juillet 1953.

Le 1^{er} janvier 1954, le Foyer « **LES IRIS** » de PUISEUX est transféré à NONANCOURT dans l'Eure.

Le 01/01/1955, Marie-Thérèse PERRIN crée un foyer de semi-liberté « Les 4 Vents » à MONTREUIL-sous-BOIS (Seine Saint-Denis). Constitué de deux appartements situés dans un HLM, cet établissement accueille 6 jeunes mères et leur enfant qui viennent des **IRIS** et de la PETITE BOULAIE.

En 1958, création du foyer de semi-liberté, c'est **CLAIREFONTAINE** à FONTENAY-AUX-ROSES (Hauts de Seine): habilitation pour douze mères et leurs enfants venant de NONANCOURT et de LA QUEUE LES YVELINES.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

En 1960, c'est à son initiative que l'**AEJM**, en tant qu'employeur, participe à la caisse de retraite des salariés, la CPM.

C'est également en 1960 qu'elle favorise l'introduction de l'approche psychanalytique dans chacun des Foyers.

Le 01/01/1962, création d'un Service d'action éducative en milieu ouvert (**AEMO**) à MONTROUGE (Hauts de Seine) dans une petite maison qui lui appartient.

Le 01/01/1964, elle crée un second foyer «LES LONGUES HAIES » à LA QUEUE LES YVELINES

Elle initie et conduit plusieurs projets :

- Elle envisage la création d'un Service d'Observation en milieu ouvert (OMO) mais cela n'aboutira pas.
- La création d'un Comité Technique
- En 1965, Journées d'Etudes sur 2 thèmes :
 - la jeune mère et son enfant
 - la formation des éducatrices
- En 1968-1969 : création de groupes de travail et de recherche.

Le 30/11/1966, Marie-Thérèse PERRIN reçoit la Médaille de l'Education Surveillée.

Parmi ses activités professionnelles, hors **AEJM**, on peut noter :

- Sa collaboration avec Monique BEAUTE-NERY, Angèle BERTIE, Françoise ASTRUC et d'autres pour la création de l'ANEF (Association Nationale d'Entraide Féminine) qui s'est donné pour tâche d'aider des jeunes filles et des jeunes femmes en difficulté, mineures ou majeures dans différentes villes de France.
- Sa participation à la création de l'ANRS (Association Nationale de Réadaptation Sociale) qui vient en aide à des jeunes filles et femmes prostituées.
- Ses interventions, pendant quelques années, à l'Ecole d'Educateurs de BUC, pour des cours de philosophie et de culture générale.

En 1972, elle fait valoir ses droits à la retraite et quitte l'**AEJM**, dont elle a été fondatrice et Directrice générale, le 31/12/1972. Elle demande à Monsieur BEGUE, Président de l'**AEJM**, d'assurer la continuité de l'Association.

Elle reprend ses travaux sur le Père LABERTHONIERE et publie en 1975 un ouvrage intitulé « LABERTHONIERE et ses amis » Edition Beauchesne 1975 – collection Théologie historique ».

Quelques années avant la mort de sa mère, en 1980, Marie-Thérèse PERRIN s'installe à MAMERS (Sarthe) dans la maison de cette dernière. Elle continue ses recherches sur la Crise du modernisme dans l'Eglise et plus particulièrement sur Monseigneur MIGNOT. Atteinte d'un cancer, elle n'a pas le temps de publier et meurt à l'hôpital le 12 mai 1989. Si l'on en croit

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

son entourage, Marie-Thérèse PERRIN a été une personne « hors norme ». Elle était douée de grandes capacités intellectuelles, d'une grande sensibilité et d'une grande puissance affective. Ce qui la caractérisait :

- la force de sa liberté de pensée et d'esprit
- ses idées d'avant-garde
- son engagement personnel
- sa générosité
- ses initiatives et réalisations pédagogiques
- son sens de l'écoute et son ouverture aux difficultés des autres.

Monsieur BEGUE témoigne : « *Mademoiselle PERRIN faisait l'admiration de tout le monde parce qu'elle était intelligente, d'une générosité extraordinaire. Elle n'hésitait pas à bouleverser le monde entier, terre et ciel, pour essayer de trouver des fonds, pour essayer de se faire reconnaître en tant qu'association et vraiment je n'ai jamais entendu dire qui que ce soit avoir eu des difficultés avec PERRIN qui était toujours prête à répondre à ce qu'on lui demandait. Mais son association c'était son œuvre et c'était vraiment quelque chose de formidable.* » (Cassette BEGUE enregistrée le 29/03/2002).

Très idéaliste, peu réaliste et peu pragmatique, « gestionnaire très relative » comme elle le disait, elle a su s'entourer, tant dans les Conseils d'Administration que parmi les salariés de l'Association, de personnes qualifiées et compétentes qui l'ont aidée à réaliser ce que l'on peut, peut-être, appeler « l'œuvre de sa vie ».

- Extrait d'un texte rédigé par M.T PERRIN, à la demande de M.J BRUNO fin 1979 – Début 1980.
- Texte manuscrit de M-T PERRIN adressé à Josie BRUNO et Monique MERCKX Dans les années 1970.
- Marie-Thérèse PERRIN : « LABERTHONNIERE et ses amis » Edition Beauchesne 1975 - Collection : Théologie historique.

PRESIDENTS

AEJM

Monsieur CHARPENTIER	du 03/11/1950 au 31/12/1952
Monsieur PARSY	du 04/12/1952 au 21/03/1956
Monsieur FEIFFER	du 22/03/1956 au 14/02/1963
Monsieur ROMAIN	du 15/02/1963 au 17/11/1969
Monsieur BEGUE	du 18/11/1969 au 31/05/1976
Monsieur GATINEL	du 01/06/1976 au 22/05/1977

VLV

Monsieur BUISSON	du 16/03/1951 au 16/06/1956
Monsieur CARTON	du 17/06/1956 au 11/06/1966
Monsieur POULAIN	du 12/06/1966 au 31/05/1969
Monsieur GATINEL	du 01/06/1969 au 31/12/1977

AVVEJ

Monsieur GATINEL	du 23/05/1977 au 01/06/1978
Monsieur WELLERS	du 02/06/1978 au 19/06/1986
Monsieur FERRAND	du 20/06/1986 au 22/11/1997
Monsieur THERY	du 12/12/1997 au 19/06/2003
Monsieur HOLLIER-LAROUSSE	du 20/06/2003

PROMO 84 (ASSOCIATION)

Des gens inventifs et déterminés ont créé les premières entreprises d'insertion pour tenter d'apporter une réponse au désarroi des jeunes adultes devant un marché du travail, d'autant plus fermé qu'ils étaient moins qualifiés. Riches de leur expérience, il ne restait aux équipes de terrain, soit qu'à réapprendre à travailler à des gens qui en avaient complètement perdu l'habitude, soit qu'à leur donner un minimum de chance de trouver un emploi.

Créations et fermetures de ces entreprises suivront les aléas des politiques publiques et de l'instabilité de leurs financements

C'est pour répondre à ce besoin du **CMH** de THIAIS, établissement de l'**AVVEJ**, qu'une imprimerie, première entreprise d'insertion sera mise en place. Pour lui permettre de vivre légalement **Jean-Claude FERRAND** crée, l'**ASSOCIATION PROMO 84**, qui gèrera cette Imprimerie, puis au fil des années SIX autres entreprises d'insertion par l'économie. Chacune d'entre elles aura une existence plus ou moins éphémère en fonction des besoins et des circonstances économiques.

Cette association est déclarée à la Sous-Préfecture de RAMBOUILLET (Yvelines) le 21/08/1984 (JO du 13/09/1984).

Son Siège Social est fixé au 5, Rue de Port Royal 78470 SAINT-LAMBERT DES BOIS

Elle est présidée par Claude BEZE.

L'Association développe, dans le cadre de sa vocation d'insertion par l'économie, les activités suivantes :

- Une imprimerie « LES SORBIERS » à CHEVILLY LARUE (94) du 14/09/1984 au 30/06/1994
- Un service MACHINES JARDINS à ST-LAMBERT des BOIS (78) du 01/09/1987 au 31/12/1991
- Un restaurant « L'Atelier » LE CHESNAY (78) ouvre le 21/03/1992. Cette activité sera transférée à l'**OUSTAL**
- Un service DE TOILETTAGE CANIN à MONTIGNY LE BRETONNEUX (78) du 01/05/1990 au 01/08/1991 - Activité transférée à l'**AVVEJ FORMATION**

Le 01/10/1990 Fusion-absorption de l'ensemble des activités et du patrimoine de l'Association PARCS ET JARDINS DES ROCHES et de l'Association CHAMPIGNONS DES ROCHES, rebaptisé :

- Service « PARCS ET JARDINS » au MESNIL ST DENIS (78) du 01/10/1990 au 31/12/1999
- Service « CHAMPIGNONS » à ELANCOURT (78) du 01/10/1990 au 31/12/1991

Une expérience saisonnière fut tentée à AMELIE LES BAINS, petit village des Pyrénées orientales d'où était originaire l'épouse d'un chef de service du **LOGIS**, Nourredine ZAALOUNI. C'est ainsi que le Camping "VALLESPER" situé à l'entrée du village fut géré,

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

deux ans de suite comme une entreprise d'insertion saisonnière, dans le cadre de **PROMO 84**, à l'initiative des jeunes de l'antenne de l'IR LE **LOGIS** situé au VESINET(Yvelines)

Le 21 Mars 1990 l'Association rejoint le **Groupement Vers la Vie** créé le 09 Mars de cette même année.

Le 01/12/1993 création d'un SERVICE BEL AIR-PAYSAGE à BEL AIR FONTENAY LES BRIIS(91), renommé FONTENAY-PAYSAGE qui cesse son activité avec la fermeture du site de **BEL AIR** (2004).

En 2003, l'association est mise en sommeil compte tenu de la grande précarité dans laquelle se trouvent les entreprises d'insertion.

L'Association a été dissoute le 31 juillet 2006 compte tenu de la précarité des financements attribués.

RENCONTRE 93 (MAISON D'ENFANTS MULTI-ACCUEIL)

2006 - Pose de la première pierre de l'établissement en présence de M. Hollier-Larousse, Président de l'AVVEJ, de M. Didier Paillard, maire de Saint-Denis et de M. Gilles Garnier, vice-président du Conseil Général. Il s'agit de la reconversion d'une ancienne gendarmerie propriété du Conseil Général sise 49 boulevard Marcel Sembat - 93200 Saint-Denis.

2007 - Ouverture le 17 septembre 2007 de cette nouvelle structure imaginée et mise en œuvre par une directrice de l'AVVEJ, Madame Madeleine Charbonnier, avec l'appui et le soutien de l'association. Ce projet s'inscrit au carrefour de la prévention spécialisée, du travail en milieu ouvert et de l'hébergement. Il répond à des besoins du département.

La structure peut accueillir toute l'année :

- 40 jeunes, garçons et filles de 14 à 18 ans présentant des difficultés sociales et familiales, originaires prioritairement de la Seine-Saint-Denis.
- 15 adultes

Rencontre 93 propose :

- Un SAUO (service d'accueil d'urgence et d'orientation) en mixité pour 10 adolescents âgés de 13 à 17 ans.
- Une MECS (maison d'enfants à caractère social), capacité d'accueil 15 places en mixité pour la même tranche d'âge, placement direct par l'ASE ou mesure judiciaire.
- Un atelier scolaire mixte : accueil de jour de 15 adolescents déscolarisés âgés de 12 à 17 ans (hébergement ponctuel).
- Un atelier adultes : accueil de jour de 15 places ouvert aux parents des jeunes confiés à Rencontre 93, ainsi qu'aux parents isolés dont l'enfant est suivi en AEAD (Action Educative à Domicile) ou en **AEMO** (Action Educative en Milieu Ouvert) ou en placement.

L'agrément : Habilitation justice et Aide Sociale à l'Enfance

L'équipe est constituée de la façon suivante :

1 directeur (Laurent Dupont) - 3 chefs de service - 1 attaché de direction - 24 travailleurs sociaux - 2 psychologues - 3 secrétaires - 2 maîtresses de maison - 3 veilleurs de nuit - 1 économe - un aide-comptable - 1 personnel d'entretien - 1 chef cuisinier et 3 aides de cuisine.

Les repas sont servis sous forme de self-service afin que toute personne fréquentant la structure puisse déjeuner ou dîner avec les autres.

Le 23 novembre 2007 a eu lieu l'inauguration de Rencontre 93 dont le projet est très soutenu tant au niveau de l'AVVEJ qu'à celui du département de la Seine-Saint-Denis.

La loi réformant la protection de l'Enfance du 5 mars 2007 offre un cadre légal à cette structure novatrice : accueil modulable, placement de jour etc.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

2008 - Première année de fonctionnement riche en références et en changements pour l'établissement dont le projet est revisité sans perdre pour autant les valeurs et les orientations d'origine.

Mise entre parenthèses du Service d'Accueil et d'Orientation (SAUO) au bénéfice de la MECS. C'est un Service d'Accompagnement à l'Autonomie (SAA) qui ouvre le 9 octobre 2008. Il a une capacité d'accueil de 10 adolescents encadrés par une équipe de 5 éducateurs.

Dans le cadre de l'atelier scolaire les supports de médiation proposés aux jeunes sont : Atelier Equitation, Arts plastiques, Atelier Slam, Atelier Audio- enregistrement, Sports, projections de films, maquillage et esthétique, théâtre et expression.

2009 - Chacun des cinq espaces est revisité tant sur le plan éducatif que sur les procédures à travers la réécriture du projet : Atelier scolaire, MECS, Atelier Parents, Service d'Accompagnement à l'Autonomie (SAA), Espace Petite Enfance qui ouvrira en 2010.

Pour faire institution, il s'est agi de donner à chaque espace une liberté de penser son fonctionnement, de mettre en œuvre sa singularité tout en fédérant cet ensemble par des valeurs communes avec trois idées fortes : l'inconditionnalité, la sécurité affective, l'engagement.

2010 - L'Espace Petite Enfance (EPE) de Rencontre a ouvert ses portes accueillant ses premiers bébés en mai.

Il est composé : d'un service d'accueil familial de jour et de jour/nuit d'une capacité de 15 places pour des enfants de 0 à 3 ans révolus. Les hébergements se font chez des assistantes familiales. Un accueil séquentiel d'enfants peut s'effectuer dans l'établissement.

Une halte jeux est intégrée à l'établissement et peut accueillir 8 enfants sur une durée d'une à plusieurs demies - journées par semaine.

Les contrats d'accueil des enfants sont signés entre les parents et Rencontre 93.

Avec l'ouverture de l'EPE, Rencontre 93 a passé le cap des 50 salariés.

Rencontre c'est aujourd'hui cinq espaces qui forment une institution complexe et atypique dont l'ambition est de jouer de la différence pour créer du lien et du vivre ensemble.

2011 - L'activité des 5 espaces est constante avec un satisfecit particulier pour « l'Atelier Parents » qui est un partenaire reconnu des politiques de soutien à la parentalité. « L'atelier conte » réalisé sur l'année représente un témoignage de l'action menée.

Après quatre ans de fonctionnement, l'Atelier Scolaire vérifie la permanence de son projet avec un résultat positif et encourageant. Sur 78 jeunes, 65% ont réussi leur insertion scolaire ou professionnelle.

2012 – Il s'agit de l'année de recherche identitaire concernant la dénomination de cet établissement dans la mesure où les modalités des interventions se déclinent sur un mode pluriel. La Maison recouvre les cinq espaces déjà cités en 2009.

Ce qui fait Maison, c'est une direction et un projet communs qui fédèrent dans la transversalité les professionnels et le public accueilli.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Faire Maison s'est retrouvé sur des projets et l'année 2012 aura été riche. Du côté de l'Atelier Parents nous constatons qu'un nombre croissant s'y investit.

Du théâtre, du conte, de la danse, du graph, du cinéma, du chant et un voyage à Venise : Rencontre 93 rêve d'être une maison d'Art. Et pourtant, le nombre de journées attendues a été réalisé dans un climat de grande quiétude.

Pour l'année 2013, de nombreux projets sont à l'étude.

SAU 78 SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE DES YVELINES

Au cours des années 76/77, l'association «VERS LA VIE» a été fortement sollicitée, en particulier par les magistrats pour enfants, afin de faire face à l'accueil en urgence des adolescentes dans le département des Yvelines.

Pour répondre à ces préoccupations, l'association élabore un projet et le premier S.A.U est créé le 1^{er} janvier 1977.

Le projet : Le Service d'Accueil d'urgence a pour vocation d'accueillir **24 heures sur 24, tous les jours de l'année**, des jeunes filles ou des mères avec leur enfant sans abri. La durée du séjour est, dans la mesure du possible, très courte (une quinzaine de jours environ). En plus de l'accueil et de l'hébergement, le S.A.U s'efforce de réaliser un bilan, de rechercher un placement approprié, d'en obtenir la réalisation par des contacts avec les services de la DDASS et les tribunaux d'Enfants et de résoudre tout autre problème lié aux difficultés rencontrées.

A ses débuts, le Service (intitulé Section d'Accueil d'Urgence) est administrativement rattaché à l'**OUSTAL**.

Face à la lenteur de l'administration, Monique et Jean BLOCQUAUX, à l'origine de ce projet, proposent d'accueillir à leur domicile familial pendant une période de six mois, les adolescentes à la rue.

A partir de septembre 1977 un pavillon est loué 20, rue Gabriel Péri à FONTENAY LE FLEURY 78330, pour accueillir des adolescentes. Une équipe éducative de quatre personnes est constituée. Richard et Marianne HEYBERGER, intéressés par le projet, rejoignent Monique et Jean BLOCQUAUX. Ce dernier est nommé directeur par le Président de l'Association.

Le S.A.U. devient très rapidement autonome. Il est autorisé par Arrêté Préfectoral du 13 Avril 1979. La capacité du service est alors de seize places. Il est habilité par la Justice et conventionné par la DDASS.

Il est transféré au 40, rue de la Paix 78390 BOIS d'ARCY.

L'intérêt de cette structure est d'accepter en urgence sans aucune formalité préalable de jour comme de nuit, toutes les adolescentes orientées par les organismes de contrôle, les services de police et de gendarmerie, et parfois à la demande des jeunes elles-mêmes.

La priorité du service est de prendre en compte la situation globale de la jeune accueillie et de mettre en œuvre tous les moyens pour trouver une solution adaptée à sa problématique.

Cela exige de la part de l'équipe un investissement important ; en même temps cette implication lui procure la satisfaction d'un travail créatif et humain.

Durant les premières années de fonctionnement l'ensemble de l'équipe éducative a toujours fait preuve d'une grande disponibilité acceptant que ses horaires soient adaptés aux besoins des jeunes et non aux contraintes de la réglementation du travail.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Les juges du tribunal pour enfants en poste à cette époque à Versailles ont largement contribué au travail réalisé au S.A.U. grâce à l'intérêt qu'ils portaient à cette structure innovante et toujours disponible. Progressivement, une relation de confiance s'est établie avec les magistrats qui ont soutenu l'équipe dans sa recherche de réponses originales mêmes lorsque ces dernières n'étaient pas tout à fait conformes à la réglementation. Ces juges, Messieurs Alain BRUEL, Jean Pierre ROSENCZVEIG et Madame DESSEZ, sont devenus depuis Présidents de tribunaux pour enfants.

A la demande du Tribunal pour enfants de Versailles, et avec l'accord de la DDASS des Yvelines le service va s'étendre et s'adresser également aux adolescents et jeunes majeurs.

Dans sa séance du 22 septembre 1980, la CRISMS donne un avis favorable à cette extension et l'effectif du service passe de 16 à 26 places par Arrêté Préfectoral du 24 décembre 1980.

Le service d'accueil des adolescents s'installe dans un pavillon situé 69, avenue de la République 78330 FONTENAY LE FLEURY. Richard HEYBVERGER en devient le Chef de service.

Face aux demandes d'aide exprimées par les femmes accompagnées de leurs enfants, se retrouvant également à la rue, auxquelles s'ajoute l'engagement personnel de Monique BLOCQUAUX en direction des femmes, sur sa proposition, l'AVVEJ crée à VERSAILLES en novembre 1980 le Service d'Accueil d'Urgence **STUART MILL** situé 6, rue Montbauron à VERSAILLES 78000.

Désormais, l'accueil est réalisé dans trois lieux différents : Adolescentes et jeunes majeures à BOIS D'ARCY, Adolescents et jeunes majeurs à FONTENAY LE FLEURY et Jeunes Femmes ou Mères de plus de 21 ans à VERSAILLES.

En novembre 1981 Madame Georgina DUFOIX alors secrétaire d'Etat à la Famille vient visiter le service.

En mars 1982 Jean BLOCQUAUX est demandé par la secrétaire d'Etat à la Famille pour rejoindre son cabinet en qualité de chargé de mission pour une durée de six mois tout en gardant la responsabilité des SAU d'adolescents. Cette mission va en fait se prolonger durant deux ans.

En 1983, mise en place d'une antenne de prise en charge extérieure, en prolongement d'un séjour au **SAU 78** sous la forme d'un réseau parallèle d'accueil en famille avec un suivi intensif par une équipe éducative réduite.

En 1984 Madame Georgina DUFOIX est nommée ministre de la solidarité, elle demande alors à Jean BLOCQUAUX de devenir Conseiller technique à son Cabinet à plein temps.

Le Président nomme Richard HEYBERGER directeur par intérim.

Le 05/06/1984, création, à titre expérimental, de la boutique **STUART MILL** à VERSAILLES. : Lieu d'accueil pour hommes et femmes de tous âges, de toutes situations familiales et conditions sociales.

En décembre 1985, en application de la Loi de décentralisation, les appartements et la **BOUTIQUE** de VERSAILLES, recevant des mères adultes seules ou avec enfants, prend son autonomie sous la dénomination de SAU **STUART MILL**.

Désormais, le **SAU 78**, est réparti en deux sites : BOIS D'ARCY (accueil des adolescentes et jeunes majeures et Service extérieur) et FONTENAY LE FLEURY (accueil des adolescents et jeunes majeurs)

En 1986, suite à la démission de Jean BLOCQUAUX qui prend de nouvelles responsabilités, le Président nomme Richard HEYBERGER Directeur du **SAU 78**.

Pour le nouveau directeur, il est nécessaire de redonner sa place au SAU dans le département et la région, car l'absence de référent avait fini par poser des problèmes de communication, d'information et de décision et, à l'intérieur du Service, il convient de redonner une cohérence éducative à l'ensemble.

La sur-occupation chronique avait créé une distorsion du prix de journée qui rendait les prévisions difficiles. Aussi, depuis janvier 1986, un financement plus réaliste est à l'essai avec des prix de journée séparés entre l'internat et le suivi en famille.

Le Service dit « extérieur » est un outil indispensable, souvent le seul à pouvoir répondre aux exigences éducatives du moment qui mérite une diffusion beaucoup plus importante, compte-tenu des cas pris en charge dans ce cadre.

1987 – Il y a toutes sortes d'urgence : celle de l'élue, du magistrat, du travailleur social, des parents, du jeune, mais ces différentes urgences ne vont pas forcément dans le même sens. Faut-il en privilégier l'une par rapport à l'autre ? Quels sont les éléments qui influent vraiment ? Pourtant, il existe une constante commune, parfois silencieuse et discrète, parfois bruyante et violente dans ces situations, c'est la souffrance de l'être. Cette douleur devrait être le moteur de l'intervention et enclencher la relation d'aide.

L'accueil en urgence est indispensable pour proposer rapidement une écoute, un dialogue, une recherche de solutions mais on aura beau augmenter sa capacité, lui créer des appendices, lui adjoindre des services jumeaux, on ne lui rendra pas sa vocation réelle, s'il n'y a pas en aval des structures et des services dont les projets et les critères d'admission correspondent à la population reçue.

Le **S.A.U. 78** est intervenu, en 1987, auprès de 180 adolescent(e)s et jeunes adultes (144 avec hébergement en internat, et 36 avec hébergement en service extérieur).

Dorénavant, le Service extérieur est installé 6 square Monge à FONTENAY LE FLEURY.

1988 – Pour quels motifs les jeunes admis, cette année, en sont-ils arrivés là : sur 169 jeunes reçus 28 étaient en conflit avec les parents, 13 subissaient la violence des parents, 13 étaient en fugue de la famille, 7 avaient été mis à la porte de la famille, 10 sortaient de l'hôpital, 9 étaient en fugue d'un établissement, 19 avaient été renvoyés de Foyers, 1 renvoyé d'un lieu de vie, 4 renvoyés de familles d'accueil, 7 étaient sortis de prison, 15 voulaient éviter la prison à la suite d'acte de délinquance, 4 avaient été expulsés d'un squatte, 3 étaient en situation de prostitution, 3 étaient en attente d'un retour au pays, 2 enfants étaient avec leur mère, 3 avaient subi l'inceste en famille, 5 étaient en attente d'un placement, 19 vivaient dans la rue, 4 avaient été violés.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

1989 – On remarque une recrudescence des violences et agressions sexuelles : viols et incestes ont triplé. On comprend aisément que ces jeunes filles soient, dans un premier temps, peu enclines à investir dans une scolarité, une formation ou tout autre projet. Elles ont besoin de réaliser, comprendre, se reprendre, de se retrouver si cela se peut encore.

En ce qui concerne les solutions de sortie, le retour en famille est en forte progression. Pour que ce retour soit possible, il faut un travail intensif entre tous les partenaires tout en conservant la solution d'hébergement. Le S.A.U est en position de pouvoir jouer ce rôle de plate-forme relais.

1990 – Le **SAU** accueille en priorité les jeunes en situations à caractère d'urgence présentées par l'A.S.E (Aide Sociale à l'Enfance), les Juges, le Parquet, la Police, les Services sociaux et Educatifs du département des Yvelines et, dans la mesure des places disponibles, les demandes adressées par les autres départements de l'Ile de France.

Il s'adresse directement aux adolescents et jeunes majeurs des deux sexes, en leur apportant un hébergement transitoire et par la suite, après un bilan de leur situation, la mise en place d'une solution correspondant le mieux à leur demande.

Il est important que le mineur ou le jeune majeur soit pris en charge dans le cabinet du magistrat qui prend sa décision ou dans le bureau de l'Inspecteur de l'Enfance concerné, car dans l'un ou l'autre cas on pourra définir clairement le problème posé et les réponses que le **S.A.U** peut apporter.

Les outils de travail sont : l'hébergement, l'immédiateté, l'entretien éducatif, l'entretien psychologique, le travail avec la famille, les référents particuliers, les services extérieurs (chaque ville, chaque département, possède une variété de services sociaux, éducatifs, thérapeutiques dont les spécificités sont utilisées au mieux) les réunions d'équipe ou de synthèse et le SERVICE EXTERIEUR.

1991 – Inquiétude au sujet des familles d'accueil, fer de lance du Service Extérieur du **SAU**, ces familles d'accueil « solution sociale à tous les maux » : de l'accueil du nourrisson, à l'accompagnement de la personne atteinte du Sida, en passant par l'adolescent indésirable dans l'un ou l'autre établissement. Si la future Loi révisant la Loi 77-505 du 17 mai 1977 article 123-1 est maintenue telle que prévue par le projet : le SERVICE EXTERIEUR sera un placement familial, un peu particulier, certes, ou ne sera plus.

1992 - Les espoirs escomptés dans la relance du SERVICE EXTERIEUR ont été largement réalisés. Le travail accompli avec les familles d'accueil a porté ses fruits. Il en est de même du travail dans les studios. En effet, les jeunes adultes, en grande partie des jeunes femmes, ont réalisé l'autonomie qu'elles avaient souhaitée.

Malheureusement, ces satisfactions, ne peuvent empêcher le **SAU** de dire sa grande inquiétude quant à l'augmentation de certaines exclusions plus spécifiques de l'adolescence et en particulier dans le domaine de l'enfance inadaptée. La grande crainte étant que ces exclusions ne préparent malheureusement une installation plus définitive de l'adulte en devenir (spirale de la violence renforçant une délinquance de survie et une recherche de réconfort dans des expédients comme la drogue ou des groupuscules de douteuse appartenance).

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

1993 – Inquiétude au niveau de *l'hébergement en studio*. Actuellement la population des garçons accueillis s'est considérablement rajeunie. L'hébergement (8 places en studio) devient problématique parce que beaucoup moins adapté pour une population jeune qui a déjà des comportements plus perturbés que ceux de ses aînés. Des places sont donc parfois vacantes et ne peuvent en aucun cas être compensées par des places qui n'existent pas en foyer. Comment réaliser les journées prévisionnelles en internat ?

1994 – Deux préoccupations majeures sont apparues :

- Le pavillon de BOIS D'ARCY qui abrite le Foyer des Filles et l'administration du S.A.U, est mis en vente, la propriétaire préférant cette solution plutôt que d'assumer les travaux qui sont devenus nécessaires et qui lui incombent. Le bail arrive bientôt à échéance. Trois « solutions : soit l'AVVEJ a l'autorisation de faire un emprunt pour acheter le pavillon, soit elle obtient l'autorisation de faire des dépenses supplémentaires pour louer et réaménager un nouveau pavillon, soit le Service est supprimé, le département n'en voyant plus l'utilité (C'est la première solution qui sera finalement mise en œuvre).
- Confirmation de la difficulté croissante quant à l'utilisation des studios pour l'hébergement d'une catégorie de jeunes accueillis : les plus de 16 ans semblent avoir disparu.

1995

En 1985, le SAU a accueilli 165 jeunes, 3 avaient moins de 14 ans soit 1,8 %

- 41 avaient 14 à 16 ans soit 25 %
- 89 avaient de 16 à 18 ans soit 54,3 %
- 32 avaient plus de 18 ans soit 19,5 %

En 1995, le SAU a accueilli 142 jeunes, 40 avaient moins de 14 ans soit 28,2 %

- 44 avaient de 14 à 16 ans soit 31 %
- 19 avaient de 16 à 18 ans soit 13,3 %
- 5 avaient plus de 18 ans soit 3,3 %

Ainsi, en 1985 les moins de 16 ans représentaient 26,8 %, en 1995 ils sont 59,2 %

1996 – Le Service extérieur était, au démarrage, il y a une dizaine d'années maintenant, un outil essentiellement utilisé par le pavillon d'accueil des filles de BOIS D'ARCY et le pavillon d'accueil des garçons de FONTENAY LE FLEURY. Les Services du département et de la Justice interdisaient toute prise en charge directe. Petit à petit, cette obligation a été « oubliée », et aujourd'hui les placements s'y font directement, sans passer par les pavillons.

Or, le Service extérieur est animé par une petite équipe de 3 personnes prévue pour faire un travail de suite sur des projets déjà établis, cette équipe se trouve maintenant confrontée à la globalité du travail sur des situations nouvelles pratiquement inconnues jusque-là des travailleurs sociaux. Sans oublier que le travail avec les familles d'accueil n'a pas diminué pour autant.

La loi publiée au Journal Officiel du 30/12/1996, inscrite sous l'article 371-5 du Code civil entérine ce qui se pratique déjà largement sur le terrain : permettre l'accueil des fratries à chaque fois que cela est possible, la décision restant tributaire de l'appréciation du Juge des Enfants. Le Service extérieur est le seul endroit où peut se réaliser ce type d'accueil.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

1997 – Depuis que l'AVVEJ est propriétaire des pavillons, l'aménagement des locaux et de l'espace alloué au SAU 78 se poursuit même si cela semble, parfois, trop lent.

Ce qui paraît urgent à réaliser, en plus du traitement du « *problèmes studios* », c'est la mise en place du statut des *familles-relais*, soit au niveau de l'établissement, soit au niveau de l'AVVEJ, pour que ces relais gardent toute leur spécificité et leur capacité, en respectant au mieux le Code du Travail.

1999 – Avènement de l'URPE (Unité de Recherche de Placement en Etablissement) qui est une plate-forme de collecte, de diffusion, de repérage, de comptage, mise en place par la DASDY qui, a priori n'a pas de pouvoir de décision en dehors de sa responsabilité de recherche. On peut penser sans grand risque de se tromper que son apparition a changé les données de l'Accueil d'Urgence. Avant la mise en place de l'URPE, quatre paliers étaient le maximum de stades possibles entre la connaissance d'une situation et l'accueil d'urgence. La plupart du temps les deux derniers maillons étaient suffisants. La procédure recommandée pour l'admission, via l'URPE, pour autant que tous les échelons soient en place ou respectés, rajoute 2 phases supplémentaires au déroulement classique utilisé jusque-là.

2000 – Il n'y a pas si longtemps encore, on refusait d'admettre le concept d'urgence sociale et l'intervention qui en découlait devait être exceptionnelle. Or, à présent, on s'obstine à généraliser ce modèle opératoire jusqu'à le banaliser.

A ce jour, le SAU 78 possède la palette complète des différentes sortes d'hébergement en accueil d'urgence autorisées aujourd'hui pour les mineurs (groupes en pavillon, appartement, studios, familles relais). Or rester dans sa diversité et dans le respect des requêtes officielles et des dispositions légales, oblige l'équipe à trouver les meilleures variations et permutations internes, ce qui limite ses ambitions de projets nouveaux pourtant réclamés par tous.

2001 – Le Service des familles relais dit SERVICE EXTERIEUR éprouvé par des périodes d'absence pour maladie, un congé parental, des remplacements morcelés ou inexistantes s'est refait une santé. L'arrivée d'un nouveau chef de service a redynamisé le groupe et ranimé le plaisir du travail bien fait. Une ombre au tableau, cependant, car les nouvelles familles relais embauchées sont de plus en plus éloignées et ont tout juste remplacé celles qui ont décidé d'arrêter de travailler avec des ados et des pré-ados.

2002 – Le petit espoir mis dans la formation par « l'apprentissage » pour régler le problème récurrent du manque de personnel qualifié, a été de courte durée. Une des causes d'échec est le manque de maîtres de stage. Avoir actuellement des éducateurs spécialisés avec trois années d'ancienneté est un luxe au SAU. Trois d'entre eux seulement sur 17,5 ETP (Equivalent Temps Plein) avaient l'expérience requise mais ils n'étaient pas dans les équipes concernées. Il ne faut pas oublier que deux personnes sont nécessaires pour couvrir un seul poste.

2003 - Cette année est marquée, comme cela le fut tout au long du S.A.U par :

- Maîtriser toujours et encore la courbe d'occupation malgré les impondérables mais aussi le prévisible qui échappe à notre contrôle. Les situations difficiles génèrent des longs séjours faute de trouver des solutions d'accueil post-séjour au S.A.U. A cela s'ajoute ou se conjugue une concentration de situations explosives qui agrège un groupe compact s'érigant d'entrée en maître des fonctionnements et des lieux. Certaines fins

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

d'années, dont celle-ci, nous savions à l'avance que l'efficacité de nos interventions se limiterait à éviter les coups durs, pour permettre la pérennité du service et assurer l'intégrité physique de tous. Le retour à un calme relatif suppose un certain équilibre du groupe.

- Tendre à avoir en permanence assez de personnel opérant et si possible qualifié pour assurer le fonctionnement minimum des différents lieux d'hébergement. Dans l'ensemble, la gestion du personnel fut plutôt heureuse en 2003.
- Les relations avec nos partenaires restent complexes tant les attentes concernant l'accueil d'urgence et les sorties des jeunes de la structure divergent, ce malgré une concertation avec les instances concernées.

2004 - Trois fois sur quatre la demande d'accueil est celle d'une dernière chance pour un usager réfractaire avant abandon d'aide ou avant accueil forcé soit par mesure pénale soit par obligation de soins. Les instances judiciaires cherchent avant tout des lieux d'hébergement contenant, sécurisants, pour être en règle avec les obligations de résultats en vigueur. De fait les séjours s'allongent et les solutions d'orientations sont problématiques voire hypothétiques.

2005 - L'année 2005 a été marquée par la fermeture du pavillon de garçons à Fontenay-le-Fleury. Du fait de la violence des jeunes, de la déqualification du personnel, la vie en commun au sein des internats finira par devenir impossible dans le contexte social actuel. Le S.A.U. 78 ne peut pas devenir « une zone de stockage des laissés pour compte » dont la seule perspective prévisible est un retour à la frontière de la marge.

2006 - Année charnière qui voit le changement de directeur avec le départ de Monsieur Richard Heyberger après 20 ans de direction. Il est remplacé par Monsieur Emmanuel Breton. Réouverture du groupe garçons dans une nouvelle configuration soit 2 groupes de six jeunes permettant de mieux prendre en compte leurs difficultés.

Déménagement du service extérieur dans de nouveaux locaux désormais appropriés aux visites des parents à leurs enfants.

2007 – Dans les faits marquants de cette année on note l'ouverture du service pédagogique qui vient répondre à une déscolarisation des jeunes accueillis et la nouvelle désignation pour le service extérieur qui va s'intituler le service Famille-Relais.

2008 - Un nouveau changement de directeur intervient avec l'arrivée de Monsieur Hervé Maucort. Les mouvements de personnels sont nombreux sur l'ensemble du service.

Le 8 octobre les services administratifs déménagent dans des locaux plus fonctionnels. Après six mois de travail, l'écriture du projet d'établissement est achevée.

2009 - La formation reste un outil important pour les salariés (7 d'entre eux en bénéficieront cette année) et l'institution. Depuis un an, un apprenti en formation d'éducateur est accueilli dans la structure.

Le chantier de l'évaluation interne s'est déroulé tout au long de l'année avec l'aide du centre de Formation de Buc-Ressources.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

A l'occasion du séminaire de l'AVVEJ sur le thème : « L'individu, le collectif, comment faire société ? » un petit groupe de réflexion s'est constitué représentant trois des cinq services qui composent le S.A.U 78 autour d'une dimension supplémentaire : « Qu'est-ce qui différencie le groupe et l'équipe... ? »

Le projet d'établissement a été validé dans sa forme actuelle par le Conseil d'administration de l'AVVEJ.

2010 - Le S.A.U a fait l'objet d'un audit par la Protection Judiciaire de la Jeunesse dans le cadre de la démarche générale du Projet Stratégique National 2008-2011 concernant l'ensemble des établissements et services du secteur public et habilité. L'objectif de cet audit est de vérifier le respect des normes et directives fixées sur le plan administratif et pédagogique et d'apprécier la qualité des prises en charge à travers l'étude des modalités de mise en œuvre de « l'admission et l'accueil au premier jour » des mineurs confiés au S.A.U.78.

Mise en place d'une réflexion sur les pratiques éducatives de l'ensemble du service. Dans le cadre de la loi 2002-2 le service a achevé le document « Projet Personnalisé du jeune » qui prend effet à l'arrivée de celui-ci au service et vient scander les temps forts de son séjour.

2011 - L'année 2011 a vu le départ du directeur, Monsieur Hervé Maucort, fin août et son remplacement par un intérim jusqu'au 31/12/2011 exercé par Madame Manuel (directrice du Vieux Logis) et Madame Guégan directrice adjointe du même établissement.

Le Service Pédagogique n'est plus opérationnel depuis le mois de juin 2011 du fait d'une vacance du poste toujours actuelle au 31/12/2011.

2012 - Bénéficiant d'un tutorat durant les premiers mois de sa prise de fonction, Madame Véronique Blain assure désormais la direction du SAU 78.

Un certain nombre de recrutements ont eu lieu : chef de service et assistants familiaux afin que le Service Familles Relais (SFR) puisse fonctionner à la hauteur des objectifs fixés (11 places d'accueil). Le recrutement se heurte aux conditions défavorables de la rémunération par trop insuffisante. Le manque criant de candidatures implique un recrutement toujours plus éloigné des structures éducatives.

L'embauche d'une éducatrice scolaire spécialisée a permis la réouverture du Service Pédagogique en septembre 2012 (fermé depuis le 31/12/2011).

Un certain nombre de déménagements de locaux se profilent en raison de réaménagements ou de baux qui se terminent.

Par ailleurs, assainir la situation financière du service reste un objectif prioritaire au vu des cinq derniers exercices qui ont présenté un résultat déficitaire.

SAU 92 (SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE DES HAUTS DE SEINE)

1977 – A la demande de la DDASS, l'AVVEJ procède à une étude technique et budgétaire pour la création d'un SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE dans les Hauts-de-Seine. Un dossier est constitué en vue de son passage à la CRISMS (Commission régionale des Institutions Sanitaires et Médico-Sociales).

1978 – Jean-Jacques GOURDON est nommé directeur de cette structure à compter du 1/12/78. Le SAU 92 ouvre ses portes le 11/12/1978 au 15, rue Saint-Hilaire à COLOMBES. Le Service dispose d'un grand pavillon à proximité de la gare, et non loin de Nanterre où se trouvent la DDASS et le Tribunal pour Enfants des Hauts-de-Seine.

C'est un service autonome qui peut accueillir, en urgence, à longueur d'année et à tout moment, de jour comme de nuit, 11 jeunes des deux sexes et des jeunes mères de moins de 21 ans accompagnées de leurs enfants.

L'embauche du personnel est difficile et bien des questions se posent : valeur éducative d'un SAU ? Notion d'urgence ? Spécificité du SAU qui n'est ni un foyer, ni un internat et avec une prise en charge limitée dans le temps ? C'est le démarrage et il va falloir faire ses preuves face aux Juges et aux DDASS : tout est à inventer.

1979 – Il n'y a pas de problème de recrutement. 116 jeunes ont été admis (70 filles dont 5 avec un bébé et 46 garçons). Ce sont essentiellement des adolescents et il y a très peu de moins de 12 ans. Une grande partie des jeunes sont d'origine maghrébine ; quelques espagnols, portugais, yougoslaves et africains ont également été accueillis.

Pour répondre aux besoins de ces jeunes en situation de crise, l'équipe doit faire preuve de souplesse, d'ouverture, d'initiative, d'imagination et de qualités humaines. Très souvent, elle se heurte aux rigidités institutionnelles, même dans les établissements de **VERS LA VIE**, pour qu'ils admettent rapidement les jeunes qui leur sont proposés.

1980 - Le travail du SAU consiste à gérer en urgence, avec le jeune, la période de crise qu'il traverse pour qu'à l'issue de cette période de transition, puissent émerger de vraies demandes qui pourront être mises en œuvre. Le **SAU** ne peut pas tout faire et en tout cas il ne peut pas être le palliatif des structures manquantes.

Il est étonnant de constater, qu'à l'heure du rapport BIANCO-LAMY, existe cette contradiction où il y a d'une part, la reconnaissance des autorités de contrôle du bienfondé de ce Service et, d'autre part, les difficultés rencontrées dans la négociation du prix de journée.

1981– Pendant ces trois années de fonctionnement, évolution régulière :

- accroissement progressif de la capacité d'accueil (1979 : 116, 1980 : 159, 1981 : 176)
- augmentation de l'effectif du personnel
- consolidation du réseau de relations professionnelles
- reconnaissance du travail effectué et spécificité du travail en urgence

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

1982 - Jean-Jacques GOURDON quitte la direction du SAU 92 pour remplacer Roger LE GUILLOU au **VIEUX LOGIS** de YERRES. Michel LAIGNEL, son plus proche collaborateur, le remplace à la direction du service.

Le conflit familial ou la rupture familiale restent les causes majeures directes de l'admission en **SAU** que cela se traduise par la fugue ou le délit mais on note l'augmentation du nombre de jeunes reçus à leur sortie d'hôpital (général ou psychiatrique) et surtout de jeunes complètement marginalisés, à la rue depuis des jours et même des semaines.

1983 – Actuellement, le S A U est habilité par la Justice et l'Aide Sociale à l'Enfance. Le **SAU** s'engage à satisfaire, en priorité, toutes les demandes à caractère d'urgence, présentées par la D.D. A.S.S, les Juges, le Parquet, la Police, les Services sociaux ou éducatifs du département des Hauts de Seine et dans la mesure des places disponibles, les demandes adressées par les départements limitrophes de Paris.

L'équipe est composée d'un directeur, un psychiatre à tiers temps, huit éducateurs spécialisés, une secrétaire comptable, une secrétaire à mi-temps, une cuisinière-maîtresse de maison et une éducatrice scolaire à mi-temps.

Il faut savoir que la quasi-totalité des enfants et adolescents du **SAU** sont victimes et acteurs de difficultés d'intégration scolaire souvent irréversibles, de niveaux scolaires en décalage avec les programmes d'études (absence de certaines bases indispensables à toute progression) et de fonctionnement psychologique en rapport avec des histoires familiales déstructurantes.

La refonte de deux postes existants (1 mi-temps de psychologue et 1/4 temps psychiatre) a permis d'aboutir à l'augmentation de l'intervention du psychiatre et à la création d'un mi-temps enseignement. La mise en commun des moyens avec « **LE VIEUX LOGIS** » a permis la mise en place au 1^{er} octobre 1983 de la scolarité.

L'intérêt de la formule réside d'abord dans la taille de l'effectif de cette classe expérimentale – 5 à 6 jeunes – permettant l'accession, à partir de leur propre niveau et à leur rythme, à des acquisitions.

1984 – Cette année le **SAU** a accueilli 132 jeunes (80 garçons et 52 filles dont 3 mères avec enfants). La durée moyenne des séjours a été de 31 jours.

L'évolution en chute libre du nombre de « retours en famille » qu'ils soient directs ou avec mesure de suivi éducatif, est très problématique. En effet, les situations des jeunes apparaissent de plus en plus compliquées et inextricables et les chances de pouvoir rétablir des liens familiaux même épisodiques, s'avèrent de plus en plus aléatoires. Il est regrettable que le **SAU** ne soit pas davantage demandé comme lieu de décompression des tensions familiales. Il pourrait intervenir sur un conflit en cours, avec une séparation provisoire, plutôt que sur une rupture familiale souvent ancienne et donc probablement irréversible.

Des travaux sont engagés à la suite du transfert du **SAU** au 45, rue Labouret à COLOMBES.

1985 - A la demande du département des Hauts-de-Seine, le Service est prêt à envisager une extension du **SAU** pour réduire les coûts en étalant les charges. Cela permettrait d'accueillir, en urgence, des enfants avec leurs parents. Ce type de prise en charge pourrait éviter, dans un grand nombre de cas (particulièrement pour les jeunes enfants) des séparations familiales et des

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

placements longs à l'Aide Sociale à l'Enfance. Néanmoins, cela ne saurait se faire au détriment des jeunes, très difficiles, qui sont confiés par les Juges des Enfants.

1986 - L'augmentation du nombre de garçons pris en charge se poursuit alors que le nombre de filles reste pratiquement stable : 90 garçons et 54 filles. Il apparaît que la seule fugue ne soit plus comme par le passé un critère d'évaluation de *danger* en tant que telle ; mais qu'elle soit supplantée prioritairement par le délit qui représente davantage une notion de *danger pour autrui* et pour soi-même. Il est clair au travers des différentes statistiques – notamment de l'Education Surveillée- que les garçons sont notoirement plus adeptes que les filles de ces manifestations sociales. Il n'est donc pas étonnant que les demandes concernent essentiellement des garçons dont, pour la grande majorité, l'histoire est émaillée d'affaires avec la Justice et pour lesquels une décision de placement, de bilan et d'orientation est prise à l'occasion de cambriolages, vols à l'arraché ou incendies volontaires.

1987 – Le **SAU** tire le signal d'alarme sur le danger que représente le fait de vouloir financer une structure classique. Le traitement de l'urgence suppose une équipe disponible pouvant se mobiliser sur la situation d'un jeune pour apporter une solution individualisée et rapide. Cette année 100 jeunes sur 134 ont été confiés par une juridiction de la jeunesse (Juges des Enfants, Parquet ou Juges d'instruction), 34 à la demande directe du Service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Le **SAU** n'est bien évidemment pas épargné par le problème de la drogue. Plus que la nature de la drogue c'est la place qu'elle occupe dans la vie du jeune qui est prise en compte. La drogue est-elle pour le jeune le centre de sa vie ? Ou est-elle une sorte d'épiphénomène, révélateur d'un mal-être certain, mais laissant encore au jeune un espace de conscience où une volonté autre peut s'exprimer ? Les possibilités de travail sont fonction de cet espace.

Déterminer la place de la drogue dans la vie du jeune, doser le « risque » mais surtout les chances de succès de notre intervention, c'est le rôle de la *négociation d'admission*. A travers ce qui est dit, et ce qui est caché, il faut évaluer « en urgence » les possibilités de travail avec le jeune, et établir avec lui un projet garanti par un contrat d'engagement mutuel. Ce contrat est là pour constituer les bases d'un nouveau départ.

Le dossier d'extension remis, en juillet, à la CRISMS n'a pas été retenu. Ce projet proposait de porter l'effectif de 13 à 25 personnes, avec la création de 3 postes éducatifs. Les services de la Direction de la Vie Sociale (DVS) et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) nous demandent de revoir le projet à la baisse.

1989 – Ce fut une année riche en événements administratifs, riche en longues discussions quant à l'évolution de l'activité, riche enfin quant à la qualité du travail réalisé par l'équipe, et ce malgré les incertitudes permanentes quant aux modifications possibles du cadre d'intervention. Deux propositions ont été étudiées, budgétées et présentées aux autorités de contrôle conjointes (extension de 13 à 25 jeunes ou extension de 13 à 16 ou 17 jeunes) pour permettre à la fois de réduire l'indicateur « prix de journée », tout en augmentant et affinant les réponses possibles aux problématiques de crise qui nous sont adressées, en particulier par la mise en place de relais extérieurs (foyer de jeunes travailleurs et familles d'accueil courte durée).

Ces deux propositions n'ont pas obtenu l'accord souhaité de la Direction de la Vie Sociale et de la Direction Départementale de la PJJ. De son côté, l'Association n'a pu accepter la contre-

proposition du contrôle de fonctionner avec 18 jeunes (soit 5 jeunes de plus) pour l'octroi d'un seul poste éducatif supplémentaire (soit 10 mois en temps réel).

La difficulté centrale du **SAU** reste encore de démontrer la spécificité du travail d'accueil et d'orientation. La tentation de considérer l'activité du **SAU** qui traite l'urgence comme toute autre activité d'internat, reste dominante.

1990 - Le Service a augmenté sa capacité de 6 places avec l'accord de la Direction de la Vie sociale et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Il s'agit de places en *famille d'accueil relais* qui permettent d'accueillir et de traiter en urgence plus de jeunes, sans alourdir l'effectif de l'internat déjà important pour une telle structure (12). Il faut préciser qu'un Service d'Accueil d'Urgence ne se contente pas d'offrir le gîte et le couvert. Sa mission essentielle est de trouver rapidement une solution aux problèmes présentés par le jeune et c'est cet objectif qui doit mobiliser l'équipe. Cette année, sur 118 situations reçues, 55 ont trouvé une solution en moins d'un mois et 93 en moins de deux mois.

L'Association souhaitait une augmentation du nombre de places, un prix de journée unique et deux créations de poste. L'effectif des jeunes du Service est passé de 13 à 18 jeunes (garçons et filles de 0 à 21 ans) mais assorti d'un double prix de journée : un pour les jeunes de l'internat et un autre pour l'externat (6 places en familles d'accueil) avec un seul poste éducatif supplémentaire, et ce, à partir du 1^{er} septembre.

1991 – Budgétairement, la contrainte de fonctionner avec deux prix de journée séparés, hébergement interne et hébergement en famille-relais, outre le peu de réalité financière qu'elle recouvre et le poids administratif qu'elle exerce sur le secrétariat, entrave la souplesse du fonctionnement par l'obligation de réaliser des quotas de journées. Il convient d'admettre que les jeunes pris en charge dans des familles d'accueil (appelées famille-relais pour signifier qu'il s'agit de lieux d'accueil provisoire pendant le séjour au **SAU**) doivent faire l'objet d'un travail particulier mené par une équipe distincte, tout en préservant l'unicité et l'entité de l'intervention S A U.

Le déconventionnement du **SAU** depuis 1989, la signature prochaine d'une nouvelle convention dans le cadre des schémas départementaux de la D V S et de la PJJ, ainsi que le renouvellement de notre habilitation Justice, permettront de reformuler une nouvelle demande d'extension d'activité à 25 jeunes, avec un prix de journée unique.

1992 – Le nouveau projet d'accueil en urgence de 25 jeunes (10 en hébergement intérieur et 15 en hébergement en familles-relais) a obtenu un avis favorable de la CRISMS en septembre 1992 ce qui a permis la création d'une unité de travail spécifique pour le traitement de l'urgence en hébergement familles-relais. Du fait de la mise en place de ce projet en janvier 1993, cette année se présente donc comme une année de transition.

Le nombre d'accueils et de situations traitées a augmenté de 126 à 159. Cette augmentation est due en grande partie au plus grand nombre des *accueils dits « Parquets »*, c'est à dire des placements en urgence demandés par le Procureur de la République (Substituts des mineurs), pour des situations nécessitant une intervention immédiate de protection en dehors des horaires d'ouverture du Tribunal pour Enfants (retraits d'enfants, impossibilité ou refus de réintégration du domicile parental, mauvais traitements, abus sexuels qui entraînent quelquefois l'incarcération immédiate des parents).

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Autre point positif : la participation du **SAU** à la politique départementale de l'enfance s'est accrue puisque 74,3 % des jeunes reçus sont originaires des Hauts de Seine.

1993 – Pour le Service, cette année marque la concrétisation du projet d'extension ainsi qu'une importante rénovation des locaux (création de trois bureaux, d'une salle de classe et de sanitaires, création d'une salle de réunion en sous-sol, modification d'une pièce au premier étage et d'importants travaux de sécurité). Ces nouvelles données ont été acceptées par le Conseil général (Direction de la Vie Sociale) et portent ainsi l'effectif à 25 jeunes, comme cela était demandé.

Une réception amicale a eu lieu le 8 octobre afin de marquer le renouveau de cette structure. Monsieur BOUNIOL, Directeur de la Vie Sociale, de nombreux magistrats et des responsables sociaux du département ont répondu à cette invitation sympathique.

A noter cette année, l'augmentation des prises en charge d'adolescents placés par des Juges d'instruction (nombre croissant de placements au pénal : en novembre, un tiers de l'effectif du **SAU** constitué de jeunes placés en ordonnance du 2 février 1945). Cette forme d'intervention part de nouveaux modes de relation entre le pénal et l'éducatif.

Mise en route, avec la collaboration de l'Ecole des Parents et des Educateurs, d'une formation pour les familles-relais

1994 La nouvelle activité d'accueil et d'orientation avec hébergements diversifiés, mise en place, renforce la souplesse et la proximité souhaitable dans l'accompagnement des adolescents accueillis en urgence dans des conditions souvent dramatiques.

Le service avec hébergement sur place (appelé Service Intérieur) conserve sa qualité d'observatoire privilégié des comportements des jeunes résidant dans la maison. Le service avec hébergement en familles-relais (appelé Service Extérieur) réalise un accueil provisoire qui doit éviter l'installation du jeune, tout en travaillant à l'élaboration d'un projet et en focalisant l'attention sur le jeune lui-même sans dilution dans un collectif institutionnel. Un SAU travaille sur la dynamique de la crise pour parvenir à élaborer une solution.

1995 – Une activité soutenue puisque 202 jeunes ont été accueillies pour 25 places installées, un léger allongement des durées de séjour dû en partie à la difficulté de trouver rapidement des solutions mais également à la complexité du fonctionnement administratif qui mériterait d'être revue dans le sens d'une délégation claire liée au travail en urgence : le SAU a trouvé son régime de croisière en articulant la Service intérieur, au sein du foyer, et le Service extérieur, avec les familles-relais.

1996 - Michel LAIGNEL quitte le **SAU 92** le 30/11/1996 pour prendre la direction d'**ESPACE ADOS 91**. Il est remplacé par Carole ROGNON qui, après avoir été éducatrice, puis chef de service au SAU, est nommée directrice et prend ses fonctions à partir du 01/07/1996.

1998 - Une nouvelle forme d'urgence apparaît pour laquelle le placement, même en Service d'Accueil d'Urgence ne paraît pas adapté. Par défaut d'une intervention réalisable rapidement, des magistrats s'adressent de plus en plus souvent au **SAU** en formulant des demandes de suivi familial en externe pour lesquelles le Service n'est pas habilité, mais qui effectivement s'avèrent fondées.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Il s'agit en fait, de la demande explicite d'une prise en charge effective à la journée, sans hébergement de nuit systématique de ces adolescents par le biais de la scolarité interne au **SAU**, de travailler les relations familiales, d'intervenir dans l'immédiateté dès lors que le besoin est repéré et que ce service serait mandaté.

Il y a certaines situations dans lesquelles le placement s'avère nocif et entraîne une aggravation des conflits. Piste à explorer car le **SAU** se doit d'être en recherche continue pour explorer des approches nouvelles et élargir les réponses éducatives.

1999 – 40 jeunes ont été suivis en scolarité interne :

- 20 en scolarité à mi-temps
- 17 en scolarité à temps plein
- 3 en scolarité par correspondance.

Les niveaux scolaires vont du CM2 à la seconde (SEGPA, CAP, BEP et CAT).

2000 - Réflexion sur les notions d'urgence et de crise. Une formation est engagée sur le thème « Accueil en urgence des adolescents » et a réuni 15 participants.

Le 3 janvier 2003, Carole ROGNON démissionne. Elle est remplacée par Marc BAURIE jusqu'au 11 juin 2003. Ensuite l'intérim est assuré par Richard HEYBERGER (directeur du SAU 78) et Isabelle JAMIER (Directrice-adjointe de CLAIREFONTAINE) jusqu'au 25/08/2003 date à laquelle Didier BERTRAND reprend la direction du **SAU 92**.

2004 - Le service, bousculé par l'évolution des politiques sociales, par les adolescents en grandes difficultés psychologiques, par le renouvellement permanent des professionnels, éprouve le besoin d'une recherche- action menée par l'**ANREL**, de juin à novembre 2004, avec pour objectifs :

- Aider à l'élaboration d'une méthode d'auto-évaluation spécifique au monde associatif
- Rendre lisible et visible les actions menées
- Formuler des scénarios pronostics

Cela a permis de revisiter l'histoire de l'institution.

Le nouveau projet d'établissement va s'inscrire dans une dynamique associative renouvelée avec l'élaboration des nouvelles options fondamentales de l'AVVEJ et dans le cadre du Schéma Départemental de l'Enfance des Hauts-de-Seine et du projet stratégique de la PJJ pour la période 2004/2007.

2005 - Une institution ne peut pas ignorer son histoire, ni son environnement, ni les contextes dans lesquels s'inscrit son intervention. La prise en charge de mineurs particulièrement difficiles (voir séminaire de l'AVVEJ « Les Incasables ») continue d'interroger l'institution. Se pose à nouveau la question d'un établissement éducatif avec renfort médical sans pour autant être un lieu de soin psychiatrique.

2006 - Deux journées de bilan en décembre 2006 ont permis de présenter les travaux consacrés au « Travail avec la famille naturelle » et à la « Gestion de l'attente d'une solution

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

d'orientation ». A l'issue de ce bilan, il est apparu nécessaire de développer une dynamique partenariale et pluridisciplinaire dans l'institution.

2007 – Cette année voit la promulgation de plusieurs lois :

- loi du 5 mars 2007 portant sur la réforme de la protection de l'enfance
- loi du 10 août 2007 renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs
- loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance

Pour s'adapter au nouveau contexte législatif, le service élabore un Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) et un règlement de fonctionnement.

Un travail de réflexion s'engage autour de la question des « accueils parquet ».

De nombreux changements sont intervenus dans la vie du SAU du fait du départ de nombreux éducateurs et d'un chef de service chevronnés, tous présents dans le service depuis 5 à 15 ans.

2008 - Après cinq années de direction, Monsieur Didier Bertrand quitte l'institution en juillet 2008. Deux directrices de l'AVVEJ assurent l'intérim jusqu'au mois décembre 2008. Les équipes, quoique déstabilisées et insécurisées par ce mouvement de personnel, poursuivent leur travail de réflexion et la mise en place des procédures liées aux réformes législatives.

En effet, pendant l'année 2008 le service a élaboré des outils d'évaluation interne conformément à l'application de la loi du 2 janvier 2002.

2009 - Mme Laurence Roubinet prend la direction du SAU au 1er janvier 2009. Un travail d'élaboration sur le thème : « Accueillir... ou cultiver l'urgence ? » est décliné selon les axes suivants :

- Une clinique du provisoire : participation du psychiatre à l'évaluation-accompagnement.
- Le travail de nuit au SAU 92.
- Analyse des pratiques.
- Quelques réflexions autour de la question des mineurs isolés.
- « Je suis assistante familiale au SAU 92 », témoignages de trois assistantes familiales.

2010 – Le SAU a accueilli 65 mineurs isolés étrangers sur 145 prises en charge (et refusé 90 admissions). Comparativement avec l'année 2009 ce chiffre a triplé. Deux grandes catégories de motivation du départ de ces jeunes de leur pays d'origine se dégagent :

- Les exilés qui fuient leur pays pour des raisons politiques, leurs parents étant morts ou disparus. Ils sont souvent traumatisés par les scènes d'horreur auxquelles ils ont pu assister.
- Les mandatés qui sont envoyés par leurs parents confrontés à la misère et ne pouvant assurer un avenir à leurs enfants (scolarité). Le jeune est missionné par sa famille qui « compte sur lui ». Il reste généralement en contact avec sa famille.

2011 – Cette année est caractérisée par des orientations politiques qui obligent le service à un repositionnement quand elles ne l'acculent pas à préserver, voire à ajuster son action envers le public accueilli. A notre sens cette restructuration/réorganisation du dispositif de la protection de l'enfance et de la PJJ se décline selon les points suivants :

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

- Nécessité de se rencontrer et de se parler : fondement du lien social.
- Segmentation artificielle des prises en charge, indifférenciation des symptômes : le SAU au cœur de ce paradoxe, au cœur des passions sociales.
- Mise en œuvre de la réforme de la PJJ.
- Dénonciation du protocole « Accueil Parquet » et nouvelle Habilitation Justice.
- Réorganisation des services de la protection de l'enfance des Hauts-de-Seine.
- Nouvelle gestion des accueils sur ordonnance parquet dans le 92 : répercussion sur le SAU 92.
- L'application de l'avenant 305 de la convention collective de Mars 1966 aux Assistants Familiaux s'est révélée difficile à assumer budgétairement pour le SAU dans cette année de démarrage. Pour répondre aux exigences du législateur, plusieurs Assistants Familiaux sont partis en formation et ont passé leur diplôme au centre de formation ETSUP- Espace –Enfance.

Un travail de réflexion au sein du SAU recouvre les notions de « Territoire et Temporalité ». La Fluidité et la Réactivité du SAU considérées comme deux forces vives de ce service.

2012 – Avec ingéniosité et rigueur le service parvient à réaliser l'activité à 103%. Le SAU a également participé au pilotage d'actions préconisées par le schéma départemental 2012/2016. Le SAU est reconnu dans ses spécificités par les services de l'ASE et de la PJJ comme développant un travail partenarial.

L'équipe pluridisciplinaire s'est confrontée à un symptôme d'encoprésie chez plusieurs adolescents accueillis dans l'établissement. Cette problématique singulière a conduit à un travail de réflexion dont témoignent largement les contributions du rapport d'activité 2012.

SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE (Concept)

En 1974, l'association s'oppose à la création de lits d'urgence dans les établissements comme le souhaite l'Education Surveillée (devenue Protection Judiciaire de la Jeunesse). Elle estime en effet que cette solution est la meilleure façon de ne pas traiter la situation d'urgence qui exige une disponibilité et un savoir-faire de l'équipe accueillante. L'association propose donc de créer un Service d'Accueil d'Urgence. En effet, il existe au départ un problème réel : l'engorgement du réseau de placement qui entraînait le pourrissement de certaines situations, l'irritation des juges devant les délais d'admission des établissements et devant leurs exigences, parfois injustifiées, allant ainsi à l'encontre de l'intérêt des jeunes qui, pour certains, risquaient de se retrouver en prison faute de solution rapide.

L'erreur de l'Education Surveillée a été de vouloir obliger les établissements et les services à accueillir en urgence en réservant deux ou trois lits à la disposition des magistrats, sans pouvoir juger de l'opportunité des admissions et sans tenir compte des particularités d'un tel accueil.

En collaboration avec les magistrats versaillais et avec l'Education Surveillée, l'association a donc construit un projet dans lequel Jean et Monique BLOCQUAUX se sont particulièrement impliqués. La DDASS des Yvelines a rapidement adhéré à ce projet.

Il est apparu qu'il était impossible d'assumer à la fois les rééducations au long cours et l'accueil d'urgence : il s'agit de deux approches différentes. D'où l'idée de substituer à ces « lits obligatoires » une structure spécialisée à petit effectif qui puisse accueillir immédiatement, sans étude de dossier préalable, toute adolescente ou tout adolescent qui lui serait proposé par un tribunal, un commissariat de police ou par le service d'Aide Sociale à l'Enfance.

L'association envisageait que dans un délai de quatre à six semaines, une équipe compétente et étoffée puisse prendre contact avec le jeune en présence du magistrat ou du service demandeur, assurer l'accueil, faire un premier bilan de situation et surtout proposer une solution constructive à partir de cette courte période et sous sa propre responsabilité.

C'est ainsi que sont créés de 1978 à 1996 les Services d'Accueil d'Urgence **SAU 78** à Fontenay le Fleury transféré ensuite à Bois d'Arcy (Yvelines), **STUART MILL** à Versailles, **SAU 92** à Colombes (Hauts de Seine) et **ESPACE ADO 91** à Evry (Essonne).

Si l'association possède une véritable expertise en matière d'accueil d'urgence, elle reste réservée sur certaines politiques développées aujourd'hui qui tendraient à tout traiter en urgence. Un service d'accueil d'urgence ne peut remplir correctement sa mission que si les équipements d'amont et d'aval sont suffisants pour réaliser les accueils qui éviteront l'engorgement de la structure d'urgence. Faute de veiller à cette condition indispensable, l'accueil d'urgence ne peut plus remplir sa fonction.

SEMINAIRES

Dans l'histoire du développement de l'Association **VERS LA VIE** devenue l'**AVVEJ**, **Jean-Claude FERRAND**, son Fondateur, organise une réunion de travail sur 3 jours, tous les deux ans hors les murs, afin de réfléchir et d'orienter les projets éducatifs. En effet, après le **LOGIS**, de nouveaux établissements viennent enrichir **VERS LA VIE : LE VIEUX LOGIS** et **BEAULIEU**.

1er Séminaire Cette première réunion, dénommée «Séminaire» se déroule au Château de BLANAT (Lot) en Septembre 1971, sur le thème «**L'analyse des problèmes posés par l'extension**».

1973, **année importante pour VERS LA VIE, c'est le rapprochement avec l'AEJM dont les personnels vont participer au prochain séminaire et que Jean-Claude FERRAND, nouveau Directeur général, désire associer à la culture associative qu'il a voulue pour VERS LA VIE.**

2ème Séminaire

Thème « **L'enfant sans père** »

Lieu : Centre Jean XXIII - ANNECY LE VIEUX (Haute Savoie)

Date : 7, 8, 9 Septembre 1973

3ème Séminaire

Thème « **La tolérance du symptôme** »

Lieu : Centre Jean XXIII - ANNECY LE VIEUX (Haute Savoie)

Date : 8, 9, 10, 11 Septembre 1975

4ème Séminaire

Thème « **Le travailleur social au carrefour des demandes** »

Lieu : Centre Jean XXIII - ANNECY LE VIEUX (Haute Savoie)

Date : 7, 8, 9,10 Septembre 1977

5ème Séminaire

Thème « **Forum d'idées permettant un maximum d'échanges entre toutes les catégories de personnel** »

Lieu : La Grande Chartreuse - SAINT-PIERRE DE CHARTREUSE (Isère)

Date : 3, 4,5 Septembre 1979

6ème Séminaire

Thème « **Le jeune inadapté dans la société en crise** »

Lieu : Abbaye de St Maur - SAINT MAUR (Maine et Loire)

Date : 9, 10,11 Septembre 1981

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

7^{ème} Séminaire

Thème « **La décentralisation- Politique et ouverture de secteur associatif** »

Lieu : Centre Jean XXIII – ANNECY LE VIEUX (Haute Savoie)

Date : 10, 11, 12 Novembre 1983

*Avec l'accord du Conseil d'administration, cette pratique des Séminaires sera poursuivie par les Directeurs généraux qui succèdent à **Jean-Claude FERRAND** : Roger BELLO, Jean AFCHAIN, Pierre CADOUX, Serge RAGUIDEAU. Les équipes sont impliquées dans la préparation et le déroulement des journées.*

8^{ème} Séminaire

Thème « **Les partenaires dans l'institution** »

Lieu : « La Bresse » LE PONT DE METTY (Vosges)

Date : 8, 9, 10 Novembre 1985

9^{ème} Séminaire

Thème « **Evaluation – Mode d'emploi** »

Lieu : SAINT-AGNAN (Morvan)

Date : 24, 25, 26 Septembre 1987

10^{ème} Séminaire

Thème « **Immigration- Histoire – Marginalités** »

Lieu : Col de la Faucille – GEX (Ain)

Date : 28, 29, 30 Septembre 1989

11^{ème} Séminaire

Thème « **Accompagner l'insertion** »

Lieu : Port aux Rocs – LE CROISIC (Loire Atlantique)

Date : 26, 27, 28 Septembre 1991

12^{ème} Séminaire

Thème « **Citoyenneté et projets** »

Lieu : LA POMMERAYE SUR LOIRE (Maine et Loire)

Date : 23, 24, 25 Septembre 1993

13^{ème} Séminaire

Thème « **Créer dans un espace éducatif et social** »

Lieu : TALMONT SAINT HILAIRE (Vendée)

Date : 28, 29, 30 Septembre 1995

14^{ème} Séminaire

Thème « **Le Social, l'Economique, quelle histoire ?!** »

Lieu : Port aux Rocs – LE CROISIC (Loire Atlantique)

Date : 24, 25, 26 Septembre 1997

15^{ème} Séminaire

Thème « **Familles et acteurs du social** »

Lieu : « Les BECCHI » SAMOENS (Haute Savoie)

Date : 23, 23, 24 Septembre 1999

16^{ème} Séminaire

Thème « **Les acteurs de la vie associative dans la mise en place des politiques sociales** »

Lieu : Port aux Rocs – LE CROISIC (Loire Atlantique)

Date : 26, 27, 28 Septembre 2001

17^{ème} Séminaire

Thème « **Comment dirions-nous aujourd'hui l'autorité et l'éducation** »

Lieu : LAMOURA (Jura)

Date : 24, 25, 26 Septembre 2003

18^{ème} Séminaire

Thème « **Paroles, conflits, éducation...Ce que dit l'AVVEJ de l'éducation : Qu'en faisons-nous, qu'en disons-nous ?** ».

Lieu : LA POMMERAYE-SUR-LOIRE (Maine et Loire)

Date : 28, 29, 30 Septembre 2005

19^{ème} Séminaire

Thème « **La transmission en éducation : légitimité, nécessité** ».

Lieu : LAMOURA (Jura)

Date : 26, 27, 28 Septembre 2007

20^{ème} Séminaire

Thème « **L'individu, le collectif : comment faire société ?** ».

Lieu : BLAINVILLE-SUR-MER (Manche)

Date : 30 Septembre, 1^{er}, 2 Octobre 2009

21^{ème} Séminaire

Thème « **La responsabilité en éducation : l'éducation à la responsabilité** ».

Lieu : RONCE-LES-BAINS (Charente Maritime)

Date : 28, 29, 30 Septembre 2011

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

22^{ème} Séminaire

Thème « **Instruire, éduquer : comment s'institue le sujet dans la cité ?** ».

Lieu : BLAINVILLE-SUR-MER (Manche)

Date : 25, 26, 27 Septembre 2013

SESSAD (SERVICE D'EDUCATION SPECIALISEE ET DE SOINS A DOMICILE)

Dans les années 70 est apparue la nécessité de créer un lieu où les jeunes sortis du LOGIS et du VIEUX LOGIS, pourraient venir demander un "coup de main" pour une recherche d'emploi ou pour engager des démarches administratives. Un éducateur, Marc WALBERT et une assistante sociale, Christiane COTTARD, travaillant de longue date dans l'Association VERS LA VIE, organisent une permanence au 3, Rue de Stockholm, PARIS, qui prendra le nom de SERVICE DE SUITE.

En plus de ce service, **Jean-Claude FERRAND** envisage la création d'un SERVICE DE SOINS ET D'EDUCATION SPECIALE A DOMICILE (SSESD) sur la base de l'annexe XXIV du 9 mars 1956 en application de la circulaire DIENESCH qui prévoit son rattachement à une structure lourde, dans le cas présent il s'agira de l'Institut de Rééducation (I.R.) LE LOGIS.

Finalement, le 15 septembre 1973, ce service agréé pour 50 cas, est créé officiellement au 11, rue de la Sablière, 75014 Paris. C'est le premier SSESD de France qui dirige son intervention vers des jeunes présentant des troubles du comportement et de la personnalité. Initialement ce type d'agrément a été conçu pour répondre aux difficultés de jeunes lourdement handicapés et permettre de leur assurer les soins nécessaires à leur domicile, en évitant leur placement en établissement. Les prises en charge sont attribuées au Service par la Sécurité sociale et par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Du fait de la création du S.S.E.S.D, le SERVICE DE SUITE est transféré au 11, rue de la Sablière. Le S.S.E.S.D est placé sous la double responsabilité médicale du Docteur Laetitia VIOLET, psychiatre, et éducative de Marc WALBERT, éducateur-chef, Responsable du Service.

Les services de la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales étudient et acceptent le Budget présenté par l'Association et signent un arrêté de prix de journée. Le service de conventionnement de la Caisse Régionale d'Assurances Maladie d'Ile de France s'oppose à ce financement et fait casser l'arrêté de prix de journée.

Après négociations et difficultés diverses avec la CRAMIF, le Budget est basé sur un prix d'acte, les prestations du Service de Soins étant considérées comme des consultations médicales. L'Association accepte, contrainte et forcée, le Service étant implanté et le personnel recruté.

Dès lors, trois services coexistent rue de la Sablière : le S.S.E.S.D., le SERVICE DE SUITE et le SERVICE DES CONTRE-VISITES. Ce dernier assure les visites d'admission pour LE LOGIS, LE VIEUX LOGIS et BEAULIEU.

Le mode de financement à l'acte, totalement inadapté au type de travail effectué, engendre de grosses difficultés financières qui pénaliseront l'ensemble de l'Association pendant plusieurs années. Par ailleurs, l'obligation d'une direction médicale du service engendre des tensions.

Comme **Jean-Claude FERRAND**, le rappelait dans son livre " De l'utopie à l'imagination créatrice ": *Ce nouveau projet fut, dès sa création, considéré par la Sécurité Sociale comme*

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

ayant une direction médicale, et par l'Action Sociale comme devant avoir une direction éducative. Cette "bicéphalie congénitale" sera ultérieurement préjudiciable au fonctionnement. Pour sortir de cette ambiguïté et mettre fin à la pseudo-dépendance du Service vis à vis du LOGIS, le Président de VERS LA VIE reconnaît le Psychiatre comme Médecin Chef et nomme Marc WALBERT Directeur du Service le 13 Décembre 1974.

1975 - Une réflexion est engagée sur le financement des trois services : le paiement à l'acte pour le S.S.E.S.D ne tient pas compte de la prise en charge éducative, le SERVICE DE SUITE n'a pas de financement autonome (même si l'**ASSOCIATION DES AMIS DE L'AVVEJ** apporte une aide appréciable) et le SERVICE DES CONTRE-VISITES repose presque uniquement sur le S.S.E.S.D. La situation financière est très difficile.

Dès 1975 on assiste à des prises en charge originales sur le plan éducatif car l'équipe psycho-éducative a le souci d'apporter des réponses singulières aux situations des jeunes qui lui sont adressés.

C'est ainsi que le psychologue aussi bien que le psychiatre quittent leur bureau pour voir les jeunes dans la rue quand ceux-ci vivent dans la rue, vont à domicile s'il le faut et s'engagent dans une sorte de « démarche thérapeutique active » auprès de jeunes insoumis, fugueurs et pour la plupart récalcitrants à la psychologie !

L'équipe intervient sur tous les fronts et quel que soit le lieu de vie du jeune (hôpital, prison etc....) pourvu qu'un lien se maintienne et tout cela malgré les contraintes administratives qui délimitent souvent les champs de compétence et d'action sans prendre en compte la problématique des jeunes.

Pourtant, pour faire face à ces situations, il faut savoir innover en permanence, travailler en pluridisciplinarité c'est-à-dire pratiquer ensemble des interventions spécifiques sans pour autant « tomber dans une ultra spécialisation » et assurer une continuité de prise en charge dans la durée et la cohérence.

1976 - 103 jeunes ont été pris en charge : 71 garçons et 32 filles (ASE: 40, Sécurité Sociale : 59, autres services Armées – SNCF – RATP). On note une augmentation des prises en charges psychothérapeutiques et des rééducations en orthophonie

La création d'un groupe thérapeutique d'adolescents et d'adolescentes pouvant se réunir hebdomadairement est envisagée.

Le SERVICE DES CONTRE-VISITES est assuré par une seule personne présente une heure par semaine et n'a toujours pas de financement. Les difficultés financières continuent.

1977 – Le service s'interroge sur la possibilité d'augmenter sa capacité de 50 à 80 ou sur l'opportunité de créer un autre service pour 30 prises en charge. Après réflexion, l'Association envisage la création d'un second S.S.E.S.D sur la rive droite de la Seine et plus particulièrement au Nord de Paris.

A cette époque la Sectorisation psychiatrique est en place et tous les services thérapeutiques ou ayant trait à la psychiatrie ne peuvent s'implanter sans l'accord du Secteur, qui oppose un refus à l'Association.

Le Professeur Didier DUCHE, Professeur de Psychiatrie et administrateur de l'Association **VERS LA VIE**, responsable du 6° Inter secteur infanto-juvénile, et désireux d'avoir une équipe éducative sur son Secteur, accepte de parrainer cette création, sous les conditions suivantes :

- que le nouveau S.S.E.S.D s'installe dans les anciens locaux du 6° Inter secteur, 13, Rue Villot 75012 PARIS.
- que le psychiatre, Médecin-Chef du Service, soit désigné par lui mais embauché et payé par l'Association. Ces conditions sont acceptées mais elles pèseront lourdement dans le fonctionnement du Service.

Le 01/01/1979, le S.S.E.S.D "Inter 12" est créé au 13, rue Villot PARIS 12^{ème}. Il fonctionne en liaison avec l'Inter secteur infanto-juvénile du 12^{ème} arrondissement de PARIS avec lequel une Convention a été signée. Il peut accueillir 30 filles ou garçons de 10 à 20 ans. Comme pour Marc WALBERT en 1974, Fadel KANJE (éducateur à la Sablière) est nommé Directeur. C'est l'Association, sur décision du Conseil d'Administration, qui lui donne rang et prérogatives de Directeur.

Encore fallait-il trouver une autorité pour agréer le nouveau service qui devra, toujours dans l'esprit de l'Annexe 24, être rattaché, comme la " Sablière", à une structure d'hébergement, en l'occurrence l'IR **Le LOGIS**.

La D.D.A.S.S des Yvelines, administration de contrôle du **LOGIS**, s'appuie sur l'implantation parisienne de la nouvelle création « INTER 12 », pour opposer à l'Association un refus d'instruire le dossier, considérant qu'il relève de la compétence de la D.D.A.S.S de PARIS.

Le rétablissement de la Mairie de PARIS dans un statut particulier, entraîne la séparation des compétences territoriales, patrimoniales et d'influences entre le Département et la Ville de Paris. Les conflits des administrations publiques sur ces sujets battent leur plein. Finalement, la D.D.A.S.S de PARIS, après de nombreux atermoiements, refuse.

Le refus de la DDASS de Paris impose donc à l'Association de reprendre ses négociations avec la DDASS des Yvelines et la CRAMIF qui, elle, refuse de modifier la convention considérant qu'il s'agit de l'extension du Service sur une seconde implantation dans la ville de Paris. La DDASS des Yvelines accepte cette argumentation et l'intègre dans la lecture de sa propre convention.

Désormais, les ordonnances de placement seront libellées de la façon suivante :

« Le Jeune X... est placé à l'IR le **LOGIS** dans son SERVICE DE SOINS ET D'EDUCATION SPECIALE A DOMICILE " 11, Rue de la Sablière Paris 14ème" ou "13, Rue Villot Paris 12ème"

Les deux implantations du S.S.E.S.D dénommées respectivement "SABLIERE" et "INTER 12", sont placées sous la responsabilité de deux éducateurs-chefs, Marc WALBERT et Fadel KANJE et l'ensemble du Service est placé, conformément à la réglementation, sous l'autorité théorique du Directeur du **LOGIS**.

Le 01/01/1979, comme pour Marc WALBERT en 1974, Fadel KANJE est nommé Directeur. C'est l'Association, sur décision du Conseil d'Administration, qui lui donne rang et prérogative de Directeur.

Les conditions particulières de la création d'INTER 12 apportent à ce service une connotation médicale certaine et une originalité dans son fonctionnement : l'inter secteur pédo-psychiatrique est un partenaire privilégié et incontournable. C'est ainsi que le directeur d'INTER 12 assiste régulièrement aux admissions des adolescents à l'hôpital de la Salpêtrière dans l'éventualité où un jeune relève de la compétence du Service ; c'est ainsi qu'un médecin pédo-psychiatre de l'inter secteur a un bureau au S.S.E.S.D pour faire des consultations.

1982 – Le S.S.E.S.D. demande une extension de sa possibilité de prise en charge jusqu'à l'âge de 25 ans et l'obtient. En revanche, il souhaite aussi s'enrichir d'un agrément destiné aux jeunes psychopathes graves suicidaires ou atteints de maladies invalidantes ou létales. Il ne l'obtiendra pas.

Pourtant ce sont bien des jeunes que Jean-Pierre CHARTIER, psychologue à la Sablière, présentera comme « impossibles, exclus de partout et par tous, violents, fugueurs, insoumis, psychopathes, toxicomanes » qui constituent alors la majorité des prises en charges du S.S.E.S.D.

On leur appliquera plus tard et faute d'un meilleur terme celui d'*incasables*, terme que le Professeur Duché sera le premier à utiliser pour tenter de les désigner, alors que certains autres parleront « d'apatrides institutionnels », de jeunes à la frontière de la psychiatrie et de la délinquance, de révoltés.

Les tentatives d'approche de ce type de jeunes sont souvent longues et quelquefois infructueuses c'est pourquoi le Service souhaiterait pouvoir, comme cela se passe dans les CMPP, se faire payer des actes effectivement réalisés pour des cas qui ne débouchent pas sur une action de longue durée, actes appelés "Actes perdus".

Par exemple, pour l'exercice 1983 et pour le seul INTER 12, ce sont 284 actes réalisés qu'il n'a pas été possible de facturer, ni de se faire payer. Cela restera un vœu pieu.

En 1985, INTER 12 déménage et s'installe 1, Boulevard Diderot 75012 PARIS.

Au cours de l'année 1986, Marc WALBERT demande à bénéficier d'un contrat de solidarité à mi-temps. Il quitte la direction de la Sablière et il est chargé d'un travail de suite, qu'il exerce à la Direction générale, pour les jeunes de l'ensemble de l'Association, travail qu'il connaît parfaitement puisqu'il a mis en place le Service de suite dans les années 1970.

La Direction générale propose, alors, de clarifier l'organigramme du Service. Le 1/1/1987, Fadel KANJE est nommé, officiellement, Directeur des deux implantations, et un médecin-chef est présent dans chacune d'elles. Désormais, le budget et l'arrêté de prix d'acte seront communs, et la possibilité d'accueil est passée de 50 à 80 jeunes, filles et garçons, de 10 à 25 ans. L'unification administrative est réalisée en attendant l'unification territoriale.

Ce type de Service, créé pour des jeunes hors normes, doit paradoxalement, pour être agréé par les différentes autorités de contrôle, entrer dans des normes plus étroites et plus strictes que celles appliquées dans les établissements recevant des jeunes moins perturbés.

Avec ces jeunes en particulières difficultés, il faut être patient, susciter des modes de prise en charge pluridisciplinaires où chacun doit s'adapter en permanence et s'enrichir du regard des autres intervenants, inventer des structures, des lieux suffisamment « contenant » pour rassurer,

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

suffisamment « ouverts » pour restaurer le sentiment perdu d'appartenance au corps social ; se donner pour tâche de présenter à ces « incasables » qui ne peuvent qu'agir, « de l'offre pour qu'enfin une demande puisse advenir ».

Le 1er janvier 1990, Fadel KANJE quitte le Service pour prendre la direction d'un autre établissement de l'AVVEJ : « **LA PASSERELLE** », Service d'Accueil et d'Orientation pour des mineurs isolés, réfugiés du Sud-Est asiatique. Jean-Claude MICHAUD (qui était directeur du **S.I.O.A.E 93**) prend sa succession.

A très peu d'intervalle, durant cette année 1990, d'autres personnes importantes dans l'histoire et l'évolution du S.S.E.S.D quittent l'institution : Laetitia CHARTIER (née VIOLET), médecin-chef de la Sablière, Jean-Pierre CHARTIER, psychologue et Françoise LIARDEAUX, économiste. Il va sans dire que l'équilibre antérieur s'en est trouvé bouleversé et que par la force des choses, le Service a traversé une période de rodage et de remise en question

Dans cette période de changement, il importe de faire sentir les enjeux actuels et pour cela d'énoncer les préoccupations contradictoires qui constituent les trois axes de travail prioritaires :

- concrétiser la réalité administrative du Service sans perdre cependant la spécificité des deux équipes
- rester orienté vers la prise en charge de jeunes très perturbés tout en renforçant un cadre institutionnel adapté, de manière à fixer des repères communs dans le suivi
- approfondir la réflexion sur les fonctions et les rôles, de manière à dégager un ensemble organisationnel à la fois différencié et cohérent. L'idée est d'ailleurs contenue dans la circulaire accompagnant le décret du 27/10/89 qui modifie notamment les conditions d'agrément des Services de soins

1991 – Comme tous les établissements ouverts en vertu de l'annexe 24 du décret du 9/03/1956, le S.S.E.S.D devra avoir déposé à l'automne 1992, un nouveau dossier d'autorisation de fonctionner. Cette échéance administrative intervenant à un moment particulier de son histoire, l'année 1991 a notamment été marquée par un travail de réflexion en profondeur sur l'orientation et les objectifs du Service.

Aussi, une dizaine de membres du personnel émanant des deux unités se sont donc réunis à intervalle « régulier » tout au long de l'année, afin d'élaborer un document destiné à faire le bilan de l'expérience accumulée et à ouvrir des perspectives à partir d'options de travail, clarifiées à cette occasion⁵.

1993 - Le S.S.E.S.D a vu son agrément renouvelé par le CROSS d'Ile de France. Il est demandé que ce service devienne autonome et contrôlé par la DDASS de PARIS et non plus celle des Yvelines. En effet, les nouvelles annexes 24 permettent, maintenant, que de tels Services soient autonomes alors qu'ils devaient dépendre auparavant d'une structure lourde qui, dans ce cas était **LE LOGIS**.

1994 – Le S.S.E.S.D est devenu le **SESSAD** (SERVICE d'EDUCATION SPECIALE et de SOINS à DOMICILE).

⁵ « Un S.S.E.S.D. Pourquoi faire ? (Rapport d'activité 1991)

Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord

Réalisation concrète d'un projet conçu il y a plusieurs mois : organiser une semaine de navigation au large de la Corse, pendant le mois de juillet. Les difficultés rencontrées sont volontairement mises de côté. Ce sont 5 jeunes, un marin, un psychiatre, une éducatrice et un éducateur qui se retrouvent sur le même bateau et qui vont passer huit jours ensemble à naviguer.

Le groupe a été composé de manière à travailler plus spécialement dans le concret :

- Le sentiment de toute puissance
- La difficulté à intégrer le cadre et la loi
- Le manque d'assurance et le sentiment de dévalorisation personnelle
- Le repli et la fuite devant les épreuves de réalité.

Pour chacun de ces adolescents, les projets mis en place à la rentrée, s'inscrivent en évolution notable par rapport à la situation antérieure. Pas de recette miracle, mais le séjour en bateau a pris sa place dans le cadre d'un travail déjà entamé et il continue d'être un repère dans l'intervention qui se poursuit

1995- Deux opérations mobilisatrices, caractérisées comme « Loisirs thérapeutiques » : Echange avec l'Uruguay et séjour d'une semaine dans une base de loisirs à GUERLEDAN

La préparation de « l'échange avec l'URUGUAY » a nécessité un partenariat où chacun trouve exactement sa place :

- Le promoteur (A.E.A.L = Association Education Amérique Latine)
- L'aide technique : l'**ANREL** (Association Nationale de Recherche Enseignement et Loisirs).
- Un partenariat avec l'IMPRO de PONTIVY ((56)
- L'utilisateur : **SESSAD**
- Les bénéficiaires : Deux jeunes du **SESSAD** et trois jeunes de l'IMPRO ainsi que deux étudiants souhaitant s'orienter vers le métier d'éducateur.

GUERLEDAN : Huit adolescents (4 filles et 4 garçons) composaient le groupe. Certains avaient participé tout au long de l'année à des activités (randonnées pédestres ou V T T) en forêt de Rambouillet ou de Fontainebleau.

En septembre, un « Groupe Contes » activité thérapeutique collective, pour des jeunes n'accédant pas à l'entretien individuel, est mis en place au rythme d'une séance chaque quinzaine. Encadré conjointement par un éducateur et un psychologue, il a fait naître une dynamique d'ouverture et de curiosité.

1996 – Jean-Claude MICHAUD quitte le **SESSAD** le 5 septembre. Il est remplacé par Claude DOMANGE qui assure l'intérim jusqu'à l'arrivée de Sylvie JOSPIN le 3 Février 1997.

1997 – Suite au « groupe Contes » qui travaille sur l'imaginaire, une demande de réel émane de jeunes de ce groupe qui rejoint un intérêt éducatif pour des activités d'éveil et de découverte. Celles-ci permettent de répondre, par l'outil que représente le groupe, au besoin de faire ressortir l'identification de chacun : mise en route d'un « Groupe Rites ».

L'idée est de donner un sens aux rites socialisés des différentes cultures que connaissent ces jeunes et de ponctuer le temps qui passe, condition favorable pour se projeter dans l'avenir.

La première rencontre a lieu en Février 1997 autour de la Chandeleur, puis Pâques, St-Jean, Toussaint et Noël ont été fêtés avec les jeunes. A travers des activités telles que repas, spectacle, week-end, décoration. L'idée était de donner un sens à ces rites socialisés de notre culture. Il est important de faire ressortir que les fêtes remontent fort loin, qu'elles évoluent sans cesse, s'adaptant aux différentes conditions historiques, religieuses ou économiques. Les rites ponctuent le temps qui passe...

1998 -. Le colloque de Lille en novembre sur le thème de l'identité des S.E.S.A.D soulignait l'important développement de ce type de services. Les places ont triplé en 10 ans pour atteindre 14,5 % des places de l'ensemble de l'éducation spéciale. Cependant, les **SESSAD**, tous très différents traversent, dit-on une crise d'identité, avec la tendance à se définir par rapport à ce qu'ils ne sont pas (A.E.M.O, I.M.E, C.M.P,...). Soucieux de pouvoir présenter le service d'une façon aussi claire que possible, il est décidé de réaliser une plaquette.

Ce travail s'est déroulé en 3 phases :

- **Première phase** : un questionnaire est adressé aux personnes et institutions qui ont adressé des jeunes au Service de 1995 à 1996, l'objectif étant d'apprécier comment d'autres perçoivent le Service et comment ils peuvent participer à sa définition.
- **Deuxième phase** : préparer et organiser une journée d'étude en 1999 ouverte à un large public de partenaires, de pairs et de Magistrats avec qui une collaboration est établie.
- **Troisième phase** : Réalisation concrète de la plaquette, conçue à partir de tous les matériaux recueillis depuis le début de la démarche. C'est chose faite fin 1999, et l'impression est effectuée en 2000. Un intervenant de BUC-RESSOURCES a apporté une aide technique appréciable.

L'année 2000 a été difficile, marquée par le départ de la directrice, Sylvie JOSPIN, le 31/07. L'interim a été assuré, conjointement par un groupe de Directeurs : Pierre BALDINI, André CHARBONNIER, Michel PRUNIERES et Carole ROGNON.

Durant cette année riche en événements, le **SESSAD** a dû, également assumer d'autres mouvements du personnel : une assistance sociale, deux éducateurs spécialisés et un psychiatre. Au moment de ces départs, l'activité du Service était en dessous des prévisions.

Il a donc été décidé de retarder le remplacement de ces personnels de quelques mois. Cette décision, associée à l'effort particulier de l'équipe, a permis au cours du second semestre de préserver l'essentiel et de conserver au **SESSAD** toute sa capacité à jouer un rôle de premier plan dans le domaine qui est le sien.

2001 – Alain Guichet a pris la Direction du **SESSAD** à compter du 01/01/2001.

Il faut rappeler que depuis sa création en 1973, le **SESSAD** avait un agrément de la Sécurité Sociale et une convention avec l'Aide Sociale à l'Enfance. Le financement était assuré par le paiement à l'acte. Il dépendait, comme les autres **SESSAD**, d'une structure lourde, et dans son cas particulier, il s'agissait de l'I R LOGIS.

En 1993, les nouvelles annexes 24 permettent, dorénavant que de tels services deviennent autonomes ; une réflexion est engagée pour que le paiement à l'acte soit abandonné et remplacé par un financement plus approprié, cette revendication étant déjà ancienne pour les **SESSAD**.

Le 01/01/2002, grâce aux nouveaux textes, le paiement à l'acte est enfin abandonné et remplacé par une dotation globale. Ce nouveau mode de financement amène désormais le service à accueillir les jeunes exclusivement sur décision et notification d'orientation de la CDES, en conformité stricte avec les textes qui le régissent dans le cadre d'une compétence Etat : DDASS-Paris et financement Sécurité Sociale (convention du 24 juin 1986).

Le projet de regroupement des deux unités du **SESSAD** est repris. Le 3 février 2003, la Sablière et Inter 12 se regroupent dans un même lieu : 16/16bis, avenue Parmentier 75011 – PARIS.

2003 - La mutation géographique du **SESSAD** de la Sablière regroupé avec Inter 12 a été « la plus délicate des transitions ».

Le bilan de l'année 2003 révèle un manque évident de demandes d'admission d'une part du fait du regroupement des services, d'autre part parce que le service ne suit plus des adolescents adressés directement par les services judiciaires du fait des nouveaux textes. Dégagées de l'injonction du Juge des Enfants ces familles se déprennent plus facilement d'une prise en charge qu'elles ne désiraient pas d'emblée.

Désormais les admissions ne se font plus qu'après décision d'orientation de la CDES.

La représentation majoritaire des garçons se confirme avec 28 filles pour 80 garçons. Les explications semblent multifactorielles révélant une crise de la fonction paternelle.

La durée moyenne du suivi des jeunes, reste supérieure à 2 ans. Mais afin que la séparation ne fasse pas rupture, une dérogation permet d'amener la limite d'âge à 25 ans. En 2003, 9 jeunes en ont bénéficié.

En ce qui concerne les mouvements du personnel, la création d'un poste de chef de service s'est réalisée le 1er mars 2003. Le pôle éducatif vient ici en contrepoint du pôle thérapeutique dans cette double approche qui répond à la mission du **SESSAD**. Celui-ci revendique son appartenance au secteur médico-social comme trait d'union d'approches trop cloisonnées mais guidées par une finalité commune : l'enfant et son devenir.

2004 - Le bilan de l'exercice 2004 fait état d'un nombre record d'admissions. Ce résultat confirme la bonne collaboration établie avec la CDES de Paris et le fait désormais que les médecins scolaires sont habilités à recenser les enfants souffrant de troubles du comportement et à aider les parents à constituer un dossier d'orientation.

Suite aux consignes ministérielles les admissions sont réservées pour la quasi-exclusivité aux parisiens.

En 2004 le **SESSAD** s'est inscrit dans le cadre de la loi 2002-2 et travaille sur la mise en place du livret d'accueil, du règlement de fonctionnement, de la réactualisation du projet de service.

2005 - Le bilan 2005 des admissions s'inscrit dans la continuité de l'année précédente et confirme les partenariats multiples : CDES devenue M.D.P.H. (Maison Départementale des Personnes Handicapées), Rectorat de Paris, Services Médico-sociaux.

Pour pallier la déscolarisation des adolescents, une convention a été signée avec « Votre Ecole Chez Vous » en septembre 2005. C'est un établissement scolaire privé, primaire et secondaire, sous contrat simple avec le rectorat. Habituellement il s'agit d'un enseignement à domicile mais dans le cadre de cette convention cette scolarité individuelle se déroule dans les locaux du **SESSAD** et une douzaine de jeunes en bénéficient cette année.

2006 - Suite à une mission d'inspection fin 2005 (DDASS, CRAMIF, Education Nationale) une série de préconisations a été faite dans le rapport concernant le projet de service. La direction de l'AVVEJ s'est séparée du directeur Monsieur Alain Guichet et a nommé pour une direction intérimaire, Madame Rosa Leseurre et Monsieur Didier Bertrand pour une durée de 6 mois à compter du 01/08/2006.

Ils ont eu pour mission d'assurer le fonctionnement quotidien du service et de réécrire le projet d'établissement en accord avec les textes réglementaires. La nécessité de changement des pratiques a eu une incidence sur les mouvements de personnel, le mode de calcul des actes, le calendrier d'ouverture de la structure, la procédure d'admission, le public accueilli, les activités de loisirs et d'ateliers, les réunions de synthèses, le nombre de prises en charges (de 80 à 52) et leur durée.

Globalement, le **SESSAD** doit être en adéquation avec la commande sociale des autorités de contrôle et doit impérativement n'admettre des jeunes qu'après avoir reçu la notification de la M.D.P.H.

2007 - Il s'agit de l'année de réorganisation du **SESSAD** : changement dans la composition de l'équipe et des fonctions. Le 16 janvier 2007, Madame Charlotte Bonaldi est nommée directrice du **SESSAD-AVVEJ** Paris. Le recrutement s'est diversifié avec l'engagement d'une directrice adjointe, d'une orthophoniste, d'une psychomotricienne, d'une enseignante spécialisée mise à disposition par l'éducation nationale. Dans le cadre de la priorité au maintien ou à l'intégration scolaire, cette enseignante assure 21 heures de cours hebdomadaire.

Les restrictions budgétaires ont nécessité la suppression de deux voitures de service et du local à archives. Grâce à l'appui du CNAHES, les dossiers des jeunes de 1974 à 1986 ont été déposés aux archives départementales des Yvelines.

En ce qui concerne le calendrier d'ouverture du **SESSAD**, celui-ci est désormais calqué sur l'année scolaire afin de mieux répondre aux besoins des enfants.

2008 - Le service s'adresse à 52 enfants et adolescents, âgés de 6 à 18 ans, présentant des troubles de la conduite et du comportement. L'avis d'orientation est adressé par la MDPH 75. La prise en charge s'effectue à la demande des parents qui fournissent un certificat médical à la CDAPH (Commission départementale d'autonomie de la MDPH)

Le financement du service est assuré par la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie) par dotation globale annuelle.

L'arrivée de la directrice adjointe en novembre 2007 a permis à l'équipe socio-éducative de se recentrer avec assurance sur la mission du service d'éducation spéciale (ou spécialisée) et de soins à domicile sur l'année 2008. L'embauche d'un éducateur scolaire est venue renforcer le pôle pédagogique. La mise en place des ateliers à visée collective a pris tout son sens dès la rentrée de septembre 2008. Les trois pôles : Thérapeutiques, Educatif, Pédagogique, se complètent et s'articulent pour tendre vers plus de visites à domiciles, plus de déplacements et plus d'accompagnements (chaque enfant ou adolescent doit être vu par chacun des pôles au moins trois fois par semaine).

Le **SESSAD** devient site qualifiant et reçoit des stagiaires qui bénéficient d'une gratification dans le cadre du budget dévolu à cet effet.

La tranche d'âge des enfants accueillis reste majoritairement les 13/15 ans. Toutefois, on constate un rajeunissement des effectifs.

2009 - Depuis la loi du 11/02/2005 le service accueille les enfants et les adolescents par le biais de la MDPH ce qui entraîne un statut d'handicapé pour eux. Cette reconnaissance nécessaire pour la signature d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) est stigmatisante tant pour les jeunes que pour leurs parents.

Ce PPS permet aux enfants d'étudier en classe et de bénéficier de soins. Il s'agit d'un aménagement de la scolarité souvent attendu par les parents (également souhaité par les enseignants) qui ont besoin d'être soutenus et relayés.

Le service engage un travail d'élaboration du projet de service et d'évaluation interne conformément à la loi du 2 janvier 2002.

2010 - Comme à l'accoutumée les prises en charge ont nécessité de la patience, de la souplesse, de l'adaptabilité. L'interdisciplinarité de la prise en charge de ces jeunes par dix salariés à temps partiel représentant huit professions différentes ne facilite pas la fluidité du fonctionnement.

L'activité du **SESSAD** est saisie sur une base informatique depuis le 1er janvier 2010.

Quant aux évolutions du secteur médico-social, on peut noter la création de l'Agence Régionale de Santé (qui remplace la DDASS) et la création d'un nouveau dispositif d'enseignement.

2011 - Cette année le **SESSAD** a accueilli 63 garçons et 8 filles dont la moyenne d'âge se situe autour de 13 ans ½. Ces enfants présentent des difficultés psychologiques et l'intensité des troubles du comportement perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. On observe encore que sur 22 garçons admis 18 vivent uniquement avec leur mère.

Quant aux sorties de l'établissement, il est extrêmement difficile d'obtenir un accueil en hôpital de jour et impossible de trouver une place en ITEP en internat à Paris.

2012 - Cette année encore le **SESSAD** a accueilli 72 enfants dont 65 garçons pour 7 filles. L'équipe pluridisciplinaire a accompagné environ 50 enfants par mois. La durée moyenne de prise en charge est de 22 mois. Les problèmes d'orientation de ces enfants restent toujours aussi cruciaux notamment dans les prises en charge courtes.

Outre la problématique psychologique, ces enfants sont confrontés avec leurs familles à des conditions de vie très compliquées, voire précaires ; par exemple un changement d'hôtel social entraîne un changement d'école. On note également que la sectorisation des CMP (Centre Médico-Psychologique) suppose de facto une interruption du suivi thérapeutique de l'enfant du fait du changement de domicile de ses parents.

Le manque de moyens, de ressources des familles, amène parfois le service à prendre en charge les frais de transport et l'accompagnement de l'enfant pour que celui-ci bénéficie de soins réguliers au service.

Cette année la vie institutionnelle a été émaillée de :

- La rencontre entre les deux **SESSAD** de l'AVVEJ.
- La rencontre avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).
- La rencontre avec la MDPH : finalisation d'un document unique d'orientation pour tous les établissements médico-sociaux parisiens.
- La coordination étroite avec les services du rectorat et de la MDPH.
- Un atelier d'écriture « Les Inspiropodes » pour 6 enfants, le mercredi matin.
- Un groupe de parole de parents autour de 4 rencontres animées par une psychologue et une éducatrice.
- Des interventions en milieu scolaire.

Le déménagement du service est prévu en 2013 pour rejoindre le pôle créé par l'AVVEJ qui regroupera rue Eugène Varlin, dans le Xème arrondissement de Paris, le **SESSAD**, le **SIOAE 75** et une MECS pour laquelle le Conseil Général de Paris vient de donner son accord.

SIEGE SOCIAL

Le Siège social doit être distingué de la Direction générale même s'ils se situent à la même adresse. Le Siège social est le lieu que choisit l'association, personne morale, pour élire domicile. La Direction générale est le service créé par l'association pour assurer le bon fonctionnement de l'ensemble associatif.

AEJM

11 Octobre 1950 : Création de l'Association, le Siège social est fixé à PUISEUX EN BRAY (Oise)

03 Mars 1952 : Transfert du Siège social au 7, Rue César Franck 75016 PARIS

23 Octobre 1975 : Transfert du Siège social au 11, Rue de la Sablière 75014 PARIS

23 Mai 1977 : Transfert du Siège social au 5, Rue de Port Royal 78470 SAINT LAMBERT DES BOIS. L'Association devient L'ASSOCIATION VERS LA VIE POUR L'EDUCATION DES JEUNES (**AVVEJ**)

VERS LA VIE

21 Mars 1951 : Création de l'Association, le Siège social est fixé chez Monsieur **Jean-Claude FERRAND**, 1, Rue du Docteur Clemenceau 75.015 PARIS

16 Décembre 1952 : Transfert du Siège social au **LOGIS** 78470 SAINT LAMBERT DES BOIS

17 Novembre 1977 : Dissolution de l'Association et intégration des établissements et services au sein de l'**AVVEJ**

AVVEJ

23 Mai 1977 : Le Siège social est fixé au 5, Rue de Port Royal 78470 SAINT LAMBERT DES BOIS.

Le 2 février 2005 : Le Siège social est fixé au 1, Place Charles de Gaulle – 78067 ST QUENTIN EN YVELINES CEDEX.

Définition : SIEGE SOCIAL :

- Endroit où réside une autorité, où se réunit une assemblée (Larousse)
- Lieu où se trouve la résidence principale, domicile statutaire d'une société (Le Robert)

S.I.O.A.E. 75 (SERVICE D'INVESTIGATION, D'ORIENTATION ET D'ACTION EDUCATIVE)

En **1969**, l'Association "HOME DE FONTENAY" crée un service de **Consultation et d'Orientation Educative** et un **Service d'Observation en Milieu Ouvert**, au 69, **Boulevard de Strasbourg** – PARIS 10^{ème}. A la recherche d'un fonctionnement et de méthodes de travail novateurs, l'équipe, constituée de personnes de formations différentes (assistantes sociales, éducateurs, psychiatres, psychologues) décide de grouper ces deux services en un seul.

En 1970, est créé, dans les mêmes locaux, un Service d'**AEMO** qui, dès le départ, se structure autour d'un chef de service, induisant une hiérarchie dans les modes d'interventions et dans les mesures.

Il faudra attendre 1973 pour que les trois équipes de ces trois Services fusionnent. Chacun avait pris conscience de l'aberration qu'il y avait à faire passer les jeunes de Service en Service. Il n'y avait plus d'un côté le "spécialiste" et de l'autre, "l'exécutant" d'un programme pédagogique ou éducatif élaboré par le premier. Le travail à deux ne se situe plus dans un rapport hiérarchique mais dans une collaboration efficace qui passe entre autres par une égalité de pouvoir et de responsabilité.

En mai de la même année, la Directrice, Madame Boussard, quitte le Service. L'équipe se dote des moyens nécessaires à la continuité de son existence. Chacun doit prendre ses responsabilités au sein de la Commission Budget et Finances (il faut continuer à gérer le Service) et de la Commission "Correspondants". Un administrateur du « Home de Fontenay », Jacques Rey, accepte d'assurer à titre bénévole, la direction par intérim. Le Service est menacé de fermeture par l'Association, mais les salariés continuent de défendre certaines formes *d'actions thérapeutiques* entre autres les activités et les camps existant depuis 1971, et officiellement reconnus par les organismes de contrôle qui en acceptent le financement. Les visites à domicile font partie de la pratique courante.

Après une concertation approfondie avec l'équipe, qui tient à préserver ses acquis tant sur le plan technique que sur le plan administratif, et sur l'initiative de Jacques Rey qui défend le Service auprès du Conseil d'Administration, le Président de l'Association engage un nouveau directeur, Roger Bello, le **1^{er} Février 1975**. Il s'agit, alors, d'affirmer l'existence du Service et surtout de régler le conflit entre la COAE et l'Association. Après une année de négociations soutenues par une forte mobilisation de chacun au sein de l'équipe, le Conseil d'Administration du HOME DE FONTENAY vote, à l'unanimité, le départ de la COAE 75 et son rattachement à l'Association **VERS LA VIE** le **1/1/1976**.

Cette Association est, alors, en pourparlers avec l'**AEJM** (Association pour l'Education des Jeunes Mères) et avec la Congrégation **NOTRE DAME DE CHARITÉ**. Par son arrivée, la COAE 75 élargit la palette des interventions possibles auprès des jeunes (Consultations, Observation, Milieu Ouvert) et apporte une ouverture sur le secteur Justice.

Le changement d'Association de la COAE s'accompagne de l'installation dans des locaux beaucoup plus spacieux situés entre la Gare de l'Est et la Gare du Nord au 25, **Rue d'Alsace** PARIS 10^{ème}.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

1977 - L'Association a déposé, pour ce service, une demande d'Habilitation en tant que **Service de Soins et d'Education spécialisée à Domicile**, en vue de créer un service autonome, annexé à l'**IRMP de SAINT-LAMBERT** permettant d'intervenir en amont et en aval des placements de jeunes habitants sur la rive droite de la Seine ou dans la banlieue Nord. Ce dossier n'aura pas de suite, l'Association ouvrant en 1978 le S.S.E.S.D d'INTER 12, près de la Gare de Lyon.

Changement dans l'aménagement des lieux : l'entrée du Service est devenue plus accueillante et la porte du bureau des secrétaires a été supprimée pour qu'il soit possible de s'adresser directement à elles. Le premier contact se fait ainsi par le secrétariat et, de la qualité de cette rencontre, peut naître un sentiment de confiance ou de défiance à l'égard du service qui aura une influence sur le cours de la mesure. Quand le travailleur social n'est pas là, il s'agit de prendre le temps et de faire patienter et ce travail là est essentiel car il assure la permanence de la relation.

1978 - Une collaboration s'établit avec le **Foyer éducatif LE VIEUX LOGIS**, le **SAU 78** de FONTENAY-le-FLEURY et le **SAU 92** de COLOMBES.

1979 - Entre autres réflexions et recherches, l'équipe s'interroge sur la place occupée par le travailleur social pris entre deux pôles dont l'un est occupé par le Juge et l'autre par le jeune ou sa famille. Entre ces deux pôles, il convient de trouver sa place : auxiliaire de justice ? Ou relation d'aide ? Est-il plus près du Juge ou plus près du Client ? Et aussi, pourquoi ne permet-on pas aux gens de participer à ce qui est écrit ou dit, à leur sujet, au Juge (Synthèses, rapports écrits, dossiers des jeunes...) ?

1980. Les Juges des Enfants du Tribunal pour Enfants de Seine-Saint-Denis qui adressent des jeunes à la COAE 75 lui demandent de mettre en place une antenne à BOBIGNY afin d'avoir un Service proche du Tribunal. La Direction de l'Education Surveillée donne son accord le 24 octobre 1980 pour l'ouverture de locaux en Seine-Saint-Denis.

1981 - Ouverture officielle de l'Antenne, le 16/10/1981, au 21, avenue Karl Marx à BOBIGNY 93000. Des permanences sont organisées. Cela n'est en fait que la concrétisation d'une réalité ancienne puisque la COAE 75 intervient, en Seine-Saint-Denis, depuis son ouverture en 1969.

L'Equipe confirme l'importance qu'elle accorde aux différentes activités qu'elle organise aussi bien dans les locaux du Service qu'à l'extérieur (sorties et petits séjours) ; ainsi cette année cinq camps ont eu lieu : 5 jours dans les Vosges pour 9 jeunes, 4 jours en Normandie pour 10 jeunes, 8 jours de croisière sur le Noa-Noa II pour 9 jeunes, 8 jours en péniche pour 7 jeunes et 8 jours de randonnée en vélo pour 8 jeunes. Il est toujours aussi essentiel de pouvoir multiplier, au maximum, les modalités d'intervention pour ne pas se figer dans des pratiques qui risquent de vouer à l'échec les mesures éducatives.

Autre spécificité de ce Service : *les correspondants* Cette pratique, qui a démarré en 1973, continue d'être l'un des piliers du fonctionnement. Le *Correspondant* est un membre de l'Equipe, sans fonction hiérarchique, qui accepte d'assurer un travail de coordination auprès de l'un des magistrats avec lesquels le Service travaille. Compte-tenu des transports dans la région parisienne, il nous a paru intéressant de ne pas s'enfermer dans une sectorisation trop étroite.

Nous avons préféré préserver un fonctionnement d'équipe unique se répartissant le travail en fonction des demandes des familles et des juges et aussi en fonction des intérêts de chaque membre de l'équipe. Nous travaillons avec 4 Juges pour Enfants de Paris et 6 Juges de Seine-

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Saint-Denis. Le *Correspondant* va traiter directement avec le Juge des Enfants de son secteur des nouvelles mesures à prendre en charge, de celles qui se déroulent et de celles qui se terminent. Cette solution permet une diffusion des responsabilités et une coordination de l'Equipe et de chaque cabinet.

1983 – Claude Domange prend la direction de la COAE 75 en remplacement de Roger Bello qui part à Chambéry pour assurer la direction de la Sauvegarde de Savoie.

Question qui se pose : comment répondre, à la fois, aux demandes émanant des arrondissements parisiens et aux sollicitations de plus en plus importantes du Tribunal de Seine-Saint-Denis ? Une augmentation démesurée du Service n'est pas techniquement souhaitable et l'implantation dans Paris reste sa vocation première.

1984 – L'idée d'une installation plus importante dans le département de Seine-Saint-Denis fait son chemin. De son côté, l'Education Surveillée souhaite voir l'antenne de BOBIGNY devenir un service autonome. Dans la pratique quotidienne, la nécessité d'établir un dialogue avec les autres Services du département est évidente d'autant que les lois de décentralisation attribuent la Protection de l'Enfance au Conseil général.

1985 – Anniversaire des 15 ans de la COAE 75 : à cette occasion une rencontre sympathique a lieu avec les Autorités et les membres des différents services avec qui le Service travaille quotidiennement.

1986 – Sous la direction de Jean-Claude Michaud qui vient de quitter **CLAIREFONTAINE**, l'autonomisation de l'antenne de BOBIGNY se concrétise et devient la COAE 93 ce qui va entraîner, obligatoirement une restructuration de la COAE 75.

1987 – Maintenant, le Service travaille auprès de 5 magistrats dans 8 arrondissements, ce qui rend difficile une implantation dans chaque arrondissement et donc une relation suivie avec l'ensemble des équipements existants.

1988 – Claude Domange quitte la direction de la COAE 75 le 11/04/1988 et est remplacée par Claudine PERRIN.

Madame Sabatini, Présidente du Tribunal pour Enfants de PARIS, remet à Claude Domange la médaille de l'Education Surveillée.

1989 – Cette année encore la COAE 75 a fonctionné en surcharge et a été amenée à refuser des prises en charge : 92 consultations au lieu de 90, 249 mineurs ont fait l'objet d'une mesure d'OMO au lieu de 200 cas prévus et 199 jeunes ont été suivis en **AEMO** au lieu de 240.

Ce Service s'est plus particulièrement axé, cette année, sur les problèmes de la maltraitance. La loi de juillet 1989 a en effet, mis en place, tout un dispositif destiné à éviter la maltraitance, multipliant d'ailleurs les signalements auprès des Juges pour enfants. Plusieurs travailleurs sociaux de ce Service ont participé à un groupe de travail permettant ainsi à l'ensemble de l'équipe de partager les apports théoriques de cette réflexion.

1990 – L'histoire a amené l'établissement à avoir des locaux et un personnel communs pour ses trois Services, ce qui favorise un travail complémentaire et continu des uns par rapport aux autres (travail dont bénéficient les familles reçues). Cependant, le fait que tous les personnels

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

interviennent dans ces trois services n'empêche pas de spécifier les trois types de mesures qui restent juridiquement distinctes et budgétairement isolables.

Autre spécificité de la COAE 75, la forme qu'a prise la pluridisciplinarité, dans l'intervention conjointe des psychologues ou psychiatres et travailleurs sociaux, et ce dans les trois modes de prise en charge. Le travail à deux est mis en place chaque fois que cela est indispensable pour une meilleure compréhension de la situation et que cela présente un intérêt dans la relation éducative.

Dans les orientations nouvelles et faisant suite au séminaire de 1989, le Service expérimente une approche ethno-psychiatrique de certaines situations. Il est également prêt à s'engager dans des **AEMO** concernant des délinquants, comme le projet de réforme de l'ordonnance du 2 Février 1945 en offre la possibilité.

Création d'un poste de directeur-adjoint. Chantal Capelle a été embauchée à ce poste le 17/11/1990.

1991 – Le service a connu des moments difficiles dus à des situations extrêmes dans l'activité des trois mesures (COE, OMO, EMO) entraînant une grande inquiétude quant à la sauvegarde de la qualité technique du travail. En effet, malgré le frein opposé aux demandes importantes de quelques magistrats, le Service a dû faire face à la prise en charge d'un nombre beaucoup trop élevé de mineurs en **AEMO** (+ 36,5 %) et en Consultation (+ 22,2 %). Par contre, il y a eu moins de mesures d'OMO (- 9,4).

1992 – Depuis le 01/01/1992, les Consultations d'Orientation éducative (COE) et les Observations en Milieu ouvert (OMO) se sont fondues en une seule et même mesure d'IOE (Investigation et Orientation Educative). Désormais la COAE 75 devient le **SIOAE 75**. La nouvelle mesure ne change pas fondamentalement la nature du travail, mais donne lieu à des modifications éducatives avec lesquelles il faut se familiariser ainsi qu'à des négociations avec les magistrats, pour arriver à maintenir l'idée d'une investigation plus ou moins longue selon les situations.

Le Service a répondu à l'appel d'offre lancé par la Protection Judiciaire de la Jeunesse concernant l'approche ethno-psychiatrique, déjà expérimentée par le Service dans certaines situations.

1993 – A la fin du mois de Mars, Madame Marie, secrétaire, a pris sa retraite après plus de 20 ans passés au Service. Soirée très sympathique pour fêter l'événement.

En juin, c'est Chantal Capelle, directrice –adjointe qui quitte le Service pour d'autres fonctions dans une association parisienne. Monsieur Jean-Luc Mehl va la remplacer.

1994 – L'équipe du Service signale le changement progressif dans les pratiques de certains magistrats, qui insistent sur la nécessité, pour les familles, de bénéficier d'une justice réellement contradictoire, et ne souhaitent donc pas être mêlés à la réflexion de l'équipe à travers la participation à des réunions de synthèse. Un large débat technique pourrait s'amorcer autour de ce thème et au sujet de la primauté donnée à l'éducatif par les textes législatifs français concernant les mineurs.

Marie-Claire Touze, psychologue au **SIOAE 75** depuis sa création en 1969, a fait valoir ses droits à la retraite.

1995 – Ce service a mené un travail de réflexion en vue du renouvellement de son habilitation en 1996, réflexion sur son fonctionnement mais aussi sur l'évolution du secteur social et de ses pratiques.

Cette année, le Service a réalisé 82,89 % de son activité prévisionnelle « IOE » et 118,34 % de son activité prévisionnelle « **AEMO** ». Ces chiffres confirment une tendance apparue depuis quelques années qui conduira sans doute la **SIOAE 75** à demander à la PJJ un meilleur équilibre entre les mesures d'IOE et les mesures d'**AEMO** dans le cadre de la nouvelle habilitation.

1997 – Départ de Claudine Perrin qui rejoint la Direction générale pour occuper la place de Secrétaire générale. Arrivée de Claude Guittin, qui vient du **BIEF** où il était chef de service.

Dans le cadre du travail en milieu ouvert, le Service est souvent amené à proposer aux magistrats un placement éducatif et/ou thérapeutique. Mais il est très difficile de trouver des lieux d'accueil adaptés pour les pré-adolescents et adolescents.

Bien sûr la problématique des jeunes est en cause. Mais ils sont souvent fragiles et dangereux à la fois, parce qu'ils sont sans véritable « colonne vertébrale psychique ». Il faut beaucoup de temps pour qu'ils intériorisent les règles et la loi, mais la carence en lieux d'accueil structurants et thérapeutiques à PARIS est telle que, bien souvent, il n'est pas possible d'aller au bout de la mission qui a été confiée à l'équipe.

1998 – Cette année semble marquée par l'accélération d'une évolution déjà présente depuis plusieurs années : augmentation légère mais régulière des mineurs en danger signalés aux tribunaux pour enfants et augmentation très forte des mineurs mis en cause (le nombre de mineurs mis en cause est passé de moins de 100 000 par an au début des années 90 à plus de 170 000 en 1998.)

Ainsi dans le Service, parmi les mesures d'Investigation et d'Orientation Educative exercées, la part de celles ordonnées par les magistrats au titre de l'ordonnance de 1945 est désormais de 16 % alors qu'elle n'était que de 5 % il y a 3 ans.

1999 – Beaucoup d'échanges autour de la mise en place des 35 heures, mais, soutenus par un accord négocié au niveau de l'Association, ceux-ci se sont déroulés dans un climat de confiance et de coopération.

Claude Guittin quitte la **SIOAE 75** le 31/08/1999 pour prendre la direction de l'OUSTAL. L'intérim est assuré par Jean-Luc Mehl, directeur-adjoint, jusqu'au 11/02/2000. A cette date, arrivée de Marie-Martine Kellner, nouvelle directrice.

2001 – Le manque d'espace a des répercussions sur la vie du service, d'autant plus qu'il y a eu une augmentation de personnel due à l'application des 35 heures. Manque de bureaux pour faire les entretiens dans de bonnes conditions. La situation s'est encore aggravée avec les travaux de ravalement de l'immeuble.

L'ensemble du personnel a géré ces désagréments du mieux possible, en espérant que bientôt le service déménagera.

La fin de l'année a été marquée par l'intervention du Directeur général adjoint de l'Association auprès de l'ensemble des salariés du service, afin de faire un bilan sur la situation du **SIOAE 75**.

2002 – Période de crise à l'intérieur de l'institution, qui s'est soldée par le départ de la directrice, le 15/03/2002 et du directeur-adjoint, en mars. Après un intérim de 6 mois assuré par Mado Charbonnier, directrice du **SIOAE 93**, une nouvelle directrice, Madeleine Gardarin, a pris le Service en charge, à partir de septembre.

2003 – Le déménagement de la « rue d'Alsace » prévu depuis plusieurs années, a, enfin, eu lieu. Des locaux d'une superficie de 390 m² ont été trouvés et après quelques aménagements, le Service s'est installé au 43bis, rue d'Hautpoul 75019 PARIS. Ceci constitue une nette amélioration des conditions d'accueil pour les familles et de travail pour les salariés.

2004 - L'évolution des cinq dernières années montre une diminution du nombre des mesures d'IOE au profit des mesures d'**AEMO** ce qui occasionne un glissement financier de l'un vers l'autre. La séparation des deux activités demandée par la DPJJ et décidée par le conseil d'administration en octobre 2004 a pour objectif :

De mieux définir les missions. De prendre en compte la loi de décentralisation et les évolutions annoncées confiant la gestion des mesures d'**AEMO** à la DASES (Conseil Général), les IOE restant à la DPJJ.

Arriver à un redéploiement de l'I.O.E. à hauteur de l'habilitation de la **SIOAE 75** soit 210 mesures.

2005 - Le 3 avril, Monsieur Michel Prunières remplace Madame Gardarin à la direction du SIO.E 75.

En avril également, la séparation administrative et pédagogique du service **AEMO** et du service IOE est réalisée.

En septembre, présentation de cette nouvelle organisation aux magistrats du Tribunal pour Enfants de Paris.

Mi -octobre, la demande de renouvellement de l'agrément pour le service d'IOE est déposée à la Direction Départementale de la Protection Judiciaire de Paris.

2006 - Validation d'un nouveau projet de service par le conseil d'administration de l'AVVEJ Ce projet de service transmis à la commission d'habilitation en mars 2006 accorde une nouvelle habilitation pour 178 mesures d'**AEMO**. sur une durée de cinq ans.

Quant à l'IOE, l'habilitation qui était de 210, passe à 174 mesures. L'arrêté de la Préfecture de Paris précise que compte tenu des difficultés encore existantes, cette habilitation est provisoire et devra faire l'objet d'un nouveau contrôle en 2007. L'essentiel des efforts devra porter sur un retour à une activité positive après 3 années consécutives de déficit.

2007 – Il s'agit d'une année de stabilisation pour le service dont l'activité a été de 100% en I.O.E. et 104% en **AEMO**.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Un travail de réflexion s'engage quant à l'avenir du service compte tenu des enjeux qui traversent le secteur. Des projets se construisent: A.D (Aide Educative à Domicile), Accueil de jour en famille Relais, Médiation Familiale.

Par ailleurs le service s'est mis en conformité avec la loi du 2 janvier 2002 en élaborant un livret d'accueil à l'intention des usagers et un autre à l'intention des nouveaux salariés.

Cette année un atelier peintures et paroles d'enfants a vu le jour et a abouti à une exposition très réussie au théâtre Mouffetard le 04/06/2007.

2008 - Monsieur Michel Prunières rejoint la direction générale et Monsieur Didier Bertrand prend la direction du service.

Le nombre élevé de mesures d'IOE relevant de l'ordonnance du 2 février 1945 a suscité une réflexion quant aux procédures spécifiques à mettre en œuvre envers ces mineurs, des sanctions pouvant être prononcées à l'issue d'une IOE.

La loi du 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance amène le service à organiser des liens avec le service de l'Aide Sociale à l'Enfance compte tenu de l'obligation de lui communiquer en début de mesure des éléments de chaque situation et un rapport circonstancié en cours et en fin de mesure. L'application de la loi oblige le service à informer les familles de cette procédure.

En l'absence de budgétisation par les autorités de contrôle, la nouvelle obligation d'accorder une gratification aux stagiaires risque de limiter l'engagement des établissements et services dans les processus de formation.

Les mesures exercées auprès des familles et des mineurs étrangers induisent dans certaines situations le recours à des interprètes expérimentés.

Les activités et les vacances restent des outils pour aborder une connaissance culturelle, sportive, conviviale et engager des expériences de séparations apaisées.

Le service d'IOE a connu une activité à géométrie variable avec des hauts et des bas à savoir une alternance de sous-activité et de suractivité. Ces fluctuations d'activité compliquent la tâche de l'ensemble des professionnels tout en créant un sentiment d'insécurité très dommageable. Elles sont dues cependant aux décisions prises par les magistrats.

2009 - Le service choisit de réfléchir aux spécificités parisiennes mises en exergue par la Cour Régionale des Comptes (2008) et par les travaux préparant la révision du schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance. Cela a donné lieu à une évaluation interne sur les pratiques illustrée par deux vignettes cliniques dans le rapport d'activité 2009.

2010 - L'année 2010 a été une année charnière pour les deux services d'autant que M. Didier Bertrand quitte la direction ainsi que le responsable du secteur de l'**AEMO**.

Madame Claude Amiel prend la direction du service.

Le secteur IOE est confronté à la mise en œuvre de la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE) créée par une circulaire du 31/12/2010 qui rappelle que les investigations sont prévues par l'ordonnance du 02/02/1945 ainsi que par le code civil (Art 1183) pour préparer les

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

décisions des Juges des Enfants ou du Procureur. Cette démarche d'investigation est en matière civile une possibilité offerte aux juges, au pénal elle est une obligation.

Malgré ces changements, l'activité des deux pôles a été réalisée.

2011 - L'annonce de la diminution puis de la fermeture de l'activité IOE au 31/12/2011 justifiée par la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) pour résorber un déficit public important sur le plan régional, entraîne une réduction de personnels et de moyens.

Pour autant cette manière de considérer les dépenses sociales comme des charges pour la société s'avère contestable. En effet, elle fait l'impasse sur les conséquences humaines et économiques des processus d'exclusion et de paupérisation croissants.

Malgré l'avenir incertain, les professionnels du **SIOAE 75** n'ont pas renoncé à ce qui fait leur raison de travailler : l'aide à apporter à des jeunes en souffrance et à leurs familles.

Le projet de service est à revoir, à enrichir et quelques idées circulent déjà pour 2012.

2012 - Année de transition pour le **SIOAE 75**. Bien que n'ayant plus que l'**AEMO** comme seule activité, le service conserve sa place sur l'échiquier parisien (100% d'activité).

La stabilisation de l'encadrement a permis de lancer la réflexion sur le projet de service en revisitant et redéfinissant les pratiques.

L'événement majeur dans la vie du service a été l'exposition au théâtre Mouffetard des œuvres picturales réalisées par les enfants participant à l'atelier d'Art Plastiques. Le vernissage a eu lieu le 14 mai 2012.

De nouvelles perspectives de travail émergent. Le service réfléchit sur des modalités d'accueil spécifiques aux petits-enfants et aux adolescents. Son déménagement est envisagé dans le courant de l'année 2013 pour rejoindre le pôle de l'AVVEJ qui sera constitué rue Eugène Varlin dans le 10^e arrondissement de Paris avec le **SESSAD** et une MECS à créer (accord du département de Paris).

S.I.O.A.E 93 (SERVICE D'INVESTIGATION, D'ORIENTATION ET D'ACTION EDUCATIVE)

En 1980, les juges des enfants du tribunal pour enfants de Seine-Saint-Denis demandent à la COAE 75, de mettre, en place, une antenne à BOBIGNY pour qu'ils puissent adresser les jeunes et leurs parents dans un lieu proche du Tribunal. La Direction de l'Education Surveillée donne son accord, le 24 octobre 1980, pour l'ouverture de locaux en Seine-Saint-Denis.

Le 16 octobre 1981, l'antenne ouvre au 21, avenue Karl Marx à BOBIGNY, et des permanences sont organisées. Cela n'est en fait que la concrétisation d'une réalité ancienne, puisque la COAE 75 intervient, en Seine-Saint-Denis, depuis son ouverture en 1969.

1984 - Avec la décentralisation, le dialogue à établir avec les autres services de Seine-Saint-Denis, la participation aux réunions pour mieux "coller à la réalité" et aux besoins, l'idée d'une installation plus importante dans le département fait son chemin. De son côté, l'Education Surveillée souhaite voir l'antenne de Bobigny devenir un service autonome.

1985 - Avec le soutien de l'Association, l'autonomisation de l'antenne se prépare activement.

1986 - La COAE 93 est habilitée par arrêté préfectoral du 4/7/86 avec effet rétroactif au 1/1/86, acte de naissance officielle de ce nouveau service. Jean-Claude MICHAUD, qui vient de quitter CLAIREFONTAINE en prend la direction. L'écart entre ces deux dates traduit les tribulations administratives qui ont entouré cette création et laisse aisément imaginer l'incertitude vécue par toute une équipe sur le terrain.

Le service comprend trois types de prise en charge :

- COE (Consultation d'Orientation Educative) 80 cas.
- OMO (Observation en Milieu ouvert) : 74 cas.
- **AEMO** (Action Educative en Milieu Ouvert) 124 cas.

Il accueille des filles et des garçons de 0 à 18 ans et des jeunes majeurs (18 à 21 ans).

L'activité se répartit sur l'ensemble de la Seine-Saint-Denis, selon les besoins, en liaison avec les magistrats.

Agréments :

- Justice pour les COE et les OMO
- Aide sociale à l'Enfance et Justice pour les **AEMO**.

1987 - L'informatisation du Service est réalisée.

1988 Le Service est confronté à l'obligation de refuser des cas pour ne pas travailler en trop grande surcharge afin de préserver une bonne qualité d'intervention.

1989 - Parmi les nombreuses activités organisées dans le Service, citons l'une d'entre elles, « Les aventuriers de la COAE 93 » : Aventure menée par un groupe de jeunes suivis en milieu ouvert. L'idée était de faire découvrir leur environnement proche à de jeunes banlieusards qui

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

ont rarement quitté leur quartier HLM. Profitant d'un W.E prolongé, l'expédition est partie de Bobigny à la découverte de PARIS depuis la pyramide du Louvre jusqu'au quartier chinois en passant par les bateaux mouches sur la Seine

1990 - Le Service se définit comme une instance pluridisciplinaire de réflexion et d'intervention avec un responsable principal pour chaque cas et une évaluation collective.

Le service est saturé et propose la création d'une équipe annexe et la mise en place d'un réseau de familles d'accueil d'urgence car il faut envisager des possibilités d'accueil comme alternative à un placement institutionnel en urgence. Pour un certain type de jeunes, l'hébergement ponctuel lors d'une situation de crise au sein de la famille est inévitable. Les jeunes concernés ne présentent pas de grands troubles de la personnalité ni du comportement, mais relèvent d'un besoin immédiat de protection, d'accueil et de prise en charge personnalisée.

J.C MICHAUD quitte la COAE 93 pour rejoindre le **SESSAD**. Il est remplacé par Mado CHARBONNIER le 19 janvier 1990.

1991 – Le constat renouvelé d'une activité excédentaire génère, dès le début de l'année, une grande inquiétude. Ce constat signifie la non prise en compte de la qualité du service, avec ce qu'elle induit d'investissement des intervenants qui s'interrogent sur la qualité de leurs interventions, leur efficacité et leur cohérence.

1992 – Depuis le 1/1/1992, les Consultations d'Orientation Educative et les Observations en Milieu ouvert se sont fondues en une seule et même mesure d'IOE (**Investigation et Orientation Educative**). Désormais, la COAE 93 devient le **SIOAE 93 (Service d'Investigation, d'Orientation et d'Action Educative)**. La nouvelle mesure n'a pas fondamentalement changé la nature du travail, mais a donné lieu à des modifications administratives avec lesquelles il a fallu se familiariser ainsi qu'à des négociations avec les magistrats, pour arriver à maintenir l'idée d'une investigation plus ou moins longue selon les situations.

1993 - Un des constats pour cette année a été l'état de dégradation plus important et fréquent des situations pour lesquelles une première investigation était demandée :

- Sur 234 jeunes suivis en IOE, 101 avaient de 6 à 13 ans
- Sur 195 jeunes de 6 à 18 ans, 50 étaient non scolarisés
- Sur les 390 jeunes suivis en IOE et **AEMO**, 1/3 ont dû être placés.

Le 16/6/1993, Catherine LARGUIER, assistante sociale, est décédée dans un accident au cours d'un déplacement professionnel. Douleur vécue par toute l'équipe et par l'association.

1994 – Le Service s'est senti de l'année de crise vécue par le Tribunal pour enfants de Bobigny : plusieurs postes de magistrat étaient vacants. Ces mauvaises conditions de travail ont entraîné des retards dans les signalements, les audiences et les prises en charge. Or la rapidité de la réponse à l'acte posé est quelque chose d'essentiel dans un processus éducatif pour les jeunes.

1995 – L'équipe du Service attire l'attention sur la banalisation de l'intervention judiciaire, utilisée comme un recours naturel à une difficulté posée. Les situations présentées montrent bien qu'il s'agit d'une démission des adultes ou d'une carence en équipement scolaire ou social

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

de base. Par contre, l'intervention judiciaire se justifie pleinement dans nombre de situations dramatiques où seul le rapport à la Loi permet de maintenir un fonctionnement familial fragile et une nécessaire protection de l'enfant.

1996 – Projet pédagogique original : un groupe de 10 jeunes, garçons et filles, âgés de 13 à 18 ans tous originaires de Seine-Saint-Denis ont participé au Festival de Cannes, pendant une semaine. Ils devaient réaliser, notamment, un reportage sur ce qu'ils avaient vu et choisi de montrer. L'accompagnement était assuré par deux éducatrices et un technicien vidéo. L'ambition de ce projet a été de permettre à ces jeunes de se confronter, tant sur le plan technique que sur le plan relationnel, à un monde à priori inaccessible pour eux et seulement connu à travers le filtre du “ petit écran ”. Le séjour a été loin d'être de tout repos.

L'OPHLM a proposé au Service de nouveaux locaux plus spacieux et les organismes de contrôle ont autorisé les dépenses pour réaliser des travaux d'aménagement. La nouvelle adresse du **SIOAE 93** est la suivante : 145, avenue Jean Jaurès - BOBIGNY 93000

A la demande du département de Seine-Saint-Denis, l'AVVEJ a accepté l'intégration, dans l'Association, du **CME (Centre maternel éclaté)** 4, rue de Rome -93000 BOBIGNY, qui était géré jusque-là par l'APLJM (Association pour le Logement des Jeunes Mères). Monique FAUGERE, chef de service au **SIOAE 93**, devient Directrice adjointe et assure la responsabilité effective de **CME**. Mado CHARBONNIER assure conjointement la direction des 2 Services.

Ce service accueille 20 femmes seules, majeures avec enfant(s) de la Seine-Saint-Denis, en hébergement individuel en appartement et toute femme seule, majeure avec enfant(s) du 93, ayant une demande de logement sur le département.

Agrément: Aide sociale à l'Enfance

*(Compte tenu de l'autonomie du **CME**, une fiche personnalisée a été établie.)*

1997 - Constat du sous-équipement face à la demande des magistrats : on note un glissement progressif du nombre de familles à troubles pathogènes présentant une dangerosité importante nécessitant le placement de l'enfant et la difficulté grandissante pour trouver le lieu adapté à la situation. La carence de postes au Tribunal de Bobigny est toujours aussi importante.

1998 – Le projet d'une structure d'accueil de jour et de nuit, en Seine-Saint-Denis, avance. Il a recueilli l'approbation des diverses autorités concernées (Conseil général, Préfet, Justice et Municipalités). Il reste à trouver les modalités de financement pour les travaux à réaliser. Pour répondre à la suractivité du service, le Conseil général a créé un poste éducatif et la PJJ a autorisé, momentanément, l'augmentation du poste de psychologue d'un mi-temps.

Toujours à l'instigation des décideurs, mobilisation pour participer à la mise en place d'Assises départementales pour un projet fédérateur de la Protection de l'Enfance en Seine-Saint-Denis.

Nouvel outil pour le **SIOAE 93** : une jolie maison de campagne à neuf kilomètres de Provins, à une heure de Bobigny, permettant d'organiser des journées, des week-ends ou des semaines de transfert avec les enfants, petits ou grands, afin de créer une situation de rencontre, où l'exploitation du cadre contenant et convivial, favorisera l'observation à exercer.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

1999 – L'AVVEJ a été obligée de freiner, momentanément, l'avancement du projet « Rencontre 93 », prévu avec le plein accord du Conseil général, mais qui supposait un emprunt de vingt millions de francs. Cependant, la mise en place d'une structure d'accueil non traditionnelle n'est pas remise en cause.

2000 – Laurent DUPOND a été nommé chef de service éducatif.

On remarque une mutation sensible des modalités d'intervention auprès de publics en difficulté. De plus en plus de mesures exercées relèvent quasiment du Juge aux affaires familiales, car, même si elles restent ordonnées par le Juge des enfants, elles représentent des demandes d'évaluation concernant des mineurs pris dans le conflit des parents qui se séparent et qui deviennent incapables de les protéger. La forme prise par les situations de danger suivies par le Service quitte, en partie, la sphère des difficultés sociales pour rejoindre le champ des conflits familiaux.

2001 – Le travail régulier d'observation et d'évaluation des pratiques dans le Service, conduit l'équipe à élaborer deux nouveaux projets :

- Envisager une formation interne sur une longue durée, en présence de formateurs afin de « revisiter les pratiques éducatives et se poser la question de l'AEMO. aujourd'hui pour quels publics et quelles finalités ? »
- Donner une suite à l'expérience menée depuis quatre ans d'une maison de campagne mise à disposition des familles comme lieu de vacances et lieu d'observation des relations parents-enfants pour les intervenants. Malgré son intérêt réel, il a fallu l'interrompre car il était difficile pour le Service de faire vivre une maison éloignée de BOBIGNY.

Ce qui est visé, maintenant, c'est d'avoir une maison à proximité du SIOAE, ouverte aux familles, permettant, dans le cadre de l'AEMO judiciaire, d'offrir la possibilité de rencontres médiatisées « en terrain neutre » quand le conflit parental est exacerbé et ne permet plus à l'enfant de voir ses deux parents, ou bien quand la rencontre avec le parent est évaluée comme dangereuse du fait d'une pathologie psychiatrique.

Sur un autre plan, dans cette « maison de l'AEMO » il serait possible de recevoir les enfants ou les adolescents le mercredi ou pendant les petites vacances pour qu'ils pratiquent toutes médiations éducatives dont l'objectif reste d'offrir une alternative à l'entretien. D'autres activités médiatrices devraient bénéficier aux parents seuls ou en petits groupes en cherchant, à nouveau, à déplacer le cadre de la relation dans le but d'amorcer une dynamique de changement.

2002 - Année de transition, voire d'attente. En effet, un projet novateur sur le département, intitulé « Rencontre 93 » est en cours et mobilise Mado CHARBONNIER mais rien ne se décide vraiment.

La formation envisagée en 2001, s'intitulera **Recherche Action** et démarrera début 2003, elle sera organisée par l'A.R.I.P.

Sur le plan législatif, mise en route de la loi de rénovation sociale plus communément appelée Loi 2002, qui réforme la loi du 30/06/1975. Durant l'année, l'équipe a commencé à mettre en

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

chantier, avec l'aide de l'association, certaines dispositions de la loi et à appliquer de nouveaux dispositifs, comme le livret d'accueil ou le document individuel de prise en charge.

2003 - Cette année le service participe à un projet de recherche « Islam et Action Sociale » initié par le Ministère de la Justice.

Suite au constat d'une tendance pour chacun des intervenants à travailler sur un modèle « psycho-éducatif » perdant ainsi l'usage du « faire avec ou être avec » au profit d'une position d'expertise, un travail de réflexion est à l'œuvre. Il était temps de rassembler l'ensemble des personnes pour travailler sur les pratiques de chacun selon sa fonction, sans déconsidération pour le travail éducatif.

2004 - La Direction s'installe dans le pavillon de Drancy afin de pouvoir travailler à la réalisation du nouveau projet « Rencontre 93 ». Ce pavillon va offrir également des espaces de travail : salles de réunion, atelier comptines musicales, informatique, accueil des jeunes, espaces de jeux.

2005 - Le service a été bousculé et agité dans son fonctionnement du fait de la séparation de l'exercice des mesures d'I.O.E. et d'A.E.M.O. demandée par la PJJ.

Jusqu'alors la continuité de ces deux types de mesures nous semblait pertinente. En effet :

- Ne peut-on vraiment pas être celui qui, à la fois, fait l'hypothèse d'une problématique et propose des stratégies d'aide et de soutien.
- Comment se dégager de ce type de fonctionnement dans un service où la relation est considérée comme un lieu de révélation puis de mobilisation des ressources de la personne ?
- Comment faire rupture alors que le plus souvent les familles concernées ont connu des histoires jalonnées de phénomènes séquentiels et douloureux ?

Monsieur Laurent Dupont directeur adjoint annonce son départ en septembre pour assumer un poste de direction à l'A.V.V.E. J.

2006 - Le rythme mouvementé de l'institution s'est poursuivi cette année avec des mouvements de personnel dans l'équipe de direction notamment sur le poste de directeur- adjoint.

Les séjours intitulés « de dégagement » (deux éducateurs avec trois jeunes durant 3 jours) perdurent avec des effets positifs pour le travail éducatif.

2007 - Le service fête ses 20 d'existence le 29/03/2007 en invitant tous les partenaires pour une rencontre festive.

Le 1er octobre, à l'issue du séminaire de l'AVVEJ ayant pour thème « La Transmission » Madame Madeleine Charbonnier, directrice du service depuis le 19/01/1990, passe le relais à Madame Monique Besançon-Faugère. Dix ans auparavant, celle-ci a exercé une fonction d'éducatrice dans le service.

Le départ de Madame Madeleine Charbonnier est fêté le 20/09/2007.

Novembre 2007 voit les prémices d'une révolution dans la pratique du service à savoir la participation obligatoire d'un représentant du S.I.O.A.E aux audiences.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

2008 - Les mouvements de personnel ont été très importants induisant une charge de travail conséquente.

L'antenne d'**AEMO** ouvre ses portes mi-février à Aulnay -Sous -Bois.

Dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance, le Conseil Général propose à l'AVVEJ de signer une convention lui permettant d'intervenir dans le cadre de mesures administratives à domicile (AEAD) à la suite des mesures d'I.O.E ou d'A.E.M.O.

2009 - Les postes vacants ne sont pas pourvus et le recrutement s'avère difficile. En effet, le travail en milieu ouvert est ardu et peu attractif au niveau salarial.

Le service a néanmoins été en suractivité au cours de l'année. Il n'a pu répondre dans les temps aux demandes du Tribunal pour Enfants corroborant ainsi l'incohérence du système de protection de l'enfance. En effet, les magistrats prennent des décisions qui ne peuvent être exécutées faute de place dans tous les services du département.

L'Atelier « Image de Soi » initié en 2008 s'est poursuivi avec l'intervention d'une socio-esthéticienne, une éducatrice et une psychologue en faveur d'un groupe de 5 adolescentes.

2010 - Réorganisation du **SIOAE 93**. L'équipe d'IOE est redéployée sur les deux sites, Aulnay-sous-Bois et Bobigny. Cela permet d'équilibrer le nombre des mesures par site : 175 mesures d'**AEMO** et 101 mesures d'IOE.

Au dernier semestre 2010, la DPJJ, présente la refonte de l'IOE et de l'enquête sociale en Mesure Judiciaire d'Investigation Educative ou M.J.I.E.

Mise en place d'un groupe de parole sur la parentalité s'adressant à des parents volontaires dans le cadre de la mesure d'**AEMO**.

2011 - Après bien des turbulences, malgré un manque de personnel criant et des listes d'attentes toujours plus longues, le service tente de trouver des modalités d'organisation satisfaisantes. Dans ce contexte, les mouvements et les exigences paradoxales de l'administration complexifient le travail. En effet, la nouvelle mesure d'investigation restreint les moyens en personnel et de ce fait alourdit le travail.

2012 - Année de continuité malgré les changements et les crises auxquelles le **SIOAE 93** a dû faire face. La mise en place des nouvelles mesures d'investigation dites : Mesures Judiciaires d'Investigations Educatives (MJIE) ont exigé beaucoup d'attention et d'énergie d'autant que le recrutement du personnel nécessaire pour exercer ces missions a été laborieux. Les délais d'attente pour débiter les mesures se sont allongés portant préjudice tant aux jeunes qu'à ceux qui nous mandatent.

Cette réforme du travail d'investigation s'est répercutée sur l'activité du service tant sur le plan quantitatif que qualitatif : 40 mesures au lieu de 36 pour le travailleur social, 140 au lieu de 136 par psychologue.

Dans le cadre de l'exercice des mesures d'**AEMO**, le constat récurrent des difficultés d'expression de certains adolescents dans les entretiens et en relation duelle, a conduit les éducateurs à animer des séjours éducatifs qui se sont avérés bénéfiques.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

STUART MILL SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE

I – ACCUEIL D'URGENCE EN STUDIOS ET EN APPARTEMENTS

Le 2 novembre 1980, ouverture d'appartements au 6, Rue Monbauron à VERSAILLES pour femmes adultes, seules ou accompagnées d'enfants, dans le cadre du SAU 78, après de nombreuses démarches, recherches de logements où elles seraient acceptées et négociations pour obtenir le financement nécessaire à son fonctionnement.

Le service est proche de la mairie, du Tribunal de Grande Instance, du commissariat de police, des commerces : sa situation privilégiée facilite les démarches et le quotidien des personnes hébergées et de l'équipe, favorise les contacts avec les partenaires locaux.

Il dispose d'un appartement de trois pièces et de trois studios.

L'équipe se compose de la directrice, de deux éducatrices spécialisées, d'une éducatrice de jeunes enfants, d'une maîtresse de maison assurant les repas et l'entretien des locaux. Elle est rapidement complétée par l'arrivée d'une éducatrice spécialisée et d'une psychologue.

Le service est créé pour permettre aux femmes qui se retrouvent à la rue ou victimes de violences à leur domicile de bénéficier d'un accueil immédiat avec leurs enfants afin d'éviter que ces derniers ne soient placés, même provisoirement.

Fonctionnement :

Le service est ouvert en permanence :

- 24 H sur 24, 365 jours par an.
- Pas de critères d'admission.
- L'accueil se fait en fonction des places disponibles.
- Scolarisation immédiate des enfants.
- Prise en charge des enfants par une éducatrice de jeunes enfants pendant que les mamans sont au travail ou en démarches.
- Garde totale des enfants pendant l'absence prolongée de la maman (hospitalisation, maladie, accouchement) : le S.A.U s'adapte aux circonstances.
- Un séjour qui doit être le plus court possible mais jamais au détriment de la qualité de la prise en charge et de la solution de sortie qui doit correspondre à la demande de la personne accueillie dans la mesure du possible afin qu'elle ne se retrouve pas dans la même situation d'urgence quelque temps plus tard.
- Veiller à ce que l'enfant ne soit jamais « sacrifié » au profit de la mère et soit intégré dans un projet où il aura sa place véritable et une chance pour l'avenir.

Caractéristiques du service :

Accueil de type familial et non collectif pour respecter à la fois l'intimité et favoriser les échanges. Chaque famille dispose d'un studio proche de l'appartement où se déroule le quotidien : les repas pris en commun, les soirées, les entretiens, les contacts téléphoniques, les recherches actives de solutions.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Tous les studios et l'appartement sont regroupés dans la même résidence. Cette organisation permet aux femmes de recréer la structure familiale, le *chez nous* des enfants.

Une structure répondant à leur envie de venir et de changer d'existence, une mobilisation immédiate de l'équipe et de la femme pour mettre en place une solution de sortie.

Ce lieu est conçu :

- pour proposer à la famille la sécurité physique et matérielle immédiate, une écoute importante et les moyens d'organiser une nouvelle vie, pour l'accompagner dans ses démarches diverses auprès des administrations et des tribunaux, des services de police, des structures d'hébergement à long terme ou des organismes de relogement.
- pour permettre la reconnaissance pratique de la condition vécue par la majorité des femmes hébergées au S.A.U. : la violence subie, le besoin et le droit d'être protégées et défendues contre celle-ci.
- pour utiliser le temps de séjour afin d'essayer de mobiliser le conjoint qui a été la cause principale du départ, afin qu'il en prenne conscience et accepte de voir sa conjointe exprimer sa souffrance et sa volonté de vivre autrement.

Dans les **années 80** la situation des femmes victimes de violences ne retient pas l'attention des médias, c'est encore un sujet tabou, d'ordre privé. Il n'existe pas de structures d'hébergement d'urgence. La première association spécifiquement engagée contre les violences faites aux femmes date de 1975. Il s'agit de « **SOS femmes alternatives** » qui va devenir l'élément moteur d'une prise de conscience de la réalité des violences conjugales. Son hébergement ouvrira en Novembre 1980, dans le cadre du **SAU 78**.

Monique BLOQUAUX, à l'origine de ce service du **SAU 78**, choisit de donner à cet hébergement le nom d'un philosophe britannique John **STUART MILL** (1806-1873) l'un des pionniers du féminisme au masculin en Grande Bretagne. En 1865, John **STUART MILL**, politique engagé, met comme condition à sa candidature au Parlement l'inclusion dans sa plate forme électorale du droit de vote des femmes. Il prononce à la chambre des communes le discours célèbre dans lequel il préconise de remplacer le mot « man » (homme) par celui de « person » (personne) dans les textes officiels.

Philosophe humaniste, il pense que la société ne peut pas progresser si elle ne donne pas aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes. De tous les féministes au masculin John **STUART MILL** fut le plus convaincu et le plus courageux. Son combat lui tenait assez à cœur pour qu'il l'inscrive dans chaque acte de sa vie.

Il repose au cimetière d'Avignon. Le SAU a déposé sur sa tombe une plaque lui rendant hommage.

L'**AVVEJ**, ayant approuvé ce choix, le Service sera officiellement dénommé SAU **STUART MILL** par décision du Conseil d'Administration.

Dès l'ouverture, un avocat qui connaît le service, se propose aimablement de nous aider. Il rencontre les femmes mais son rôle reste celui d'un conseiller. Une avocate du barreau de Versailles, intéressée par notre projet s'engage à défendre sans contre partie financière les femmes insolubles et sans attendre l'accord de l'Aide Juridique (qui deviendra plus tard

l'Aide Juridictionnelle). Les dossiers concernant les violences conjugales sont complexes et exigent une bonne connaissance du problème et une intervention rapide.

Nous constatons vite que la majorité des femmes qui viennent au SAU sont ou ont été victimes de violences, les conséquences en sont multiples :

- privation du domicile familial
- errance
- biens personnels abandonnés, difficiles à récupérer
- pièces d'identité soustraites ou détruites
- perte du travail si hébergement d'urgence éloigné de celui-ci
- déscolarisation des enfants

Par ailleurs la femme qui bénéficiait d'un emploi stable, d'un logement, de la sécurité matérielle aura besoin malgré l'aide apportée de 18 mois à 2 ans au minimum pour retrouver des conditions de vie similaires.

A ces préjudices matériels il faut rajouter dans le cadre d'une séparation la pension alimentaire fréquemment impayée, les dettes de la famille endossées par la femme quand l'homme est insolvable ou disparu ; la charge 24 h sur 24 des enfants ou lorsqu'il y a partage de l'éducation problèmes soulevés par les droits de visite ou d'hébergement du père (le SAU est allé récupérer quatre enfants au Maroc emmenés illégalement par le père), les menaces et le harcèlement exercés par certains conjoints. Sans compter les graves traumatismes psychologiques subis par les femmes et leurs enfants.

Depuis sa création le **SAU 78**, a choisi de se mobiliser pour que les enfants ne se retrouvent pas à la rue ou dans les commissariats de police, pour qu'ils conservent le domicile familial laissé systématiquement au père.

De même, afin que les femmes économiquement dépendantes ne séjournent pas dans des centres d'hébergement par ailleurs saturés et inaccessibles nous louons des **appartements** à Versailles et les communes proches pour permettre aux femmes de bénéficier d'un appartement provisoire en attendant l'obtention de leur logement définitif.

Au fur et à mesure des besoins d'autres appartements sont mis à la disposition des femmes, des couples et des familles. Ces personnes sont accompagnées durant leur séjour dans ces appartements relais. Une participation financière leur est demandée en fonction de leurs ressources. Les familles les quittent exclusivement pour un logement définitif. Le SAU progressivement va disposer de **22 places d'hébergement** à VERSAILLES.

Le SAU travaille régulièrement avec les services de police qui accompagnent les femmes à leur domicile conjugal pour que celles-ci puissent récupérer leurs effets personnels et ceux de leurs enfants. Fréquemment le conjoint a changé les serrures, il faut conjuguer la présence de la police, du serrurier et du SAU....

Le 7 janvier 1985 création, à titre expérimental puis définitif, de la **BOUTIQUE** dans un autre quartier de Versailles peu éloigné de l'hébergement. Les anciennes du SAU en éprouvent de la fierté et se sentent solidaires de cette nouvelle naissance.

En 1986 l'hébergement des femmes adultes, seules ou avec enfants, ainsi que la **BOUTIQUE**, suite à l'application de la nouvelle loi de décentralisation, devient un service autonome, distinct du **SAU 78** : le SAU **STUART MILL** qui passe du prix de journée à la dotation globale.

En octobre 1989, dans le cadre de la campagne de sensibilisation contre les violences faites aux femmes, T.F.1. invite Monique BLOQUAUX à participer à une émission de télévision « MEDIATIONS », magazine produit et animé par François de CLOSETS qui traite de problèmes de société. Des invitations permettent à quelques éducatrices et anciennes d'assister à l'émission.

Une équipe de télévision vient passer 48 heures au SAU (hébergement et boutique) pour filmer les locaux et recueillir les témoignages des femmes qui le souhaitent.

Une émission de radio complète la participation du service à cette campagne.

En novembre 1989 le propriétaire de l'appartement de la Rue Monbauron nous informe de son intention de le vendre après nous l'avoir loué pendant dix ans. Nous pourrions faire jouer notre droit de préemption, mais l'association ne dispose pas des moyens financiers pour cette opération. Cette situation risque de remettre en cause le service lui-même.

Décembre 1989, Monsieur Claude EVIN, alors ministre des Affaires Sociales et Madame Hélène DORLHAC, Secrétaire d'Etat à la Famille, souhaitent visiter deux structures, ouvertes la nuit, dans la région parisienne.

Un hébergement parisien et **STUART MILL** à Versailles sont retenus. Les responsables politiques locaux sont présents dont certains restent dîner, au service, avec les ministres. Au cours d'un dîner convivial les problèmes du SAU sont évoqués ainsi que son fonctionnement technique, ses projets, ses attentes...

Le Président du Conseil Général se porte acquéreur de notre appartement mis en vente. Le département devient propriétaire des murs du SAU et l'**AVVEJ** la locataire. Cette offre inespérée, sauve le service en même temps qu'elle démontre que son action est reconnue et appréciée dans le département.

La **BOUTIQUE**, complémentaire de l'hébergement, est le lieu idéal pour l'exercice des droits de visite du père et même avant toute procédure de justice pour que les enfants qui le souhaitent reprennent contact avec leur père dans des conditions favorables.

Elle sauvegarde l'anonymat du lieu d'hébergement et sa tranquillité. Nous sommes du reste sollicités par les magistrats qui recherchent un endroit adapté à ces situations. Mais l'exiguïté de la boutique et l'organisation que cela nécessite ne nous permet pas de répondre à cette attente.

Le 12 décembre 1990, le SAU fête ses dix ans d'hébergement d'urgence. Les quelques 300 personnes venues partager ces moments émouvants ont bien du mal à évoluer dans cet espace devenu depuis longtemps trop petit. Le public très hétérogène enrichit les échanges et contribue à l'ambiance conviviale qui anime cette soirée. Depuis sa création, plus de 600 femmes ont été accueillies avec leurs enfants dans ce service créé pour elles. Beaucoup sont restées en contact avec nous.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Elles sont nombreuses à être revenues nous dire combien le S.A.U. les avait aidées. Elles reviennent accompagnées de leurs « petits » devenus de grands adolescents, perplexes devant l'enthousiasme de leur mère à évoquer une époque plutôt dramatique mais dont elles ont gardé le souvenir d'une renaissance.

En juin 1992, nouvelle participation à l'émission télévisée « MEDIATIONS » pour faire le point sur les problèmes évoqués 3 ans plus tôt : Changements, évolutions, progrès etc. Le domicile familial reste la propriété de l'homme. Mais il y a une prise de conscience des médias concernant la violence conjugale et ses conséquences multiples. Dans les commissariats de police les femmes sont mieux accueillies grâce aux stages de formation mis en place pour le personnel.

Les femmes ont une meilleure connaissance de leurs droits, elles savent qu'il est possible de porter plainte dans tous les commissariats de police ou dans les gendarmeries sans être éconduites sous prétexte d'incompétence territoriale, que la production d'un certificat médical n'est pas un préalable au dépôt de plainte, même s'il est dans l'intérêt de la victime de faire établir des constatations médicales le plus vite possible et que par ailleurs le dépôt sur main courante n'entraîne pas le déclenchement de la procédure pénale contrairement à la plainte qui informe l'autorité judiciaire de l'existence de faits constituant une infraction pénale.

Le nouveau Code Pénal issu des **lois du 22 juillet 1992** applicable le 1^{er} mars 1994 reconnaît la particulière gravité des violences dites conjugales puisqu'il prévoit un délit spécifique et des circonstances aggravantes liées à la sphère familiale. Les actuelles violences s'assimilent aux anciens *coups et blessures volontaires*.

Le SAU participe de façon active aux instances relatives aux droits des femmes :

- Aux commissions de travail à la Délégation Régionale des Droits de la Femme,
- Aux journées nationales et régionales,
- Au Centre d'Information des Droits de la Femme et de la Famille (CIDFF) créé en 1982 et dont Monique BLOQUAUX est depuis l'origine membre du Conseil d'Administration. Ce centre est en contact régulier avec les structures d'hébergement tant au niveau régional que national.

En septembre 1995, le service est représenté à la 4^{ème} CONFERENCE DES FEMMES à PEKIN.

Plus de 40.000 femmes venues de tous horizons se partagent un espace pékinois sous haute surveillance policière. Des banderoles rappellent le thème de la conférence : EGALITE - DEVELOPPEMENT - PAIX. 181 états présents adoptent une plate-forme d'actions en faveur des femmes. Ce qui se dégage surtout de cette conférence de Pékin c'est la mobilisation importante des femmes, leur détermination forte à vouloir défendre et faire respecter dans le monde ces valeurs.

Au SAU la famille existe sans le père. Il est absent et omniprésent. Il manque aux enfants en même temps soulagés de ne plus avoir à craindre sa fureur, libérés des conflits conjugaux, rassurés pour leur mère généralement cible de la violence du père et à l'égard de laquelle ils se sentent investis du devoir de protection. Ils réapprennent, loin des querelles familiales, à jouer, à rire, à manger dans le calme, à chahuter, à s'abandonner à l'insouciance de l'enfance qu'ils

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

avaient été amenés à perdre pour s'investir malgré eux dans des histoires d'adultes qui les dépassaient mais dont ils se sentaient néanmoins solidaires et responsables.

Parfois les conjoints se manifestent au SAU : ils ont trouvé l'endroit où leur femme séjournait. Ils manifestent leur colère à l'interphone et déversent leur agressivité sur l'éducatrice quand leur femme ne souhaite pas les voir. D'autres viennent à la demande de leur conjointe et à la nôtre, faire le point. C'est l'occasion pour eux d'entendre que leur compagne avait des raisons de partir, qu'elle a pu exprimer sa souffrance, sa volonté de vivre autrement et qu'il y a des gens pour reconnaître ce droit.

Les solutions de sortie du SAU doivent être l'aboutissement des réflexions des femmes, de leurs efforts fournis pendant leur séjour, des échanges avec l'équipe, d'une mobilisation forte qui les conduit progressivement vers une réorganisation matérielle de leur quotidien et aussi et surtout vers un projet de vie personnelle enrichissant.

Le **01/02/2000**, Monique BLOCQUAUX cesse ses activités professionnelles. Le départ de la personne qui a imaginé, mis en place et dirigé une réponse sociale innovante, marque un moment important dans l'histoire du S A U.

Février 2000 : un intérim de direction est assuré par Jacques DAIGNIERE, chargé de mission à l'AVVEJ. A la fin février, arrivée de Rosa LESEURRE, nouvelle directrice.

- Février / mars 2000 : changement dans les habitudes professionnelles de chacun, au travers de la mise en place des 35 heures qui entraîne des changements dans les horaires.
- Avril 2000 : au plan départemental, ouverture par la DDASS de la réflexion sur le nouveau schéma départemental 2000-2003.
- Mai 2000 : premières réunions sur la nécessité à VERSAILLES d'un lieu d'accueil de jour pour des femmes seules et/ou accompagnées d'enfants, en errance ou très isolées chez elles.
- Novembre 2000 : Journées portes ouvertes au S A U : **l'internat fête ses 20 ans.**

2001 a été une année de mise en place et de confrontation à la pratique des changements intervenus en 2000. Elle a été marquée à **STUART MILL** par le passage en CROSS du projet d'extension, la finalisation du projet inter-partenarial *d'accueil de jour « Espace Femmes en errance »*, et le travail inter-partenarial, dans le cadre de la CLI, avec Monsieur le préfet VILBOIS (analyse et préconisations de réponses nouvelles pour les bénéficiaires du R M I).

2002 –Pour la troisième année consécutive, il y a eu une suractivité tant au niveau du SAU que des appartements relais. Cette suractivité s'explique, en partie, par la pénurie de logements sociaux qui tend à rallonger les temps de séjour dans les appartements relais.

L'équipe du CHRS **STUART MILL** a mené une recherche-action avec le Collège Coopératif de MONTROUGE, à partir de la notion de « victime » à laquelle chaque équipe est confrontée :

- Femmes « victimes de violences conjugales » au S A U
- Femmes en errance, « victimes sociales », à la BOUTIQUE.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

2003 – Création d'un poste de chef de service. Ce poste permet de mieux coordonner le travail des équipes du S A U et de la BOUTIQUE. Par ailleurs, il permet également de répartir les astreintes avec le Directeur.

Fin août, Rosa LESEURRE a quitté ses fonctions de directrice à **STUART MILL** pour prendre la responsabilité de l'**OUSTAL** et son successeur, Jean-Alexandre MADEJ est arrivé le 28 août 2003.

II – LA BOUTIQUE

Le 7 janvier 1985, le SAU **STUART MILL**, crée à Versailles avec l'appui de l'Association un lieu d'accueil pour hommes et femmes de tous âges, de toutes situations familiales, conditions sociales. Il naît de la volonté de vouloir atteindre sans restriction les personnes en grande difficulté et les aider par une réinsertion progressive à redevenir actrices de leur propre vie.

Complémentaire de l'hébergement, ce lieu intègre la souffrance de l'homme rencontré jusqu'alors occasionnellement à l'urgence. A l'origine de ce projet, Monique BLOCQUAUX, soucieuse de proposer cet accueil dans un espace convivial, éloigné dans sa conception du service social classique, choisit une boutique avec pignon sur rue, facile d'accès. Implantée dans le quartier Saint-Louis, le plus ancien de la ville, elle est insérée dans les commerces qui bordent sa rue, menant à la magnifique Pièce d'Eau des Suisses qui abrite sous ses ombrages les sans-abri de la Cité Royale.

Les locaux : une grande pièce d'accueil avec mezzanine et poutres apparentes précède une salle plus petite conçue pour faciliter l'attente dans un contexte agréable.

A l'étage, deux pièces au plafond bas et sans identité particulière deviennent deux bureaux rapidement exigus.

Au rez-de-chaussée, une cuisine peu éclairée, non aménagée, permet aux éducateurs de se restaurer et sert également d'espace pour accueillir les personnes toujours plus nombreuses.

Un escalier étroit mène à un petit grenier qui abrite le matériel dévolu à un dépannage rapide. Des fenêtres donnent sur une cour intérieure pavée.

STUART MILL, déjà connu pour son hébergement d'urgence et son implication dans la vie locale, va dans sa nouvelle entité « boutique » s'intégrer au quartier et faire partie de son paysage.

Après accord des services de l'urbanisme, **STUART MILL** appose son nom sur la façade de ce lieu d'accueil ouvert sur la rue.

Fonctionnement :

La Boutique offre ses services dans un contexte extrêmement souple :

- Souplesse d'horaires : ouverture six jours sur sept du lundi au samedi de 9 heures à 19 heures sans interruption. Une réponse téléphonique de nuit, une intervention si besoin, complètent la prestation de jour. Cette organisation laisse à chacun un créneau accessible.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

- Souplesse dans l'intérêt qu'elle porte à tous : hommes et femmes, célibataires, couples, familles, adultes, jeunes, adolescents et enfants, toute personne en difficulté passagère ou en rupture totale de vie familiale, sociale, professionnelle, en situation de détresse matérielle et humaine.
- Souplesse dans la prise en charge : aide diversifiée et personnalisée. Elle gère l'urgence en répondant aux besoins de première nécessité (hébergement, alimentation, soins), convaincue qu'on ne fait pas de projets le ventre creux et le corps affaibli.

Elle assure un accompagnement à long terme, sans impératif de délai, pour aider les personnes à retrouver une existence satisfaisante, une vie personnelle équilibrée, une place véritable dans la société.

Dès la création de la **BOUTIQUE**, la directrice et deux éducatrices y assurent des permanences

La Boutique a bénéficié d'une subvention ministérielle exceptionnelle pour sa création. Son fonctionnement est intégré dans le budget global de l'hébergement après beaucoup de difficultés, aucun crédit n'étant prévu pour ce type de prise en charge novateur.

Une collaboration s'instaure vite entre la Boutique et la Préfecture, les services de la ville, la DDASS, la Mairie, les services du logement, les services de police, l'ANPE, les structures hospitalières, les associations caritatives et les autres, les structures d'hébergement à long terme qui existent, congrégations religieuses, paroisses, particuliers...etc....

En 1985, il n'y a pas d'hébergement d'urgence dans la ville, ni dans le département mis à part nos studios d'urgence qui n'hébergent pas les hommes. Cependant, 60 % des personnes qui franchissent la porte sont à la rue. Il faut les renvoyer vers la capitale, donner à chacun de quoi se déplacer pour gagner son hébergement parisien, de quoi manger, survivre. Trouver un hébergement d'urgence est un casse-tête quotidien.

En 1986, le service quitte le **SAU 78** et devient autonome, en application de la Loi de décentralisation, et complète son équipe.

Constitution de l'équipe :

- Deux éducateurs
- Deux éducatrices

Et pour l'ensemble des services constituant le SAU **STUART MILL** :

- Une psychologue
- Une secrétaire
- Une comptable.

La Boutique se mobilise, déterminée à être à l'écoute et à traiter les problèmes sans attendre et sans restreindre son champ d'action. Elle s'implique dans toutes les formes de pauvreté, matérielle, affective, psychologique, formes d'injustice, racisme, violence.

Elle collabore et échange avec toutes les instances publiques et privées - qu'elles concernent la vie sociale, familiale, professionnelle, la santé, la justice etc. avec les structures d'Ile de France

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

et au-delà pour trouver les solutions et améliorer avec le concours de ses partenaires les conditions d'existence d'une population éprouvée.

Elle se donne pour principe de ne jamais remettre une personne à la rue et de ne jamais laisser une demande sans réponse. Cette déontologie sera parfois très difficile à maintenir.

En 1988, l'hôtel social Saint-Yves, sous l'impulsion du Secours Catholique qui est l'un de nos premiers partenaires, crée son hébergement d'urgence et accueille quelques nuits les personnes à la rue. Son existence va considérablement améliorer la nôtre.

Nous acceptons le dépôt de bagages pour les personnes en errance qui n'ont pas de point de chute.

Nous servons de boîte à lettres pour tous ceux qui n'ont pas de domicile fixe.

Nous proposons la domiciliation, indispensable pour les démarches, les recherches de travail, l'établissement de cartes d'identité et de dossiers. La Préfecture nous agréera beaucoup plus tard et entérinera cette prestation établie dès l'ouverture de la Boutique.

Ecrivain public, nous aidons les personnes à rédiger leur courrier, leur CV, constitution de dossiers divers etc.

La loi du 1^{er} décembre 1988 instaure le REVENU MINIMUM D'INSERTION. Cette allocation va donner aux personnes vivant dans un dénuement total une aide financière, leur conférer des droits et une véritable identité.

Le SAU s'implique dans ce dispositif pour lequel il obtient tous les agréments.

Il est représenté par la directrice :

- Au Comité Départemental d'Insertion (CDI) qui détermine les moyens nécessaires à l'harmonisation de l'ensemble des actions mises en œuvre dans le département.
- Au Programme Départemental d'Insertion (PDI) et au Programme Départemental pour le Logement (PDL), qui développent les objectifs que l'Etat et le Département se proposent d'atteindre dans le domaine de l'insertion et du logement et définissent les moyens à mettre en œuvre.
- A la Commission Locales d'Insertion (CLI) qui examine les contrats d'insertion élaborés par les organismes instructeurs et leur mise en œuvre.

Ces instances, co-présidées par le Préfet et le Président du Conseil Général, sont constituées de :

- représentants de l'Etat
- conseillers généraux
- représentants des communes
- associations désignées par le Préfet et le Président du Conseil Général.

A la demande de l'Etat, la Boutique accepte de collaborer au dispositif de l'ASI (appui social individualisé) qui s'adresse aux chômeurs de longue durée.

Après les Travaux d'Utilité Collective (TUC), les Contrats Emploi Solidarité (CES) voient le jour et permettent à une population au chômage de longue durée ou n'ayant jamais travaillé de reprendre contact avec le monde du travail de façon progressive.

Les CES s'enchaînent, laissant insatisfaits les bénéficiaires qui se voient réduits à des modules de remise à niveau, ne leur donnant pas accès à un véritable emploi. Les personnes qualifiées ne trouvant pas de travail s'introduisent dans ces contrats CES réservés au départ aux plus démunis face à l'emploi. L'exclusion ne cesse de progresser malgré les efforts des associations et les moyens déployés pour lutter contre elle.

Le chômage pourrait toute tentative d'insertion.

Le 7 janvier 1990, la Boutique a cinq ans et affiche une activité sans cesse en hausse : 104 % d'augmentation du nombre de visiteurs, les trois quarts dans une situation préoccupante. Son utilité n'est plus à démontrer. Véritable observatoire, elle peut vérifier les besoins qui émergent et anticiper sur les réponses à donner. Ce souci constant de s'adapter aux individus, d'être en adéquation avec la réalité de terrain l'ont conduite à être co-fondatrice et partenaire d'associations et de dispositifs divers.

Pour répondre aux problèmes prégnants du logement, création de l'Association CHRS 78 en 1992 qui deviendra CAPLOGY : initiative prise par les responsables de structures d'hébergement pour faciliter le relogement des personnes accueillies.

Création en 1994 du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ). Même initiative mais en faveur des 18 à 30 ans pour leur permettre d'accéder à un logement malgré leurs faibles ressources et leurs difficultés sociales.

En 1990, nous constatons déjà une augmentation sensible des jeunes de moins de 25 ans, souvent à la rue, ayant suivi une scolarité décousue s'achevant sans diplôme, sans formation professionnelle, sans emploi, sans projet, sans attaches familiales véritables, « largués » à la majorité après avoir connu des placements successifs dont ils ne gardent que le manque à vif d'un père et d'une mère, perturbés, désabusés, consommateurs occasionnels d'alcool ou de stupéfiants, sans revenus.

Les hébergements d'urgence ne sont pas adaptés à leurs problématiques. Les foyers que l'on a cru bon de supprimer sous le prétexte qu'ils n'en voulaient plus, ont été remplacés par des chambres en ville où la plupart ne sont pas prêtes à vivre une indépendance qui ressemble plus souvent à une grande solitude qu'à l'accès à une liberté qu'ils convoitaient avant leur majorité. Les jeunes ressentent cette absence de réponse comme une sorte d'abandon. Ils sont insécurisés et peu confiants dans l'avenir.

Des mesures en faveur des jeunes sont mises en place, mais concernent peu ceux de la boutique qui n'en sont pas encore là dans leur évolution.

Le Plan 1000 Emplois, accessible après le passage en :

- Contrat emploi solidarité (CES)
- Contrats de Retour à l'Emploi (CRE)
- Contrats de Réinsertion en Alternance (CRA)
- Stages d'Insertion et de Formation à l'Emploi (SIFE)

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

- Contrats de qualification etc....

ne suffit pas à sortir les jeunes de l'exclusion.

Nous louons une chambre d'hôtel à l'année proche de la boutique. Les jeunes s'y succèdent auxquels nous évitons les hébergements d'urgence collectifs. Cette chambre nous permet d'engager avec eux une amorce d'insertion.

A la boutique, ils se sentent reconnus, compris des adultes qu'ils découvrent. Une confiance s'instaure qui va leur permettre de revenir régulièrement, de sédentariser leur quotidien, d'aborder leur avenir professionnel et leurs problèmes personnels.

Cette même année, le C.D.I. attribue au SAU **STUART MILL** une subvention pour le financement d'actions proposées par le SAU en faveur des bénéficiaires du R.M.I.:

- Action logement
- Insertion sociale.

Nous passons de 2 à 4 appartements relais. (les deux premiers sont déjà mis en place dans le cadre de l'hébergement d'urgence).

Le lancement de la campagne Pauvreté-Précarité remobilise, favorise la mise en place de nouvelles réponses et renforce l'efficacité de celles qui existent déjà.

Places d'urgence dans les centres d'hébergement qui fonctionnent sur du long terme dans les hôpitaux pour la période d'hiver.

En 1991, l'hôtel social Saint Yves héberge les familles dans la journée, pendant la semaine. Accueil, qui soulage nos permanences et offre la possibilité à ces familles de venir à la boutique réorganiser leur avenir sans faire l'amalgame entre projet d'insertion et présence occupationnelle. Le Secours Catholique propose également un accueil de jour du lundi au vendredi.

Les permanences du samedi à la Boutique sont une des spécificités de **STUART MILL**, ouvertes, quand les autres services sociaux sont fermés, elles répondent aux problèmes d'urgence (hébergement, alimentation et autres), elles donnent à celles et à ceux qui travaillent pendant la semaine, la possibilité de venir sans être pénalisés du fait de leur activité professionnelle que nous encourageons vivement par ailleurs.

L'heure tardive de fermeture (19 heures.) permet également aux personnes suivies à la boutique d'attendre à l'abri l'ouverture de leur hébergement. La Boutique favorise aussi les contacts avec les animateurs de ces structures et permet de faire avec eux le point sur les situations.

Les services de la Préfecture, de la Police, les substituts de permanence au T.G.I., les urgences de l'hôpital savent qu'ils peuvent compter sur nous. Les personnes apprécient de pouvoir échanger avec nous qui sommes un peu plus disponibles que les autres jours, sur des propos éloignés de leurs préoccupations quotidiennes. Les familles (anciennes de l'hébergement ou de la boutique) passent après leurs courses, contentes de maintenir des liens qu'elles n'ont pas envie de rompre.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

La boutique ressemble parfois à un hall de gare. Une population hétérogène, de toutes nationalités s'y côtoie, s'y retrouve ou s'y découvre. Nous souffrons d'un manque évident de place et sommes confrontés à une augmentation de 631% depuis sa création. 44% par rapport à l'année précédente ; toujours plus de personnes nouvelles et de familles dont un pourcentage élevé de femmes seules avec enfants à la rue.

La violence familiale est fréquemment à l'origine de cette errance et la femme qui en est victime, dont le quotidien matériel était assuré, va connaître, elle aussi, la même précarité économique que les familles socialement désinsérées.

En 1993, ouverture d'un hébergement de nuit pour les hommes à Versailles les « MORTEMETS » prioritairement destiné aux sans-abris qui vivent en campement à la Pièce d'Eau des Suisses. Comme avec l'hôtel Saint Yves nous allons travailler en étroite collaboration avec cette nouvelle structure et assurer l'insertion des hommes hébergés qui en manifestent le désir !

Pour faire face à ce surcroît de travail dont l'amplitude ne cesse d'augmenter au fur et à mesure des besoins et des réponses apportées, la directrice demande un demi-poste éducatif qui est accordé dans le cadre du P.D.I.

La somme de travail que représentent de telles prises en charge est considérable. Elles exigent une attention soutenue. La problématique des situations lourdes, l'état dépressif d'un grand nombre, le comportement de ceux que la souffrance a rendu agressifs sont difficiles à gérer et demandent une maîtrise constante de sa propre sensibilité, une connaissance certaine des réponses à donner, l'attitude appropriée.

Les contacts avec nos partenaires sont constants. Nous recevons les visites d'un certain nombre de représentants d'associations et d'organismes divers qui souhaitent réfléchir avec nous sur les moyens mis en œuvre ou à imaginer pour améliorer nos réponses. Nous accueillons également des stagiaires d'écoles en formation (éducateurs, directeurs, assistants sociaux, infirmiers,) ou étudiants en faculté venus étayer une thèse sur des sujets que nous traitons chaque jour (violence, chômage, exclusion, toxicomanie, famille, précarité etc.), des journalistes, des élus, des médecins, des particuliers etc... Echanges enrichissants, prometteurs de progrès.

Nous avons établi des relations amicales avec le voisinage, sollicité leurs compétences professionnelles. Il contribue à titres divers à notre mission : dépannage en mobilier, matériel pour enfants (poussettes, layette, etc.).

Nous avons mis en place un cours de rattrapage scolaire animé par une dame qui consacre bénévolement plusieurs heures par jour, samedi compris, aux personnes qui préparent un examen ou qui apprennent pour la fierté d'en savoir plus, d'être un citoyen comme les autres et un interlocuteur privilégié.

En 1990, le F.S.L. (Fonds solidarité logement) qui se substitue au F.A.R.G. (Fonds d'Aide au Relogement) va, grâce à la garantie qu'il propose aux bailleurs, permettre l'accès au logement des personnes dont les ressources étaient insuffisantes pour obtenir un logement.

Nos six appartements relais tournent à plein. Les familles ne les quittent que pour un appartement définitif.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

En 1993 et 1994, malgré les campagnes d'hiver, les Restos du Cœur, les Banques alimentaires, les stages et les chantiers d'insertion, les aides diverses, tous les efforts réunis, la précarité ne cède pas.

L'Etat interpellé répond en promouvant des hébergements d'urgence installés à la hâte dans des locaux inoccupés pas forcément appropriés. Paradoxalement, le ministère des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville décide une diminution de 5 à 20% du budget alloué aux Centres d'Hébergement et de Réadaptation Sociale (CHRS).

Ce budget, qui conduit à terme au démantèlement de services entiers contraints à l'impossibilité de fonctionner, porte des conséquences terribles pour la population la plus démunie de France.

La Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réadaptation Sociale (FNARS) organise en avril 1994 à travers la France une semaine d'action pour défendre la mission d'insertion des services d'accueil. Sans cette notion, l'hébergement provisoire n'est qu'une réponse à court terme et ne résout pas les problèmes de fond.

Le SAU participe activement aux manifestations, rassemblements, meetings, comités de liaison sur le plan régional et national. Quelques-unes de ces réunions se tiennent à **STUART MILL**.

Les professionnels n'ont plus la cote, ils coûtent trop chers, bénévoles et animateurs occasionnels encadrent à peu de frais ces structures d'urgence saisonnières qui ne prévoient pas l'avenir.

Le SAU qui a anticipé sur les demandes faites par le Ministère à l'adresse des centres d'hébergement, à savoir réserver des places pour l'urgence et mettre en place des lieux d'accueil, va néanmoins subir dans son budget des coupes sombres qui déstabilisent gravement son fonctionnement: gel de postes et suppression des mois de remplacements d'été sans lesquels ni la boutique ni l'hébergement ne peuvent maintenir leur rythme.

Nous décidons à contre-cœur de fermer exceptionnellement la boutique au mois d'août. C'est « du jamais vu » à **STUART MILL** qui fonctionne depuis plus de quatorze ans sans avoir jamais procédé à la moindre réduction d'horaires. Nous avisons la Préfecture, la D.D.A.S.S. et nos partenaires de notre décision. Les réactions ne tardent pas !

Les premières émanent du préfet Claude ERIGNAC, en poste depuis janvier 1993 dans les Yvelines, et que nous connaissons bien. Peu de temps après son arrivée à Versailles, il prend contact avec le S.A.U. qu'il visite. Il manifeste à l'égard de **STUART MILL** de l'intérêt et de l'estime. Nous entretenons avec lui une relation de confiance favorisant une collaboration sincère et efficace.

Pendant cette période difficile où chaque jour est une gageure pour maintenir l'équilibre financier du service et faire face à l'urgence sociale dans la plus totale ignorance du lendemain, le préfet soutient notre action, désapprouve les mesures de restriction prises à l'égard du S.A.U. et redonne au service tous les moyens de poursuivre sa mission.

Son appui est déterminant pour l'avenir de **STUART MILL**. Mais plus encore que les moyens financiers retrouvés, c'est cette reconnaissance du travail accompli venant d'un homme connu pour sa rigueur et son exigence qui est essentielle pour le S.A.U.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Ce partenariat exceptionnel implique une fidélité absolue du S.A.U. à sa mémoire.

Les sans papiers, non expulsables, non régularisables sont légion. Situation bâtarde qui dans sa perversité autorise des hommes et des femmes à séjourner sur le territoire français sans aucun moyen de subsistance et qui les condamne à l'exclusion la plus terrible qu'il soit : vivre sans existence légale. Elle favorise par ailleurs le travail au noir et l'exploitation.

La boutique est confrontée régulièrement à ces situations « burlesques » qui entretiennent chez les personnes qui en sont victimes des espoirs fous, déçus par les réponses négatives de l'Office Français Pour les Réfugiés et Apatrides (O.F.P.R.A.) débordé par les demandes.

Nous procédons à quelques régularisations dont les intéressés sont pour certains expulsables, mais que nous sentons tout à fait intégrables. Rude tâche ! Nous devons ces réussites aux interventions du préfet, du secrétaire général et du directeur de l'administration générale de la préfecture sans lesquels les familles concernées ne bénéficieraient pas aujourd'hui, d'un toit, d'un travail et d'une intégration sociale.

Les problèmes d'alcoolisme sont depuis l'ouverture du service une de nos préoccupations majeures. Les jeunes comme les moins jeunes sont touchés par cette dépendance qui compromet gravement leur vie sociale. En 1993, la boutique est associée à la mise en place d'une permanence spécifique pour la prise en charge de ces personnes.

Nous constatons que parmi les personnes venant à la boutique un grand nombre souffre de troubles psychologiques. Non reconnues comme malades par la médecine, les personnes souffrant de ces troubles sont renvoyées au social. Une mobilisation des acteurs sociaux, des médecins généralistes et psychiatres aboutira à la mise en place de permanences d'accueil et de soins.

Le 19 décembre 1995, les 10 ans de la boutique marquent une nouvelle étape et soldent une décennie de travail intense. Elle constate que 60% des visiteurs sont des hommes, qu'ils et elles ont entre 25 et 35 ans pour la majorité. Un tiers des personnes reçues est étranger en provenance d'Afrique Noire et des Pays de l'Est. Beaucoup ont retrouvé un emploi, un logement, une vie sociale équilibrée grâce aux efforts considérables qu'ils ont fournis joints à ceux d'une équipe qui sait allier le professionnalisme à la générosité et avec le concours de tous les amis partenaires qui ont participé à leur niveau à ces réinsertions. Nous éprouvons toujours le même plaisir à retrouver nos collaborateurs pour quelques heures de détente auxquelles se joint le Préfet venu « en ami ».

La loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre l'exclusion nous donne de nouveaux moyens pour lutter contre la pauvreté. Elle comprend 159 articles qui visent des mesures nouvelles relatives à l'emploi, à la santé, à la citoyenneté, aux moyens d'existence, à l'éducation et à la culture.

Sur le terrain ces dispositions vont se matérialiser et renforcer les dispositifs déjà existants : les emplois jeunes et le programme TRACE (Trajet d'Accès à l'Emploi) pour les jeunes de 16 à 25 ans, ouverture des modules déjà existants tels que CES et SIFE (Stage d'Insertion et de Formation à l'Emploi), ainsi que d'autres concernant la santé tels que les PASS (Permanences d'accès aux soins de santé), la CMU (Couverture Médicale Universelle), les veilles sociales, les numéros verts d'urgence... etc....

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

La Boutique a toujours utilisé, dès leur mise en place, ces nouveaux outils. Elle s'est mobilisée pour que leur application dans le département se fasse rapidement, elle a toujours répondu aux demandes des autorités locales pour réfléchir et aider à leur matérialisation.

L'ensemble des dispositifs mis en place depuis l'ouverture de la Boutique à Versailles, les efforts conjugués de tous les acteurs locaux et départementaux ont changé considérablement le paysage social de la région. Ils ont surtout permis à des milliers d'hommes et de femmes de retrouver une véritable autonomie, une nouvelle citoyenneté, une dignité et favoriser chez certains le goût de la solidarité, cette solidarité nationale qui, au-delà des aides et gestes charitables, promeut la fraternité.

Dans sa conception du monde et de l'hétérogénéité des individus qui le composent, **STUART MILL** a souhaité s'ouvrir sur l'extérieur, ne rien faire qui ne soit en adéquation avec la vie et ses exigences, ne rien bâtir qui ne soit une invitation aux autres.

Cette ouverture permet de ne jamais boucler la boucle, d'être toujours en recherche, de s'adapter continuellement et de ne pas s'ennuyer dans un travail social abouti.

Le 01/02/2000, Monique BLOCQUAUX, cesse ses activités professionnelles à **STUART MILL** pour faire valoir ses droits à la retraite. Le départ de la personne qui a imaginé, mis en place et dirigé une réponse sociale innovante, marque un moment important dans l'histoire du SAU. Après l'intérim assuré par Jacques DAIGNIERE, chargé de mission à l'**AVVEJ**, la nouvelle directrice, Rosa LESEURRE, rejoint l'établissement fin février.

Février / mars 2000. L'application des 35 heures a eu des conséquences sur les horaires d'ouverture de la BOUTIQUE. Pour éviter que les éducateurs ne se retrouvent seuls, particulièrement en fin de journée, moment sensible, il a été décidé de réduire l'amplitude d'ouverture. Désormais, la BOUTIQUE est ouverte 6 jours sur 7 de 9h à 18 heures, sauf le samedi où elle ouvre de 10h à 16 heures. Le service continue à assurer une présence téléphonique, en dehors des heures d'ouverture de la BOUTIQUE et ce 24h. sur 24, dimanches et jours fériés.

2002 - A la BOUTIQUE, l'augmentation de la fréquentation continue à un rythme record : en deux années, le taux de progression du nombre de personnes accueillies a été de 77,86 % et celui du taux de progression du nombre de visites de 49 %.

L'équipe de **STUART MILL** a mené en 2002 une recherche-action avec le Collège Coopératif de MONTRouGE à partir de la notion de « victime » à laquelle chaque équipe est confrontée :

- Femmes « victimes de violences conjugales » au SAU.
- Personnes en errance, « victimes sociales » à la BOUTIQUE.

2003 - Création d'un poste de chef de service. Ce poste permet de mieux coordonner le travail des équipes du SAU et de la BOUTIQUE. Par ailleurs, il permet également de répartir les astreintes avec le Directeur.

Fin août, Rosa LESEURRE a quitté ses fonctions de directrice à **STUART MILL** pour prendre la responsabilité de l'**OUSTAL**. Son successeur, Jean-Alexandre MADEJ est arrivé le 28 août 2003.

III - ACCUEIL DE FEMMES AVEC ENFANTS

2004 :

- La boutique a davantage orienté son activité sur l'accompagnement social :
- Domiciliation à buts divers (demandes d'asiles, ouverture de droits à l'Assurance maladie, ouverture de compte bancaire, ...etc...)
- Ouvertures de droits au R.M.I et droits en général.
- Orientations vers des services spécifiques (juridique, mission locale, centres d'alcoologie).

Suppression cette année de l'allocation d'accueil qui permettait aux demandeurs d'asile de bénéficier d'un petit pécule à leur arrivée. Les migrants en attente de régularisation se retrouvent sans ressources et sans droit de travailler.

L'application de la loi du 2 janvier 2002 conduit à préciser par écrit les diverses modalités de fonctionnement des trois services : Boutique Sociale, Service d'Accueil d'Urgence, Appartements Relais. Toujours dans le cadre de cette loi, l'établissement a fait l'objet d'une évaluation interne menée par l'**ANREL**.

2005 - L'activité de la Boutique est toujours en augmentation avec 1016 visiteurs (dont 336 demandeurs d'asiles politiques et 55 pays représentés).

La Boutique domicilie 1451 personnes dont 535 pour cette année.

Au-delà du montage de dossiers des bénéficiaires à la Boutique sociale, il s'agit avant tout de créer un lien avec ces personnes et engager un réel travail d'inscription sociale.

Comme en 2004, l'étroite collaboration avec les services de la préfecture, le commissariat de police et la C.A.F. a confirmé un net recul des usurpations d'identité.

2006 - L'activité du C.H.R.S **STUART MILL** a connu un pic très élevé de la fréquentation des dispositifs.

Parmi les étrangers reçus à la Boutique, il n'y a plus de ressortissants de Pologne ni de Yougoslavie. En revanche, sont apparus des ressortissants du Tibet, d'Afghanistan, d'Irak.

Le nombre de demandeurs d'asile politique diminue massivement. Il est de plus en plus exigé et non plus privilégié la domiciliation/hébergement plutôt que la domiciliation uniquement postale qui permet d'enclencher le processus de régularisation. Une inscription en CADA est préconisée par les services de la préfecture. Dans ce cas, la Boutique n'assure pas l'accompagnement social.

Le temps de séjour des familles sur la structure hébergement est de 10 mois.

2007 - Le projet d'extension du C.H.R.S a été déposé en janvier auprès des services de la DDASS. En revanche le projet de création des ateliers d'expression à destination des personnes considérées dans la grande exclusion, n'a pas été agréé.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

A la Boutique, une petite révolution s'est opérée puisque chaque éducateur dispose désormais d'un ordinateur. Cela a permis la mise en réseau de l'enregistrement et du traitement des informations recueillies.

2008 - Le bilan de cette année est globalement positif malgré quelques turbulences liées principalement à des mouvements de personnel :

- En juin, deux éducatrices du S.A.U ont pris leur retraite après 25 ans d'exercice dans ce même service.
- La Boutique quant à elle est passée d'un effectif de cinq salariés à la fin du premier semestre à deux au second semestre. Cela a eu comme incidence la diminution de l'amplitude d'accueil du public.

Le 19 juin, le projet d'extension de l'établissement est passé devant le CROSMS de Paris avec l'obtention d'un avis favorable. La capacité actuelle de 22 lits passera à 68 lits lorsque les crédits seront alloués.

De manière générale, l'établissement reste en étroite collaboration avec tous les partenaires qui interviennent auprès des personnes en grande difficulté sociale.

2009 - Deux événements majeurs ont affecté le fonctionnement et l'avenir de l'établissement.

Depuis sa création la Boutique était financée par la DDASS 78 et pour deux postes éducatifs par le Conseil Général 78. Ce dernier, en juin 2009, supprime le financement de l'un de ces postes du fait de « La Crise » ce qui engendre une journée de fermeture pour l'accueil des usagers. Néanmoins cela n'entraîne pas la diminution du nombre de visiteurs qui est de 7000 personnes. Pour autant les conditions d'accueil et d'écoute sont altérées.

En décembre 2009 une première enveloppe financière de la DDASS 78 permet la réalisation du projet d'extension de l'établissement.

Le travail d'évaluation interne de **STUART MILL** a conclu ainsi : Les pratiques professionnelles sont bonnes et conformes mais certaines sont à formaliser.

2010 - Année d'un double anniversaire : les 30 ans du service d'accueil d'Urgence et les 25 ans de la Boutique.

Trois événements importants : La Boutique s'est trouvée missionnée par les services de DDASS/DDCS 78 pour accueillir et traiter les dossiers des demandeurs d'asile.

Le Conseil Général 78 a arrêté de financer l'Action Insertion dans le cadre du RSA, la reprenant à son compte pour des raisons administratives et financières. Cela oblige les personnes à perdre les liens établis avec les travailleurs sociaux de la Boutique.

Création de 6 lits supplémentaires au service d'Appartements Relais portant l'effectif global de 14 à 20 lits. De ce fait, les bureaux administratifs du C.H.R.S déménagent rue des Chantiers.

Un service départemental d'accueil est créé : le SIAO (Service intégré d'accueil et d'orientation) qui permet de centraliser les demandes d'hébergement au niveau départemental mais qui ne sera pas sans conséquence sur les modalités partenariales entre les structures d'hébergement.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

2011 - L'année 2011 s'est déroulée conformément aux objectifs fixés, c'est-à-dire maintenir l'activité des trois services au niveau des engagements pris.

La mise en place du SIAO sur les départements n'a pas facilité la recherche d'hébergement pour les familles contrairement à l'objectif de fluidité recherché.

2012 - Pour mémoire, le C.H.R.S. (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) **STUART MILL** se compose :

- D'un Service d'Accueil d'Urgence (femmes faisant l'objet de violences conjugales et leurs enfants).
- De 6 appartements Relais de 20 places (couples ou familles monoparentales).
- De la Boutique Sociale (Accueil de jour de personnes en très grande précarité avec possibilité de domiciliation par arrêté préfectoral).

L'activité de l'année s'est réalisée bien au-delà des objectifs fixés, ce malgré l'extension des deux services (Appartements Relais et Accueil d'Urgence) qui étaient passés en 2010 de 46 à 68 lits.

En revanche la Boutique a dû suspendre provisoirement les domiciliations et fermer à plusieurs reprises de temps à autre (une journée) afin de réguler la charge de travail en lien avec un trop grand afflux d'usagers.

La pauvreté et l'exclusion prédominent toujours. La question sociale actuelle renvoie à la dégradation du lien social, de la solidarité, à la croissance des inégalités, à la déstabilisation des formes de travail, à la montée de l'insécurité sociale, aux processus d'exclusion de certaines catégories de la population. La Boutique qui privilégie l'accueil de tout public, a toute sa raison d'être et de rester ouverte le plus possible. Un travailleur social supplémentaire serait le bienvenu.

VERS LA VIE (ASSOCIATION)

Créée par **Jean-Claude FERRAND** et déclarée le 21 Mars 1951 à la Préfecture de police de PARIS (JO du 21/04/51), l'association a son premier Siège Social chez Monsieur **Jean-Claude FERRAND** - 1, Rue du Docteur Clemenceau 75015 PARIS.

Monsieur BUISSON est élu président le 16/03/1951

La 15/02/1952 création de l'INSTITUT DE REEDUCATION (I.R.) le **LOGIS** implanté à SAINT-LAMBERT-DES-BOIS (Département de Seine et Oise devenu département des Yvelines) avec une petite équipe issue majoritairement du scoutisme.

Le 16/12/1952 le siège social est transféré au Logis à SAINT-LAMBERT-DES-BOIS.

Monsieur CARTON est président du 17/06/1956 au 11/06/1966, puis Monsieur POULAIN assure la présidence du 12/06/1966 au 31/05/1969. Ce sera ensuite Monsieur GATINEL qui exercera la présidence du 01/06/1969 au 31/12/1977.

Le 15/09/1970, création du Foyer éducatif le **VIEUX LOGIS** implanté à YERRES (Essonne) et qui sera transféré à MONTGERON (Essonne) le 01/01/1987. Ce foyer, d'abord conçu comme une structure de suite du **LOGIS**, deviendra autonome et réalisera le concept d'établissement décentralisé.

Le 15/09/1971, création de l'INSTITUT DE REEDUCATION (I.R.) **BEAULIEU** implanté à ANNECY LE VIEUX (Haute-Savoie). Il s'agit là d'une initiative de Jean MICHEL-BÉCHET, ancien éducateur du **LOGIS**, qui tient à ce que cet établissement soit rattaché à **VERS LA VIE**.

Le 01/01/1972, création d'une **DIRECTION GENERALE** de l'association au Siège social.

Dès l'origine, **Jean-Claude FERRAND** estime que chaque association porte et supporte le poids de son histoire. Les différentes instances ne constituent en aucune manière un cadre imposé. L'intérêt de la question réside dans la recherche de l'harmonisation des pouvoirs législatifs et exécutifs qui ne doivent pas être étanches, mais rester en inter-relation.

Il fait partager ses vues à ses collaborateurs et aux administrateurs. Il met en place un Conseil de Direction qui réunit l'ensemble des responsables des Services et des établissements autour du Directeur général, à l'exclusion de tout autre. Cette instance deviendra plus tard la **Commission Technique**.

Il souhaite et réalise que cette instance, composée essentiellement des acteurs de terrain, ait la responsabilité de la qualité du travail et dirige l'action. Elle a aussi pour mission de proposer les expériences nouvelles, de modifier les structures anciennes, d'assumer l'exécution et la gestion de ses projets, dès lors qu'ils ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Les directrices et directeurs qui la composent embauchent et débauchent le personnel, proposent et défendent leur budget prévisionnel sous leur responsabilité, avec l'appui de la direction générale. Comme les directeurs dans leur service ou établissement, le Directeur général a mission d'animation et de coordination pour l'ensemble de l'association dans le respect des responsabilités de chacun.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

Le pouvoir exécutif mis en place est essentiellement technique. Il s'appuie sur une structure administrative et de gestion la plus performante possible qui est au service des options techniques. Cette structure veille au respect des dispositions légales, réglementaires et conventionnelles à tous les échelons de l'association.

Le but recherché est de responsabiliser au maximum les personnes à tous les niveaux par une cascade de délégations de pouvoirs.

Dans cette optique, la décentralisation du pouvoir empêche les responsabilités de se diluer. La mise en commun des moyens, la centralisation des actions à partir d'**OPTIONS FONDAMENTALES** communes assurent la cohésion de l'ensemble.

Ces options précisent que la vie de l'association dépend essentiellement de l'équilibre entre le législatif et l'exécutif, équilibre subtil et vital. Le rôle de l'assemblée générale reste essentiel au cœur de la vie associative : elle élit les administrateurs, qui élisent le Bureau, lequel élit le Président.

La notion de membre de droit va à l'encontre de la conception de la Loi de 1901 : un membre de droit n'est plus une personne, mais le représentant inamovible d'une institution qui souvent contrôle l'association. Cet état de fait rend impossible un fonctionnement démocratique.

Le début de l'année 1973 marque une étape importante. Monsieur Jean BEGUE, Président de l'**AEJM** propose à **Jean-Claude FERRAND** d'assumer, conjointement avec ses responsabilités de Directeur général de l'Association Vers la Vie, celles de Directeur général de l'**AEJM** qui est en difficulté depuis le départ en retraite de Marie-Thérèse PERRIN, fondatrice et directrice générale de cette Association.

Le 29 Mai 1973, **Jean-Claude FERRAND** est nommé Directeur général de l'**AEJM**. Il dirige alors officiellement les deux associations, sa rémunération étant répartie à 50 % dans les budgets de chaque direction générale. Commence alors un long travail en commun avec cette association dans le cadre d'une direction générale commune, qui assume, sous son autorité, la délicate gestion de deux associations, deux Conseils d'administration, deux Bureaux, etc.

L'idée d'une fusion des deux associations fait petit à petit son chemin, les administrateurs se regroupent en deux Conseils d'administration composés des mêmes membres avec réunions communes.

En 1975, une commission de travail réunissant les administrateurs et les cadres de la Direction générale mettent en chantier les nouveaux statuts de la nouvelle association à présenter à l'approbation du Conseil d'Etat, approbation obligatoire du fait de la reconnaissance d'utilité publique de l'**AEJM**. C'est l'Amiral Raymond ENFRUN, Contrôleur général de la Marine et administrateur commun des deux associations qui mène cette démarche, auprès du Conseil d'Etat, avec une rapidité remarquable.

Ces nouveaux statuts intègrent les thèmes chers à **Jean-Claude FERRAND**, tels que la décentralisation du pouvoir et la centralisation des actions à partir d'**OPTIONS FONDAMENTALES** communes qui sont celles ayant présidé à l'esprit de **VERS LA VIE** depuis sa création.

Monsieur GATINEL Charles, Président de **VERS LA VIE** est élu Président de l'**AEJM** le 28 Avril 1976 et conduit les dernières négociations pour l'union des deux associations. Le 23 Mai 1977, l'**AEJM** devient l'**AVVEJ** et le 1^{er} janvier 1978 la fusion est effective.

Entre temps a eu lieu, le 15/09/1973, la création d'un Service de soins à domicile LA SABLIERE (voir **SESSAD**) implanté à PARIS (14^e). Ce service constitue une ouverture sur le milieu de vie habituel des jeunes.

Le 01/01/1976, intégration de la Consultation d'Orientation et d'Action Educative (voir **SIOAE 75**) créée par l'association « Le Home de Fontenay » à FONTENAY-SOUS-BOIS (Val de Marne) à la suite de contacts avec Roger BELLO, directeur de ce service. L'association s'ouvre ainsi sur le secteur de la justice et sur le milieu ouvert.

Le 01/01/1977, intégration du REFUGE créé par la CONGREGATION NOTRE DAME DE CHARITE à Versailles (Yvelines) en 1804 et devenu Foyer Educatif l'**OUSTAL**. Il s'agit là, pour l'association, du premier établissement de filles qui va être progressivement restructuré, avec l'aide matérielle de la congrégation, pour répondre aux nouveaux besoins des adolescentes.

Le 01/04/1977 création d'une Section d'Accueil d'Urgence au sein du foyer éducatif l'**OUSTAL**, section qui deviendra le 13/04/1978 le **Service d'Accueil d'Urgence SAU 78** pour adolescentes, implanté à FONTENAY-LE-FLEURY puis transféré à BOIS D'ARCY (Yvelines).

Le 24/12/1980 extension par création d'une unité de vie pour 10 adolescents et jeunes majeurs à FONTENAY-LE-FLEURY (Yvelines). Ce projet, piloté par Jean et Monique BLOQUAUX, s'élabore en collaboration avec le Tribunal pour Enfants, la DDASS 78 et la Direction Départementale de l'Education Surveillée.

Le 17/11/1977, dissolution de l'association (JO du 01/12/1977) et transfert de toutes ses activités et avoirs à l'Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes (**AVVEJ**). Ce passage s'est fait sous la présidence de Monsieur GATINEL Charles.

Pour la suite de la vie de l'association voir la fiche **AVVEJ**.

N.B. – Les séminaires, qui se déroulent tous les deux ans et qui constituent un moment important de la vie associative, ne figurent pas sur cette fiche. En effet, il existe une fiche **SEMINAIRES** et vous trouverez dans la bibliothèque de votre établissement ou de votre service le compte rendu détaillé de chacun deux.

VIEUX LOGIS (LE) INSTITUT DE REEDUCATION

C'est une création de l'IR LE **LOGIS**. Dès **1968**, il est question d'un foyer de post-cure de 15 à 20 lits pour des jeunes venant du **LOGIS**.

Une Convention est signée, le 1^{er} décembre **1969**, avec la Préfecture des Yvelines, portant création d'un foyer de post-cure (annexe du **LOGIS** à Saint-Lambert) à YERRES de 12 lits pour garçons de 18 à 21 ans. Il s'agit d'offrir à des jeunes venant du **LOGIS** en fin de formation professionnelle et dans l'impossibilité d'un retour en famille, un lieu d'hébergement et une prise en charge éducative plus légère.

C'est dans un bâtiment, situé 9, avenue de l'Abbaye à YERRES 91330, appartenant à Monsieur et Madame BAUDOIN que s'implante ce nouveau service. Madame BAUDOIN était la sœur du Docteur De PALMA, médecin du **LOGIS** et ami de **Jean-Claude FERRAND**.

Cette maison au bord de l'Yerres, portait le nom de « Vieux Logis », nom maintenu comme dénomination de cette annexe du **LOGIS**, qui se trouve implantée dans une zone urbaine en pleine expansion. Il est proche du Centre Educatif Guillaume BUDET proposant un ensemble de structures (Collège, Bibliothèque, Centre culturel, etc....) permettant aux premiers pensionnaires (une dizaine) de profiter au maximum de ces équipements.

L'équipe éducative est animée, successivement, par Serge LAMBEAUX (ancien chef de Service éducatif du **LOGIS**) puis par Ginette BISCARONDO-SYLVAIN (Educatrice de l'Association Notre Dame de la Montagne à Annecy, possédant une grande expérience en milieu ouvert).

Le modèle de prise en charge éducative s'impose petit à petit comme structure d'accueil à part entière. Et c'est devant les demandes de plus en plus nombreuses que cette annexe devient le 15 Septembre 1970 l'INSTITUT DE REEDUCATION LE **VIEUX LOGIS**, nouvel établissement autonome de l'Association **VERS LA VIE**. Antonio CASTRO en est le premier Directeur.

Un poste de **MAITRESSE DE MAISON**, au sens actuel du terme (Avenant 285 du 8 Juillet 2003 de la CCNT 1966) est créé et c'est Eliane LAMBEAUX qui occupe ce poste et qui, après Carmen MEMOIRE au **LOGIS**, lui donne sa dimension technique et éducative. C'est Consuelo CHIMENTO qui prendra sa succession.

Le 01/11/1975 : Arrêté de la Préfecture de l'ESSONNE portant l'effectif de 12 à 18 jeunes de 14 à 21 ans.

Le 12 Avril 1977, Roger LE GUILLOU prend la Direction de l'établissement. Pendant plusieurs années le **VIEUX LOGIS** va devenir un véritable laboratoire d'expériences éducatives.

Il s'agissait de répondre à chaque situation individuelle des jeunes pris en charge. Ainsi, verront le jour, des prises en charges aussi différentes que

- L'unité familiale d'hébergement (U.F.H.)
- La plate-forme éducative parisienne
- La satellisation des unités de vie, d'une dizaine de lits :

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

- « Mainville » à DRAVEIL
- « La Poirée » à CROSNE
- le lieu de vie à BOUZONVILLE (Loiret)

Le 12 mai 1980, l'association signe un accord sous seing privé avec René SOBRERO, éducateur spécialisé, qui met ses locaux « La Ferme aux bois » à BOUZONVILLE (Loiret) à la disposition du Foyer pour y faire fonctionner des *appartements ruraux*.

Après le passage en CRISMS, un nouvel arrêté de la Préfecture de l'Essonne, en date du 13 juin 1980, modifie la capacité d'accueil. : Le **VIEUX LOGIS** est habilité pour 66 jeunes, garçons et filles de 12 à 21 ans (moins de 12 ans en cas de fratrie) présentant des difficultés, originaires du département de l'Essonne et de la région Ile de France : 16 en logements ruraux, 16 en foyer, 14 en logements urbains, 9 en familles d'accueil, 11 en chambre en ville :

- Un foyer d'action éducative à CROSNE
- Un foyer d'action éducative à DRAVEIL
- Une « plate-forme éducative » de chambres en ville (Essonne et PARIS)
- Un foyer éducatif rural à PITHIVIERS
- Des Unités familiales d'Hébergement (accueil de 1 à 3 jeunes à domicile)

Roger LE GUILLOU quitte le **VIEUX LOGIS** le 30 septembre 1982. Il est remplacé par Jean Jacques GOURDON. On passe alors du « laboratoire » à l'« institution », plus conforme à l'évolution des règles administratives de plus en plus contraignantes.

1983 - Le **VIEUX LOGIS** veut maintenir les intérêts d'une structure éclatée en petites unités qui allient souplesse de la réponse, ajustement aux besoins de chaque jeune pour que chacun puisse trouver véritablement sa réponse, mais cela n'empêche pas de se poser des questions.

Avec l'appui de l'association, le directeur décide de fermer les UFH (Unités Familiales d'Hébergement) compte tenu d'une certaine dérive de cette initiative intéressante. Mais l'esprit de création pédagogique, au service de chaque cas individuel des jeunes, demeure avec le soutien de la DDASS puis du Conseil général de l'Essonne après la décentralisation qui place l'établissement sous compétence départementale.

En 1985, le **VIEUX LOGIS** se compose, ainsi, autour de la direction et des Service administratifs et communs de 6 structures : Sur les communes de YERRES (1 unité de vie), BRUNOY (1 unité de vie), DRAVEIL (1 unité de vie pour accueil à courte durée et 2 unités de vie pour accueil à durée plus longue) sont implantés cinq foyers (formules locatives accueillant chacun 10 jeunes). Un service éducatif de chambres en ville de 16 chambres, à PARIS pour l'instant, constitue la sixième structure.

Vente de la maison de BOUZONVILLE (Loiret) qui était considérée comme l'antenne verte du **VIEUX LOGIS**

Le 01/02/1986, dans le cadre des nouvelles compétences suite à la décentralisation, est signée une Convention avec le Conseil général de l'Essonne reconnaissant l'équipement décentralisé du « **VIEUX LOGIS** : 5 unités d'accueil (foyers) et 1 service de chambres en ville.

En **1986**, le bail de YERRES arrivant à terme, l'association acquiert des locaux au 115, Avenue de la République 91230 MONTGERON, pour installer plus correctement la direction et les services administratifs. Cette adresse devient l'implantation officielle de l'Etablissement. Commence alors la mise en place, pour l'ensemble des structures, de temps de réflexion et de formation intitulés, « *Les journées d'étude du Vieux Logis*. Il est envisagé de les organiser annuellement.

1987 – Une nouvelle unité de vie « les Hêtres » ouvre à DRAVEIL, centrée sur l'accueil d'urgence. Après s'être développée, la plate-forme parisienne (ou chambres en ville) est ramenée dans l'Essonne. Ce déménagement prévu en juillet 1986, ne s'est réalisé qu'en janvier 1987, pour des raisons immobilières. Le Service d'Accompagnement Educatif (SAE) est officiellement créé pour 16 lits, avec possibilité d'admission directe (en hôtels ou chez des amis) à partir d'ordonnances de placement provisoire du Juge des Enfants.

Le **VIEUX LOGIS** a vu enfin aboutir favorablement une demande d'habilitation JUSTICE qui était en cours depuis de nombreuses années. Le 28/09/1987 Habilitation Justice au titre de l'article 375 et suivants du Code civil et le 04/07/1988, par extension, au titre de l'ordonnance du 02/02/1945.

1990 – La location de la maison du 9, rue de l'Abbaye à YERRES, qui a vu le démarrage du **VIEUX LOGIS**, a cessé cette année, après 20 ans d'utilisation. Une page d'histoire est tournée, deux si l'on ajoute la fin de la location du pavillon de Mainville, parce qu'il y a dix ans, ce pavillon avait été le précurseur de l'organisation actuelle

Pour la première fois au **VIEUX LOGIS**, est élaboré un *Projet Pédagogique* avec l'ensemble du personnel. Ce projet respecte, dans son fonctionnement, les options fondamentales de l'**AVVEJ**.

Les **JOURNEES DE FORMATION** (organisées dans l'établissement depuis 1986 avec vocation de formation interne) ont choisi pour thème en 1990 « LA SANTE DES ADOLESCENTS ». Cette année, ces Journées ont été ouvertes aux collaborateurs de l'extérieur et ont connu une large participation.

On peut signaler, également, la mise en place de 3 groupes de recherche : L'usure professionnelle, Réflexion sur le SIDA en milieu éducatif, parents hospitalisés et enfants placés.

1993 – Le SECV (Service Educatif des Chambres en Ville) installé à MONTGERON, redémarre. L'extension de 12 lits de ce Service va permettre d'améliorer et de diversifier les réponses éducatives pour les jeunes majeurs(es) – de plus en plus nombreux – en situation de rupture familiale ou bien en rupture de placements successifs.

Cette extension s'accompagne d'un étoffement de l'équipe (5 éducateurs au lieu de 3 éducateurs et une augmentation du temps de psychiatre) ce qui offre de bien meilleures conditions de travail.

L'effectif du **VIEUX LOGIS** est ainsi porté à 78 jeunes dont 32 en chambres en ville. Parallèlement il a pu être obtenu de donner à chaque service les moyens en termes de postes éducatifs à savoir 6 postes dans chaque pavillon d'internat.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

1995 – Année de réflexion sur le passé, sur l’avenir du projet institutionnel et sur l’analyse des pratiques, l’année 1995 a été marquée par le départ du directeur, Jean –Jacques GOURDON présent dans l’établissement depuis 13 ans.

Il a su donner les impulsions nécessaires pour faire évoluer ce foyer vers sa configuration actuelle en 5 équipes : établissement décentralisé, délégations de pouvoirs claires et précises, projet éducatif constamment travaillé et remis à jour grâce à la réflexion des équipes. Il a quitté le **VIEUX LOGIS** le 31/12/1995 pour rejoindre un autre établissement de l’Essonne.

Le 13 Mars 1996, le Président nomme Catherine CABANNES, Directrice de cet Etablissement aux multiples facettes pédagogiques.

Beaucoup de difficultés d’embauche : absence de diplômés, absence de candidats masculins, absence de candidatures, tous ces manques sont devenus le lot de l’embauche en internat pour adolescents. Cette année a vu 7 embauches (dont 6 embauches féminines) au sein des équipes éducatives, dont 5 éducateurs spécialisés, une monitrice éducatrice et un CDD dans l’attente de l’embauche d’un éducateur diplômé.

Ainsi réitère-t-on sans cesse nos annonces en recherchant désespérément des candidats masculins. Suite à quelques rencontres avec des directeurs d’école, il semble que les éducateurs en formation ne s’orientent plus vers les jeunes en internat mais vers le handicap et les nouvelles formes de travail social. Reste la question de la revalorisation financière inhérente aux contraintes de l’internat.

1997 - L’ensemble des équipes a réfléchi sur la spécificité de la pratique avec les « jeunes ayant subi des maltraitements sexuels », à travers un écrit préparatoire aux Journées Techniques organisées avec l’Institut de Recherche et de Formation à l’Action Sociale (IRFASE) en direction de tous les établissements de l’Essonne. La réflexion a porté sur les difficultés particulières que les équipes rencontrent avec ces jeunes dans leurs attitudes et leurs comportements, et sur la complexité du rapport entre le jeune, la machine judiciaire, la sanction pénale et ses conséquences familiales et économiques.

Après 6 mois de travaux importants, c’est à la mi-juillet que la Poirée a intégré sa nouvelle maison à CROSNE. Les jeunes ont participé activement au déménagement et ont montré, à travers leur adhésion au changement, à quel point ils sont valorisés par la taille, la qualité et la beauté de la maison.

En 1997, les adresses des différentes structures sont les suivantes :

- L’Abbaye : 102, rue Gabriel Péri – 91330 YERRES
- Les Hêtres : 1, allée des Hêtres – 91210 DRAVEIL
- Mainville : 1bis, rue Victor Hugo – 91210 DRAVEIL
- Crosnes (ex Poirée) 4ter, rue Jean Jaurès – 91560 CROSNES
- SAE (Service d’Accompagnement Educatif en Studios)
101 ter, avenue de la République – 91230 MONTGERON
- Direction et services administratifs : 115, avenue de la République
91230 MONTGERON

1998 – Le départ de la directrice, Catherine CABANES (le 1^{er} décembre) et de deux chefs de service (en septembre et octobre) ont rendu le dernier trimestre de l’année plus délicat et, de ce

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l’AVVEJ et avec son accord*

fait, les admissions de nouveaux adolescents ont été plus difficiles à réaliser. La difficulté récurrente à recruter des éducateurs spécialisés lorsque des postes se libèrent n'arrange pas les choses.

Quoiqu'il en soit, Marie-Françoise FORGET, directrice-adjointe, a assuré l'intérim du 01/12/1998 au 28/02/1999 et Pierre BALDINI, nouveau directeur a rejoint son poste le 1^{er} mars 1999.

1999 – Deux temps forts ont marqué cette année : la participation au Schéma Départemental et le passage aux 35 heures.

Ce schéma départemental est conjoint aux Services du Conseil Général et aux Services de l'Etat. Le secteur associatif a été convié à la réflexion, dans les groupes de travail, mais n'a pas été intégré au comité de pilotage, et c'est regrettable.

D'un point de vue général, la qualité du schéma Départemental se vérifiera dans la capacité qu'il aura de rassembler les différents protagonistes, Conseil général-Etat (justice, santé, éducation nationale) et secteur associatif autour d'un même objet, l'aide et le soutien aux jeunes et à leur famille.

La loi d'orientation et d'incitation à la réduction du temps de travail du 13 juin 1998 a fixé un cap sur les 35 heures. Des choix stratégiques s'imposaient et l'association a choisi d'aller dans le sens d'un accord d'anticipation. Un accord d'entreprise a été signé le 24 juin 1999.

2000 – La durée moyenne de séjour des jeunes sur les unités de vie est en nette diminution. Plusieurs raisons à cela :

- Difficultés pour certains jeunes de « rentrer » dans la structure et d'en accepter un tant soit peu les règles.
- Passages à l'acte importants qui accentuent les situations de rupture, et qui relèvent ensuite des compétences judiciaires.
- Des phénomènes de groupe qui ne permettent pas à certains d'aborder un projet personnel mais favorisent plutôt leur inscription dans un processus de fuite de la réalité.
- Cette diminution s'explique aussi parce que le VIEUX LOGIS a participé pleinement au dispositif d'accueil d'urgence (protocole PJJ, Parquet, SEAT, secteur habilité). 17 jeunes ont été accueillis dans le cadre d'accueils de dépannage, accueils prévus pour 3 semaines, certains dans le cadre d'alternatives à l'incarcération. Ce dispositif nécessite un travail de grande collaboration avec les Centres d'Action Educative (CAE) afin de trouver une orientation plus adaptée. L'accueil d'urgence ne doit pas se faire dans l'urgence. L'établissement, les CAE, les circonscriptions, le juge, doivent travailler ensemble car une grande solidarité dans l'action doit pouvoir s'exercer.

Passage aux 35 heures : ce fut l'occasion de réaffirmer, de questionner à nouveau la fonction exercée par chacun, de parler ensemble des pratiques éducatives, de la professionnalité. Plusieurs réunions ont eu lieu avec les équipes éducatives.

Il a été décidé que, de manière régulière, sera organisée une réunion où le jeune ne sera pas l'objet central de la discussion mais il s'agira bien d'un espace de positionnement pour mener à bien la mission qui est confié, à l'Equipe.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

2001 – L'analyse de l'activité du **VIEUX LOGIS** pour 2001 s'inscrit dans une étude globale de l'activité sur plusieurs exercices. En effet, en accord avec le département, de 25 700 journées en 1998, l'objectif d'activité a été abaissé à 25 030 puis à 24 250 journées pour les exercices 2000 et 2001. L'exercice se clôture avec un résultat de 23 644 journées. Néanmoins, cet exercice budgétaire ne souffrira pas de déficit financier.

2002 – En ce qui concerne la gestion du personnel, le choix d'élargir à du personnel ayant une autre qualification que celle d'éducateur spécialisé a été concluant. Le personnel a été stable ce qui a favorisé la continuité de la prise en charge éducative des adolescents. Pour autant, le recrutement d'éducateurs spécialisés reste la priorité quoique toujours problématique.

A ce jour 31 équivalents temps plein composent l'ensemble des équipes éducatives du **VIEUX LOGIS** : 10 éducateurs spécialisés, 3 moniteurs éducateurs, 2 éducateurs de jeunes enfants, 3 animateurs, 2 assistantes sociales, 6 psychologues, 2 pré-stagiaires et 1 de formation universitaire.

Il a été décidé d'organiser un cycle de formation pour l'ensemble des équipes éducatives :

- Pour leur permettre d'inscrire plus précisément leur pratique dans le cadre légal d'interventions liées aux missions d'établissement
- Pour favoriser une réactualisation des connaissances concernant le dispositif et une réflexion sur les dynamiques en jeu auprès des adolescents accueillis.

2003 - L'activité de 100,8% s'équilibre par une répartition égale entre filles et garçons.

Les mouvements du personnel concernant cette année les cadres de direction (recrutement de Madame Marie-Catherine Renévot comme directrice-adjointe plus deux chefs de service) et le secrétariat.

La diversification des stagiaires est notoire et soutenue : 7 stagiaires (moniteurs-éducateurs, éducateurs spécialisés, comptabilité, cadre de l'intervention sociale).

La participation de 9 salariés du Vieux Logis au séminaire qui avait pour thème « l'Autorité et l'Education » a permis un retour institutionnel riche.

A propos de l'évaluation interne et du projet d'établissement, des groupes de travail se sont constitués.

2004 - Les groupes de travail poursuivent leurs réflexions. A propos de l'évaluation interne, l'analyse historique de l'établissement, son fonctionnement et les enjeux relationnels ont été explorés.

Cette année voit la création d'un service d'appartements partagés au Vieux Logis en faveur de 9 jeunes âgés de 16 à 18 ans, garçons et filles.

2005 - Fin 2005, Monsieur Pierre Baldini quitte la direction du Vieux Logis qu'il assurait depuis 1999 pour prendre la responsabilité d'un autre établissement de l'AVVEJ Monsieur Richard Heyberger assume l'intérim de direction.

Un certain nombre de travaux initiés les années précédentes débouchent sur leur réalisation dans le cours de cet exercice :

- Le projet d'établissement
- Le livret d'accueil de l'établissement
- La réactualisation de la plaquette de présentation pour les professionnels
- Le groupe d'expression (équivalent du conseil de la vie sociale)

Ce groupe d'expression a adopté des modalités de participation citoyenne, démocratique (avec des élections) de tous les acteurs de l'établissement : les jeunes accueillis, les parents des mineurs et les salariés de l'établissement. Cela représente une véritable évolution culturelle.

2006 - A l'arrivée à la direction du Vieux Logis de Monsieur Abdallah Bouhamidi le service est composé de 6 structures mixtes avec un agrément du Conseil Général (ASE) et du Ministère de la Justice (PJJ) pour l'accueil de 90 jeunes garçons et filles âgés de 12 à 21 ans présentant des difficultés sociales et familiales originaires du département de l'Essonne et de l'Ile de France. L'institution se déploie ainsi :

- 4 foyers en pavillon pour 12 adolescents chacun
- Le Service d'Accompagnement Educatifs pour 32 jeunes majeurs en studio autonome et appartement.
- Le service des appartements partagés qui peuvent accueillir 12 jeunes

L'établissement obtient le renouvellement de son habilitation justice pour 5 années : 2006 à 2011. La réforme de la Protection Judiciaire de la Jeunesse recentrée sur le pénal, le social étant dévolu aux Conseils Généraux, limite de façon drastique sur deux plans les possibilités d'admission des jeunes : fin progressive des prises en charge jeunes majeurs justice (programmées pour 2010), réduction de l'admission des jeunes au titre de l'ordonnance de 1945.

En septembre 2006, à l'initiative de l'animateur socioculturel du service des appartements partagés, un journal des jeunes a vu le jour. Les adolescents se sont investis dans une réelle démarche journalistique allant même jusqu'à interviewer le maire de Montgeron.

2007 - Les mouvements de personnel sont significatifs au niveau de l'équipe de direction avec le départ de la directrice adjointe, Marie-Catherine Renévot, qui prend la direction du service **AEMO** de Sceaux (92). Trois chefs de service quittent également l'établissement. Ces départs perturbent le fonctionnement de l'institution et se traduisent par une baisse de l'activité.

Le budget prévisionnel n'est désormais plus discuté : donc plus de possibilité de négocier.

Le 8 octobre, à la demande de la DPJJ, l'institution reçoit un groupe de magistrats pour un échange qui s'est avéré très fructueux.

Le journal « La Voix des Jeunes » paraît toujours avec un lectorat très étendu. Les réunions du groupe d'expression continuent et s'étoffent avec des réunions thématiques ouvertes à l'ensemble des jeunes et des adultes du foyer qui le désireraient.

2008 - Avec la signature de la charte Ugo (Urgence, Guide, Orientation) ce dispositif permet de voir les disponibilités qu'offre notre institution en matière de places vacantes.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

A la demande des salariés, le projet d'établissement est remis à plat cette année et s'est concrétisé par l'ouverture de groupes de travail transversaux.

Afin de dessiner les contours d'une approche institutionnelle globale concernant le travail avec les familles, il a été fait appel à l'organisme de formation « Champs Croisés ».

Le Vieux Logis crée un nouveau poste de travail : une éducatrice sera chargée de recherche de documentations et partenariats dans de nombreux domaines (scolarité, stages, emplois, loisirs, vacances, santé, solutions alternatives pour les jeunes, régularisation administrative des jeunes étrangers sans papiers ...etc...).

2009 – Monsieur Abdallah Bouhamidi fait valoir ses droits à la retraite et quitte l'établissement. L'intérim est assuré par 4 directeurs de l'AVVEJ.

La problématique de l'accueil des jeunes majeurs s'accroît du fait des restrictions budgétaires drastiques. Les mesures « jeune majeur » financées par les Conseils Généraux sont accordées au compte-gouttes et sur une durée allant de 1 à 6 mois avec une obligation pour le jeune d'avoir un projet construit et de bons résultats scolaires. Paradoxalement les jeunes les plus en difficulté se retrouvent sur la touche. On observe une disparité selon les politiques de chaque département. Par ailleurs, la protection des jeunes majeurs est aujourd'hui rayée du dispositif de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Au-delà des contingences matérielles, comment concilier une majorité civile avec une majorité affective et un entourage familial souvent défaillant voire inexistant ?

L'équipe du service d'appartements partagés est régulièrement interrogée par la problématique de la contraception chez les jeunes filles accueillies (d'où la fréquence de l'utilisation des tests de grossesse).

2010 – Madame Marie-Laure MANUEL prend ses fonctions de directrice le 17 mai 2010.

Dès le 1er janvier 2010, toutes les demandes d'admission doivent passer par le dispositif UGO. Néanmoins le logiciel doit être ajusté au plus près de la réalité de la procédure d'admission. Cette obligation n'a pas réduit les relations partenariales avec le service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

2011 - Le thème de l'engagement a traversé la réflexion de l'institution durant l'année : engagement des professionnels de l'institution, engagement décliné au quotidien à proximité des jeunes et des équipes.

Un nouveau projet a vu le jour : « Le Grand Bleu », projet éco-citoyen. A l'initiative d'un éducateur, un groupe de jeunes est allé passer 6 jours à Saint Jean Cap Ferrat dans le cadre d'une association « SOS Grand Bleu ». Durant leur séjour, ces jeunes ont participé à une action d'éco-volontariat (nettoyage du littoral) tout en ayant des activités de vacances de bord de mer.

La question récurrente des horaires de travail en internat et son articulation avec le droit du travail reste une quadrature du cercle insoluble et difficile à mettre en place.

Le rapport d'activité a été l'objet de réflexions cliniques sur la séparation en lien avec les fins de prises en charge au Vieux Logis.

*Fiche établie par le CNAHES Délégation IDF
à partir de documents officiels de l'AVVEJ et avec son accord*

2012 – Le rapport d'activité fait état des dégradations de vie des jeunes éducateurs dont les émoluments ne suffisent plus pour louer un appartement en Ile de France et avoir son propre véhicule (souvent rendu nécessaire par les horaires d'internat). La valeur du point est stagnante depuis 3 ans et les avancements aux choix sont gelés.

L'âpreté de l'organisation du travail accentue et renforce ce lot de petites pressions quotidiennes. Le cadre de la loi alourdit sans conteste les conditions de travail en internat.

Pour soutenir les forces vives, un certain nombre d'actions ont été menées au sein de l'institution. C'est ainsi qu'en s'appuyant sur les préconisations de l'évaluation interne :

- Un livret d'accueil GPS (guide pour les salariés) a été réalisé.
- Une guidance, pour les nouveaux éducateurs, réalisée par un des plus anciens éducateurs de l'établissement à raison d'une séance par mois.

La formation tant à titre individuel que collectif reste un objectif fondamental pour nourrir sa pratique professionnelle et dont les répercussions profitent à tous.

En 2012, deux conférences ont eu lieu, l'une avec pour thème « la Sanction » et l'autre sur « l'Ethique ».

Une réflexion sur l'accueil des fratries est conduite au pavillon de l'Abbaye, ce en lien avec le nouvel article 371-5 du code civil proposé par le parlement des Enfants et adopté par les députés en 1996 (non séparation des fratries en cas de mesure de placement).

Compte tenu du succès rencontré par le séjour Eco-citoyen, l'expérience a été reconduite pendant l'été.

Un théâtre d'improvisation a vu le jour avec des participants des différentes structures.